



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016

3

I - LE FONCTIONNEMENT
ASSOCIATIF

9

II - LE RAPPORT GÉNÉRAL
ASSOCIATIF

65

III - LES RAPPORTS DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES

284

GLOSSAIRE



LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

3

Extrait des statuts

4

Extrait de la Charte Associative

5

Le Conseil d'Administration

6

La Commission Permanente

7

Le Conseil de Direction

L'ACSEA, historiquement rattachée au mouvement des sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, l'ACSEA met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en :

- inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- s'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services ou encore la formation professionnelle auprès de publics en difficulté ;
- développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

Article 2 des statuts

La sauvegarde du Calvados, fondée en 1932 est une association loi 1901. Elle s'inscrit dans la droite ligne du courant historique des Sauvegardes puisque son premier service, le service social près des tribunaux pour enfants, voit le jour en 1945. Très rapidement, l'association se positionne sur le champ du handicap en ouvrant le premier établissement destiné à accueillir des mineurs, « Champ Goubert », en 1949.

Association laïque, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

- Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.
- Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plus fragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.
- Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.
- Éduque et place les personnes au cœur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.
- Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.
- L'ACSEA inscrit son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

L'ACSEA est une association humaniste et militante qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur les droits de l'Homme et de l'Enfant, la laïcité et le respect des différences.

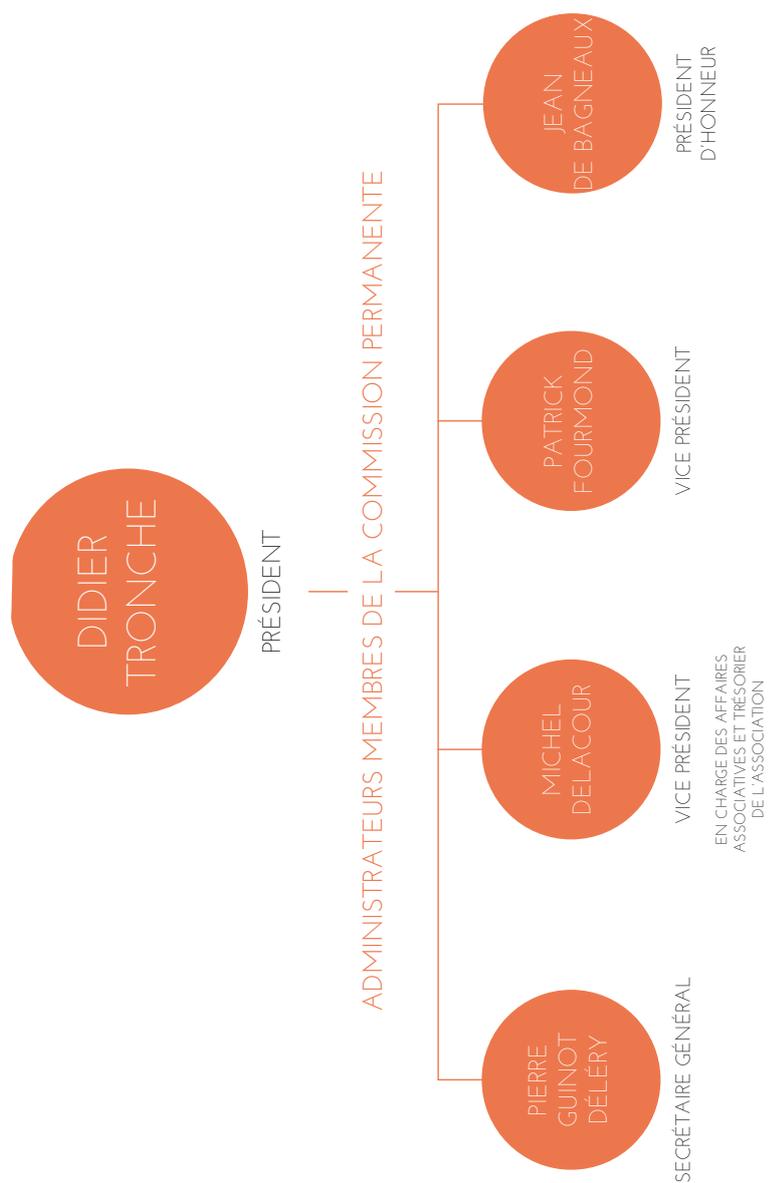
Elle s'est dotée d'une charte associative définissant les grands principes de son action, applicable dans l'ensemble des structures gérées.

L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- Se veut solidaire des personnes en difficulté : en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;
 - en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;
 - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
 - en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- Est force de propositions :
 - en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
 - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
 - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.



AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOMINIQUE BEYNIER PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	GUY DUCOS ASSOCIATION RPUR	JEAN-PIERRE GUILLO GERANT, CONSULTANT	MICHEL LACROIX DEMAZES ARCHITECTE RETRAITE	ROBERT VAN STEENWINKEL ANCIEN CHEF D'ENTREPRISE RETRAITE
YVES BIHEL AVOCAT A LA COUR RETRAITE	GÉRARD GOGIBU COMMISSAIRE AUX COMPTES RETRAITE	JACKIE IZARD RETRAITE	ALINE SCOUARNEC PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	
BRUNO CARABIE RETRAITE	PHILIPPE GUERARD ASSOCIATION ADVOCACY/BN	JACQUES JACOB MEDECIN RETRAITE	JEAN-LUC TOURBEZ EXPERT IMMOBILIER RETRAITE	

I. 4 LA COMMISSION PERMANENTE

ADMINISTRATEURS

Didier TRONCHE

Président

Jean de BAGNEAUX

Président d'Honneur

Patrick FOURMOND

Vice-Président en charge des Affaires Associatives

Michel DELACOUR

Vice-Président en charge des Affaires Financières et Patrimoniales

Pierre GUINOT DELERY

Secrétaire Général

DIRECTION GÉNÉRALE

Dominique ROCHE

Directeur Général

Laëtitia FILLATRE

Directeur Administratif et Financier

Eric KNAUS

Directeur Recherche et Développement Projets

Antoine CERCEY

Directeur Ressources humaines

Pascale DAHOUX

Assistante de Direction

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général
Directeur Administratif et Financier
Directeur Recherche et Développement
Directeur des Ressources Humaines
Chargée de communication
Responsable du service informatique
Juriste et déléguée à la protection des données

Dominique ROCHE
Laëtitia FILLATRE
Eric KNAUS
Antoine CERCEY
Eve LAFOREST
Emmanuel LORGET
Élodie FRAGO

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert
- Service Éducatif en Milieu Ouvert
- Service de Protection en Milieu Ouvert
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

Salvatore STELLA - Directeur
Anaïs HERIN - Directrice adjointe

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs
- Service de Placement Familial Spécialisé

Jean-Luc GODET - Directeur
Véronique COUSIN - Directrice adjointe

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

INSTITUT CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique

IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir»

Christophe CORNET - Directeur
Ludovic BOURDON - Directeur adjoint

Didier MARGUERITE - Directeur
David LEMIERE - Directeur adjoint

Eric KNAUS - Directeur (par intérim)

Martine FERAY - Directrice

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Foyer de Vie

Sylvie LEFRANCOIS - Directeure

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
- Service d'Action Préventive
- Trait d'Union

Fabienne FORVEILLE - Directeur

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC

Valérie PATRIX - Directrice

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne»
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!»

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur
Dominique BORDET - Directrice Adjointe

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance (CMPP/BAPU)
- Centre de Guidance (CAMSP)
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA)

Véronique DESRAMÉ - Directrice
Fabrice ZANELLO - Médecin directeur



LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

9

Le rapport général associatif

11

Les instances associatives

35

La vie associative
et inter-associative

41

L'activité

51

Le rapport financier

II - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

Si ces deux dernières années nous ont demandé de la clairvoyance pour analyser les enjeux et faire en sorte de trouver les réponses favorisant la relève des grands défis à savoir la réforme territoriale et la création de la Normandie d'une part et celle de l'évolution forte des politiques publiques avec une avalanche de textes, d'autre part, cette année 2016 pourrait se définir comme une année fondée sur la construction (interne et externe), l'éthique et enfin la rupture.

LA CONSTRUCTION :

En matière immobilière : toujours dans le souci de rester dans les axes de notre projet associatif, nous avons souhaité conduire notre action avec la volonté de repenser notre offre patrimoniale pour permettre aux salariés de fonctionner dans des conditions de travail adaptées mais surtout aux personnes accompagnées de l'être dans des conditions de dignité et de sérénité conformes à nos engagements.

C'est notamment le cas de la Maison d'Accueil Spécialisée mais aussi de l'IME de Vaucelles à Bayeux.

Notre engagement a également touché les services du DMO et notamment notre SEMO de TROUVILLE où salariés, familles et jeunes ont des espaces confortables et adaptés. Mais ce sont aussi les services du SIMAP et de la Prévention Spécialisée qui partagent des locaux loués par notre SCI associative. La volonté de mettre en cohérence des services répartis dans l'agglomération et parfois très éloignés du centre de direction mais aussi de partager des espaces, était un objectif fort et il est atteint.

Il reste encore à décloisonner entre les équipes mais le processus est en marche.

Le présent rapport associatif en fait largement l'inventaire et ces chantiers ont consommé énormément de temps au siège mais ils ont aussi causé des désagréments aux établissements et par là même aux salariés et aux personnes. C'était un objectif prioritaire dans le droit fil de la nouvelle organisation. Il a été tenu, même s'il existe encore quelques insatisfactions çà ou là.

Mais ce sont aussi des structures de constructions auxquelles l'ACSEA a également largement participé en fondant son action, sur encore une fois des priorités bien ciblées. Elles peuvent se résumer à trois grands axes ainsi définis :

1. La construction de notre nouvelle organisation patronale dénommée NEXEM dont nous évoquons les prémices dans le rapport de l'an passé et la création de l'UDES Normandie.
2. La construction des nouvelles organisations régionales auxquelles nous participons dont « Osons le Regroupement » qui est l'instance reconnue par l'ARS comme l'interlocuteur unique en matière de démocratie sanitaire et qui réunit tous les partenaires fédératifs, associatifs ou employeurs de la nouvelle Normandie.
3. La mise en place, dans un environnement complètement modifié, des instances de la démocratie sanitaire. Les logiques d'acteur, les réseaux d'influence et l'incertitude financière sur fonds de réorganisation de l'offre de soins n'ont pas rendu l'exercice facile. Il faut maintenir les actions partenariales, la veille et surtout la coordination entre les différents acteurs faute de quoi l'avenir déjà incertain sera encore plus difficile pour en décoder le sens.

L'ÉTHIQUE :

Lors d'une commission permanente, le nouveau président demandait à ce que nos actions s'inscrivent dans le respect de l'éthique au sens de « l'éthique des pratiques » et des valeurs qui fondent notre engagement.

Dans cet esprit, nous avons pu à la fois ouvrir un cycle de travail avec la venue de Madame Brigitte BOUQUET à notre assemblée générale de juin, cette conférence a permis de poser les bases d'un travail collectif et de consacrer le séminaire des cadres de direction de septembre à un travail tout d'abord théorique mais également sous forme d'ateliers pour pouvoir constituer un socle de réflexion à partager avec les administrateurs de notre conseil et les salariés, afin de travailler à notre prochain projet associatif.

C'est aussi le réinvestissement politique du conseil qui nous a permis, au nom des principes d'action et des valeurs que nous défendons, de faire valoir les droits des personnes à la rue et en demande d'asile, soit en les accueillant dans un des bâtiments laissés vides à l'ICB mais aussi pour dénoncer les conditions d'accueil ou plutôt de maintien à la rue de familles entières avec de jeunes enfants ou de mineurs non accompagnés et isolés et totalement livrées à elles-mêmes.

L'éthique se fonde sur un questionnement qui doit faire en sorte que les acteurs qui réfléchissent ensemble ou le décideur, prennent une décision la « plus juste possible ». C'est ainsi et sur ces fondements, que nous avons également travaillé avec l'Etat sur la délicate question des personnes « fichées S » et qui pourraient travailler dans nos services tels que nous avons eu à connaître une situation. C'est dans ce respect également que nous avons pu communiquer largement localement et nationalement face aux questions de nombreux organes de presse. Ces questions centrales ont été transmises à nos fédérations qui les ont soumises à réflexion au plus haut niveau, compte tenu de l'importance des réflexions que ces sujets entraînent.

LA RUPTURE :

Les travaux qui ont été conduits toute l'année 2016 marquent une rupture dans la politique associative telle qu'elle avait déjà été annoncée par Monsieur de Bagneaux dans son rapport moral de l'an dernier. En effet, l'association souhaite en finir avec un patrimoine ancien, coûteux et inadapté, au bénéfice de locaux modulables, réhabilités et en location. Cette approche nouvelle vise à mettre de la fluidité dans l'utilisation du bâti et de pouvoir ainsi être rapidement adaptable. C'est une nouvelle approche plus conforme à l'adaptation permanente qui est attendue des gestionnaires.

Le départ à la retraite de deux collaborateurs du siège, le directeur financier et le responsable des systèmes d'information que je souhaite remercier pour leur travail toutes ces dernières années, fait rupture avec le passé car nous devons penser et comme toutes les entreprises, à la fois notre révolution numérique mais aussi structurer, notre organisation administrative et financière en fondant notre évolution sur de nouveaux modèles de ressources qui nous seront imposés prochainement et des nouveaux métiers qui vont voir le jour.

Cette justification du coût de nos « prestations » et leur analyse nous obligent à changer radicalement nos façons de travailler et ce changement sera long car à l'opposé de ce qui a fait notre culture professionnelle dans ce domaine toutes ces dernières années.

C'est pourquoi, les plateformes « transport/logistique et financière » ont pris du retard et sont remises au travail dès 2017.

Mais ce sont aussi des ruptures de contrat avec certains salariés dont un directeur. Ces ruptures sont coûteuses sur le plan humain et consomment beaucoup d'énergie, mais quand elles sont justes et nécessaires elles doivent aller à leur terme. L'association ne se dérobe pas.

Cette année a été difficile car sans cesse en changement, des enjeux peu ou pas facilement lisibles mais la volonté de faire en sorte de garder notre cap, celui que nous donne notre projet associatif, celui qui nous est dicté par cette volonté que nous avons tous, quels que soient les outils que l'administration nous impose, de garder le sens de notre engagement dans la relation d'aide et de faire en sorte que les personnes qui sont accompagnées le soient dans la volonté de les respecter comme des alter ego et des citoyens sujets de droit.

Merci à chacun d'entre vous tous qui contribuez à cette belle mission.

2.1 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

2.1.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale s'est tenue cette année sur la commune de Louvigny avec une manifestation originale La conférence « éthique et travail social » avec Brigitte BOUQUET a ouvert les travaux.

Après avoir ouvert cette assemblée générale, qui s'est tenue le 16 juin 2016 à la salle municipale de Mondeville, le président TRONCHE, nouvellement élu, a rapidement donné la parole à monsieur de BAGNEAUX pour son dernier rapport moral de président. Un moment d'intense émotion et un retour sur quinze ans de présidence avec exposé sur le développement de notre association qui a permis de mesurer le chemin ainsi parcouru : « *Si je peux me permettre, ceci est mon testament associatif.* » (cf. rapport d'activité ACSEA 2015).

Le président a présenté les orientations associatives : fonds de dotation à créer sur la demande de monsieur de BAGNEAUX, la collaboration via un mandat de gestion avec l'association AMFP 14 et enfin, le travail de toilettage du projet associatif après avoir fait un bilan de l'actuel projet.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ensuite déroulée avec un objet unique : la modification des statuts, modifications portant sur :

- Introduction de la médiation familiale et de la petite enfance,
- Elargissement du territoire d'intervention à la Normandie,
- Intégration des réseaux de l'économie sociale et solidaire,
- Toilettage important dans les catégories de membres,
- Précisions dans les instances statutaires,
- Ajout dans les ressources de l'association.

ainsi que sur des modifications des articles 8,9 et 11, tel que cela figure au procès-verbal.

Toutes ces modifications ont été approuvées et permettent ainsi de travailler les autres textes associatifs.

2.1.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - LA COMMISSION PERMANENTE

Il se sont réunis selon les calendriers visés dans les statuts et le RIA. Les grands sujets évoqués sont repris dans le rapport moral du président. Les travaux se sont appuyés comme chaque année sur productions des directeurs et conseillers techniques du siège.

2.1.3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE

Un fonctionnement, initié dès 2012, qui donne son plein effet déjà en 2014. Les directions « métier » d'une part et les conseillers techniques ou chargés de mission rattachés tous directement au directeur général d'autre part, doivent permettre d'avoir une vision complémentaire par des approches différentes facilitant ainsi la vision globale au service d'une décision plus rapide et plus collégiale. Ces méthodes de travail restent innovantes et difficiles à conduire dans la durée, notamment cette année où les mobilités dans les cadres, les difficultés de l'ICB avec une enquête nous ayant mobilisé pendant deux mois ont été de vrais freins à cette collégialité de fonctionnement.

Cependant, et comme nous le disions l'année dernière, les différentes délégations données ont permis à chacun, selon ses périmètres délégués, de conduire tous les chantiers qui sont évoqués ci-dessous, démultipliant ainsi nos possibilités d'intervention et permettant également de générer des espaces possibles pour l'exercice des différents mandats extérieurs du directeur général, à savoir :

Si les mandats sont « *intuitu personae* », ils engagent l'association et sont exercés, pour ceux qui suivent, par le directeur général dans la délégation qui lui est faite de représenter l'association dans ces aspects technique et stratégiques.

- La participation très active au groupe projet « prospective : le bien-être de l'Enfant à 10 ans » sur un mandat SYNEAS. Le groupe a produit un scénario qui a fait le tour de France pour être enrichi en 2015, il a également

fait l'objet d'une présentation à l'assemblée générale en mai et a pu être présenté en fin d'année au dernier conseil d'administration SYNEAS/FEGAPEI afin d'être également validé par l'organisation d'employeur et de constituer un travail commun fondateur qui s'inscrit également dans une partie des plateformes adressées aux candidats à la présidence de la République.

- La nouvelle Normandie a conduit chaque administration régionale à se recomposer, c'est ainsi que l'ARS a conduit dès juillet des travaux pour la création de cette nouvelle instance au périmètre régional qu'est la conférence régionale de l'autonomie. Même si le mandat de président a été confié à un acteur de l'ex Haute Normandie, la recomposition a permis au DG de garder le mandat CNAPE et les rencontres, tant en plénière qu'en commission spécialisée, ont demandé un investissement important auquel il convient d'ajouter les travaux d'évaluation des deux ex PRS et les séminaires et groupes de travail sur le prochain programme auquel l'ACSEA reste fortement associée au plus grand bénéfice des acteurs locaux plus isolés des centres de décision.
- L'animation de la délégation régionale de l'UDES, elle aussi devenue normande, s'est poursuivie. Elle a demandé de nombreuses rencontres avec les acteurs de l'Emploi, de la Formation, les élus régionaux et territoriaux. Des réunions du collège régional ont eu lieu une fois tous les trois mois ainsi que de nombreuses conférences téléphoniques auxquelles il convient d'ajouter la promotion de NEXEM, notre nouvelle organisation patronale, au sein de laquelle nous sommes largement associés y compris par une mobilisation importante du DRH dans le cadre de la réforme conventionnelle et la commission R.H. Nous avons aussi pu renouveler les membres du nouveau CREFOP Normand, accompagner les prises de fonction et suivre les mandats, notamment ceux concernant la CRESS mais aussi toutes les instances Formation/Emploi en région et rencontres politiques.

Chacun des services également rend compte de ses activités dans les pages qui suivent.

A - L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2016, la direction recherche et développement a accompagné les directions d'établissements et services dans le développement ou le suivi de leurs projets :

Le CPOMM ARS-ACSEA 2013-2018

Conformément aux engagements du contrat, le comité de suivi conjoint ARS-ACSEA s'est réuni à deux reprises. En interne, le comité de pilotage CPOMM ARS-ACSEA s'est également réuni 2 fois pour préparer en amont les comités de suivi et 5 rencontres du comité de direction CPOMM se sont tenues dont une ayant spécifiquement pour objet la préparation de la démarche méthodologique d'évaluation du CPOMM.

L'ensemble de ces rencontres, a permis tout au long de l'année, de créer une dynamique transversale autour de la mise en œuvre, du suivi des différentes actions, de leurs adaptations, du suivi budgétaire et d'activité, etc.

Plus précisément au bilan de cette année, il est important de pointer que :

- les 3 CAFS existants (ITEP Champ Goubert, ITEP Camille Blaisot, IME l'Espoir) ont été regroupés géographiquement dans l'objectif de l'organisation finale du CAFS unique. L'élaboration du projet s'est poursuivie en lien avec l'ARS.
- l'aménagement dans les nouveaux locaux de la MAS s'est fait durant l'été.
- le déménagement d'une partie des activités de l'IME l'Espoir de Bayeux sur Vaucelles a eu lieu en octobre.

LA CONVENTION PROTECTION ENFANCE FAMILLE CD14-ACSEA

Suivi de la Convention Protection Enfance Famille 2014-2016

2016 est la 3ème et dernière année de la convention triennale signée avec le Conseil Départemental du Calvados.

Un point de suivi des différentes actions a été fait lors de chaque comité de suivi avec le Conseil Départemental du Calvados ainsi qu'un point sur l'activité des différents services.

Elaboration de la Convention Protection Enfance Famille 2017-2021

Le comité de suivi, associant les services du Conseil Départemental du Calvados et ceux de l'ACSEA s'est réuni à trois reprises et le comité de pilotage 8 fois, très spécifiquement sur l'élaboration de la nouvelle convention puisque l'ensemble des actions de la première convention était déjà mis en œuvre.

Les travaux ont abouti en fin d'année 2016 à la définition des 11 fiches actions suivantes :

- Accompagner l'évolution du Service d'Action Préventive (SAP) en prenant en compte les attentes locales, départementales et nationales.
- Réorganiser et adapter l'offre de service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) en créant un 8ème secteur d'AEMO sur Falaise.
- Faire évoluer l'offre d'intervention systémique du service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) par une organisation adaptée.
- Elargir et diversifier l'offre de service du Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO).
- Faire évoluer l'offre de service du Service de Protection en Milieu Ouvert (SPMO).
- Évaluer la pertinence d'un dispositif de gestion de liste d'attente des mesures de milieu ouvert sur l'ensemble du Département Milieu Ouvert (AEMO-SEMO-SPMO).
- Elargir le projet du Placement Educatif A Domicile (PEAD).
- Faire évoluer le projet Boost'ado (Foyer Éducatifs) au regard de la dynamique du Département Accueil Familial et Hébergement Educatif.
- Étendre l'offre de service du service extérieur (Foyers Éducatifs).
- Adapter l'offre de service du Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS).
- Faire évoluer le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA) de l'Institut Camille Blaisot vers un dispositif d'accompagnement partenarial autour des situations complexes.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le Comité Démarche Qualité Evaluation (CDQE) rebaptisé Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CoDACQ), a poursuivi durant toute l'année 2016, sa réflexion autour de la définition d'une démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) du service rendu aux personnes accueillies et accompagnées, s'attachant à prendre en compte les spécificités des différents établissements et services de l'association.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un guide associatif qui précise les principes d'action de la démarche, donne des repères méthodologiques, spécifie son organisation.

La direction recherche et développement a communiqué tout au long de l'année dans les différentes structures sur cette nouvelle démarche pour sensibiliser et acculturer progressivement l'ensemble des professionnels (conseil de direction, réunion générale de l'encadrement, réunions institutionnelles, réunions d'équipes de direction, comités de pilotage interne DACQ, etc.) et a accompagné plus spécifiquement dans le déploiement de leur DACQ, le Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (SATC), le Département Milieu Ouvert (DMO), le Département Accompagnement Handicap Adulte et Dépendance (DAHAD), le Service d'Education Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD), l'Institut Médico-Educatif (IME) l'Espoir, le Département Accueil Familial et Hébergement Educatifs.

Les projets d'établissement ou de service

La direction recherche et développement a soutenu méthodologiquement dans l'écriture ou la réactualisation de leur projet d'établissement ou service et dans la définition de leurs orientations stratégiques, les directions de l'AEMO et du SEMO, du Département Insertion Prévention (DIP) pour l'ensemble de ses services (Trait d'Union, SAJD, SAP), l'IME l'Espoir, l'ESAT Intermédiaire Hors les Murs, le Foyer Occupationnel pour Adulte (devenu Foyer de vie).

A noter que les orientations stratégiques de l'établissement ou du service, élaborées de façon concertée avec les professionnels, les usagers et les partenaires, sont présentées désormais par la direction de la structure aux membres du conseil d'administration pour validation, avant la phase de finalisation et de rédaction du projet.

Les évaluations internes et externes

Le Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (SATC) a finalisé son rapport d'évaluation interne et défini son plan d'amélioration continue de la qualité sur le début de l'année 2016.

La direction recherche et développement a apporté son soutien à la Maison des Adolescents du Calvados dans la conduite de son évaluation interne et dans la sélection du prestataire devant mener l'évaluation externe du dispositif.

B. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Le projet associatif ACSEA 2010 porte l'ambition d'une politique à long terme des ressources humaines ; cela s'exprime par l'organisation d'un travail pérenne à la construction d'une expertise en ressources humaines adaptée au secteur et au positionnement des RH comme une démarche de gestion volontariste, pragmatique et partagée au service de la stratégie de l'association.

B.1. LE DIALOGUE SOCIAL

L'Organisation Internationale du Travail définit le dialogue social comme « une notion large incluant tous les types de négociation, de consultation, ou simplement d'échange d'informations entre l'employeur et les salariés sur des questions présentant un intérêt commun et relatives à la politique économique et sociale dans une structure ».

B.1.1. Le Comité Central d'Entreprise

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'ACSEA et les champs qui excèdent les limites des pouvoirs des Directeurs d'établissement. Les autres questions sont traitées au niveau des comités d'établissement qui ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise.

La compétence du CCE n'est généralement pas exclusive de celle des comités d'établissement. Dans les matières où la décision appartient à l'association ou à la direction générale, les comités d'établissement sont consultés lorsque la mise en œuvre de la décision ou du projet ou son application à l'établissement nécessite l'élaboration de dispositions particulières relevant normalement du Directeur d'établissement ou de mesures d'adaptation à ce niveau.

Cinq réunions du CCE se sont déroulées au cours de l'année 2016.

Les ordres du jour ont permis d'aborder notamment les points suivants :

Points spécifiques d'information :

- mise en place d'une convention de services sur mesure entre l'ACSEA et Unifaf, OPCA,
- suivi de l'accord d'entreprise sur le pacte générationnel,
- compte Personnel d'Activité,
- accueil des migrants à l'ACSEA,
- ouverture de l'EAR l'Accueil, entreprise adaptée de restauration,
- projet de plateforme transport,
- utilisation des crédits d'heures,
- complémentaire santé : mise en place et suivi de la complémentaire santé conventionnelle (avenant 328), réduction de l'ancienneté (avenant 338) et organisation liée à la participation financière du CCE,
- projet de partenariat ICB/DPS-MDA/DAFHE-SPFS sur la prise en charge des situations complexes,
- dynamique associative des CHSCT,
- planification et gestion du temps de travail – point d'étape sur la mise en place de l'outil Octime,
- B.D.E.S. : Base de Données Economique et Sociale, mise en place et fonctionnement,
- politique achat informatique de l'ACSEA,
- SAP : Exposition des craintes sur l'arrêt de la prise en compte des 21-25 ans,
- recrutement des EEN au DAFHE,
- laïcité et neutralité,
- mineurs non accompagnés,
- situation de l'ICB,
- situation du Foyer d'Harcourt,
- formation des membres de la commission économique du CCE,
- mise en œuvre de la commission, d'information et d'aide au logement et de la commission égalité professionnelle.

Points spécifiques de consultation :

- projet de convention PEF 2017-2021 avec le CD14,
- comptes Administratifs 2015 de tous les établissements et services de l'ACSEA,
- budgets prévisionnels 2017 des établissements et services,
- investissement formation : consultations sur le bilan définitif du plan de formation associatif GPAF 2015, sur le bilan intermédiaire GPAF 2016, sur les orientations associatives de formation professionnelle 2017-2019 et sur l'investissement formation GPAF 2017,
- bilan social de l'ACSEA,
- projet de pérennisation du CAE en CDI de la secrétaire administrative du CCE.

B.1.2. Négociation Annuelle Obligatoire 2016 et autres accords

La Négociation Annuelle Obligatoire - NAO 2016 - a débuté le 30 Juin 2016 par sa réunion préparatoire.

Bien que l'ACSEA et les partenaires sociaux se soient entendus sur un certain nombre de thèmes, il n'en ressort pas d'accord à proprement parler, cela se traduira par un procès-verbal de désaccord.

Deux accords d'entreprises ont été signés à l'unanimité des organisations syndicales : une contribution volontaire à l'investissement formation 2017 et une évolution progressive de la valeur faciale des titres restaurant. Au jour de la rédaction de ce rapport d'activité, l'ACSEA attend l'avis de la commission nationale d'agrément. Si la CNA n'émet pas un avis favorable, ces deux accords seront réputés non écrits et ne pourront donc pas rentrer en application.

L'accord d'entreprise relatif au taux de contribution volontaire au développement de la formation professionnelle continue pour l'année 2017.

L'accord de branche du 7 mai 2015 sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif prévoit, outre la contribution légale de 1% précitée, d'une part, une obligation conventionnelle de financement de la formation professionnelle continue de 0,35% de la masse salariale brute annuelle intégralement mutualisée et, d'autre part, une obligation d'investissement formation, pour toute entreprise, à hauteur de 0,65% de sa masse salariale brute annuelle, soit un taux de contribution de 2%.

L'accord prévoit pour l'année 2017, une contribution supplémentaire volontaire au plan de formation de 0,3% s'ajoutant aux taux de 1%, 0,35% et 0,65% précités, prévus par la loi et par l'accord de branche, soit un taux global 2,30%.

Cet accord d'entreprise, signé le 6 décembre 2016 par l'ACSEA et l'unanimité des organisations syndicales représentatives, a été soumis à l'agrément ministériel.

L'accord d'entreprise ACSEA sur les Titres Restaurant.

Les parties ont convenu que la valeur faciale des titres restaurants actuellement à 5,30 €uros devait être valorisée. Sous réserve de l'agrément de cet accord, l'objectif est une évolution progressive du montant au profit des salariés des établissements et services ne pouvant bénéficier d'un système de cuisine interne et de restauration : 6,30 €uros au 1er avril 2017 puis 7,30 au 1er avril 2018, étant entendu que la prise en charge sera répartie pour moitié entre l'ACSEA et chaque salarié concerné.

L'accord d'entreprise sur la mise en œuvre du CPOMM.

Cet accord signé le 21 juin 2013 concerne plus spécifiquement la mise en œuvre du CPOMM ARS-ACSEA 2013-2017. Il est destiné à associer étroitement les organisations syndicales et les salariés à la démarche, en particulier sur l'évolution des emplois et des compétences : implication des salariés (dynamiques de constructions participatives aux projets d'établissements), informations et consultations des IRP (CCE, CE et CHSCT), accompagnement des salariés, mobilités.

L'accord signé à l'unanimité des organisations syndicales représentatives instaure également un comité de suivi. Cet espace extra-légal est présidé par le Directeur Général, assisté des trois Directeurs fonctionnels. Elle est également composée des Directeurs des établissements du CPOMM et de cinq représentants par organisation syndicale.

Chaque directeur vient, dans un premier temps, présenter l'état d'avancement des différents projets développés dans les fiches action de la convention, complété par le DRH pour ce qui concerne l'impact sur les effectifs. Le deuxième temps de chaque rencontre avec les OS donne lieu à des échanges sur le fond, les objectifs visés étant l'information, l'évaluation partagée et la construction de la démarche de dialogue social.

A cet effet, une réunion a eu lieu en 2016, le 6 Juillet 2016.

B.2. LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

En 2016, dans la continuité des priorités de l'année 2015, le développement de la politique R.H. s'est poursuivie et déclinée autour de plusieurs grandes thématiques :

1. Le SIRH (B.2.1)
2. La formation intégrée à une dynamique MEC (Métiers-Emplois-Compétences) (B.2.2)
3. La santé au travail (B.2.3)
4. La complémentaire santé (B.2.4)

B.2.1. Le SIRH.

La dimension RH considère la transformation numérique comme vecteur d'innovation au service de la relation et de l'équilibre des temps de vie.

Dans cette optique, l'investissement s'est concentré sur 3 axes de développement du Système d'information au travail :

- la poursuite de la mise en place progressive du logiciel Octime dans le cadre de la démarche associative de planification et de gestion du temps de travail ;
- la structuration de la Base de Données Economiques et Sociales : le module BDES de notre fournisseur EIG étant désormais disponible, une formule intégrée à notre système d'information sera prochainement ouverte aux représentants du personnel de l'ACSEA ;
- la continuité du déploiement du logiciel interne de gestion des CDD de moins de 3 mois à destination des établissements et services : la priorité est donnée à la sécurisation dans la réalisation de ces contrats et dans la diminution des délais d'édition et de signature. L'outil accompagne également les recruteurs et les gestionnaires dans les bons réflexes de conformité liés au cas de recours et de succession très encadrés.

Pour accompagner son évolution numérique, l'ACSEA participe régulièrement au FESI, espace collaboratif avec d'autres associations fondatrices et utilisatrices du logiciel EIG.

Cela permet d'échanger sur les tendances fortes et sur les réponses à apporter notamment aux enjeux du dossier unique de l'utilisateur et de la nouvelle modélisation des processus de gestion et des règles de financement des ESMS (indicateurs ANAP, EPRD, SERAFIN PH). L'investissement formation sera sollicité pour planifier un plan pluriannuel de développement des compétences prenant en compte les évolutions des pratiques professionnelles associées à ces évolutions.

B.2.2. La formation

Comme précisé dans le rapport d'activité de l'année dernière, l'année 2016 a été l'occasion de mettre en oeuvre la convention de services sur mesure entre l'ACSEA et Unifaf. L'objectif de cette convention vise à coordonner plus efficacement la gestion administrative et budgétaire de l'investissement formation pour mieux optimiser l'accompagnement des projets et des innovations de l'association en matière de formation.

Pour encadrer cette démarche, un calendrier de partenariat a été établi, permettant de représenter les étapes essentielles qui jalonnent la formation professionnelle : recueil des besoins en formation, élaboration du plan de formation, saisie des actions de formation sur l'outil informatique d'Unifaf...

Quatre ateliers, animés par les membres de l'antenne régionale d'Unifaf, ont également été proposés aux salariés de l'association :

- un atelier permettant d'élaborer son plan de formation, proposé aux référents formation de l'association
- un atelier sur le suivi administratif et budgétaire, proposé aux référents formation et aux chefs de services administratifs et financiers
- un atelier « entretien professionnel » pour les nouveaux salariés de l'association en charge d'une équipe
- un atelier « Développement Professionnel Continu » pour présenter les évolutions du dispositif qui a été modifié fin 2016

De nouvelles actions sont en projet dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle convention de services sur mesure 2017.

Les orientations générales de la politique de la branche :



Pour l'année 2016, après échanges avec les directions des établissements et services, et consultation du CCE, les orientations stratégiques de l'ACSEA se sont déclinées notamment autour des thèmes suivants :

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2017-2019

PREAMBULE : EVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT & MODES D'ORGANISATION

En référence au projet associatif ACSEA 2010 et aux projets des établissements, ces orientations ont pour objectif d'accompagner les équipes dans l'ouverture sur l'environnement des organisations et les évolutions organisationnelles de l'association. Elles veillent à valoriser les rôles sociaux, au développement des compétences individuelles et collectives des professionnels en lien avec les besoins de la relation à l'utilisateur, les enjeux de parcours et de citoyenneté. Elles intègrent les effets de la « transformation digitale » et l'évolution des technologies de l'information et de la communication qui impactent la plupart des métiers de l'ACSEA.

CONNAISSANCES DES PUBLICS, ACCOMPAGNEMENTS & PRISES EN CHARGE

- Travail en dispositifs, dynamiques territoriales, logiques de parcours : quels ajustements pour les professionnels et les organisations ?
- Promotion de la bientraitance dans une logique d'accompagnement vers la citoyenneté (santé, mixité, accès à la culture, sexualité, etc.)
- Vieillesse des personnes handicapées et sécurisation des parcours : quels projets pour accompagner les adultes handicapés vieillissants et éviter les ruptures de parcours, quels ajustements en compétences ? Quels impacts sur les organisations ?
- Poursuite des formations des encadrants éducatifs de nuit et maîtresses de maison
- Développement de la médiation dans la relation d'aide ; travail sur la distance relationnelle « adéquate » dans l'accompagnement des individus en situation conflictuelle
- Mesures formations du troisième Plan National Autisme
- Mise en œuvre du Développement Professionnel Continu (DPC)
- Poursuite du travail sur le dossier unique de l'utilisateur

ADMINISTRATION-GESTION

- Poursuite du développement et de la mise en place de l'outil transversal de gestion du temps
- Adaptation des pratiques aux nouvelles formes de suivi de l'activité, des évolutions possibles en matière de tarification budgétaire
- Poursuite du développement et de l'optimisation du système d'information

DIRECTION & MANAGEMENT

- Veille managériale et formation des cadres intermédiaires
- Accompagnement des directeurs d'établissement en matière de présidence et d'animation des instances

représentatives du personnel

- Accompagnement des chefs de service vers une qualification de niveau 2
- Poursuite de l'adaptation de la politique de formation au nouvel environnement juridique, technique et financier. Développement de la coordination associative en lien avec la convention de services ACSEA-UNIFAF

PREVENTION & MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Qualité de vie au travail et prévention des risques professionnels
- Formation des salariés sans qualification (avenant 327 du 29/04/2014 à la Convention Collective Nationale du 15/03/1966)
- Développement durable de la politique d'emploi des travailleurs handicapés (coordination à terme des référents handicap des établissements)
- Sécurisation des professionnels travaillant de nuit (gérer les urgences et les situations exceptionnelles, accompagner les mobilités, développer des parcours professionnels, ...)

EMPLOIS D'AVENIR & SYNERGIES INTER-GENERATIONNELLES

- Accompagnement des jeunes professionnels par la formation et l'alternance
- Développement du tutorat et de la fonction de référent au service de la transmission des compétences

A ces fins, des dispositifs associatifs, véritables outils de mutualisation, complètent et accompagnent les plans de formation des établissements et services. Dans cette dynamique, trois leviers sont favorisés pour permettre l'optimisation des moyens alloués et la diversification des actions de formation :

- le plan de formation mutualisé associatif (GPAF) constitué par des fonds mutualisés issus de la contribution inter-établissements ;
- la transversalité des plans prévisionnels de formation pour organiser et mettre en oeuvre au niveau associatif des actions communes à plusieurs établissements et services, et dont les coûts sont répartis proportionnellement au nombre de participants sur les plans de formation des établissements et services ;
- la dispense de formations internes par les services spécialisés de la direction générale dans le cadre de leur mission d'accompagnement et de soutien.

Il est à noter que le nombre d'actions transversales et internes peut varier dans le courant de l'année selon les besoins et demandes recensés auprès des établissements.

De plus, afin de développer et d'améliorer ces liens de cohérence et de coopération, une attention particulière est portée à la prise en compte des évaluations des actions de formation, aux appréciations formulées par les salariés participants et aux retours faits par les directions d'établissement quant aux finalités, déroulement et contenus des actions réalisées.

Dans ce cadre, après validation par le conseil de direction de l'association et avis du comité central d'entreprise, le plan de formation associatif « GPAF » a permis la mise en oeuvre des actions suivantes dans le courant de l'année 2016 :

- **Prévention sécurité incendie – équipier de première intervention (CESR)**

Objectif : être capable de déclencher l'alerte, de maîtriser un incendie, d'évacuer un bâtiment.

Public visé : tous salariés.

- **Conduite et prévention – stage perte d'adhérence**

Objectif : être capable de conduire un véhicule à moteur de façon professionnelle, préventive, rationnelle et sécuritaire.

Public visé : toute personne amenée à utiliser fréquemment un véhicule dans le cadre de sa fonction.

- **Sauveteur secouriste du travail – formation initiale (CESR)**

Objectif : être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Public visé : tous salariés.

- **Sauveteur secouriste du travail – formation recyclage (CESR)**

Objectif : maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail ; obtenir le renouvellement de son certificat (SST).

Public visé : tous salariés formés au STT initial.

- **Régulation des phénomènes de violence et d'agressivité (Pluriel Formation)**

Objectif : identifier la violence en situation professionnelle et en distinguer les formes pour y apporter des réponses appropriées et fixer les conditions d'un exercice professionnel satisfaisant.

Public visé : les personnels éducatifs et administratifs.

- **Gestes et postures – soutien aux personnes (Profass Formation)**

Objectif : Identifier et caractériser les risques physiques dans sa situation de travail en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain.

Public visé : les personnels éducatifs.

- **Gestes et postures – manutention (Profass Formation)**

Objectif : Sensibiliser les agents aux risques liés à la manipulation et à certaines postures de travail ; transmettre des connaissances dans le but de prévenir les accidents du travail.

Public visé : les personnels administratifs et les services généraux.

- **Prévention et secours civiques de niveau 1 (La Croix-Rouge)**

Objectif : Apprendre à exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins ; alerter les secours ; empêcher l'aggravation de l'état de la victime.

Public visé : tous salariés.

- **HACCP – hygiène alimentaire (ACSEA Formation)**

Objectif : Acquérir les compétences nécessaires pour organiser et gérer des activités dans des conditions d'hygiène conformes aux attendus de la réglementation.

Public visé : les personnels de cuisine et les maîtresses de maison.

Ce plan a été complété par quelques sessions de formations transversales et internes, portant sur des thématiques partagées d'adaptation des compétences et/ou à destination de publics salariés ciblés.

L'activité formation mutualisée associative 2016 en quelques chiffres :

	Plan de formation associatif (GPAF)	Formations transversales (interplans)	Formations internes (dispensées par la direction générale)
Fonds utilisés (budgets)	15 000 € dont 2 230 € de fonds mutualisés de branche	28 000 € sur trois ans (2016-2017-2018) pris en charge sur les FPSPP	
Nombre d'actions de formation	9 actions soit 14 sessions distinctes	1 action (2 sessions en 2016)	5 actions soit 6 sessions distinctes
Nombre d'heures de formation	1 722 heures	480 heures	257,50 heures
Nombre de personnes formées	130 salariés soit 10,7 % de l'effectif total moyen associatif	20 salariés soit 1,64 % de l'effectif total moyen associatif	67 salariés soit 5,52 % de l'effectif total moyen associatif

L'année 2017 sera consacrée à la poursuite de la dynamique formation insufflée en 2016, et notamment à la mise en place d'une nouvelle convention de services entre l'ACSEA et Unifaf.

B.2.3. La santé au travail

Cet axe dépasse l'obligation de sécurité de résultat de l'ACSEA envers ses salariés, son ambition est d'assumer sa responsabilité sociale à travers la promotion d'une qualité de vie au travail, la valorisation des rôles sociaux et des ressources psychosociales.

L'ACSEA, comme les entreprises des différentes branches de l'économie sociale et solidaire, est concernée par les problèmes actuels de santé au travail, d'accidents, d'invalidités, de croissance des dépenses de santé, d'absentéisme, de pénibilité. Les risques dominants sont les risques physiques (notamment troubles musculo-squelettiques), les risques psychosociaux et le risque routier.

Les pistes d'actions sont nombreuses :

- développer l'information en direction des salariés sur le projet des structures, les associer par des dynamiques de constructions participatives ;
- agir sur l'organisation du travail en se saisissant d'Octime comme un espace de simulation ;
- développer la communication et les échanges formels et informels au sein des collectifs de travail ;
- développer la formation professionnelle et proposer des parcours et de mobilité et/ou d'évolution professionnelle aux salariés ;
- développer des formations-action sur la prévention des risques professionnels pour une prise en compte des situations réelles de travail dans la formation, et des apports de la formation dans l'organisation du travail ;
- d'agir sur les moyens matériels et techniques et de former les utilisateurs.

Comme pour les années précédentes, la direction des ressources humaines a accompagné quotidiennement les directions des établissements et services dans la maîtrise de la réglementation et des obligations et moyens d'action de la fonction employeur et des différents acteurs de la prévention.

Cette dynamique doit permettre en opportunité de garantir le maintien dans l'emploi de tous. Les meilleurs espaces de construction de la prévention restent bien les CHSCT. Les prérogatives de cette instance, sous le pilotage du directeur d'établissement contribuent en permanence à l'amélioration continue des conditions de travail des salariés en proximité des spécificités du travail réel.

L'ACSEA poursuit l'ambition de se doter de mécanismes internes pour piloter son plan de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail sur la base d'une analyse fine et prévisionnelle des indicateurs d'impacts. Pour en faire un réel outil de pilotage RH, l'ACSEA envisage donc la mise en place d'un tableau de bord dynamique qui pourra venir s'insérer comme clé de voûte de sa politique de prévention. Elle cherche donc à outiller les Présidents et Elus des CHSCT par une démarche d'appui au pilotage durable de la qualité de vie au travail et à l'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Pour financer cet investissement, la recherche de fonds mutualisés de branche engagée auprès de l'OPCA Unifaf n'a pas porté ses fruits. A ce jour, il est envisagé de répondre à un appel d'offre de l'ARS « QVT 2017 » afin de bénéficier des fonds CLACT, Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail. Cela permettrait de solliciter un cofinancement auprès de la CNPTP, Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance de la CCN66.

B.2.4. La complémentaire santé

Depuis le 1er Janvier 2016, les salariés de l'ACSEA bénéficient d'une complémentaire santé conventionnelle obligatoire. Celle-ci s'inscrit par application directe des nouvelles dispositions de la convention collective instaurées par l'avenant 328 du 1er Septembre 2014 et modifiées par l'avenant 338 de la convention collective du 15 mars 1966 applicable au 1er Novembre 2016.

Ce contrat permet, en complément de la sécurité sociale, un remboursement au salarié, et s'il le souhaite à ses ayants droit, de frais médicaux qui sont supportés et non remboursés par ailleurs.

Le contrat de Mutuelle d'entreprise (ou complémentaire santé) envisagé par l'ACSEA, prévoit en application directe de notre convention collective :

- une adhésion obligatoire de base pour le salarié de l'ACSEA
- une adhésion facultative à des options supplémentaires
- une adhésion facultative au niveau de garanties choisi par le salarié pour l'ensemble ou une partie de ses ayants droit.

La principale modification apportée par l'avenant 338 est la suppression de la condition d'ancienneté. Sauf exception, tout salarié doit être couvert de manière obligatoire dès le premier jour de l'embauche.

La mise en place du versement santé est également à souligner.

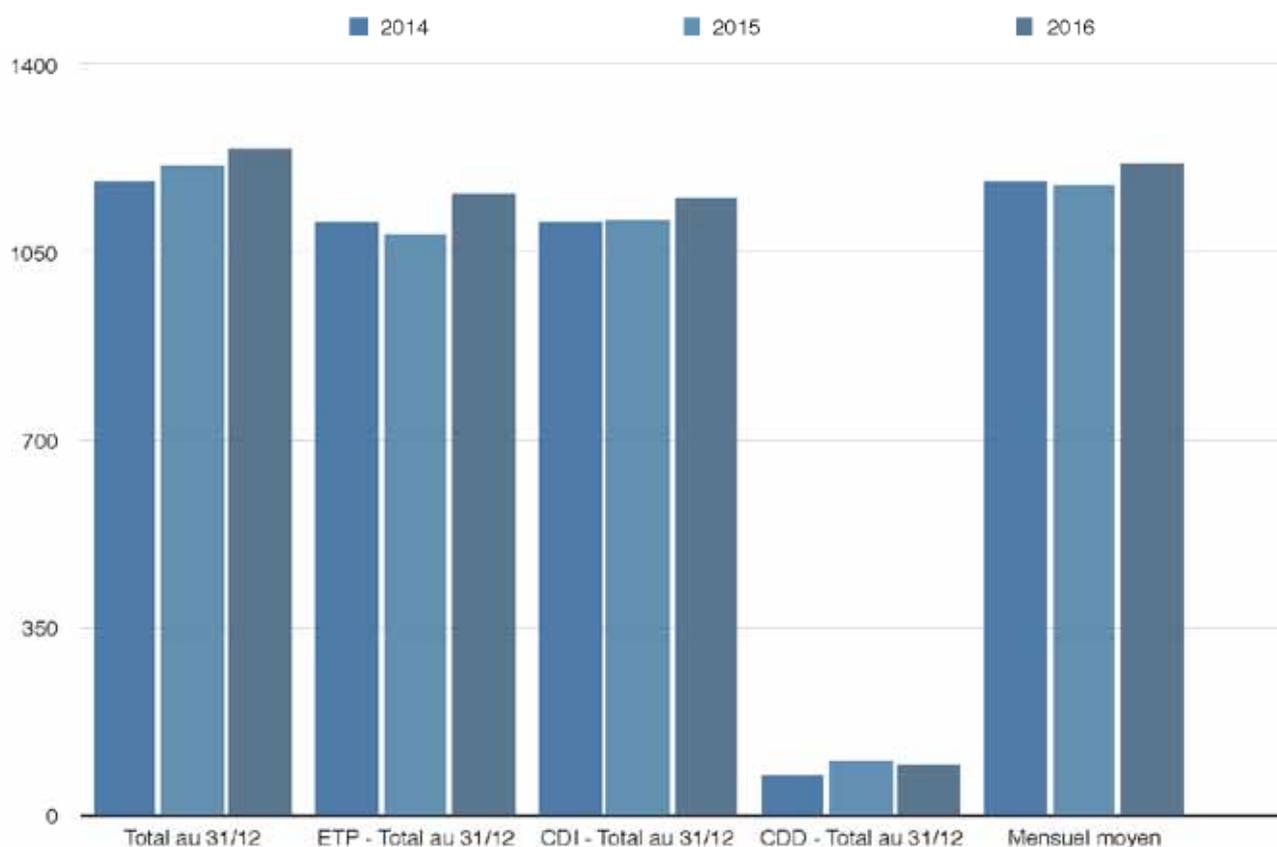
Ce versement concerne les CDD dont la durée du contrat est inférieure ou égale à 3 mois et les temps partiels inférieurs à 15 heures par semaine. Les salariés devront fournir un justificatif de couverture responsable. La demande de versement santé est à l'initiative du salarié.

B.3 - Bilan social associatif et tableaux de bord sociaux 2016 commentés

B.3.1 – L'évolution des effectifs : une stabilité générale

Le nombre de salariés présents au 31/12/2016 s'élève à 1244 personnes pour 1156,96 équivalents temps plein, et pour 92,36% de contrats à durée indéterminée.

Par ailleurs, afin d'éclairer l'évolution quantitative réelle des effectifs, si la méthode permettant la comparaison avec les années précédentes est rétablie, l'effectif mensuel moyen associatif, qui augmente légèrement cette année, atteint 1213 salariés.



Effectifs	2014	2015	2016
Total au 31/12	1 182	1212	1244
ETP - Total au 31/12	1107	1084	1157
CDI - Total au 31/12	1108	1110	1149
CDD - Total au 31/12	74	102	95
Mensuel moyen	1181	1174	1213

D'autre part, il convient de noter que, le rapport des salariés travaillant à temps partiel sur l'effectif global s'affiche à 22,50%, et est en augmentation sur l'année 2016 par rapport aux années précédentes. Cette majoration découle quasiment intégralement de la prise en compte affinée et plus précise du nombre de salariés travaillant en contrat à durée déterminée et présents au 31/12, cette comptabilisation « au contrat » générant un nombre effectif plus important de CDD à temps partiel. La proportion des salariés à temps partiels en CDI s'affiche à 21,06% des salariés en CDI présents au 31/12.

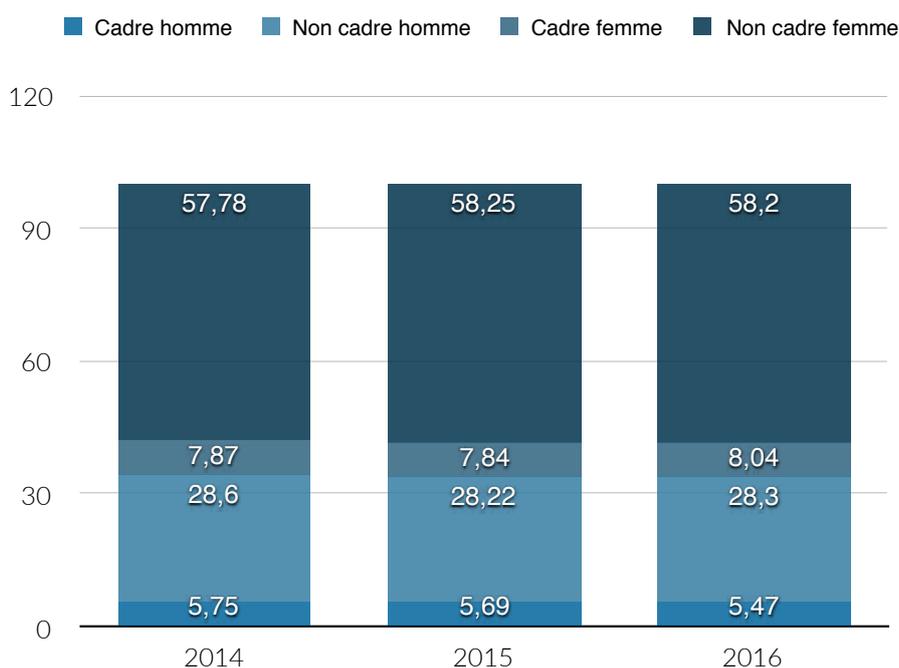
Par ailleurs, et spécifiquement, dans ce cadre, la **politique volontariste de l'ACSEA lui permet de dépasser sa simple obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) pour l'ensemble de l'effectif de l'association.** Ainsi, l'Association emploie 79 personnes physiques ayant un handicap reconnu et travaillant en milieu ordinaire, représentant 67,35 ETP. Cela constitue une nouvelle progression par rapport aux bilans de l'année 2014 et 2015 du fait principalement de recrutements en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée « longs » de salariés ayant une reconnaissance T.H. et de la communication par des professionnels déjà embauchés de leur reconnaissance T.H. Cet effectif s'entend hors salariés T.H. des entreprises adaptées.

B.3.2 – La répartition par sexe : une des questions de parité professionnelle

De manière générale et proportionnellement, les niveaux d'effectif « hommes » et « femmes » se maintiennent, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emplois. Cependant, le taux de féminisation de l'effectif total reste important pour atteindre 66,24% des effectifs globaux (contre 66,09% en 2015 et 65,65% en 2014). Ainsi, de façon plus précise, la représentation de l'effectif féminin s'établit ainsi :

- pour les employés non cadres : 67,29% de l'effectif total
- pour les salariés cadres : la progression régulière constatée depuis 2012 se poursuit soit 59,52% de l'effectif total (57,92% 2015).

Cette situation objective du rapport professionnel homme / femme (en pourcentage) au sein de l'association a été l'objet d'un travail approfondi depuis 3 ans, dans l'optique d'engager des travaux spécifiques portant sur l'égalité professionnelle sur 2016.



B.3.3 – L'ancienneté : un indicateur de la fidélisation des effectifs

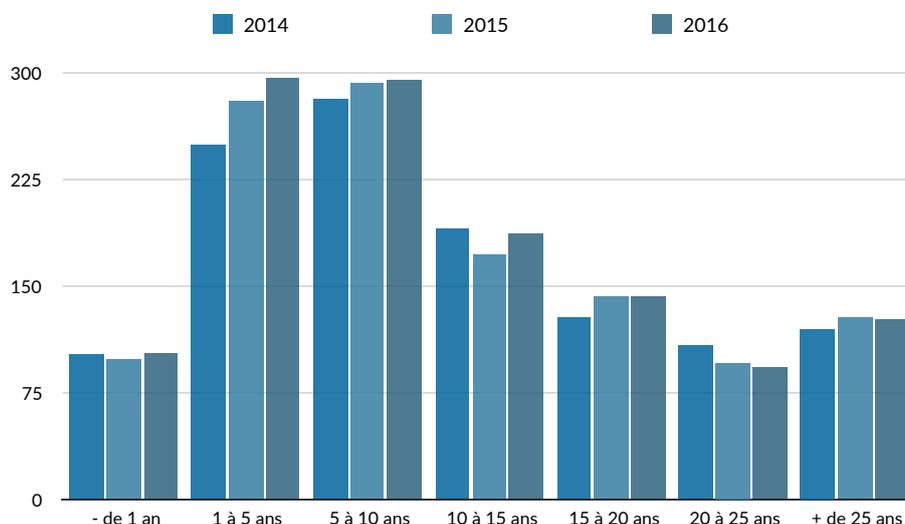
La proportion du personnel ayant moins de 5 ans d'ancienneté, s'établit à un niveau intermédiaire pour représenter 32,07% de l'effectif global (contre 31,27% en 2015 et 29,78% en 2014).

Dans le même temps, si le nombre des salariés ayant plus de 25 ans d'ancienneté, après la baisse régulière des dernières années, se stabilise autour de 10,21% en 2016 contre 10,56% en 2015 et 10,15% en 2014, la tranche de l'effectif associatif des 20 ans d'ancienneté et plus diminue doucement, passant de 18,48% en 2015 à 17,68% en 2016 de l'effectif total.

Effectifs par ancienneté au 31/12 (en valeur)	2014	2015	2016
- de 1 an	102	98	103
1 à 5 ans	250	281	296
5 à 10 ans	282	293	295
10 à 15 ans	191	173	187
15 à 20 ans	128	143	143
20 à 25 ans	109	96	93
+ de 25 ans	120	128	127
Total	1 182	1 212	1 244

Au global, on constate malgré tout qu'au regard de l'ancienneté, les effectifs se répartissent encore de manière relativement équilibrée en trois tranches :

- moins de 5 ans, 32,07% (contre 31,27% en 2015, et 29,78% en 2014),
- entre 5 et 15 ans, 38,75% (contre 38,45% en 2015, et 40% en 2014),
- plus de 15 ans, 29,18% (contre 30,28% en 2015, et 30,20% en 2014).

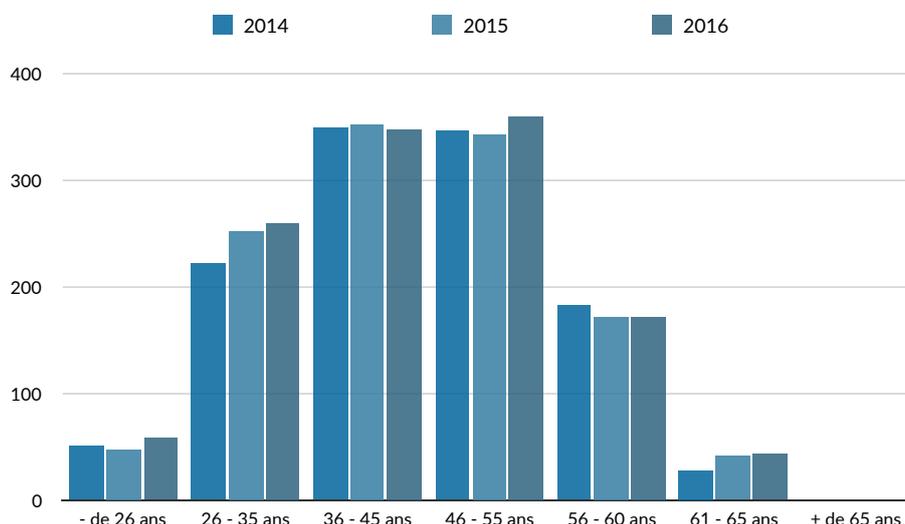


B.3.4 – La courbe des âges : un fragile équilibre

Il convient de noter que : les moins de 26 ans voient leur effectif légèrement augmenter, et que le nombre des plus de 60 ans se stabilise par rapport à 2015.

Par ailleurs, compte tenu des fluctuations d'effectif passées, et proportionnellement, les tranches centrales couvrant les 36–55 ans restent fortement majoritaires et enregistrent une légère baisse en pourcentage pour ne plus représenter que 56,99% de l'effectif total contre 57,43% sur l'année précédente.

Effectifs par tranche d'âge au 31/12 (en valeur)	2014	2015	2016
- de 26 ans	51	48	58
26 - 35 ans	223	253	260
36 - 45 ans	350	353	348
46 - 55 ans	346	343	361
56 - 60 ans	183	172	172
61 - 65 ans	28	42	44
+ de 65 ans	1	1	1
Total	1 182	1 212	1 244



De façon plus détaillée, les plus de 45 ans représentent encore 46,46% mais enregistrent une stabilisation et se rapprochent de son niveau de 2010 (46,04% en 2015, 47,20% en 2014, 47,06% en 2013, 46,75% en 2012, 46,71% en 2011, 46,68% en 2010).

D'autre part, cette évolution profite aux personnels de moins de 36 ans qui voient leur proportion augmenter pour s'établir à hauteur de 25,56% de l'effectif total par rapport au 24,83% de 2015. Pour rappel, évolution les années précédentes : 23,18% en 2014, en 2013 23,44%, 23,12% en 2012, 24,60% en 2011, 25,28% en 2010.

Dans ce contexte général, et malgré les fluctuations constatées, l'âge moyen des salariés de l'association reste relativement stable cette année encore et s'établit à 43 ans (43,60).

B.3.5 – La répartition par type d'emploi : le maintien catégoriel des effectifs

De manière générale, la situation des effectifs par catégories d'emploi se maintient globalement en prenant en compte les remarques explicitées ci-avant sur les modifications d'effectifs par sexe notamment, et les évolutions d'activité des établissements et services. Pour rappel, les données suivantes tiennent compte des CDD présents au 31/12 :

Effectifs par catégorie	2014			2015			2016		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Administration, gestion	161	16	145	168	18	150	165	20	145
Educatif	592	239	353	601	236	365	627	246	381
Médical, para-médical	103	23	80	105	23	82	105	19	86
Services généraux	128	47	81	130	51	79	135	53	82
Direction, Encadrement	91	49	42	90	48	42	91	48	43
Assistantes familiales	66	10	56	64	9	55	68	9	59
Contrats Aidés	12	4	8	17	4	13	12	3	9
Contrats Alternance (C.Pro, C.Ap.)	9	3	6	8	3	5	12	3	9
Salariés T.H. entreprises adaptées	20	15	5	29	19	10	29	19	10
Total	1 182	406	776	1 212	411	801	1 244	420	824

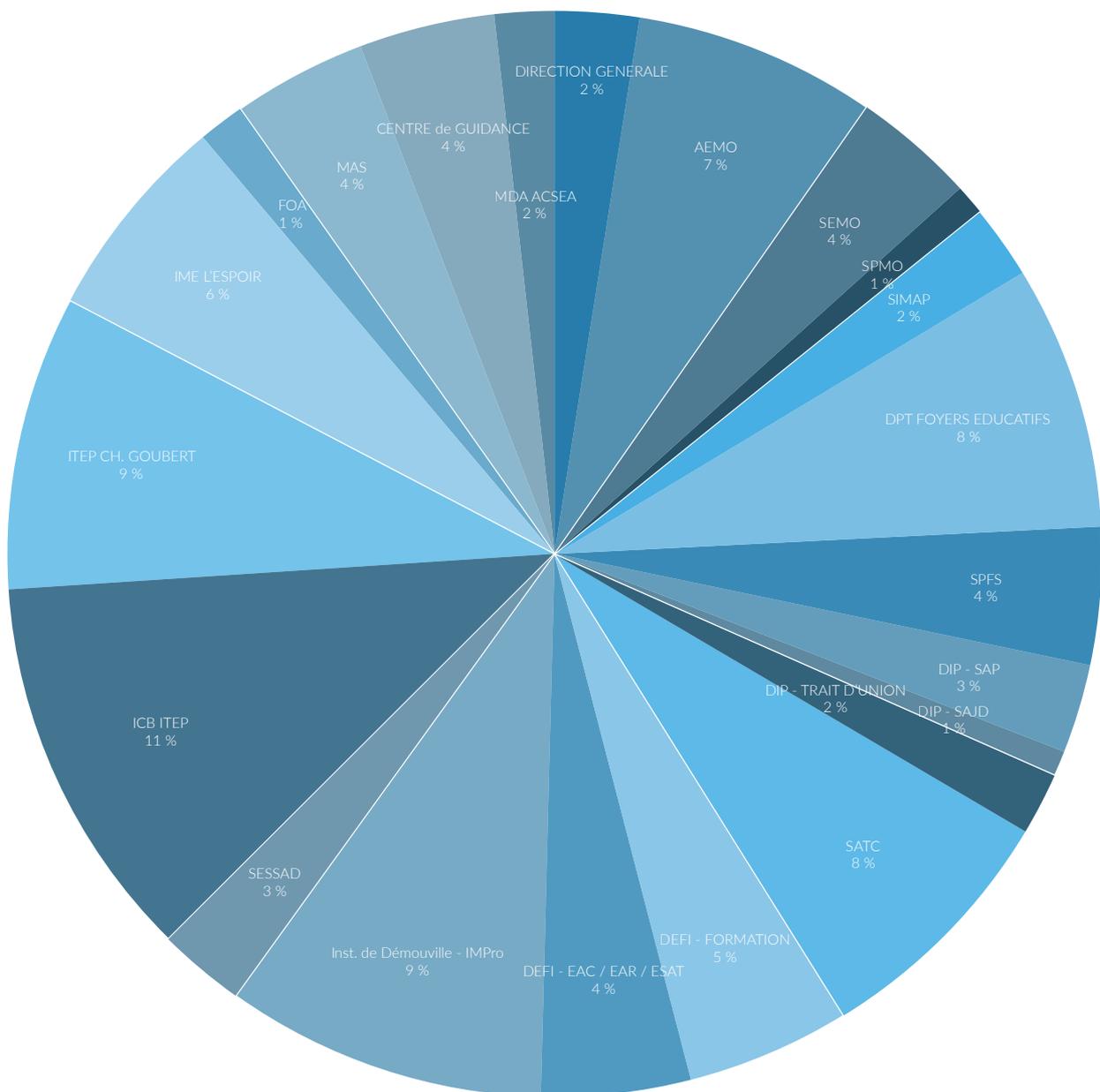
B.3.6 – La répartition des effectifs par établissement : une vision de l'organisation associative

De même que dans le point précédent, la répartition des effectifs reste stable de manière générale et globale, les variations étant principalement dues à la poursuite du développement d'activités sur l'année 2016, mais aussi dues plus classiquement aux écarts constatés sur les contrats à durée déterminée présents aux 31/12.

	Adm. / Gestion	Educatif	Médical / Paramédical	Services Généraux	Direction / Encadrement	Assistantes familiales	Contrats aidés	Contrat Alt. Pro. App.	T.H. entreprises adaptées (EA)	TOTAL
DIRECTION GENERALE	25	-	-	1	5	-	-	-	-	31
AEMO	13	56	8	2	10	-	-	-	-	89
SEMO	5	31	2	3	4	-	-	-	-	45
SPMO	1	6	2	-	1	-	-	1	-	11
SIMAP	4	16	4	-	3	-	-	-	-	27
DPT FOYERS EDUCATIFS	9	65	5	10	8	-	1	-	-	98
SPFS	-	-	-	-	-	51	-	-	-	51
DIP - SAP	3	24	-	1	4	-	-	1	-	33
DIP - SAJD	1	4	1	1	1	-	1	-	-	9
DIP - TRAIT D'UNION	2	9	-	11	1	-	-	-	-	23

SATC	36	50	-	-	8	-	-	1	-	95
DEFI - FORMATION	9	42	-	3	4	-	2	-	-	60
DEFI - EAC / EAR / ESAT	4	7	-	9	4	-	2	-	29	55
Inst. de Démouville - IMPro	9	69	7	22	8	-	2	1	-	118
SESSAD	4	19	6	-	2	-	-	1	-	32
ICB ITEP	10	79	11	30	8	-	1	4	-	143
ITEP CH. GOUBERT	6	52	10	17	7	17	-	-	-	109
IME L'ESPOIR	7	46	9	8	6	-	-	1	-	77
FOA	-	12	-	4	1	-	-	-	-	17
MAS	5	26	6	8	2	-	-	2	-	49
CENTRE de GUIDANCE	10	3	30	4	2	-	1	-	-	50
MDA ACSEA	2	11	4	1	2	-	2	-	-	22
										1 244

Répartition des effectifs :



C - LA POLITIQUE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE 2016

Dans la continuité des années précédentes, l'ACSEA a poursuivi ou entrepris en 2016 des investissements immobiliers majeurs visant à :

- Adapter les locaux à l'évolution des besoins et de l'offre ;
- Améliorer les conditions d'accueil des usagers ;
- Répondre aux exigences réglementaires en terme d'accessibilité et de sécurité ;
- Améliorer les conditions de travail des professionnels.

Notre secteur connaît de profondes mutations et les réflexions engagées sur l'adaptation de l'offre aux besoins doivent intégrer la composante immobilière.

Dans ce contexte, l'optimisation du patrimoine immobilier est un enjeu fort de l'association pour les années à venir.

Quelques données bilanciellles :

Le taux de vétusté des immobilisations en 2016 s'élève à 49%, en diminution ; ce qui traduit une politique de renouvellement des investissements régulière et par ailleurs conforme aux normes du secteur d'activité.

Le taux d'endettement est de 39%, en augmentation (36% en 2015 et 30% en 2014) et qui s'explique par un recours important à l'emprunt ces dernières années pour financer les projets immobiliers.

I. ACTIONS TERMINEES

1. MAS D'ELLON : projet de réhabilitation et d'extension

Ce projet architectural, inscrit au CPOMM 2, a vu sa réalisation se concrétiser à l'été 2016.

Les locaux ainsi réhabilités permettent d'offrir aux adultes accueillis des conditions de prise en charge adaptées et sécurisées et contribuent à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la MAS.

Au 31 décembre 2016, le montant total de l'opération s'élève à 3 263 268 € dont 245 656 € de TVA en cours de récupération auprès des services fiscaux. Ces travaux sont financés à hauteur de 2 499 000 € par un emprunt contracté auprès du Crédit Coopératif et le solde par autofinancement.

2. IME L'ESPOIR : travaux d'aménagement des locaux de Vaucelles et des ateliers techniques de Vaux-sur-Aure

Le projet de réhabilitation et de mise en conformité du site de l'IME Espoir à Bayeux situé 1 rue des Cordeliers, tel qu'il était envisagé dans un premier temps, a été abandonné au regard du coût trop élevé des travaux. L'ACSEA a recherché un nouveau bien localisé à proximité de Bayeux afin de transférer son activité de jour.

L'ACSEA a ainsi acquis en décembre 2015 une propriété située 24 avenue de la Drôme à Vaucelles pour un montant global de 781 650 € et financée par l'affectation des excédents 2018, 2010 et 2011 du CPOMM.

Des travaux de mise aux normes et d'aménagement d'un montant de 968 901 € ont été réalisés sur 2016 et les jeunes accompagnés ont pu faire leur rentrée dans les nouveaux locaux le 7 novembre 2016. Ces travaux ont été principalement financés par un emprunt de 800 000 €, une aide exceptionnelle non reconductible de 100 000 € allouée par l'ARS en 2016 et le solde par une proposition d'affectation d'une partie de l'excédent 2015 du CPOMM.

Des travaux ont également été réalisés aux ateliers techniques à Vaux-sur-Aure pour un montant de 156 925 € avec notamment la création d'un espace pour la prise des repas sur place des jeunes.

3. ACSEA FORMATION : location et aménagement d'un bâtiment industriel à Lisieux

Un bail emphytéotique administratif a été consenti entre la Ville de Lisieux et l'ACSEA à compter du 1er septembre 2016 pour une durée de 20 ans et sur la base d'un loyer annuel fixé à 24 000 € TTC. Ce bail encadre la location d'un bâtiment industriel situé 33 rue Rose Harel à Lisieux à destination d'ACSEA FORMATION pour les formations « bâtiment » et « commerce ».

Des travaux d'aménagement pour un montant total de 542 906 € ont été réalisés et financés par un emprunt de 450 000 € et un prêt FIMA de 70 000 €.

4. DEFI, ACSEA FORMATION et ESAT : location 10 rue de la Cotonnière à Caen

Dans le cadre d'un projet de réorganisation et de mutualisation de sites et afin de faire face à des problèmes de vétusté des locaux, l'ACSEA a étudié la possibilité d'envisager une nouvelle location permettant d'accueillir sur un même site ACSEA FORMATION pour son offre sur Caen, l'ESAT intermédiaire « Hors les Murs » et la direction du DEFI.

Ils ont ainsi emménagé au 1er Juin 2016 dans des nouveaux locaux situés 10 rue de la Cotonnière à Caen à proximité du SESSAD dans le cadre d'une opportunité permettant ainsi à ACSEA de négocier un bail d'une durée de neuf ans pour le site dans son ensemble comprenant les 2 bâtiments et en rationaliser les coûts.

Le coût annuel global du loyer pour l'ensemble du site s'élève à 186 000 € TTC.

5. Déménagements de l'Unité du Foyer Harcourt et de l'Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)

Le patrimoine immobilier de l'association est vieillissant et les exigences réglementaires relatives à la sécurité et l'accessibilité se sont extrêmement renforcées ces dernières années. Certains locaux sont devenus inadaptés.

L'Unité du Foyer d'Harcourt qui, jusqu'alors, occupait une propriété située en ville ne répondant plus aux normes réglementaires en vigueur a déménagé au cours de l'année 2016 pour s'installer dans le quartier de la Guérinière à Caen.

L'UAT était implantée jusqu'en 2016 dans des locaux situés sur Cairen, locaux vétustes et non conformes aux exigences sécuritaires. Pour sécuriser l'unité dans l'attente d'un emménagement futur, l'UAT a déménagé sur le site de l'IMPro à Démouville.

6. Emménagement du SPFS dans les locaux du DAFHE

Depuis octobre 2016, le Service de Placement Familial Spécialisé est installé dans les locaux du DAFHE situés au 33 rue des écoles à Cormelles Le Royal.

Ce regroupement a ainsi permis une résiliation du bail locatif rue des rosiers conformément aux orientations prises conjointement avec le conseil départemental dans le cadre du suivi de la convention cadre PEF.

7. SCI ICI « Immobilière Calvadosienne d'Insertion » : montée en charge de la SCI sur 2016 avec le projet rue des compagnons

Créée en 2015, la SCI ICI est une structure dont l'objet est la gestion et l'exploitation de biens immobiliers.

Dans le cadre de cette SCI, deux propriétés ont été acquises :

- Une propriété située 10 rue de la Cambette à Bayeux acquise le 31 août 2015 pour un montant de 425 000 €. Cette propriété est louée à l'ITEP Champ Goubert et héberge le dispositif Bessin ;
- Un ensemble immobilier localisé 31 rue des Compagnons à Caen et acquis le 29 décembre 2015 pour un montant global de 801 800 €. Des travaux ont été réalisés sur 2016 pour un montant de 560 511 €. Cet ensemble immobilier regroupe depuis le 1er juillet 2016, le SIMAP et le DIP. Un plateau de 110 mètres carrés reste à aménager et pourra accueillir un autre service de l'ACSEA.

II. ACTIONS EN COURS OU PREVUES

1. Centre de guidance de Caen : travaux de mise en conformité du bâtiment

Une première phase de travaux de mise en conformité du bâtiment a été réalisée sur 2016 pour un montant de 97 424 €.

Un audit sur l'ensemble des aspects réglementaires (dont sécurité incendie et accessibilité PMR) est venu compléter cette première phase de travaux permettant ainsi de revisiter le projet initial afin de poursuivre la réhabilitation réglementaire engagée avec une seconde phase de travaux prévue sur 2017 permettant à l'issue la conformité du bâtiment aux règles de sécurité incendie exigées d'un ERP de 5ème catégorie.

Le montant total des travaux (phases 1 et 2) est évalué à 400 000 € dont 300 000 € financés par emprunt.

2. Espace relais : aménagement des locaux sur Lisieux

Afin de compléter le dispositif Pays d'Auge, la mise en place d'un espace relais d'une capacité d'hébergement de

5 places a été envisagée.

Cet espace relais ouvrira après la réalisation de travaux d'aménagement et de mises aux normes des locaux situés 20 boulevard Fournet à Lisieux. Les travaux évalués à 80 000 € sont programmés sur 2017.

3. IMPro Démouville : construction d'un nouvel atelier pré-professionnel Restauration / Traiteur / Service en salle

L'atelier pré-professionnel Restauration/ Traiteur / Service en salle est actuellement situé sur le site démouvillais à proximité des autres ateliers pré-professionnels. Les locaux sont inadaptés et ne répondent plus aux normes minimales réglementaires, notamment en terme d'hygiène et de sécurité incendie. Afin de pérenniser cette activité, l'ACSEA a soutenu le projet de construction d'un nouvel atelier.

Parallèlement à ce projet, des travaux de mise en sécurité électrique de l'ensemble du site de Démouville et de mise en conformité du réseau d'eau chaude sont prévus. Les travaux doivent débuter sur le second semestre 2017.

Les travaux évalués à 1 473 000 € seront, pour partie, financés par un emprunt à hauteur de 750 000 € et le produit issu de la vente du bien situé rue Caponière à Caen pour 330 000 €.

4. Trait D'union : projet architectural prioritaire

Les locaux actuels situés rue de la Charité ne sont pas conformes aux exigences réglementaires et les conditions actuelles d'accueil et d'hébergement des publics ne sont pas satisfaisantes. L'ACSEA a inscrit le projet architectural du trait d'union comme le projet prioritaire à soutenir dans les prochains mois. Ce projet devra s'appuyer sur les orientations du projet de service en cours d'élaboration.

D - LES MISSIONS JURIDIQUES

Compte rendu des activités réalisées par le Conseiller Technique Juridique (CTJ) et Délégué à la Protection des Données (DPD) de la Direction générale de l'ACSEA en 2016.

I - DOSSIERS DÉDIÉS

Les dossiers dédiés correspondent aux travaux que le CTJ et le DPD met en œuvre de manière continue.

En direction de l'association :

Le DPD veille à la protection des données à caractère personnel courantes (c'est-à-dire-actives) et intermédiaires (c'est-à-dire archivées).

Concernant les données actives, le DPD, à compter de mai 2016, a effectué les engagements de conformité des traitements mis en œuvre par l'association et qui n'avaient pas encore été autorisés. Disposent ainsi de numéros d'autorisation en règle : le SIMAP, l'AEMO, le SEMO, le SPMO, les Foyers Educatifs, le FOA, la MAS, le SESSAD de Caen, l'ICB, l'ITEP Champ Goubert, le dispositif Bessin, le SESSAD de Champ Goubert, le SATC, le SAJD, le Service Trait d'Union et le Service d'Action Préventive. Le pôle Santé et les services du DEFI feront l'objet d'une attention spécifique en vue de leur mise en conformité avec la Loi I&L en 2017.

L'année 2016 a également été ponctuée par des temps pédagogiques avec les équipes visant au renforcement des droits des usagers, la sécurisation des données et les durées de conservation. La publication du règlement européen le 27 avril 2016 et l'entrée en vigueur de la loi Lemaire le 7 octobre dernier viennent encore modifier nos pratiques et il est nécessaire d'en mesurer les principaux enjeux pour pouvoir accompagner l'ensemble des professionnels de l'ACSEA vers le respect des droits des personnes que l'association accompagne.

Concernant l'archivage intermédiaire, le travail continue, même si le groupe des référents à la protection des données ne s'est pas réuni en 2016.

Dans tous les établissements et services de l'ACSEA, et grâce au guide archivage papier élaboré par le groupe, le tri et la destruction sécurisée d'archives tant privées que public a démarré, respectant ainsi le droit à l'oubli et libérant ainsi de l'espace. Deux nouveaux visas d'élimination ont été délivrés par le service départemental des archives du Calvados : DMO et ICB.

En mars 2016, et en remplacement de Monsieur Jean-Luc GARNIER, le CTJ s'est vu confier par les sociétaires MAIF un mandat d'élu. En sa qualité d'élu de sociétaire, le CTJ se familiarise avec les règles et logiques assurantielles et prend part régulièrement à des travaux conduits par la MAIF. Il intervient parfois dans les sinistres auxquels sont

confrontés les différents établissements et services de l'association et tente d'agir sur le montant des appels de cotisations. Il s'assure que les contrats passés couvrent bien les risques générés par les activités, les personnes dont les différentes structures de l'association doivent répondre et les choses qu'elles ont sous leur garde.

En direction de la direction générale :

Conformément aux orientations arrêtées par le directeur général de l'association, le CTJ effectue un contrôle en amont de toutes les conventions qui lient les établissements et services, du fait qu'elles engagent juridiquement l'association : conventions de partenariat, prêts de meubles et de locaux, de mise à disposition de personnels...). Une vingtaine de conventions ont ainsi été élaborées ou rectifiées par le CTJ en 2016.

Par ailleurs et en collaboration avec le DAF, il a supervisé cette année, un contentieux de la tarification médico-sociale, celui opposant l'ACSEA à la PJJ.

En direction des établissements et services :

De manière pérenne le CTJ assure chaque mois :

- une matinée de permanence juridique à la Maisons des Ados, orientée autour de deux domaines du droit : droit pénal et harcèlement du fait des NTIC et le droit de la famille.
- une animation technique de l'ensemble des infirmiers de l'ACSEA. En plus de leur permettre de se retrouver et d'échanger entre pairs, des réflexions sont conduites autour de thématiques arrêtées en début d'année. En 2016, le groupe a finalisé le dossier infirmier, le glossaire des médicaments ainsi que la fiche protocole pharmacie.
- des réflexions régulières et des accompagnements à la législation visant à accompagner les équipes aux changements et à les professionnaliser. En 2016, des temps de travail ont eu lieu sur le service Trait d'Union et l'ITEP Champ Goubert.
- il participe régulièrement à la refonte des outils Loi 2002-2 et à celle des projets de services et d'établissements (SAJD, CAFS Unique etc).

II - CONSEILS ET ÉTUDES JURIDIQUES PONCTUELS

En direction de l'association :

En 2016, le CTJ a collaboré, en lien avec le Cabinet CORNILLIER et le Président, à la réécriture des statuts de l'association. Il a également œuvré au rapprochement entre l'ACSEA et l'AMFP14 en élaborant quelques documents martyrs et nécessaires à ce dessein.

En direction de la direction générale :

Le CTJ, en collaboration avec le cabinet CORNILLIER, a pris part à l'élaboration des délégations de chaque directeur d'établissement ou de service. Il a par ailleurs conduit des chantiers importants tels que la réécriture du guide confidentialité, la constitution et le dépôt de la demande d'agrément service civique pour l'ensemble des établissements et services de l'association, entre autres.

En direction des établissements et services :

En 2016, le CTJ a réalisé de nombreuses missions à la demande de l'ensemble des établissements et services de l'ACSEA, sans exception. Il s'agit en premier lieu d'élaborer ou de rectifier des conventions de partenariat, de mise à dispositions. Certaines d'entre elles ont une réelle dimension politique dans la mesure où elles subordonnent les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes. Il s'agit en second lieu de prodiguer des avis juridiques afin d'éclairer ou de conforter une position. Ces renseignements concernent soit la situation d'un usager, soit une situation professionnelle précise. Ils se matérialisent toujours par une réponse par mail ou encore par une proposition de rédaction (courrier, signalements, de recueil d'informations préoccupantes, statut, pouvoir etc.) ou encore, par un accompagnement physique et technique auprès des équipes. A la demande des directeurs d'établissement et de service, le CTJ a d'ailleurs animé plusieurs réunions institutionnelles sur des sujets rendus nécessaires par l'actualité de l'établissement ou du service (projet de service à réécrire, difficulté rencontrée) : Centre de Guidance, Maison des Adolescents, ITEP Champ Goubert.

III - FORMATIONS

Le CTJ/DPD a élaboré trois programmes de formation fin 2016 (protection juridique du mineur, confidentialité, responsabilités juridiques des intervenants sociaux éducatifs). A l'instar du service informatique, ces sessions seront ouvertes à l'ensemble des collaborateurs de l'ACSEA courant 2017.

E - LES MISSIONS DU SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2016 aura été une année charnière pour le Service Informatique.

L'humain étant toujours le centre d'un système d'information, l'aspect le plus important de cette année 2016 aura été le départ de son responsable (Jean-Jacques Carré). Il a accompli durant plus de 20 ans un travail acharné plein de bon sens et toujours porté par un unique objectif : « rendre service aux établissements » et in fine aux usagers. Il a en outre laissé un système d'information et une équipe stables et pérennes. Qu'il en soit remercié ici.

Bien évidemment, les établissements et l'ACSEA ont continué à évoluer et à être créatifs.

De nombreux projets immobiliers ont vu le jour. « Rue des compagnons », « Rue Cottonnière », « La Mas d'Ellon », « IME Vaucelles », « AEMO/SEMO Trouville » sont les projets les plus marquants pour cette période. Cela a engendré 22 projets pour le service Informatique (et pour le fournisseur Telecom Historique). Tous ces projets ont été finalisés dans le temps imparti et dans le respect du budget défini en amont.

Un projet important de refonte de la téléphonie avait été lancé en 2015. Son nom ? BTIP.

Le BTIP permet de véhiculer la voix dans le réseau informatique. Cela permet d'avoir une meilleure qualité de voix (moins de compression), des débits plus importants pour les sites distants et des coûts maîtrisés. Une grande partie de la migration s'est effectuée en juillet et Août 2016. Cela s'est passé sans problème majeur et a permis au nouveau Responsable SI de visiter de nombreux sites et découvrir au mieux le métier de chacun.

Sous l'impulsion du directeur général et dans un objectif de conduire la révolution numérique indispensable dans une organisation comme la nôtre et en amont du départ de Jean-Jacques Carré, un audit du Système d'Information a été effectué. Cet audit aura permis de constater tout le travail accompli, ses qualités et les axes de progrès pour les années à venir.

Sécurité, coûts maîtrisés, une informatique stable, pérenne et un matériel informatique « Up to date » sont les qualités du Système d'Information de l'ACSEA.

Les axes de progrès sont le pendant d'une informatique très orientée « SECURITE ». On devra s'orienter à l'avenir sur la mobilité (des salariés, usagers, établissements), l'ouverture sur l'extérieur, la continuité de service et plus d'implication dans la partie applicative de l'informatique (logiciel).

Quelques projets ont débuté ou débutent en suivant cette ligne directrice :

- Le projet « Hotspot » permet à nos usagers une connexion sécurisée à Internet (4 sites installés),
- Le projet Base de données Unique de l'Usager avec un site pilote (SEMO) qui nous donnera les enseignements nécessaires à la généralisation de ce projet.
- La nouvelle version du logiciel du CMPP, mise en place d'un nouveau logiciel pour ACSEA Formation, test d'un outil de reporting pour suivre plus aisément les coûts et indicateurs d'entreprise. Le SI apporte son soutien à ces projets et accompagne les établissements dans leur mise en œuvre.
- La partie Formation des salariés : nous tendons vers des sessions plus courtes et sur site afin de répondre au mieux aux attentes et contraintes des salariés et établissements. Sur 2016, il est encore un peu tôt pour savoir si cela répond aux besoins, mais les premiers mois de 2017 semblent nous l'indiquer (30 personnes formées sur le premier trimestre).

Nous pouvons terminer ce rapport d'activité par quelques chiffres :

- 22 déménagements,
- 6 établissements en maintenance préventive (Trait Union, DMO, SIMAP, ICB, DIP et IMPRO),
- 4 Serveurs remplacés (CMPP, MDA, ATC et Filemaker siège),
- 3500 contrats de moins de 3 mois sur l'application « maison »,
- Et 407 000 écritures comptables sur notre logiciel de Compta (EIG).

F - LES MISSIONS DU SERVICE COMMUNICATION

En quelques chiffres :

- 2 commissions communication (juillet et septembre)
- 9 comités de rédaction (janvier, février, mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre et décembre)
- 6 numéros d'Info ACSEA (janvier, février, mars, avril-mai, juin et juillet-septembre)
- 1 accueil nouveaux salariés (février)
- 1 CAFEs de l'ACSEA (avril)

L'année 2016 a été marquée par le départ, en congé maternité, de Céline TREMBLAY, secrétaire (à 80 %) partagée entre la conseillère technique et juridique et la chargée de communication.

Le service communication a donc pris un stagiaire de l'IUT information-communication, Emmanuel CLAUDE. Le stage de 8 semaines ayant donné entière satisfaction, nous avons décidé de garder Emmanuel sur un temps partiel, en remplacement de Céline TREMBLAY, afin de travailler essentiellement sur le développement du nouveau site internet de l'ACSEA.

En 2016, la chargée de communication a validé avec succès une formation de niveau II « Bachelor chef de projet communication et publicité » à l'AIFCC de Caen.

Les points forts de l'année 2016 :

- Travail sur une nouvelle formule d'Info ACSEA : un journal interne trimestriel, plus attractif, plus participatif, avec une ligne éditoriale retravaillée.
- Développement du futur site internet : contenu, référencement et formation des « référents site internet » dans les établissements.
- Mise à jour des coordonnées des établissements et services sur Google.
- Travail d'analyse sur le numérique et les réseaux sociaux.
- Travail de mise à jour des documents associatifs de référence avec la nouvelle charte graphique.
- Travail sur le dossier santé en lien le groupe infirmiers et Elodie FRAGO.
- Travail sur la communication de crise en lien avec les médias : affaire du Fiché S + ICB.

Evènements :

- Cérémonie de remise de médaille de « Chevalier dans l'ordre national du Mérite » de Jean de Bagneaux le 5 février 2016.
- Assemblée générale et conférence de Brigitte BOUQUET le 16 juin 2016, à la salle des fêtes de Mondeville.
- Départs de Jean-Luc GARNIER et Julie FAGUET le 16 septembre 2016 et départ de Thierry BABIN le 17 octobre 2016.
- Assemblée générale extraordinaire le 3 novembre 2016 : vote des nouveaux statuts de l'ACSEA.

2.1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

Outil de pilotage du directeur général qui le préside, le conseil de direction est fortement marqué par un large turn over des cadres (une rupture conventionnelle, un licenciement, des promotions et remplacements ainsi que deux départs à la retraite au siège). Cette instance doit pouvoir se stabiliser. Cependant, la régularité des rencontres et la volonté de tous, de faire avancer certains dossiers comme la formation et la gestion de temps ont donné tout au long de l'année une force importante aux travaux.

Suite au séminaire de septembre, les directeurs ont souhaité avoir des temps institués avec le directeur général uniquement, pour faire avancer certains dossiers les concernant ou partagés. Cette méthode introduite dès la fin de 2015 mais de façon très marginale, a été organisée et fait l'objet d'un calendrier et d'ordre du jour structurés. Les directeurs fonctionnels du siège ainsi que les directeurs adjoints n'y participent pas. Ceci permet d'augmenter les temps de rencontres pour formaliser les axes de travail, renforcer les collaborations et synergies entre les directeurs de département, d'établissement et de service et les liens avec le niveau associatif ainsi que la nécessaire conduite du changement sur laquelle il convient de s'accorder suite à ces mouvements de fonds d'évolution du secteur et de la recomposition des acteurs en région.

Trois sujets ont été mis à l'ordre du jour pour cette fin d'année 2016 : les délégations et subdélégations aux directeurs par le directeur général, la situation de l'I.C.B. ainsi que l'étude d'une demande des directeurs adjoints de faire étudier leur situation.

Pour ce qui concerne les sujets évoqués lors des conseils, comme à l'accoutumée, ceux ci sont nombreux et variés.

Chaque conseil commence par des informations importantes et cette année, l'actualité régionale a été particulièrement importante, y compris nationale avec notamment tous les travaux prospectifs faits dans le secteur et les différents retours des assises (CNAEMO) ou congrès (UNIOPSS) auxquels le directeur général ou les directeurs ont participé, favorisant ainsi les temps d'échanges et de partage de synergies à mettre en œuvre pour les différents secteurs dans lesquels nous intervenons.

Ces conseils ont également des tours de table systématiques permettant ainsi des échanges d'information mais aussi de partage d'analyse entre ses membres. Ces tours de table prennent toute la matinée et permettent également de faire le point sur certains dossiers communs.

Un temps de travail spécifique et récurrent a été réservé aux évolutions de la réglementation en matière de formation et de cotisation. Notre association, ayant depuis toujours misé sur un fort taux de pourcentage pour former les équipes, a dû s'adapter en temps réel à toutes ces modifications parfois contradictoires mais c'est aussi la formation cadre ACSEA/UNIFAF que le conseil a suivi en temps réel afin d'optimiser nos ressources.

Toujours en matière de ressources humaines, il a fallu organiser de façon transversale et commune à tous les établissements les élections des représentants du personnel. La réforme de la participation à la mutuelle par les employeurs a dû également être travaillée.

Sous l'impulsion du DRH, le travail sur l'analyse des contentieux prudhommaux a pu se faire, notamment en ce qui concerne la question du recours aux CDD.

La direction Recherche a travaillé sur les aspects de projet et de démarche qualité et ses travaux ont également été accompagnés par les membres du conseil ainsi que la mise à jour des différentes autorisations, convention avec les établissements et services. Dans un souci de travailler avec les représentants des administrations, comme cela s'était déjà fait par le passé, le conseil a reçu madame LEFRECHE, directrice de l'autonomie à l'ARS et ses collaborateurs pour une matinée de présentations interactives et d'échanges.

Le CD a également validé la démarche d'amélioration de la qualité proposée par le DRD et ses modalités très concrètes de mise en œuvre.

Enfin, certains d'entre ses membres ont participé à l'organisation du séminaire de septembre qui a eu lieu à CHERBOURG du 28 au 30 septembre 2016 dont le thème choisi était « éthique, repères et bonnes pratiques : conduites du changement et fonctions de direction ».

Ces travaux ont permis de s'accorder sur les définitions, le sens partagé et enfin des valeurs sur lesquelles il convient de fonder notre action de manager. Ces travaux s'inscrivant dans les suites de l'AG et étant préparatoires au prochain projet associatif, ils feront l'objet d'un temps de travail partagé tant en RGE qu'avec les administrateurs dans une formation « en séminaire » et selon un format qui reste à définir au moment.

Autre sujet, les membres ont souhaité faire un état de l'utilisation des véhicules par les salariés. Ces travaux ont permis une politique associative commune, des règles identiques pour tous et la dénonciation de certains usages, notamment dans les services dits de « milieu ouvert ».

Sur le sujet des systèmes d'information, le CD a participé aux évolutions de la messagerie, a travaillé sur l'audit et validé la charte des outils d'utilisation des outils.

Chacune de ses rencontres fait l'objet d'un compte rendu que chacun peut consulter sur le serveur, nous ne souhaitons rendre compte ici que des points les plus saillants.

2.1.6 - LA REUNION GENERALE DE L'ENCADREMENT

Cette année, nous avons pu tenir le rythme de trois rencontres seulement.

Des chantiers prioritaires ont toutefois pu être conduits, c'est notamment le cas de :

- La réforme de la protection de l'enfance et la mesure de l'impact pour ce qui nous concerne,
- La mise en perspective des grands projets associatifs pour les cinq prochaines années,
- La responsabilité des cadres dans trois domaines de politiques publiques,
- Trois groupes de travail sur trois thèmes ainsi choisis : les bonnes pratiques de direction, l'évolution du métier de chef de service et les questions de transversalité et de territoires.
- La présentation de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'assiduité des cadres, la qualité des échanges et des propositions du groupe montrent combien cette instance est importante et utile à la construction d'un engagement commun au service de la conduite du changement. Cependant, cette année a été particulièrement troublée par deux difficultés rencontrées par l'ACSEA. La première concerne les problèmes graves rencontrés par les cadres de l'ICB débouchant sur la rupture du contrat de travail avec le directeur mais également l'inspection faite par les services de la DIRPJJ et concernant le recrutement de fichiers « S » sur le DAFHE et plus généralement sur toute l'association avec un contexte de pressions médiatiques énormes ont, dans une morosité ambiante importante et une atmosphère générale d'inquiétude, accentué le questionnement des acteurs.

Indispensable au fonctionnement, cette instance devra faire l'objet d'une enquête de satisfaction pour s'assurer de l'intérêt à cette forme d'organisation et voir quelle évolution est possible afin d'en améliorer le fonctionnement en 2017 ainsi que cela s'est déjà fait à plusieurs reprises.

2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTERASSOCIATIVE

2.2.1 - LA VIE INTER ASSOCIATIVE ET LES MANDATS

Le collectif inter associatif : ce collectif s'est réuni à 4 reprises en 2016.

L'ACSEA a soutenu le délégué régional de la CNAPE pour mettre en place une délégation régionale CNAPE Normande dans le cadre de la réforme territoriale ;

Comme en 2015, et toujours dans un souci de travailler de façon concertée et coopérative, l'ACSEA et l'AAJB ont travaillé au projet de la « maison relais » à Iffs visant à l'accueil de 14 personnes handicapées psychiques. Actuellement, les deux directeurs concernés suivent les travaux et ont commencé à mettre en place un groupe de pilotage ;

La collaboration s'est également poursuivie avec l'ADSEAM : plusieurs rencontres entre les deux directeurs généraux, des travaux de l'équipe projet pour nourrir tant les conseils de direction (2) que les rencontres du comité de pilotage (1 par an) ;

Des rencontres ont eu lieu avec l'association de l'AMFP 14 : l'objectif est de mettre du contenu et de nourrir le mandat de gestion signé en fin d'année.

2.2.2 - LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Dès l'année dernière, l'Association Vert-Bocage avait revu ses statuts. Trois Administrateurs de l'ACSEA participent au Conseil d'Administration dans le collège des représentants des associations ACSEA, AIB et SVB : Messieurs de BAGNEAUX, DELACOUR et IZARD.

Monsieur VAN STEENWINKEL représente l'ACSEA au bureau de l'association R'PUR où il a la fonction de vice-président.

Monsieur de BAGNEAUX est trésorier de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale) de Basse-Normandie.

À la maison des adolescents, Messieurs de BAGNEAUX et BIHEL sont administrateurs, Monsieur de BAGNEAUX occupant par ailleurs le poste de trésorier.

Messieurs de BAGNEAUX et IZARD siègent à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), au titre de la déficience intellectuelle et des troubles du comportement depuis le renouvellement en 2014.

Par ailleurs, Monsieur de BAGNEAUX est administrateur de Calvados Habitat au titre des associations d'insertion et conseiller prud'homal dans la section activités diverses, élu sur la liste portée par l'économie sociale et solidaire.

Monsieur de BAGNEAUX représente également l'ACSEA à l'Assemblée générale de la SAS la conchiolyne.

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des conseils de vie sociale ou groupes d'expressions des établissements de l'association et participent aux commissions, comités de pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

2.2.3 - LES MANDATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Economie Sociale et Solidaire : l'UDES :

Le directeur général a pu tout au long de cette année participer aux bureaux de la Chambre Régionale de l'ESS au titre d'un mandat URIOPSS. Il a démissionné en fin d'année pour pouvoir mieux se consacrer à son mandat de représentant des employeurs. La CRESS étant devenue « Normande », toute cette année 2015 a servi à travailler cette fusion.

L'UDES :

Adhérente au SYNEAS, syndicat employeur de la branche et membre de la délégation régionale, l'ACSEA s'est vue confier, par l'intermédiaire de son directeur général, le mandat de délégué régional en 2014. Cette année a été consacrée à la structuration de la délégation régionale UDES Normandie et le travail sur les mandats, les rencontres nécessaires avec les candidats aux élections régionales mais également tous les travaux préparatoires à la mise en place d'une nouvelle organisation des administrations régionales. A ce titre, plusieurs réunions de la délégation régionale ont eu lieu à Lisieux dans les locaux d'ACSEA Formation.

La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie) :

Instance de démocratie sanitaire participant à l'élaboration des politiques de santé au plan régional, la candidature du directeur général n'a été retenue dans le cadre de cette instance renouvelée et normande qui a par ailleurs réélue à la présidence de la Commission Madame QUESNEL.

Cette année encore, de nombreuses rencontres ont eu lieu permettant ainsi que les acteurs de la prévention, de la santé, du médico-social mais aussi les usagers puissent travailler à l'émergence d'une politique territoriale plus concertée et mieux entendue par l'administration régionale de la santé. Les travaux qui seront conduits dans le cadre des débats publics devraient également favoriser l'émergence d'une réflexion avec les habitants plus ouverte sur les grands sujets qui fondent le décloisonnement nécessaire à une prise en charge de qualité.

Tous ces travaux ont pu se faire grâce à de nombreuses rencontres qui ont toutes eu ont eu lieu soit à Rouen qu'à Epaignes (27) .

L'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale) :

Le directeur général est également administrateur de l'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale). A ce titre il a participé aux conseils d'administration et à l'assemblée générale.

L'ACSEA a d'autres mandats qui sont délégués avec une participation relativement soutenue dans certaines instances. Il convient de noter cependant que les emplois du temps des uns et des autres nous conduisent à se fixer des priorités et c'est ainsi que le mandat au sein du bureau de l'ORS et du conseil d'administration de l'URIOPSS tout comme l'année passée n'ont pas permis de suivre les travaux de ces deux instances avec la rigueur et l'engagement qui sont nécessaires en telles circonstances.

Il en va de même de la CDCPH, de la commission exécutive de la MDPH.

La CDAPH, par contre, a fonctionné avec une présence régulière des administrateurs mais aussi des directeurs qui y siègent.

2.2.4 -LES MANDATS DES DIRECTEURS

Mandat EIG :

Jean-Luc GARNIER, directeur administratif et financier

En 2016, le directeur financier n'a pas pu se rendre aux différents rendez vous de l'association compte tenu de son arrêt et des réunions qui ont eu lieu sur la fin de l'année.

Cependant, on peut dire que les événements importants sont les modifications d'organigramme du centre ouest qui gèrent nos relations en direct.

C'est également la mise en place de la nouvelle direction à PARIS, suite au départ en retraite de Mr Mineaux « père fondateur d'EIG ».

Mandat CNAPE :
Monsieur Jean-Luc GODET, directeur du DAFHE

Monsieur Jean-Luc GODET participe aux travaux de la commission « Délinquance » conduite par la CNAPE. Cette commission est une instance statutaire constituée de membres volontaires. Elle s'est réunie 4 fois en 2016. C'est un lieu d'échanges et de réflexion en vue de faire émerger les propositions de la CNAPE et d'être force de propositions auprès des pouvoirs publics.

La commission délinquance a vocation à s'emparer de tous les thèmes que recouvre la délinquance (la prévention, le lien avec l'école, la politique de la ville, la sortie de délinquance). Elle a abordé des sujets transversaux qui ne sont pas traités dans le cadre des réunions CEF et CER.

Elle s'organise autour de l'actualité nationale, évolutions législatives, travaux de la PJJ et de l'audition de différentes personnes ressources afin de nourrir la réflexion des membres.

La commission a travaillé en 2016 sur la mise en œuvre d'un dispositif extra judiciaire. Elle a contribué à la réforme de l'ordonnance 45.

En 2017, la commission contribuera aux travaux de la commission médico-sociale qui a choisi comme thème : « Les enfants à la croisée du handicap et de la délinquance ».

Mandats CDAPH et AIRE :
Monsieur Didier MARGUERITE, directeur de l'ITEP Champ Goubert

Monsieur Didier MARGUERITE, Directeur de l'ITEP Champ Goubert, est membre suppléant à la CDAPH en tant que représentant d'établissements ou de services pour personnes handicapées. Il pilote également le groupe de travail sur la scolarisation des jeunes handicapés dans le cadre du Groupe Scolarisation issu du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées. Il exerce également un mandat au sein de l'AIRE.

CDAPH

Présence en tant que suppléant avec voix consultative à raison de 8 vendredis par trimestre au sein du groupe représentant des organismes gestionnaires ou de service pour personnes handicapées. L'objet de cette présence est de pouvoir étudier l'ensemble des dossiers (adultes et enfants) et de pouvoir apporter un regard plus précis sur les fonctionnements des établissements et leurs modalités plus concrètes d'accompagnement. A titre d'exemple, dans le cadre d'une orientation envisagée vers l'USI de Démouville, il a été demandé de présenter plus particulièrement la spécificité des accompagnements via les unités de soutien à l'inclusion scolaire présentes au sein de deux établissements de l'ACSEA.

AIRE

Sur 2016, l'exercice dans le cadre du mandat a surtout consisté à suivre la mise en œuvre de l'expérimentation dispositif ITEP dans sa phase de consolidation et son évaluation via le tableau de suivi CNSA. Par ailleurs, il s'est agi également d'accompagner en région la déclinaison de la recherche action initiée par l'AIRE et financée par la CNSA en lien avec EHESS. Cette enquête avait pour objet d'améliorer la connaissance des publics présentant des troubles psychologiques. Un travail mené autour des trajectoires pointant les conditions d'entrée et de sortie reposant sur des entretiens individuels et un certain nombre de monographies.

Dans le cadre du travail mené autour du dispositif ITEP, nous avons également œuvré à la prise en compte de certains éléments (démarche progressive de la scolarisation de l'enfant) au sein de la lettre de cadrage pour la mise en place des UUE (Unité d'Enseignement Externalisée)

Intervention dans le cadre de journées organisée par l'AIRE pour l'animation d'ateliers autour de la fonction de direction, impactée par les nouvelles organisations en dispositif ainsi que sur les conduites de changement.

CNAEMO, CNAPE, CORAPE, CNPE et Ecole des Parents et des Educateurs (EPE14) :
Monsieur Salvatore STELLA, directeur du Département Milieu Ouvert

Monsieur Salvatore STELLA, directeur du Département Milieu Ouvert, exerce la présidence du CNAEMO (Carrefour National de l'Aide Educative en Milieu Ouvert) depuis le 1er avril 2015 et représente le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA à la commission nationale de la « protection de l'enfance » de la CNAPE, Pour 2016, il y a eu 8 CA et 8 bureaux.

Au sein du CNAEMO, monsieur STELLA est membre de la commission « Assises » chargée d'organiser les Assises annuelles du CNAEMO chaque année dans une ville différente avec un thème différent. Les dernières assises du CNAEMO ont eu lieu à Evreux les 23/24/25 Mars 2016. Elles avaient pour thème « Protection de l'Enfance : la diversification dans tous ses états ! », Assises avec en ouverture la présence de madame Laurence ROSSIGNOL, Ministre des familles, de l'enfance et du droit des femmes.

En tant que membre de la commission Assises, il accompagne le groupe local d'organisation des assises et des commissions la composant (thème, logistique, financière, secrétariat, animation, soirée festive, sponsors). En 2016, cela a représenté 3 réunions à Evreux.

L'accompagnement des Assises de Nantes a représenté 10 réunions cette année.

En tant que Président du CNAEMO, il est également directeur de la publication de la revue « Espace Social »

également.

Représentation du « Département Milieu Ouvert de l'ACSEA » à la commission nationale de la « protection de l'enfance » de la CNAPE (4 réunions par an à Paris).

Représentation de l'ACSEA au Conseil d'Administration de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE14) 1 fois par trimestre environ.

Participation à la CORAPE (instance régionale de la CNAPE).

Enfin, nomination pour 3 ans, par décret en Novembre 2016, en qualité de membre du CNPE (Conseil National de la Protection de l'Enfance), nouvelle instance nationale de pilotage de la Protection de l'Enfance nouvellement créée par la loi du 14 Mars 2016.

Mandat CNAEMO :

Madame Anaïs HERIN, directrice adjointe du Département Milieu Ouvert

En tant qu'administrateur personne morale du CNAEMO, l'ACSEA, représentée par Anaïs HERIN, directrice-adjointe du Département Milieu Ouvert, a participé, en 2016, aux 8 conseils d'administration de l'association, à son assemblée générale annuelle, en mars à Evreux, et à ses deux séminaires annuels (le séminaire politique et le séminaire préparant les assises nationales de l'année à suivre).

L'ACSEA a notamment participé aux échanges préliminaires et aux votes s'agissant de positions nationales que le CNAEMO a pris sur les sujets suivants : la situation des territoires d'Outre-Mer en terme de protection de l'enfance, le Projet pour l'Enfant introduit par la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfant, les règles de financement des mesures de protection de l'enfant débouchant d'ailleurs sur un nouvel amendement.

L'année 2016 a été l'occasion pour l'ACSEA de s'engager dans l'organisation des 36ème assises nationales du CNAEMO à Evreux du 23 au 25 mars 2016. Aux côtés de 4 autres associations normandes, l'ACSEA a réuni 750 congressistes sur le thème de la diversification des modalités de prises en charge en protection de l'enfance. Une vingtaine de salariés du DMO de l'ACSEA se sont inscrits dans les différentes commissions du Groupe d'Organisation des Assises (GOA) et ont participé à la qualité et au succès de l'événement.

Mandats GNCEA et ANMDA :

Madame Véronique DESRAME, directrice DPS

GNCEA

1 Assemblée Générale
5 réunions techniques
3 réunions plénières
2 réunions techniques avec les médecins directeurs

L'année 2016 est marquée avec l'accueil de nouveaux adhérents (ex Hauts Normands dont les PEP 76). L'AG a permis la modification de la convention constitutive du groupement.

Les sujets traités dans l'année sont :

- Les rapports d'activités harmonisés CAMSP et CMPP (expérimentés par certains membres pour ce qui concerne les CMPP),
- Les indicateurs ANAP,
- La pénurie des médecins et la mise en place de réunions techniques regroupant les médecins directeurs,
- L'ARS Normandie, les CTS, l'élaboration du PRS, la place des CMPP et CAMSP dans les GHT,
- Les doubles prises en charge et les prises en charge complémentaires dont celles concernant les orthophonistes en libéral,
- Le site du GNCEA,
- Les obligations réglementaires / CPOMM,
- Les formations mutualisées avec la mise en place d'une première en direction des secrétaires médico sociales,
- Les logiciels dossiers usagers et activités,
- L'enquête ALCIMED / plan autisme,
- Les référentiels évaluation interne.

Une formation sur l'archivage a été tenue et réalisée par Elodie Frago.

Les réunions avec les médecins directeurs ont permis d'échanger sur les formations mutualisées, la gestion des listes d'attente et les durées de prise en charge.

Des informations concernant la FDCMPP et l'ANECAMSP sont également l'objet d'échanges. Une réunion annuelle avec l'ARS à laquelle Fabrice Zanello a participé en raison de mon absence sur le plan autisme.

ANMDA

- Journées Nationales de l'ANMDA les 15 et 16 juin 2016 à Strasbourg sur le thème « Grandir »,
- Participation aux réunions des Délégués régionaux Grand Ouest le 8 janvier,
- Organisation d'une journée bas normande MDA le 26 avril 2016 à Flers : retour de l'enquête nationale sur les MDA avec un focus régional.

Participation à des enquêtes nationales et/ ou auditions :

- Mission d'évaluation de la médecine scolaire,
- DGOS/ Prise en charge de patients souffrant de troubles du comportement alimentaire,
- DGCS/ Etude sur les jeunes dits en situation « d'incapacité »,
- SG CIPD/ Prévention radicalisation,
- ANMDA/ Questionnaire Actions de prévention radicalisation.

Participation à des groupes de travail de l'association :

- Cahier des charges des MDA et circulaire premier ministre,
- Révision des statuts de l'association.

Conseil d'administration à Paris : mars 2016, le 27 mai, le 30 septembre et 18 novembre.

Journées des adhérents et AG le 15 juin.

Réunion des délégués régionaux du 16 juin.

Participation à la remise du rapport « Bien être et santé des jeunes » à l'Élysée le 29 novembre.

Enquêtes flash sur les outils d'évaluation des MDA.

Participation à la lettre info ANMDA Grand Ouest.

Participation de la MDA14 à la journée de présentation Promeneurs du Net par la CNAF le 27 septembre à Bourges.

Mandat SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires) :

Madame Valérie PATRIX, directrice ATC

Madame Valérie PATRIX, directrice du service ATC, représente l'ACSEA au CA et au bureau de l'association du SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires), en qualité de Présidente depuis les dernières élections du 8 juillet 2016.

Le SIDOT est une association qui regroupe des utilisateurs du progiciel métier UNI-T à destination des services tutélaires. Elle assure une dynamique entre les adhérents (50 sur toute la France) et une interface entre les adhérents et le prestataire.

Mandat ALternance Formation Apprentissage Handicap (ALFAH) :

Monsieur Christophe CORNET, directeur de l'Institut de Démouville

Pour l'association ALternance Formation Apprentissage Handicap (ALFAH), 2016 a constitué une année cruciale en raison de la modification du périmètre géographique de la région Normandie avec ses cinq départements, le Conseil Régional étant financeur de nombreuses actions. La DIRECCTE basée désormais à Rouen, est aussi partie prenante de l'avenir d'ALFAH. Des échanges avec les responsables régionaux ont eu lieu afin d'étudier l'avenir même de l'association voire son évolution en GIP avec compétence sur l'ensemble des cinq départements normands.

Les actions d'ALFAH en 2016 se sont concentrées sur :

Ses activités historiques :

- le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage dans la fonction publique
- l'animation et la coordination pour la formation des personnes en situation de handicap
- la formation des acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle

Des projets spécifiques :

- le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage pour des apprentis en très grandes difficultés d'apprentissage
- les prestations ponctuelles spécifiques au handicap mental
- le projet de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage sur la région du centre Manche

En terme de perspective, l'année 2017 sera importante pour l'avenir de l'association suivant l'évolution de la forme juridique d'ALFAH. En cette période, le conseil d'administration d'ALFAH restera attentif à la qualité de service rendu aux personnes en situation de handicap, et la poursuite du travail de qualité fourni par l'ensemble des salariés de l'association, reconnu pour ses compétences et son professionnalisme.

Mandats GNDA et groupe qualité « bas-normand » :
Monsieur Eric KNAUS, directeur recherche et développement

La direction recherche et développement a participé aux travaux :

- de la Commission évaluation du Groupement National des Directeurs d'Association du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA).
- du groupe qualité «bas-normand» regroupant les responsables qualité de plusieurs associations sociales et médico-sociales de l'Orne, de la Manche et du Calvados.

Mandat MAIF :
Madame Elodie FRAGO, juriste et déléguée à la protection des données

Courant mars 2016, le conseiller juridique a succédé à Jean-Luc GARNIER en qualité d'élue de sociétaire MAIF. Ce mandat des sociétaires de la MAIF vient de leur vote, il est valable trois ans, renouvelable une fois.

Cette fonction permet d'avoir une place privilégiée au sein de la MAIF pour :

- Découvrir et comprendre le monde de l'assurance ainsi que le code des assurances.
- Ajuster les couvertures des établissements et services de l'association (tous sociétaires MAIF) face à leurs risques réels générés par leurs activités, les personnes dont ils doivent répondre et les choses qu'ils ont sous leur garde.
- Négocier les taux de cotisations des établissements qui connaissent une forte sinistralité (STDU, ICB, IMPRO). Ainsi en 2016, sur mes explications et requête, monsieur STEPHAN, mandataire du CA délégué à la mission associations et collectivité, a accepté de ne pas augmenter les cotisations du STDU en dépit d'une sinistralité très importante.
- Intervenir de manière ponctuelle concernant d'éventuels sinistres litigieux concernant le périmètre associatif.
- Bénéficier de subventions éventuelles.
- Proposer et faire évoluer les produits.

Cette fonction d'élue de sociétaire nous conduit à participer régulièrement à des réunions de travail en délégation (en soirée), à des conférences, à des regroupements territoriaux le WE (deux par an le samedi) et à l'AG annuelle chaque WE de l'ascension, étant précisé que ces temps sont obligatoires.

Mandats :
Monsieur CERCEY, Directeur des Ressources Humaines

- Est membre coopté de la délégation régionale UDES Normandie
- Est membre de la commission Qualité, Développement des Compétences, Qualifications du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)
- Est désigné en tant que personne physique au titre du collège des personnes qualifiées du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)
- Est mandataire au sein de la délégation régionale Nexem Normandie
- Est membre de la Commission RH de Nexem
- Est membre du groupe délégués régionaux / projet conventionnel de Nexem
- Anime le groupe de travail « Dialogue Social » de Nexem
- Occupe le poste de Vice-Président au CFA Normand des professions sanitaires et sociales,
- Est administrateur de l'association Vert-Bocage.

2.3 - L'ACTIVITÉ

Cette année, notre présentation de l'activité sera moins détaillée car nous préférons une analyse des tendances, d'autant que les opérations immobilières importantes lancées dans tous les secteurs d'intervention de l'association nous ont conduit à avoir une activité parfois déficitaire alors que globalement le nombre de journées est supérieur à l'an dernier mais de façon très peu importante.

Nous savons par ailleurs que les dotations globalisées ont largement gommé la pertinence de l'analyse puisque cela ne se corréle plus au financement. Ce qui compte dans l'analyse faite sont les tendances qui se confirment chaque année, marquant ainsi une permanence des problématiques constatées par les professionnels.

A - LES TENDANCES D'ACTIVITÉ

Dès 2014, nous notons quelques tendances très affirmées :

1. La priorisation des actions dites de « médiation » et de prévention.
2. Les formes les plus assouplies d'intervention, notamment avec le dispositif ITEP qui n'a pas donné encore toute sa pleine mesure et qui n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions,
3. Une organisation plus lisible et décloisonnée facilitant les parcours.

Chacune de ces orientations s'est confirmée pour les deux premières. Pour ce qui concerne le bénéfice d'une organisation visant à coordonner les parcours, seule la MDA reste la figure emblématique de ce fonctionnement en « plateforme » et le dispositif du Bessin devra encore évoluer pour donner sa pleine mesure.

Pour ce qui concerne la prévention, on constate un nombre plus fort de jeunes orientés par la MDPH en semi internat et les listes d'attente des ITEP en hébergement ont chuté. Nous avons également eu moins de jeunes en IME dits « amendements CRETON », ce qui démontre un rajeunissement des orientations. Nous n'avons malheureusement pas comptabilisé pour cet exercice, le nombre de personnes accompagnées sans notification mais leur proportion augmente régulièrement.

En matière de protection de l'enfance, ce propos doit être pondéré car le nombre de mesures d'AEMO a légèrement baissé et c'est également le cas des hébergements. Le nombre de jeunes placés au titre des jeunes majeurs reste stable.

Enfin et toujours dans cet esprit d'analyse des tendances, si les mesures de médiation familiale baissent très légèrement, celles visant à accueillir des rencontres parents /enfants augmentent sensiblement au point de voir en 2017 l'augmentation de notre activité sur Lisieux et notre installation sur BAYEUX.

Sur le CPOMM, ainsi que cela vient d'être évoqué, plusieurs établissements ont vu leur activité baisser, c'est le cas du CAFS dont l'activité départementale ne sera reconnue qu'en fin 2016 et donc la totalité de la capacité mobilisée.

C'est également le cas de l'IME L'ESPOIR et de la MAS du fait des longs travaux que ces deux établissements ont eu à subir. L'ICB connaît également une baisse sensible d'activité liée à son service FREIA fermé pendant plusieurs mois mais qui n'est pas une activité financée par l'assurance maladie.

B - LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION POPULATIONNELLE ET SOCIÉTALE

Deux aspects centraux de constat : la paupérisation pour de plus en plus de personnes et notamment les jeunes et une augmentation des durées d'installation dans la grande exclusion dont les demandeurs d'asile font partie.

Qu'en est il en 2016 ?

Au global, le nombre de personnes suivies est en augmentation, son nombre s'élève à 17 773 personnes contre 17 116 personnes l'an passé. A noter qu'il convient de comparer ce chiffre à ceux des autres années qui lui, reste stable et concerne environ 15 000 personnes.

Si le phénomène d'augmentation est peu sensible sur le CPOMM handicap, c'est dans le champ de la prévention (+6,3%) et surtout dans celui de l'insertion que le constat s'impose avec une augmentation qui s'élève à +126%. Cette tendance se note grâce à une légère augmentation des mesures de protection mais surtout dans le champ concernant l'accompagnement des grands exclus avec cette année une caractéristique importante, à savoir des familles entières avec des enfants souvent très jeunes. Nous sommes passés de 2 184 personnes à 4 936 personnes suivies.

Enfin, c'est un signal que nous n'attendions plus, mais il convient de souligner une très nette tendance à l'accompagnement judiciaire des jeunes majeurs (+41%) et une vraie augmentation des placements par les juges en placement direct.

Deux aspects au final : prévention et souplesse dans le domaine de la petite enfance, judiciarisation plus importante dans le domaine social et une augmentation énorme des situations de grande exclusion et de marginalité pour les plus âgés et les étrangers.

Enfin et dernier indicateur suivi, c'est encore cette année un rayonnement départemental, voire régional, et moins de personnes d'autres départements qui sont suivis par l'ACSEA. L'augmentation est de 20,5%, dont 70% viennent de l'agglomération caennaise.

En guise de conclusion,

Nous allons devoir retravailler à un nouveau projet associatif. Celui-ci sera le socle de nos orientations mais d'ores et déjà, il convient de rester fidèle à nos valeurs et surtout aux fondamentaux qui sont ceux d'accompagner vers l'insertion (l'inclusion) tous ceux qui sont en difficulté.

Travailler sur la famille et la petite enfance, travailler sur la prévention et surtout sur des formules souples qui permettent d'additionner ses différences pour augmenter ses compétences dans un souci de donner du pouvoir d'agir aux personnes est fondamental et 2017, de ce point de vue, va encore renforcer nos actions.

Mais c'est aussi pour nos équipes de se sentir soutenues dans le changement qui arrive avec la réforme de la tarification. J'ai évoqué en introduction les ruptures et celle-ci est fondamentale. En effet, elle va nous demander de penser autrement nos organisations, elle va nous contraindre à repenser nos modes d'intervention mais également à faire évoluer nos compétences et rechercher de nouveaux métiers.

Ceci va d'abord concerner l'assurance maladie et tous les établissements du CPOMM. Demain, tous les secteurs seront concernés probablement et nous ne devons jamais perdre de vue que ces changements de paradigmes et de méthodes, même s'ils nous sont imposés et pas toujours compréhensibles, doivent être métabolisés pour nous permettre de continuer à vivre notre engagement, bénévoles et salariés et pour nous permettre de rester présents dans le jeu social à venir.

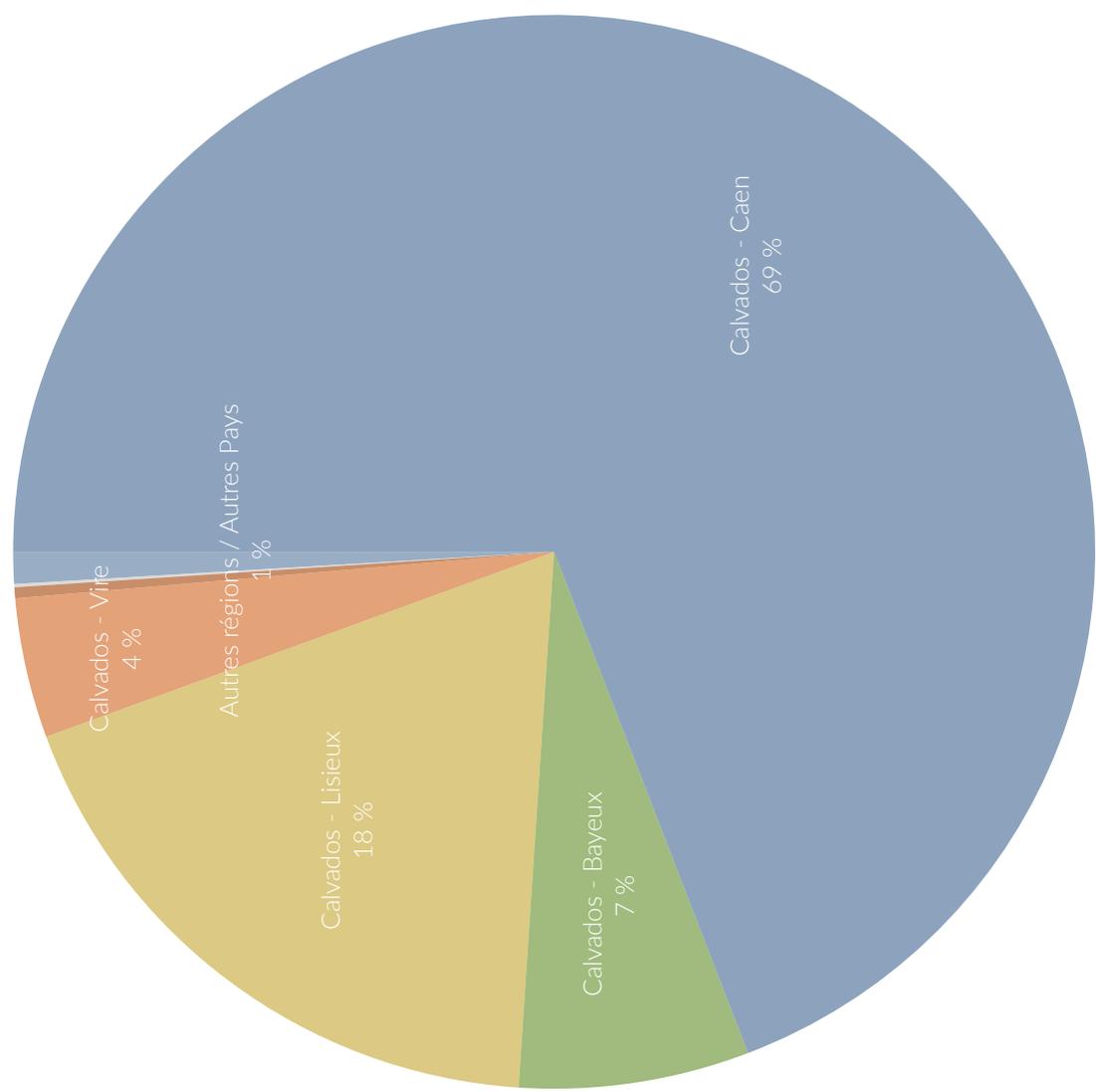
Fait à Hérouville Saint Clair, le 28 juin 2017,

Le directeur général,
Dominique ROCHE.

TABLEAUX DE L'ACTIVITÉ

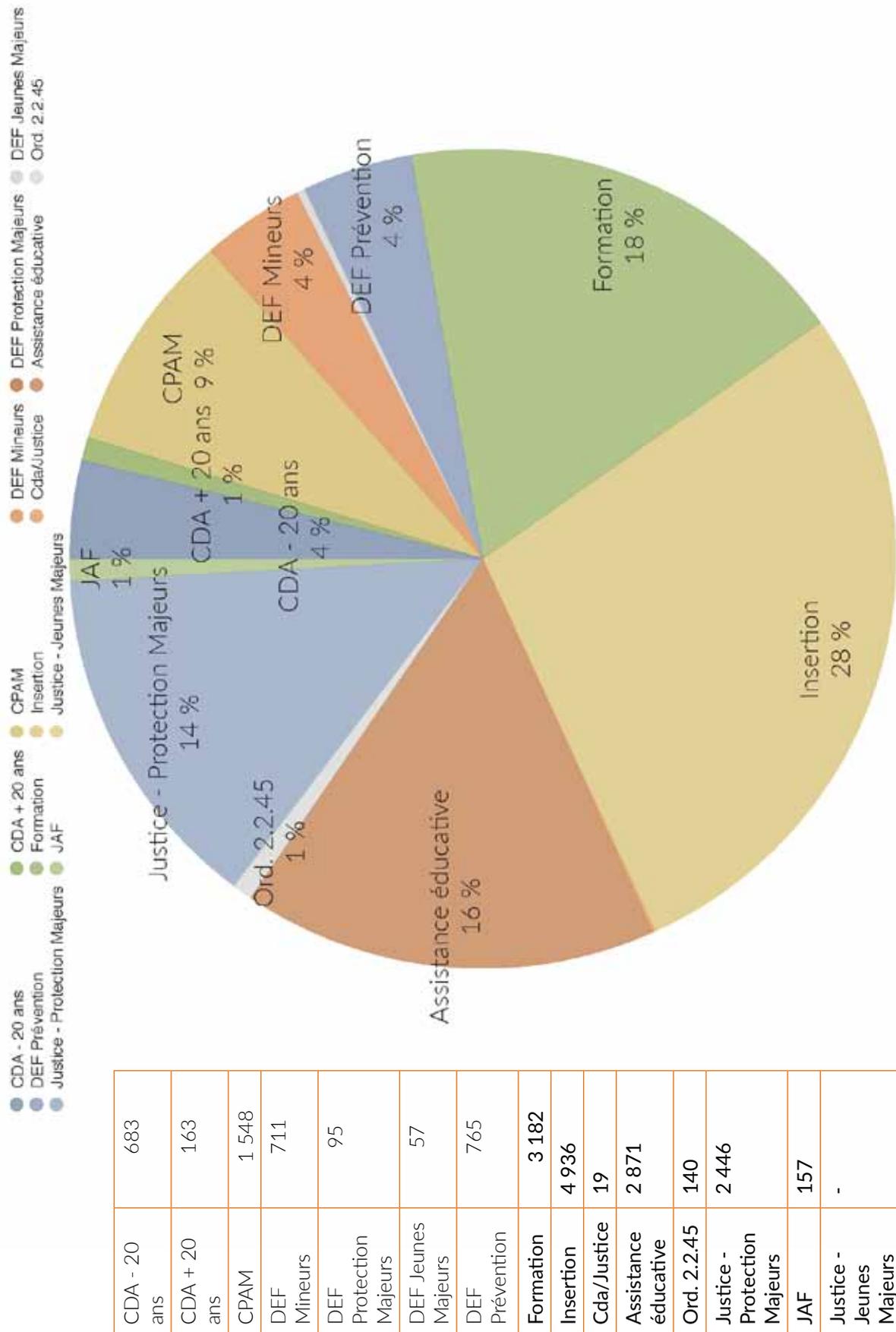
PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2016

- Calvados - Caen
- Calvados - Bayeux
- Calvados - Lisieux
- Calvados - Vire
- Manche
- Orne
- Autres régions / Autres Pays



Calvados - Caen	12 308
Calvados - Bayeux	1 224
Calvados - Lisieux	3 267
Calvados - Vire	750
Manche	59
Orne	17
Autres régions / Autres Pays	170
TOTAL	17 795

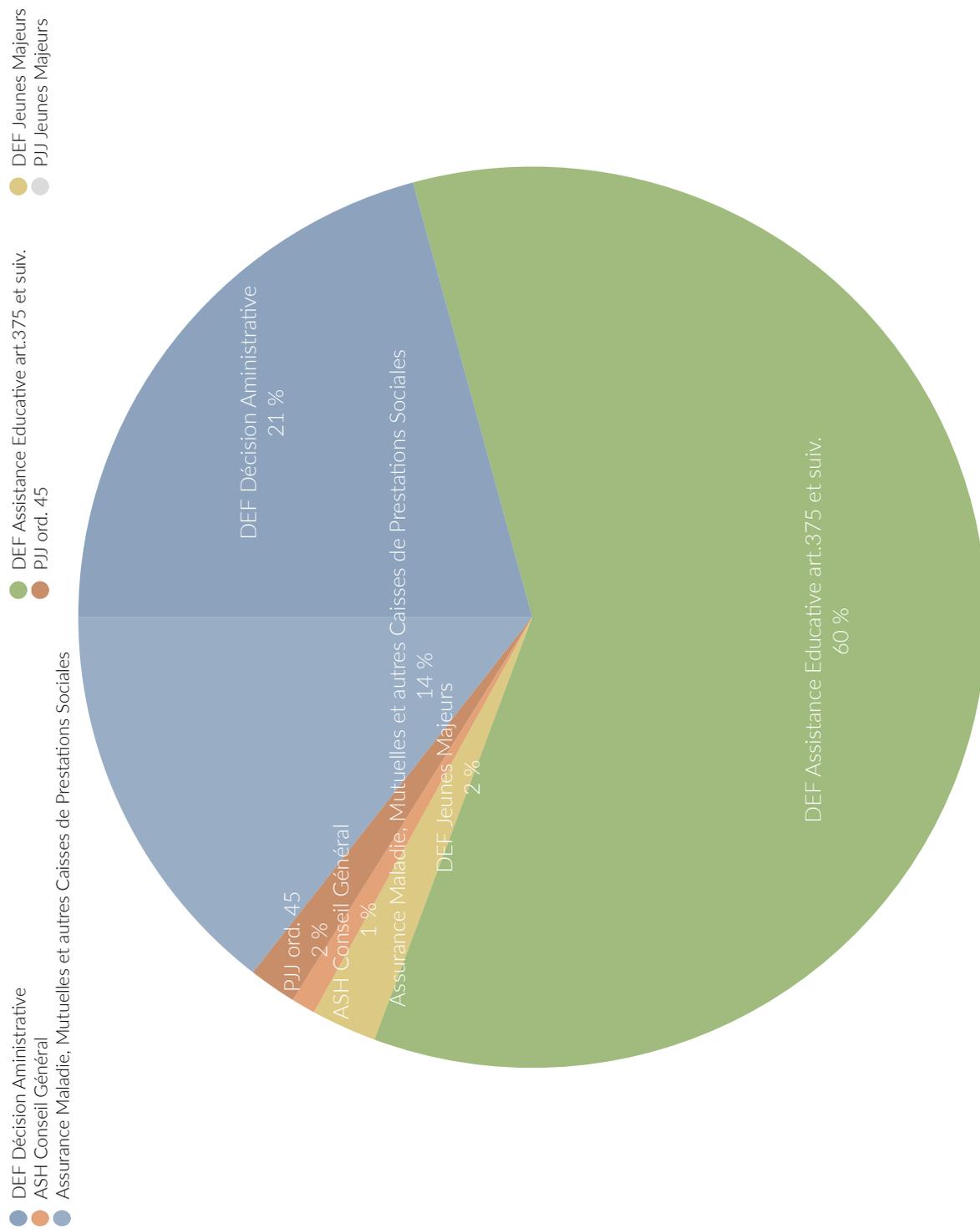
PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2016



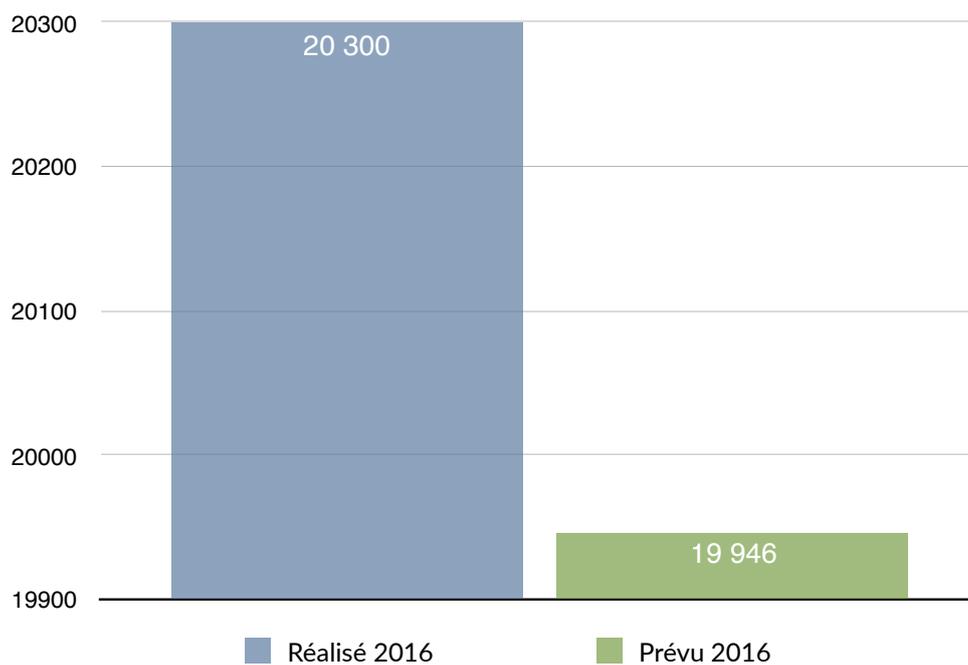
CDA - 20 ans	683
CDA + 20 ans	163
CPAM	1 548
DEF Mineurs	711
DEF Protection Majeurs	95
DEF Jeunes Majeurs	57
DEF Prévention	765
Formation	3 182
Insertion	4 936
Cda/Justice	19
Assistance éducative	2 871
Ord. 2.2.45	140
Justice - Protection Majeurs	2 446
JAF	157
Justice - Jeunes Majeurs	-

PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2016

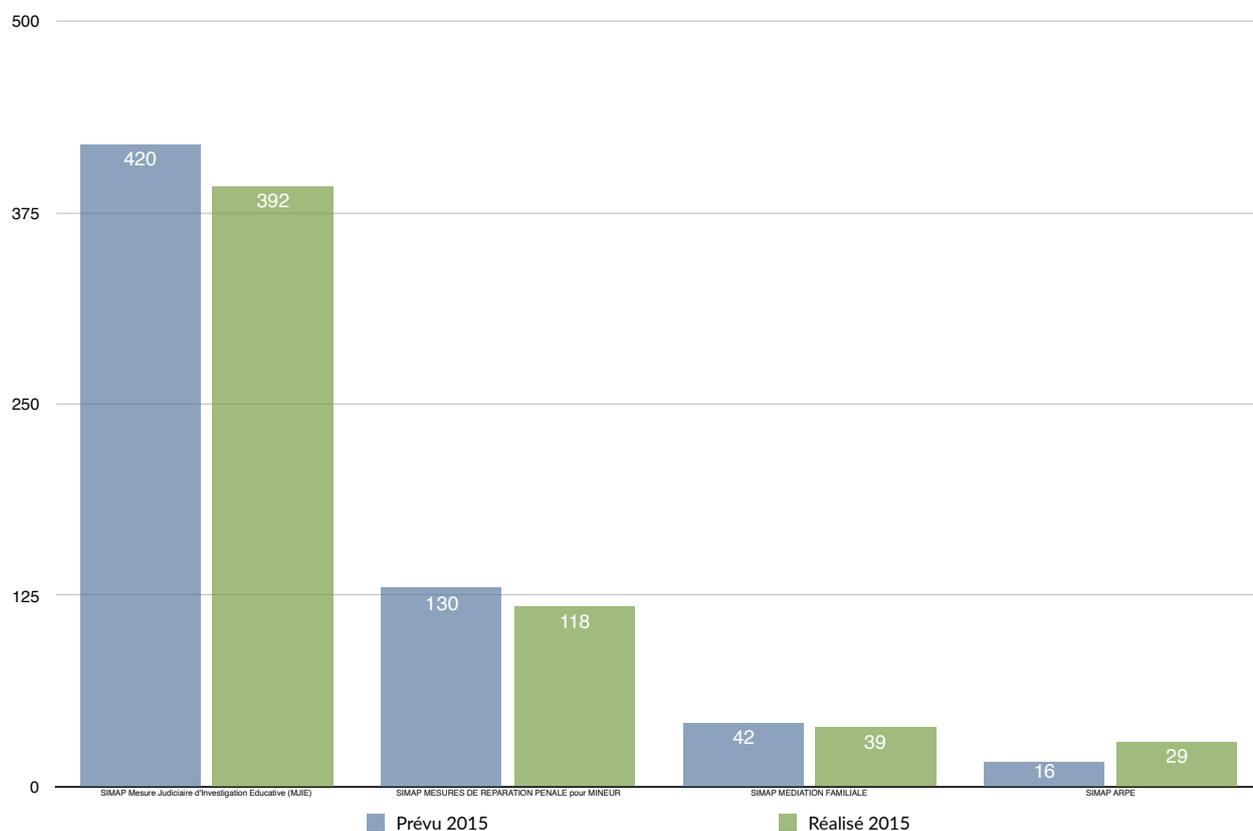
DEF Décision Amministrative	179 056
DEF Assistance Educative art.375 et suiv.	516 466
DEF Jeunes Majeurs	20 138
ASH Conseil Général	7 426
PJJ ord. 45	14 672
PJJ Jeunes Majeurs	-
Assurance Maladie, Mutuelles et autres Caisses de Prestations Sociales	124 661
Formation	3 182
Insertion	4 936
Cda/Justice	19
Assistance éducative	2 871
Ord. 2.2.45	140
Justice - Protection Majeurs	2 446
JAF	157
Justice - Jeunes Majeurs	-



Centre de Guidance - Assurance Maladie

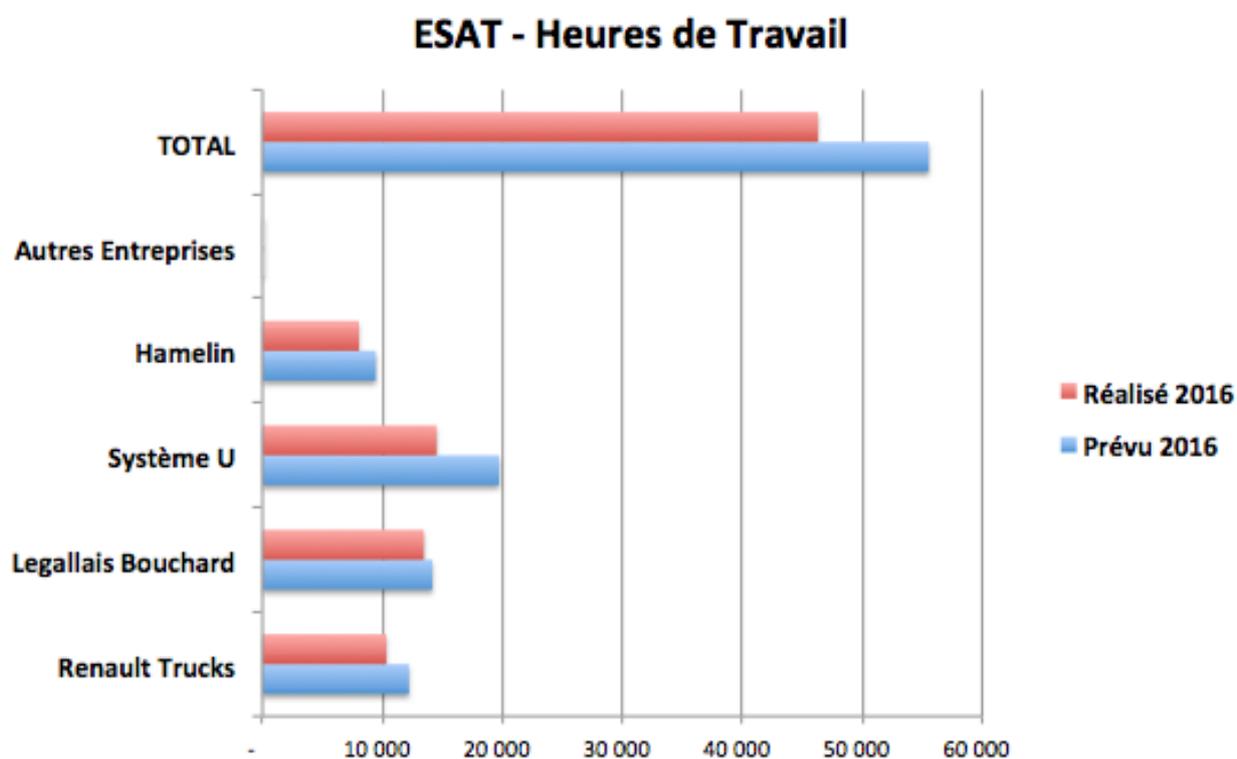


Service Investigation Médiation Activités Pénales - Activité 2016



ACTIVITÉ DE L'ESAT HORS LES MURS

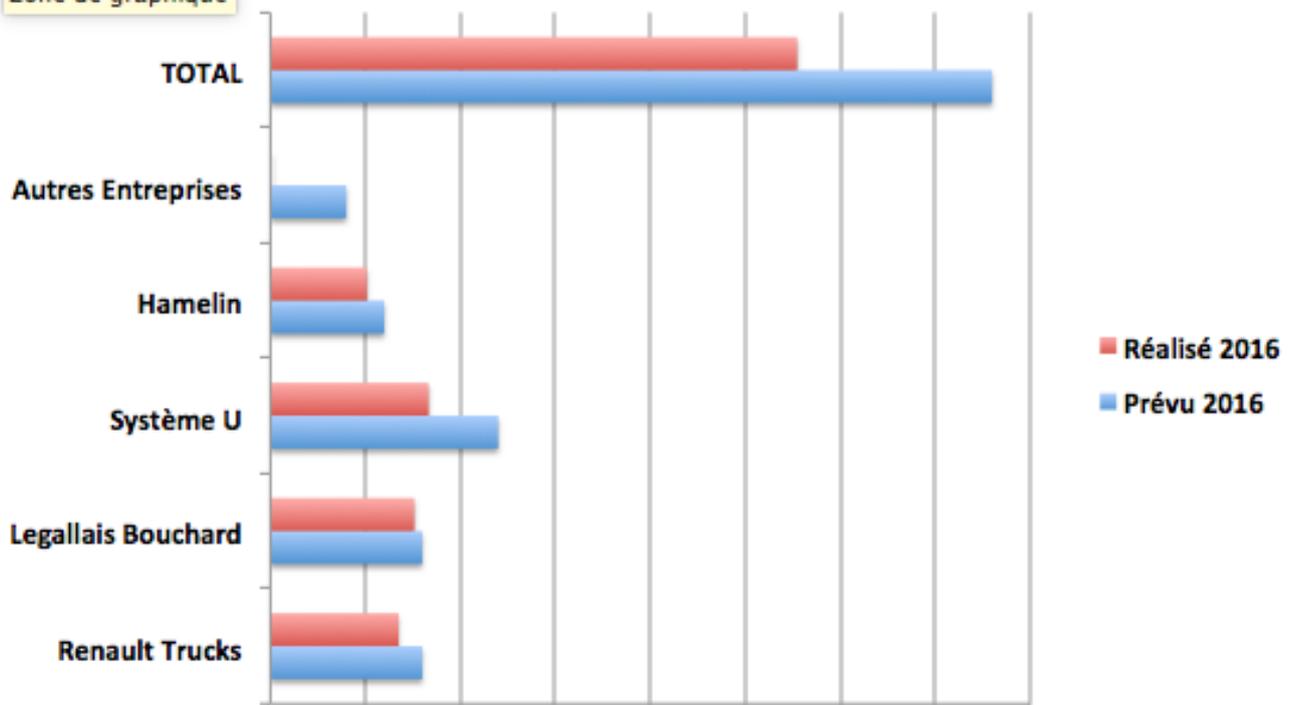
Heures de Travail	Prévu 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2015	Ecart en valeur	Ecart en %
Renault Trucks	12 204	10 315	-1 889	-15,5%	10 517	-202	-1,9%
Legallais Bouchard	14 172	13 448	-724	-5,1%	11 619	1 829	15,7%
Système U	19 734	14 508	-5 226	-26,5%	18 681	-4 173	-22,3%
Hamelin	9 443	8 041	-1 402	-14,8%	7 326	715	
Autres Entreprises	-	-	-		2 765	-2 765	
TOTAL	55 553	46 312	-9 241	-16,6%	50 908	-4 597	-9,0%



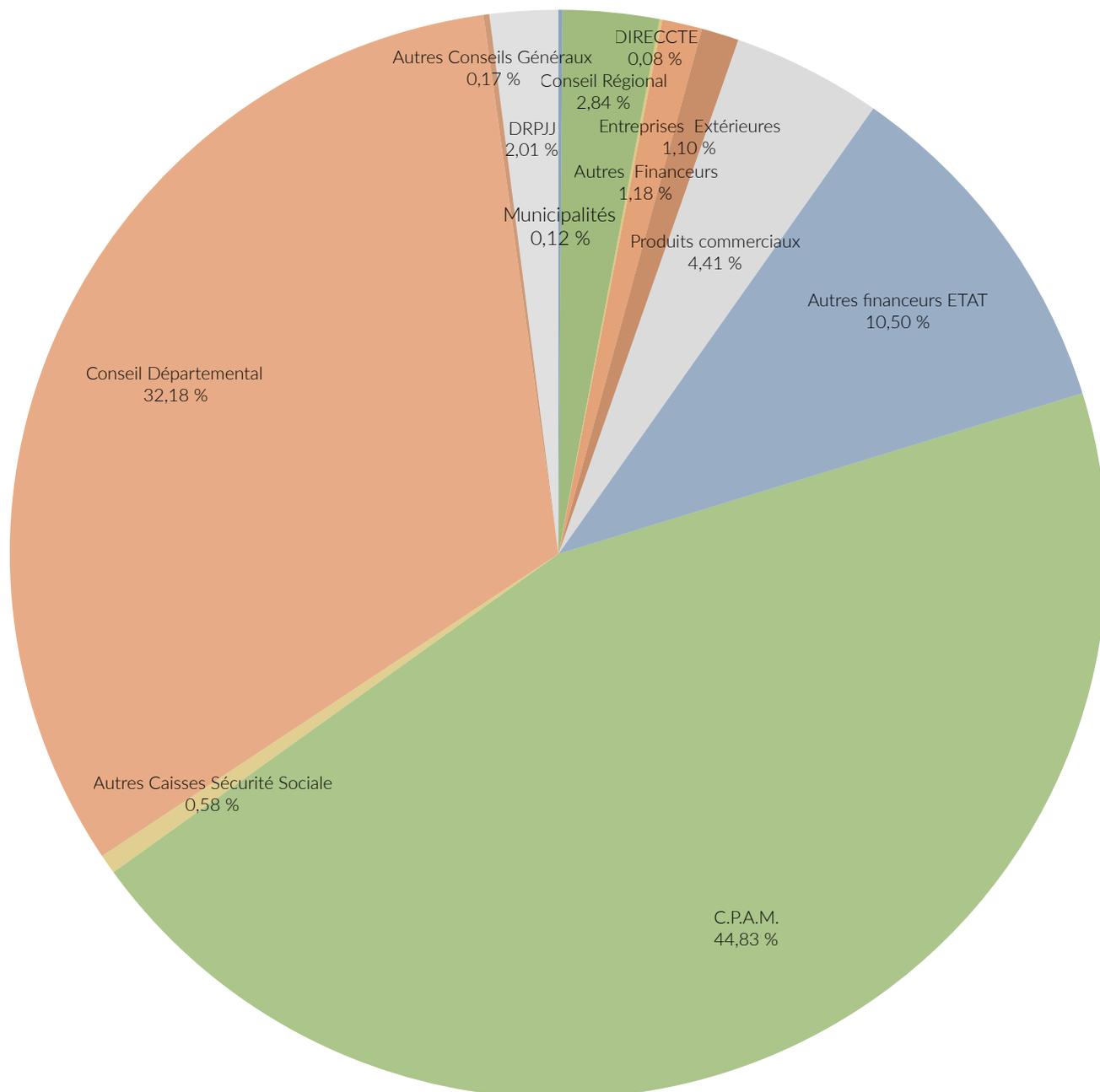
Effectif	Prévu 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2015	Ecart en valeur	Ecart en %	Sorties 2014
Renault Trucks	8,0	6,8	-1,3	-15,6%	6,7	0,1	1,4%	-
Legallais Bouchard	8,0	7,6	-0,4	-5,3%	6,6	1,0	15,2%	4
Système U	12,0	8,3	-3,7	-30,6%	11,4	-3,1	-27,0%	2
Hamelin	6,0	5,1	-0,9	-15,3%	4,6	0,5	10,9%	-
Autres Entreprises	4,0	-	-4,0		1,6	-1,6		-
TOTAL	38,0	27,7	-5,3	-27,0%	30,8	-3,1	-10,0%	6

ESAT - Effectif Moyen

Zone de graphique



Recettes 2016 par organismes payeurs



Municipalités	Conseil Régional	DIRECCTE	Autres Finisseurs	Entreprises Extérieures	Produits commerciaux
80 000	1 921 912	55 252	798 994	748 238	2 990 722
0,12%	2,84%	0,08%	1,18%	1,10%	4,41%

Autres financeurs ETAT	CPAM	Autres Caisses Sécurité Sociale	Conseil Départemental	Autres Conseils Départementaux	DRPJJ
7 113 134	30 382 567	391 522	21 810 551	117 697	1 363 424
10,50%	44,83%	0,58%	32,18%	0,17%	2,01%

2.4 - LE RAPPORT FINANCIER 2016

ACSEA : résultat en milliers d'euros

	2016 année n	2015	2014	2013	2012
RECETTE D'ACTIVITÉ	67319	66522	66112	64998	64418
VARIATION DE STOCK	82	(208)	9	206	107
AUTRES PRODUITS	2938	2811	2790	2570	2137
PERSONNEL	(53757)	(53631)	(53667)	(52636)	(50825)
AUTRES CHARGES	(12374)	(11924)	(11702)	(11967)	(11760)
AMORT. & PROVISIONS	(3442)	(3490)	(3132)	(3384)	(3234)
RESULTAT REPRIS	50	355	232	0	(294)
RESULTAT EXPLOITATION	356	(91)	258	(216)	548
RESULTAT FINANCIER	(312)	(221)	(237)	(267)	(271)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210	443	450	375	240
RESULTAT ap fonds dédiés	254	131	471	(108)	517

les chiffres entre () sont des dépenses, des charges ou des pertes

RÉSULTAT 2016

L'activité 2016 enregistre un résultat excédentaire de **254 K€**.

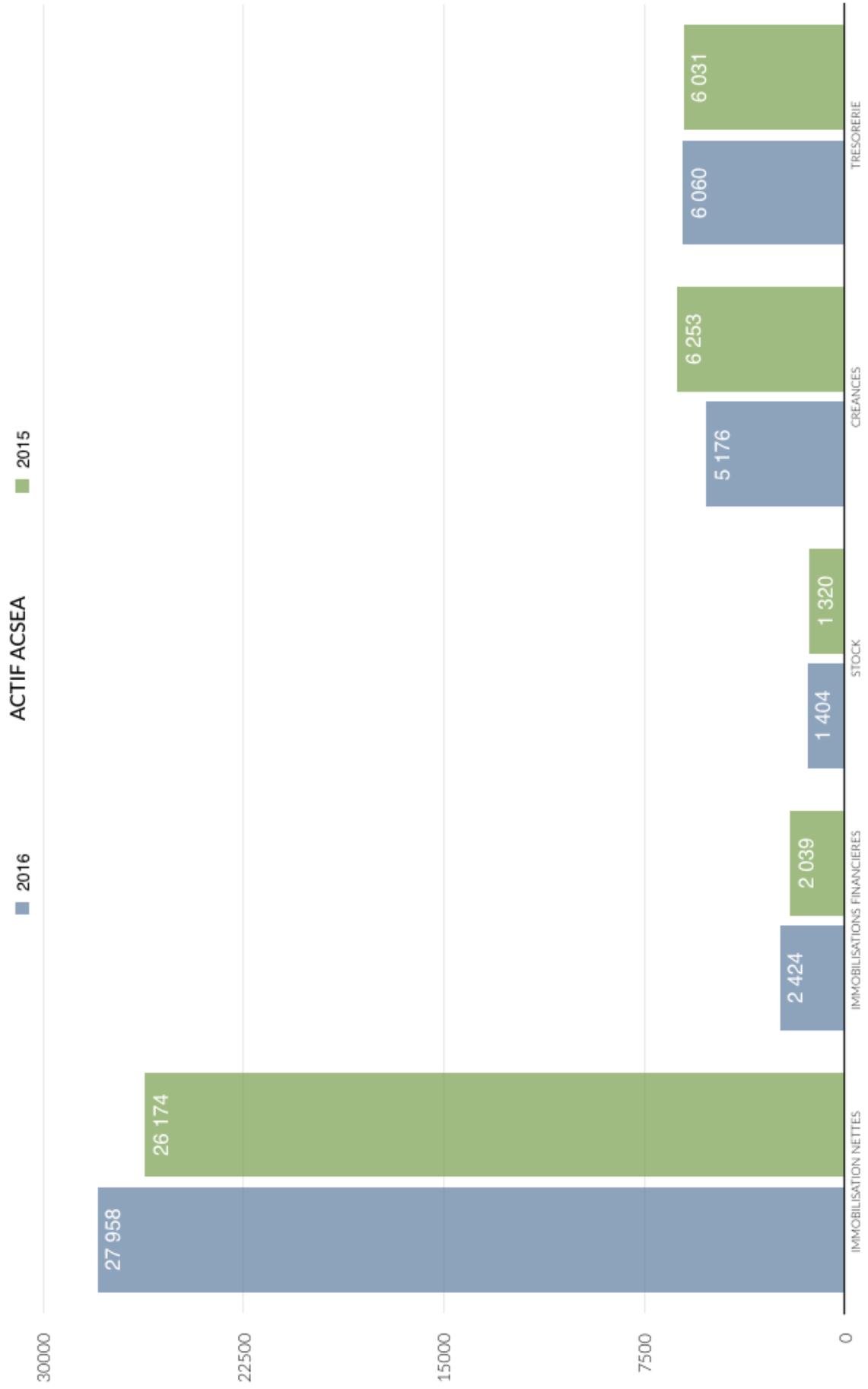
De ce résultat pourront être prélevés **694 K€** de demandes supplémentaires comme l'autorise le décret relatif à la gestion budgétaire, comptable et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les établissements excédentaires.

RESULTAT COMPTABLE PAR DOMAINE D'INTERVENTION POLITIQUES PUBLIQUES en milliers d'euros

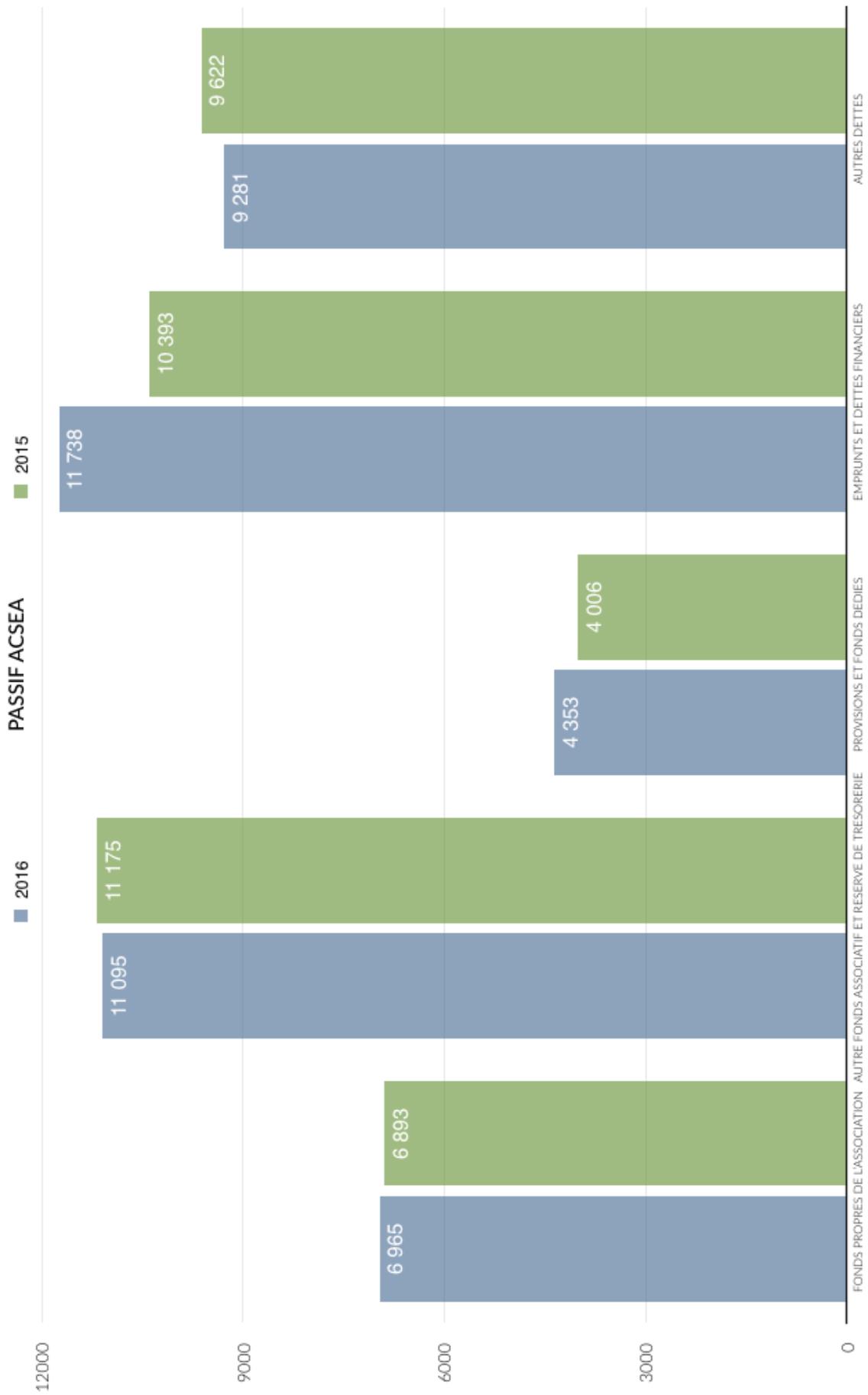
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
1 RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	(11)	(9)	56	51	(3)	68	48
2 FORMATION	2	(284)	(226)	(264)	7	44	66
3 ACTIVITE PRODUCTION (EAC, ESAT, EAR)	(10)	(245)	139	(17)	(2)	(129)	47
4 AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	82	(5)	(3)	(2)	(16)	3	(21)
A RESULTAT ASSOCIATIF	63	(543)	(34)	(213)	(14)	(14)	140
5 PREVENTION & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	(207)	(215)	(77)	(173)	76	32	67
6 CADRE JUDICIAIRE DES MINEURS	(273)	(9)	68	33	7	(268)	(38)
7 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	716	806	527	(121)	(101)	203	(252)
8 HANDICAP ENFANTS	501	686	409	455	320	699	934
9 HANDICAP ADULTES	(29)	(137)	(73)	(65)	(59)	(38)	(149)
10 SANTE	(64)	40	3	43	1	225	364
11 PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	71	60	71	186	376	237	170
12 DIRECTION GÉNÉRALE	(62)	(32)	(36)	6	12	177	164
B RESULTAT SOUS CONTROLE DES TIERS	651	1199	891	364	632	1267	1260
PROVISIONS INSCRITES AU RESULTAT	(1155)	(660)	(386)	(239)	(100)	(695)	(75)
A+B RESULTAT BILAN	(440)	(4)	471	(107)	518	558	1325

1: siège; 2: formation; 3: EAC, EAR, ESAT (commercial); 4: TGI, JAF, MEDIATION, ARPE; 5: Prévention, SAJD, STDU, MASP; 6: SIMAP; 7: AEMO, SEMO, FOYERS, SPMS, SPMO; 8: ITEP de Goubert et ICB, IMPRO, IME, SESSAD; 9: MAS, FOA, ESAT (social); 10: CMPP, Contribution MADO; 11: SATC; 12: DIRECTION GENERALE

POLE D'INTERVENTION	RESULTAT 2016	RESULTAT 2015	COMMENTAIRES
RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	(11)	(9)	RAS
FORMATION	2	(284)	Forte augmentation de l'activité grâce à une nouvelle convention de 500k€ non prévu.
ACTIVITE PRODUCTION (EAC, ESAT, EAR)	(10)	(245)	Dont EAC 150, ESAT 63, EAR (222)
AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	82	(5)	SIMAP 42, ARPE 40
RESULTAT ASSOCIATIF	63	(543)	
PREVENTION & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	(207)	(215)	Trait d'Union (106), MASP 3, SAJD (7), SA (97)
CADRE JUDICIAIRE DES MINEURS	(273)	(9)	Forte baisse du SIMAP
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	716	806	AEMO 265, SEMO 156, Foyers 202, SPFS 73, SPMO 20
HANDICAP ENFANTS	501	686	ch Goubert 132, IME (84), ICB 114, IMPRO 232, SESSAD 107
HANDICAP ADULTES	(29)	(137)	FOA 126, MAS (135), ESAT Social (20)
SANTE	(64)	40	CMPP (30), MDA (34)
PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	71	60	ATC RAS
DIRECTION GÉNÉRALE	(63)	(32)	Départs en retraite + honoraires avocat

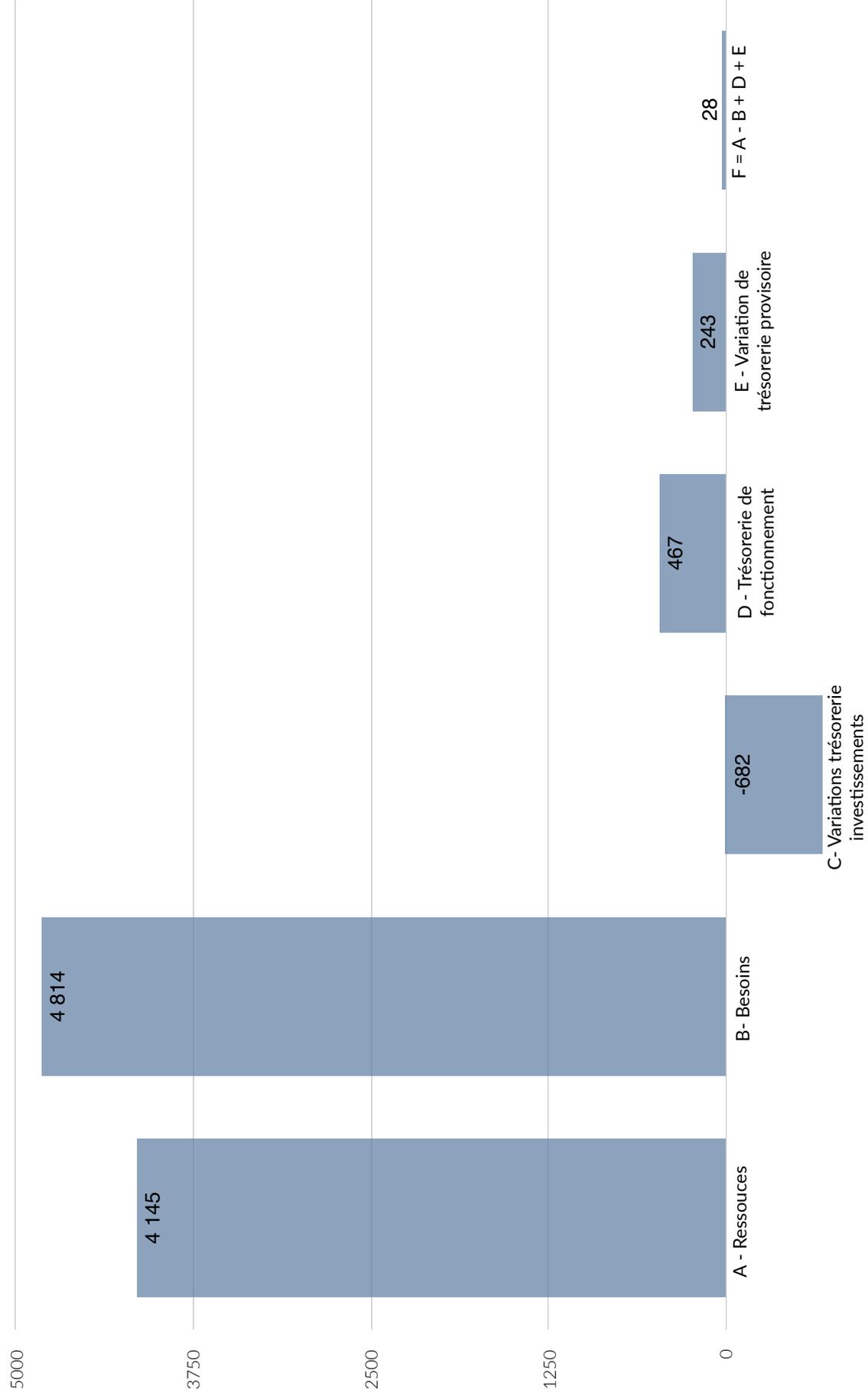


POSTES	FIN 2016		FIN 2015		COMMENTAIRES
IMMOBILISATION NETTES	27958		26174		- Fin des investissements MAS d'Ellon - Acquisition Vaucelles pour l'IME Total des acquisitions 4419 K€
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2424		2039		Autres créances immobilières, dont 2247 K€ CET
STOCK	1404		1320		Peu de variation de stocks d'huitres à la calvadosienne
CREANCES	5176		6253		Fortte diminution des organismes payeurs (1296). Stabilité sur créances Personnel Augmentation des autres collectivités ou débiteurs divers 116
TRESORERIE	6060		6031		Peu de variation Les ressources de trésorerie restent inférieures à nos besoins Voir graphique et commentaire en page XX



POSTES	FIN 2016	FIN 2015	COMMENTAIRES
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION	6965	6893	- Dont 2567k€ de fonds associatifs sans droits de reprise (identique à 2015) Baisse de (146 K€) de réserves propres Subvention non renouvelables 2810K€ = à 2015 Report A nouveau (389K€) Résultat de l'Exercice 606K€
AUTRE FONDS ASSOCIATIF ET RESERVE DE TRESORERIE	11095	11175	RAS
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	4353	4006	Augmentation de 37K€ des provisions pour risques et charges et 310K€ de fonds dédiés
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS	11738	10393	1354 pour financements des nouveaux investissements (IME, MAS et ACSEA Formation)
AUTRES DETTES	9281	9622	Augmentation de 588 K€ Fournisseurs Augmentation de 28 K€ Personnel Augmentation de 5 K€ produits constatés d'avances Diminution de (281K€) Fournisseurs Immobilisation de (664 K€) Dette sociale et fiscale Immobilisation de (18K€) autres dettes

VARIATION TRÉSORERIE



A - RESSOURCES	4145	dont: - Des dotations aux amortissements 2718 - Autres variations fonds propres ASS (535) - Subventions acquises nettes (419) - Plus values 429 - Emprunts 1345 - Résultat conservé 607
B - BESOINS	4814	dont: - Investissements 4443 - Immobilisations financières 385
C - VARIATION TRESORERIE INVESTISSEMENTS	(682)	Différence A-B
D - TRESORERIE DE FONCTIONNEMENT	467	dont: - Dettes d'exploitation (327) - Stock (84) - Autres créances 879
E - VARIATION DE TRESORERIE PROVISoire	243	dont: - Résultats sous contrôle ou dédiés (556) - Résultats dédiés à couverture de charges 819 - Dettes réduction temps de travail (13) - Dotation provision congés payés (6)
F = A - B + D + E	28	Trésorerie globale : conséquence de ce qui précède

AFFECTATION RESULTAT ACSEA 2016 en milliers d'euros par financeur

	Résultat opérationnel	Provisions retraite	AFFECTATION				REPORT à NOUVEAU après affectation
			«Subventions» amortissables	Charges non prises en compte	Mesure d'exploitation non reductibles	Réserve de compensation	
RESULTAT ASSOCIATIF ET RETRAITEMENT	-11						-11
FINANCEMENT MULTIPLES dont ENTREPRISES (FORMATION)	2						2
PRESTATIONS (EAC, EAR, ESAT)	-10						-10
FINANCEMENT ETAT & AUTRES (ACTIVITES POLE MEDIATION)	82						82
RESULTAT ASSOCIATIF	63	0	0			0	63
ASSURANCE MALADIE	337	-260	-77				0
CONSEIL GENERAL	740	-200	343	-200		-3	-6
PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE	-273						-273
DIRECTION DEPARTEMENTALE de la COHESION SOCIALE	-106						-106
DIRECTION REGIONALE de la COHESION SOCIALE	71		-71				0
ETAT : ESAT	-20						-20
FINANCEMENT MIXTE : MAISON DES ADOLESCENTS	-35						-35
DIRECTION GENERALE 2,75% sur FONCTIONNEMENT TOTAL	-62						-62
RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS	651	-460	-491	-200	0	-3	-503
TOTAL GENERAL	715	-460	-491	-200	0	-3	-439
RESULTAT BILAN		255			-694		-439

DEMANDE D'AFFECTIONATION DES RESULTATS EXCEDENTAIRES

DOTATION

Subventions amortissables 491 K€

Charges non prises en compte 200 K€

REPRISE

Reserve de compensation 3 K€

Ce qui ramène le résultat global de l'Association au déficit de 439 K€



LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

66 Pôle Protection Enfance Famille

114 Pôle Handicap Autonomie et
Dépendance

197 Pôle Prévention et
Lutte Contre Les Exclusions

260 Pôle Santé

PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 67
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 75
- Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 81
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 89

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs page 99
- Service de Placement Familial Spécialisé page 109

PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 115
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 128

DISPOSITIF CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 140
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS page 156

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 162

IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 171

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 181
- Foyer de Vie page 188

PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 198
- Service d'Action Préventive - SAP page 207
- Service Trait d'Union - STDU page 216

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC - SATC page 227

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation page 236
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 243
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 251
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!» - EAR page 256

PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance - CMPP/BAPU page 261
- Centre de Guidance - CAMSP page 270
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA) page 274



PÔLE PROTECTION
ENFANCE
FAMILLE

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)



78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 67 67
Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA
E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969137

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

- Convention avec le Conseil Départemental, en date du 4 juin 1965, prorogée en 1983.
- Protocole entre le CD14/DRPJJ/ACSEA, en date du 7 juillet 1993, portant habilitation pour intervenir en AEMO au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 1365 jeunes.
- Arrêté préfectoral, portant habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse, en date du 10 juillet 1998, à prendre en charge 1505 jeunes, filles ou garçons, âgés de 0 à 20 ans, dont 105 dans le cadre de l'approche systémique.
- Arrêté préfectoral, portant habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse, en date du 6 octobre 2014, à prendre en charge 1505 jeunes, filles ou garçons, âgés de 0 à 20 ans, dont 105 dans le cadre de l'approche systémique.

POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

ACTIONS

Le service d'A.E.M.O intervient :

À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (Aemo Judiciaire), la mission étant *“d'apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l'enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises”*. *“Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel”*. *“Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation”* (articles 375 et suivants du Code Civil).

À partir des demandes émanant du Président du Conseil Départemental - Direction de l'Enfance et de la Famille (Aemo Administrative). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'A.E.M.O “est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent « (loi du 6.01.1986). En AEMO Administrative, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Départemental.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'AEMO Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'AEMO offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

SECTEURS D'INTERVENTION

- **CAEN-EST**
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 90 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN-OUEST**
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 80 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN-SUD**
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 75 - fax : 02 31 15 67 60
- **BAYEUX**
13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 05 10 - fax : 02 31 51 70 42
- **TROUVILLE**
20-22 Rue du Gl de Gaulle - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 88 24 42 - fax : 02 31 88 58 91
- **LISIEUX**
7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 62 03 00 - fax : 02 31 62 36 40
- **VIRE**
6 Rue des Déportés - 14500 VIRE - tél : 02 31 68 10 09 - fax : 02 31 67 21 08
- **ÉQUIPE SYSTEMIQUE**
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 70 - fax : 02 31 15 67 60

ACTIVITÉ 2016

Nombre de journées réalisées : 556225 (-0,67% p/r à la prévision)

Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2016, de l'action du service : 2539

	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
Jud	1444	71,77%	1461	72,40%	1541	75,61%	1626	74,45%	1932	73,63%	1929	75,97%
Adm	568	28,23%	557	27,60%	497	24,39%	558	25,55%	692	26,37%	610	24,03%
Total	2012		2018		2038		2184		2624		2539	

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	Moins de 1 mois	De 1 à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	De 6 à moins de 9 mois	De 9 à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus	TOTAL
Décision judiciaire	44	116	167	82	58	139	109	121	836
Décision administrative	8	24	38	26	15	76	28	43	258

ORIGINE DES PRISES EN CHARGE MAJORITAIREMENT DÉPARTEMENT DU CALVADOS :

Judiciaires :

1 929 (dont 60 sur délégation de compétence émanant des départements :

Région Basse-Normandie : 50 - 61, départements hors région : 01 - 27 - 2B - 35 - 41 - 44 - 49 - 51 - 53 - 56 - 69 - 72 - 76 - 78 - 85 - 86 - 91 - 94 - 971)

Administratives :

610 dont 4 jeunes majeurs.

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS RÉGION	JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2016	1091	4	22	0	1117
entrées	744	4	64	0	812
sorties	782	1	53	0	836
Présents au 31/12/2016	1053	7	33	0	1093
Suivis dans l'année	1835	8	86	0	1929
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2016	421			0	421
entrées	185			4	189
sorties	257			1	258
Présents au 31/12/2016	349			3	352
Suivis dans l'année	606			4	610

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

		AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2016										Nbre familles	Moy. fratrie
		Moins 6 ans	Plus de 6 à moins de 16 ans				Plus de 16 ans			Total			
			6 ans et moins 10 ans	10 ans et moins 13 ans	13 ans et moins 16 ans	Total des + 6 et - 16 ans	16 ans et moins 18 ans	18 ans et plus	Total + 16 ans				
A-	garçons	122	184	107	110	401	41	0	41	564	638	1,71	
Décision d'une juridiction de l'enfance	filles	95	156	123	113	392	42	0	42	529			
	total	217	340	230	223	793	83	0	83	1093			
B-	garçons	36	45	44	47	136	15	2	17	189	171	2,06	
Autre décision	filles	35	37	41	33	111	16	1	17	163			
	total	71	82	85	80	247	31	3	34	352			

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour l'AEMO cette année 2016, nous avons réalisé: 556 225 journées, soit 99,33% par rapport au prévisionnel. L'activité 2016 a été tributaire des aléas avec une activité très soutenue au DALA, à l'ESY et soutenue à l'AEMO classique jusqu'en Juin, puis une forte baisse sur les 6 derniers mois de l'année sur l'ensemble des activités du service. Malgré le DALA qui a fait ses preuves en terme de pertinence et les moyens déployés au cours de l'année précédente (2 postes de travailleurs sociaux supplémentaires), une nouvelle liste d'attente est apparue au 1er semestre 2016, puis a complètement disparu au cours du second semestre de l'année.

Des rencontres avec les magistrats et avec la Direction Enfance Famille ont eu lieu pendant l'année afin d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité et maintenir une dynamique collaborative. Et dans le cadre de la réécriture du projet de service qui s'est concrétisé par la validation en CA en juin 2016, d'avoir les attentes du Conseil Départemental ainsi que des magistrats.

En 2016, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci de ne pas avoir de liste d'attente et d'avoir un DALA fluide et réactif. Néanmoins, l'activité n'a cessé de croître au cours du 1er semestre de l'année, et malgré les efforts conjugués du service et du Conseil Départemental, une nouvelle liste d'attente s'est créée. 2016 a été l'occasion de travailler sur le projet de création du 8ème secteur AEMO suite au bilan en 2015 des 2 ans d'expérimentation avec le Conseil Départemental, très à l'écoute et engagé sur cette problématique de la liste d'attente, avec la mise en place depuis fin 2013 pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente). Il en résulte une perspective d'une ouverture d'un 8ème secteur d'AEMO sur Falaise (150 enfants) et un rebasage du DALA en 2017 dans le cadre des moyens de la convention PEF du Pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA avec le Département. Un groupe projet a travaillé cette question au DMO.

Un rappel concernant le DALA, le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de

l'enfance.

Nous proposons, dès que le secteur concerné est en incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile), un accompagnement sur vingt semaines qui se décline en trois phases :

- Mise en place d'un intervenant dans l'environnement familial et partenarial. Le service se donne six semaines pour faire connaissance avec la famille, joindre les différents partenaires socioéducatifs et recueillir les informations institutionnelles (dossier du TPE ou éléments émanant des services du CD14).
- Evaluation qualitative de la situation de danger et du niveau d'acuité de la problématique éducative. De la semaine 7 à la semaine 16, l'éducateur rend deux visites au domicile de la famille (VAD), s'associe au chef de service et au psychologue dans une première évaluation et reste vigilant aux sollicitations des partenaires et de la famille.
- Préparation de la passation dans le dispositif ordinaire de la semaine 17 à la semaine 20. Les deux marqueurs de cette transmission seront la construction d'une note de synthèse et la participation à un temps de réflexion pluridisciplinaire aux fins d'attribution de la mesure à un référent et le calage des premières priorités du projet personnalisé.

Concernant l'organisation fonctionnelle :

Ce protocole tient compte :

- De facteurs institutionnels attachés au projet de service de l'AEMO, à savoir la territorialisation.
- D'éléments fonctionnels comme l'articulation des différents acteurs du dispositif.
- De contraintes opératoires concrètes au regard de la charge de travail acceptable pour chacun et de la nécessaire fluidité des passations dans la procédure « ordinaire ».

Pour intégrer ces trois dimensions, l'intervention « DALA » doit :

- Etre rattachée au secteur concerné par le domicile des enfants bénéficiaires de la mesure.
- Permettre une gestion simple des liaisons administratives en limitant le nombre d'opérateurs et les transmissions de dossiers.
- Autoriser une accessibilité au psychologue et au CSE. Ceci n'est envisageable que si la liste d'attente concerne un nombre de mesures proportionné à la capacité de chaque secteur.

Le découpage territorial a été conçu de la manière suivante :

Agglomération caennaise : 1 ETP

Pays d'Auge : 1 ETP

Bessin, Bocage et Pré-bocage : 1ETP

Afin d'équilibrer et optimiser la prise en charge de la liste d'attente, l'équipe de direction de l'AEMO maintient une souplesse au sujet des frontières de ses territoires. En 2015, et suite à une très forte hausse de l'activité à partir de l'été 2014, un redécoupage géographique a eu lieu en forme d'étoile à partir d'un territoire : le territoire Caennais qui concentre presque 2 tiers de l'activité du DALA.

L'intervenant « couvre » à minima trois secteurs. Chacun d'entre eux prend en charge, la liaison administrative, le lien hiérarchique et l'apport technique pour les situations qui lui seront dévolues à l'échéance du protocole « liste d'attente ».

Il convient de rappeler que ce Dispositif a pu voir le jour dans le cadre du protocole passé entre le Conseil Départemental et le service AEMO en juin 2013 avec une ouverture en Octobre 2013. Les moyens dédiés sont le dégel de 2 postes de travailleurs sociaux et la création d'un nouveau poste.

Le dispositif est évalué en permanence par la mise en place de 2 instances :

- Le groupe de suivi (interne au DMO se réunissant tous 1 mois 1/2) afin d'être réactif et adapter le dispositif si nécessaire dans sa partie technique. Il s'est réuni 7 fois en 2015.
- Le Copil se réunissant tous les 6 mois avec la direction du Département Milieu Ouvert, le Conseil Départemental et les magistrats. Il peut prendre toute décision concernant un changement majeur dans le dispositif et fera un rapport d'étape d'évaluation tous les 6 mois ainsi que le rapport final en fin d'expérimentation afin d'évaluer la pertinence de ce dispositif. Il s'est réuni 2 fois en 2015.

Pour conclure, le Conseil Départemental, suite à une augmentation exponentielle de l'activité en 2015 a accédé à nos demandes de la mise en place de 2 travailleurs sociaux supplémentaires afin de diminuer la liste d'attente.

Enfin, cette année encore, l'équipe systémique a redoublé d'effort pour réaliser un excédent, confirmant ainsi très fortement la tendance des dernières années, et un regain des demandes de la part de nos partenaires.

Sur l'activité en général, nous remarquons toujours une certaine hétérogénéité en fonction des territoires.

Il est à noter également, comme je le citais l'an dernier, la nécessité d'une qualité de travail avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, du Conseil Départemental ... qui n'ont de cesse de nous interpeller sur les situations éducatives.

Dernière événement marquant à l'AEMO, un audit conjoint Conseil Départemental/PJJ a eu lieu dans le service en décembre 2015. Nous avons reçu le rapport en 2016 qui salue le travail et la professionnalité dans ce service. Les préconisations doivent être travaillées pendant l'année 2017.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil AEMO a été réactivé en 2014 et a été transformé en 2015 et 2016 en Copil étant chargé de superviser essentiellement la réécriture du projet de service.

Il a précédemment pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation DALA, comité suivi sur les outils loi 2002-2, ...) et d'avoir mis en route d'autres chantiers en 2015/2016 (suivi de l'évaluation externe et suivi de la démarche de la réécriture du projet de service).

La réécriture du projet de service a été finalisée en avril 2016 et validée par le Conseil d'Administration en Juin 2016 (projet de service valable jusqu'en 2021).

Le groupe de suivi sur l'expérimentation DALA a évalué de façon permanente à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation avec le projet de service AEMO et les moyens déployés.

Le groupe de suivi Projet de service s'est constitué fin 2014 afin de mettre en place une méthodologie et une dynamique de réécriture de projet de service sous l'animation et la responsabilité de la directrice-adjointe, nouvellement arrivée en Septembre 2014.

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, secrétaire, comptable, chefs de service, psychologue, agents de service...) ainsi que la direction du service (directeur, directeur-adjoint, chef de service administratif, secrétaire de direction).

Je tiens à remercier tous les membres de ce groupe de travail qui ont œuvré tout au long de l'année 2015 et une bonne partie de l'année 2016.

Le 1er semestre 2016 a donc encore mobilisé l'ensemble les professionnels de l'AEMO afin de finaliser la réécriture du projet de service avant sa validation par le Conseil d'Administration en Juin 2016.

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Départemental de ne pas contractualiser un CPOMM sur 5 ans à l'instar de l'Etat, nous avons établi avec le Département du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre systémique ayant pour objectifs :

- d'ouvrir les mesures d'intervention systémique auprès des jeunes enfants de - 6 ans relevant de la protection de l'enfance et suivis/accompagnés par la PMI
- et de renforcer le travail de pratique en réseau

Elle devrait aboutir par un ajustement de l'organisation de l'offre systémique dans les prochaines années plus en adéquation par rapport aux besoins repérés. Une rencontre a eu lieu en juin 2014 avec l'ensemble de la DEF et la PMI afin d'expliquer le protocole systémique. En 2016, nous avons travaillé sur la mise en place d'un poste de chef de service à l'ESY à temps partiel mais n'a pas encore abouti en terme d'organisation. Ce travail reste en cours et devra être finalisé dans les mois à venir.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur AEMO de Deauville a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, l'AEMO de Lisieux et de Vire devront faire des travaux d'emménagement en 2017 ou 2018. Enfin, pour l'AEMO de Bayeux, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 par l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 permettra en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

Mettons ici en avant une formation de « encadrer, accompagner aujourd'hui en Protection de l'Enfance : une affaire de posture, une affaire de collectif » inter-associative qui a eu lieu en Novembre 2016 et a vu la participation de 12 chefs de service regroupant 6 services de Milieu Ouvert de la région Normandie.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2016 se sont tenues à EVREUX les XXXVI^{èmes} Assises dont le thème était « Protection de l'Enfance : la diversification dans tous ses états ! ».

Le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA a fait parti du groupe d'organisation des Assises qui ont vu Mme la Ministre Laurence ROSSIGNOL ouvrir les 3 jours de réflexion.

LA GPEC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 15 départs à la retraite à l'AEMO (30 au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt en 2015 puis en 2016 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Dans le cadre de la réflexion sur la réécriture du projet de service, nous avons réinterrogé la fonction d'éducateur technique qui correspondait à 2 départs (1 départ à la retraite et 1 démission). Après plusieurs mois d'études et de réflexion, nous avons maintenu cette fonction et recruté 2 Educateurs technique à l'AEMO.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et une autre a fait valoir ses droits à la retraite en 2016 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2018 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Trouville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisé avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Dans le cadre de la réflexion immobilière et suite à l'audit, un travail est en cours de réflexion afin de trouver des locaux adaptés pour l'AEMO de Bayeux... mutualisés avec le projet d'ouverture pour fin 2017 de l'ARPE du Bessin.

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)



78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 67 67
Fax. 02 31 15 67 60

Directeur : Salvatore STELLA
E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969438

Année de création : 1974

AUTORISATION / HABILITATION

- Autorisation du Conseil Départemental, en date du 14 novembre 2002, donnant habilitation à prendre en charge 120 jeunes (30 places SEMO filles à Caen, 60 places SEMO à Lisieux dont 30 filles et 30 garçons et extension d'un SEMO mixte de 30 places à Bayeux).
- Arrêté du CD14 en date du 26 avril 2006, portant extension à 150 places (30 places mixtes supplémentaires sur Caen).
- Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans, tous les services deviennent mixtes.

POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

ACTIONS

- **MILIEU OUVERT PERMANENT** : 36 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an. Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.
- **RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS** : Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.
- **FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES** : Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.
- **SCOLARITÉ - FORMATION** : Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.
- **ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** : Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

SECTEURS D'INTERVENTION

- **BAYEUX**
27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 15 67 72 - fax : 02 31 10 00 25
- **CAEN Leverrier**
14 Rue Leverrier - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 76 - fax : 02 31 38 91 55
- **CAEN Vendeuvre**
2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 62 30 - fax : 02 31 15 62 35
- **LISIEUX**
30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 15 67 69 - fax : 02 31 31 62 36
- **COTE FLEURIE**
2 Rue Frédéric Postel - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 14 16 00 - fax : 02 31 62 43 28

ACTIVITÉ 2016

Nombre de journées prévues	65 880
Nombre de journées réalisées	65 777 soit une activité réalisée à 99,84%

MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

Jeunes prises en charge au 1er Janvier 2016	186
Jeunes confiées dans l'année	121 (dont 8 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes sorties dans l'année	125 (dont 8 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes en charge au 31 décembre 2016	182

TOTAL des jeunes suivis dans l'année	307 (dont 8 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
--------------------------------------	--

ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

DEF	39
Juges pour enfants	82

CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	3
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	4
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	1

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES SUIVIS DE L'ANNÉE

Calvados	306	soit	99,67 %
Autres départements	1	soit	0,33 %

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

en mois	16,5
---------	------

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

Sexe masculin	173
Sexe féminin	134

Par tranche d'âge

(Jeunes présents au 31/12/16)

- de 10 à moins de 13 ans	-
- de 13 à moins de 16 ans	72
- de 16 à moins de 18 ans	105
- de 18 ans et plus	5

ou au moment de leur sortie

- de 10 à moins de 13 ans	-
- de 13 à moins de 16 ans	29
- de 16 à moins de 18 ans	69
- de 18 ans et plus	27

Nombre de nuits réalisées à l'interne du service en 2016 est de 208, avec un accueil de 1 à 6 jeunes en simultané soit 318 **nuitées** réalisées.

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger déficit d'activité puisque nous avons réalisé 65 777 journées pour 65 880 prévues (-0,16%). L'activité 2015 et 2016 ont été en hausse de 20% par rapport à 2014 (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants).

Nous avons quasiment réussi à maintenir une activité à 100% car nous avons une liste d'attente assez importante non résorbée en fin d'année 2015 sur certains secteurs générant par moment 4 à 6 mois d'attente courant 2016.

La durée moyenne de prise en charge est de 16,5 mois (en légère baisse par rapport à l'année précédente en 2015 : 17 mois).

Des rencontres avec les magistrats ont eu lieu courant 2016 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de connaître les attentes des juges concernant la réécriture du projet de service et le service rendu, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons depuis de nombreuses années déjà (le SEMO a fêté fin 2014 ses 40 ans d'existence). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement, PEAD, accueil séquentiel...) renforcé par la Loi du 14 Mars 2016.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen et Le Pays d'Auge. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus, soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire) avec pour conséquence dès 2015 un passage à 180 jeunes en année pleine.

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans d'autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problèmes dans la nature même des prises en charge.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil SEMO réactivé en 2014 a été transformé en 2015 et en 2016 en Copil chargé de superviser essentiellement la réécriture du projet de service.

Il avait précédemment pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation des nuits avec les EEN terminée courant l'été 2015) ou de mettre en route d'autres chantiers en 2015/2016 (suivi de l'évaluation externe et suivi de la démarche de la réécriture du projet de service...).

La réécriture du projet de service a été finalisée en avril 2016 et validée par le Conseil d'Administration en Juin 2016 (projet de service valable jusqu'en 2021).

Le groupe de suivi sur l'expérimentation des nuits au SEMO avec l'arrivée des EEN a évalué à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation entre le projet SEMO (réactivité, souplesse, possibilité de mettre des nuits en interne mais aussi dans le cadre de l'hébergement diversifié) et l'organisation en cours (avec 2 EEN pour 5 secteurs SEMO), ainsi que la typologie des nuits que les jeunes accueillis ont besoin au SEMO (protection, autonomisation, individuation...).

Le groupe de suivi Projet de service s'est constitué fin 2014 afin de mettre en place une méthodologie et une dynamique de réécriture de projet de service sous l'animation et la responsabilité de la directrice-adjointe, poste créé en 2014 et occupé depuis Septembre 2014.

Ce groupe est constitué de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, EEN, secrétaire, comptable, chefs de service, psychologue et psychiatre...) ainsi que la direction du service (directeur, directeur-adjoint, chef de service administratif, secrétaire de direction).

Je tiens à remercier tous les membres de ce groupe de travail qui a œuvré tout au long de l'année 2015 et une bonne partie de l'année 2016.

Le 1er semestre 2016 a donc encore mobilisé l'ensemble les professionnels des SEMO afin de finaliser la réécriture du projet de service avant sa validation par le Conseil d'Administration en Juin 2016.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2017 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur les fondamentaux en 2013, après la décision du Conseil Départemental (ex Conseil Général) de ne pas contractualiser un CPOMM sur 5 ans à l'instar de l'Etat, nous avons établi en 2014 avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014 puis en année pleine dès 2015. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacé par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 3 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).
- Déménagement en décembre 2015 d'un des 2 SEMO de Lisieux à Trouville sur la Côte Fleurie.
- 2015-2016 : réécriture du projet de service du SEMO.

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014 par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation par rapport aux besoins repérés.

Une expérimentation d'une fonction supplémentaire de « Moniteur Educateur » a été expérimentée courant de l'année 2015 au SEMO Venduvre et a abouti en 2016 à la pérennisation de cette fonction au sein du SEMO (confirmation par le Conseil Départemental dans les budgets prévisionnels 2016 et transformation de poste allant dans ce sens ; les embauches sont prévues début 2017).

Le déménagement vers la Côte Fleurie a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plein d'ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; cette réalisation est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, le SEMO de Lisieux et de Bayeux devront faire des travaux d'emménagement en 2017 ou 2018. Enfin, pour le SEMO Leverrier, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018-2019.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontres avec les équipes...) et être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 permettra en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

LA GPEC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 8 départs à la retraite au SEMO (une trentaine au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt en 2015 puis en 2016 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il s'est poursuivi au départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais en 2016.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et une autre a fait valoir ses droits à la retraite en 2016 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la gestion des emplois. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Mettons ici en avant une formation de « encadrer, accompagner aujourd'hui en Protection de l'Enfance : une affaire de posture, une affaire de collectif » inter-associative qui a eu lieu en Novembre 2016 et à vu la participation de 12 chefs de service regroupant 6 services de Milieu Ouvert de la région Normandie.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2016 se sont tenues à EVREUX les XXXVI^{èmes} Assises dont le thème était « «Protection de l'Enfance : la diversification dans tous ses états !». Le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA a fait parti du groupe d'organisation des Assises qui ont vu Mme la Ministre Laurence ROSSIGNOL ouvrir les 3 jours de réflexion.

Enfin le SEMO est également engagé par plusieurs professionnels dans le Réseau Grand Ouest AER (Action Educative Renforcée), se réunissant à Rennes et regroupant plusieurs services SEMO ou services d'AEMO renforcée de l'Ouest.

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE DE PLACEMENT EN MILIEU OUVERT (SPMO)



88 Boulevard Lyautey (accès par le 3 impasse Pascal)

14000 CAEN

Tél. 02 31 35 83 40

Fax. 02 31 35 83 41

Directeur : Salvatore STELLA

E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr

Directrice adjointe : Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969450

Année de création : 1967

AUTORISATION / HABILITATION

Convention Etat/ACSEA, en date du 24 mars 1967, prorogée le 17 octobre 1984 (CD14/ACSEA), donnant habilitation au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du (de la) jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'utilisateur et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement...).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables et adaptées aux besoins.

En fonction de l'âge du (de la) jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

PRESCRIPTEURS

Conseil Départemental - Mesures Administratives (mineurs et majeurs) :

- à la demande des Services du Conseil Départemental représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975
- Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs) :
- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

FINANCEUR

Conseil Départemental du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Départemental et l'ACSEA 01/2014.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados

Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils Généraux des départements limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Départemental du Calvados.

PARTENAIRES ET RESEAUX

Services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (TWISTO, Bus Verts, SNCF...), les organismes de protection sociale : CAF, CPAM, MSA.

ACTIVITÉ 2016

- **Nombre de journées**

prévues	18 300
réalisées	18 090
activité réalisée	98.85 %
- **Nombre de situations suivies dans l'année**

Total des jeunes suivis	84
-------------------------	----
- **Durée moyenne des prises en charge**

	11 mois et 10 jours
--	---------------------

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE

Calvados (par arrondissement)	CONSEIL GÉNÉRAL		MAGISTRAT	
Bayeux	1		5	
Caen	39		26	
Lisieux	3		4	
Vire	4		2	
Total Calvados	47		37	
Total Général	84			

ORIGINE DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE ET ÂGE À L'ADMISSION

	CONSEIL GÉNÉRAL		MAGISTRAT	
16 < 18	6		18	
18 < 21	12		0	

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)

CONSEIL GÉNÉRAL				MAGISTRAT			
16 - 18 ANS		18 - 21 ANS		16 - 18 ANS		18 - 21 ANS	
GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE
2	8	25	12	24	13	0	0
47	37						

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)	MINEURS		MAJEURS	
Conseil Général	21,30%	10	78,70%	37
Magistrat	100%	37	0%	0

HÉBERGEMENT	A L'ADMISSION	AU 31/12 OU À LA SORTIE
Famille naturelle	60	43
Foyer jeunes travailleurs	19	9
Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service)	1	9
Famille d'accueil	1	0
Placement en Foyer de l'Enfance	0	2
SDF ou SDC	1	1
Hôtel	0	2
Ami(e) petit(e) ami(e)	1	5
Tiers Dignes de Confiance	1	1
Internat scolaire	0	6
Hors département	0	1
Famille hors département	0	3

Centre Maternel	0	1
Parents petit(e) ami(e)	0	1

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
ADMISSIONS					
Demandes étudiées (ensembles demandes reçues)	63		75	68	57
Demandes sans suite	12		15	15	9
Demandes restant à l'étude au 31/12/N	7		12	13	12
Admissions Totales	44		48	40	36
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
Retour en famille					
Suivi éducatif en milieu ouvert					
Orientation secteur médico-social					
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
Non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
Retour dans les dispositifs de droit commun	38				
Non renseigné					
TOTAUX	38				
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA					
Conseil Général	76				
Formation					
Justice	24				
MDPH / Justice					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
En années	1		1	1	-
En mois	4		10	3	11
En jours					10
SUIVI D'ACTIVITÉ					
Total Prévisionnel - Journées	18 300	18 250	18 250	18 250	18 300
Total Réalisé - Journées	18 541	18 319	18 355	17 682	18 090
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	241	69	105	-568	-210

L'activité annuelle est légèrement inférieure au prévisionnel à celle prévue, avec 18 090 journées réalisées pour 18 300 attendues (soit - 1,15%).

Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a baissé, (soit 84 situations au total cette année et pour rappel 92 jeunes suivis en 2015, 91 jeunes suivis en 2014).

En 2016, la totalité des jeunes accompagnés sont originaires du département du Calvados. En 2015, seul un usager était originaire d'un autre Département.

Pour cette année 2016, les usagers Calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 77 % pour l'arrondissement de Caen (en baisse par rapport à 2015 à 81,5 %)
- 7,3 % pour l'arrondissement de Bayeux (en hausse par rapport à 2015 à 5,4 %)
- 8,4% de l'arrondissement de Lisieux (légère hausse par rapport à 2015 à 7,6 %)
- 7,3 % de l'arrondissement de Vire (en hausse par rapport à 2015 à 4,3 %)

Parmi les 84 usagers accompagnés cette année 2016, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 55,95% de l'activité à la demande d'un Conseil Départemental. Rappel pour 2015 : 60,03 %
- 44,05% de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen. Rappel pour 2015 : 39,7 %

Ces éléments révèlent que, bien qu'elles demeurent majoritaires, les interventions à caractère administratif tendent à diminuer, face à une demande à caractère judiciaire, en augmentation.

Parmi les 84 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2016, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 55,95% de l'activité concernent des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel pour 2015 : 56,7 % et rappel 2014 : 59,3%
- 44,05 % de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel pour 2015 : 43,3 % et rappel 2014 : 40,07 %

Ces éléments mettent en évidence, une baisse continue du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation progressive des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 47 situations suivies à la demande du Conseil Départemental du Calvados, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 37 situations concernent des majeurs. Rappel pour 2015 : 42 situations, 2014 : 54 situations.
- 10 situations concernent des mineurs. Rappel pour 2015 : 7 situations, pour 2014 : 6 situations.

Nous observons une baisse continue du nombre de majeurs adressés par le Conseil Départemental et une augmentation des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les jugements en Assistance Educative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'Etat (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 situations concernées).

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2016, à 11 mois et 10 jours (en baisse d'un mois environ).

Il s'agit une nouvelle fois d'une diminution. Pour rappel :

- 2016 : 11 mois et 10 jours
- 2015 : 1 an
- 2014 : 1 an 1 mois
- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois
- 2011 : 1 an 7 mois

Cette baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur les cinq années passées, montre l'application du Service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Comme nous l'avions écrit l'an dernier, l'ancrage de la crise économique se fait sentir sur les plus vulnérables, ceux qui n'ont pas d'appuis familiaux, pas de qualification et peu de formation, peu de repères structurants et sécurisants pour affronter une entrée dans la vie de jeune adulte de manière malmenante, parfois violente.

Alors, les jeunes filles et garçons accompagnés par le SPMO cette année 2016, sont pour la plupart très heurtés par leurs difficultés importantes, et les thèmes de la santé, de l'alimentation, des relations familiales et sociales, de la scolarité et de la formation, du logement, de l'insertion et de l'inclusion sociale et professionnelle, sont les plus fréquents que nous traitons.

Les situations sont cette année souvent plus complexes du fait de l'augmentation du nombre d'interventions à caractère judiciaire au profit de mineurs en situation de danger. Le rajeunissement des jeunes suivis, entraîne des problématiques plus centrées sur les dysfonctionnements des relations familiales.

Le doublement du nombre de jeunes arrivant au SPMO suite à un placement en famille d'accueil, amène à la fois à interroger les éléments de préparation de fin de placement par les Services de Placement Familiaux, et également à interroger les modes d'inclusion possibles, post placement, surtout lorsque la fin de l'accueil chez l'assistant(e) familial(e) n'a pu être anticipée.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du Service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalables.

Mais le SPMO ne travaille pas de manière repliée sur lui-même, enfermant les jeunes dans des carcans internes au Service. Bien au contraire, s'ajoute à la qualité d'une approche via l'équipe pluridisciplinaire du SPMO, sa capacité à travailler avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les usagers, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Départemental du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

Depuis 2015, la nouvelle organisation associative a pris forme, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA avec une direction unique. Le SPMO a travaillé l'an dernier sur un déménagement du Boulevard Lyautey à Caen sur de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites. Le déménagement devrait se concrétiser en 2017.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2017 OU POUR L'AVENIR

Le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 puis en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontres avec les équipes...) et être opérationnel dès 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 permettra en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

Des salariés du SPMO participeront à une co-formation professionnels/usagers qui sera mise en place en avril 2017.

Enfin le déménagement devrait se concrétiser fin du 1er semestre 2017 sur la ville d'Hérouville St Clair.

LA GPEMC

Nous prévoyons dans les 2 ans à venir, des départs à la retraite au SPMO (30 au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à conduire afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et une autre a fait valoir ses droits à la retraite en 2016 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

A noter que le SPMO a un psychiatre dans ses effectifs et n'est pas concerné par la carence de ces postes sur les autres services du DMO.

LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux depuis décembre 2015, dans le cadre de la réflexion immobilière, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux

à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisé avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA). Nous avons courant 2016 cherché des locaux pour le SPMO. Le déménagement devrait s'effectuer à la fin du 1er semestre 2017 sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Mettons ici en avant une formation de « encadrer, accompagner aujourd'hui en Protection de l'Enfance : une affaire de posture, une affaire de collectif » inter-associative qui a lieu en Novembre 2016 et a vu la participation de 12 chefs de service regroupant 6 services de Milieu Ouvert de la région Normandie.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2016 se sont tenues à EVREUX les XXXVI^{èmes} Assises dont le thème était « Protection de l'Enfance : la diversification dans tous ses états ! ». Le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA a fait parti du groupe d'organisation de ses Assises qui ont vu Mme la Ministre Laurence ROSSIGNOL ouvrir les 3 jours de réflexion.

POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SPMO a rempli ses objectifs d'activité du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité).

En 2016 comme en 2015, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les services du Conseil Départemental concernant les jeunes majeurs même si nous pouvons noter que chaque situation est analysée au cas par cas par les services du CD du Calvados.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2017, son activité appuyée sur le Projet de Service et les conclusions de l'évaluation externe. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes Calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

SERVICE D'INVESTIGATIONS, DE MÉDIATION ET D'ACTIVITÉS PÉNALES (SIMAP)



- Mesures Judiciaires D'investigation Educative
- Mesures De Réparation Pénale
- Espace De Rencontre
- Médiation Familiale

Antenne de CAEN
31 Rue des Compagnons
14000 CAEN

Antenne de Lisieux
19 Rue Paul Doumer
14100 LISIEUX

Directeur : Salvatore STELLA
E-mail : directeur.dmo@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969437

Année de création : Service Social : 1945
SOMO et COE : 1962
SIS : 1990
SIMAP : 2009

AUTORISATION / HABILITATION

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :**
Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.
Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.
- **Mesures de réparation pénale :**
Arrêté préfectoral en date du 28 mars 1997, autorisant la création et l'habilitation du service de réparation pénale pour une capacité théorique du service fixée à 100 mesures individuelles sur l'année.
Arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2004, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année
Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année
- **ARPE - Espace de rencontre :**
Arrêté préfectoral en date du 19 août 2013, portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants (ARPE).
- **Médiation familiale :**
Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

POPULATION

- **Investigation - IOE/MJIE**
Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.
- **Réparation pénale**
Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.
- **A.R.P.E . / Accueil Relais Parents Enfants**
Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.
- **Médiation Familiale**
Conflits conjugaux et intergénérationnels.

FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.
Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (DDCS/ Ministère du droit des femmes, Cour d'Appel, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Départemental, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

OBJECTIFS

Le service d'Investigations, de Médiations et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants-parents-adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés, de leurs potentialités.

ACTIONS

Les mesures d'Investigation (IOE et MJIE) s'appuient sur une action clinique, d'approche pluridisciplinaire, auprès d'un mineur (voire de plusieurs) vivant en général dans son milieu familial.

Grâce à :

- un recueil d'informations, des entretiens tant avec les enfants, la famille qu'avec les partenaires sociaux (écoles, PMI, haltes garderie ...)
- une analyse et une interprétation des tests psychologiques
- un bilan médico-psychologique

Elles permettent :

- d'évaluer une situation complexe dans laquelle se trouve exposé un enfant en difficulté
- d'émettre un avis sur l'évolution de cette situation
- d'apprécier les attitudes parentales et les possibilités de changement.

Ce travail d'évaluation fait l'objet d'un compte-rendu écrit dont le magistrat est destinataire. Ce compte-rendu constitué d'un rapport éducatif, et parfois psychologique et/ou psychiatrique, présentera dans ses conclusions une proposition d'orientation, argumentée, qui pourra être reprise par le Juge des Enfants lors de sa décision en audience, au plus tard dans un délai maximum de 6 mois à dater de l'ordonnance prise initialement. Cet espace temps permet d'accompagner les familles dans une démarche de réflexion autour de leur histoire, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune à priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

La médiation familiale : Il s'agit « d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

LES ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2016

Après une année 2014 qui a été fortement marquée par une politique de développement et de sécurisation informatique, au service de tous les professionnels du SIMAP et une année 2015 qui a été estampillée comme celle de la réorganisation par Pôles de l'ACSEA, réorganisation qui a impacté directement le SIMAP, puisque celui-ci, dans un souci d'une meilleure lisibilité des actions menées au sein de notre association au titre de la protection de l'enfance, a rejoint au 1er janvier 2015, le Département Milieu Ouvert au sein du Pôle Protection Enfance Famille de l'ACSEA, l'année 2016 a été celle du déménagement des locaux.

En effet, nous avons procédé au déménagement des locaux de la rue Basse pour intégrer un nouvel ensemble mutualisé avec d'autres services (rue des compagnons à La Folie Couvrechef) fin juin 2016.

SUR L'INVESTIGATION

5 ans après la mise en œuvre des premières MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) dans le cadre d'une convention signée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse le 6 décembre 2011 confirmée par un arrêté du 20 novembre 2012 autorisant la création d'un Service d'Investigation Educative, un gros travail d'appropriation a été mené collectivement par les équipes.

Parallèlement, la mise en place d'outils de gestion pour réaliser l'activité sans dépasser notre capacité, mieux répartir les mesures sur l'année et la charge de travail des travailleurs sociaux, est restée un de nos chantiers prioritaires. Pour mémoire, le SIMAP est autorisé et habilité à exercer 354 MJIE par an, soit l'équivalent de 429 mineurs.

SUR LA RÉPARATION PÉNALE

Nous recevons fin 2013 le pré-rapport de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, suite à l'audit mené au cours de l'été de la même année. Le 30 avril 2014, s'est tenue à Rennes, sur convocation de la Directrice Madame MOISANS, la réunion de restitution de l'audit du service de Réparation Pénale, dont les conclusions sont globalement positives même si certains points d'amélioration formulés par les auditeurs nous ont été confirmés, au moment.

Il s'agit notamment de venir questionner et modifier notre choix pédagogique, inscrit dans notre projet de service depuis la création du service en 1997, à savoir la mise en œuvre exclusive des mesures de réparations dites indirectes, à destination du Parquet, alternatives aux poursuites pénales. Ce choix, initié par l'équipe de Direction et élaboré dans une collaboration étroite avec le Procureur de l'époque, est aujourd'hui remis en cause par la PJJ au motif légitime qu'il n'est pas conforme avec les textes qui encadrent cette activité.

Si nous ne contestons aucunement ce point, cette mise en conformité n'est pas sans nous interroger au regard de ce que nous observons en MJIE : bien qu'habilité en Délinquance, le SIMAP n'exerce aucune mesure de ce type, les services de la PJJ en conservant l'exercice prioritaire.

Gageons qu'il n'en sera pas de même et que la nécessaire mise en conformité verra son objectif atteint.

Dans le cadre du suivi d'audit, nous avons rencontré à 5 reprises la PJJ de Basse Normandie sur la planification des préconisations de l'audit, l'équipe du service de Réparation Pénale ayant engagé un travail sur les actions à mener pour répondre aux recommandations et a ajusté ce qui pouvait l'être.

Le suivi d'audit s'est terminé en juin 2016 au même moment que le déménagement du SIMAP.

SUR LA MÉDIATION FAMILIALE

En septembre 2013, nous avons engagé avec le Juge aux Affaires Familiales, Coordonnateur du TGI de Lisieux, l'expérimentation de la double convocation avec un objectif de bilan à six mois.

Pour rappel, la double convocation consiste en une démarche systématique, initiée par le TGI, lors de la saisine du Juge aux Affaires Familiales, visant à inviter les parties à s'informer au préalable, sur la médiation familiale.

Dès début 2014, nous avons sollicité un rendez-vous avec les Magistrats et les Greffiers pour faire un bilan sur cette expérimentation. Un rendez-vous pris dans nos locaux de Lisieux a été annulé suite à des problèmes de disponibilité des Juges aux Affaires Familiales. Des changements et/ou absences de Juges et de Greffiers et une charge de travail très conséquente, n'ont pas permis aux Magistrats de convenir d'un nouveau rendez-vous avec notre service.

La double convocation s'est interrompue, à l'initiative du TGI de Lisieux, en février 2014 pour reprendre en

novembre et décembre 2014.

Le travail a repris en 2015 qu'après un véritable point d'étape et une évaluation qui s'est traduit par une rencontre de travail avec les Juges aux Affaires Familiales, le Président du tribunal et les avocats du barreau. A ce jour, le point sensible reste toujours le manque de lisibilité financière.

Il est important de rappeler que les rendez-vous d'information sont gratuits et ne donnent pas lieu à rémunération, ce qui pourrait être interrogé au regard de la reconnaissance du travail effectué.

En 2015, nous avons déposé un projet d'augmentation de 30% d'augmentation d'activité qui a reçu l'aval de la CAF est qui s'est traduit par une augmentation d'activité en Septembre 2016.

SUR L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS (ARPE)

L'accueil Relais Parents Enfants est un espace de rencontres dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent auprès duquel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Le service est ouvert un samedi sur deux avec une capacité d'accueil ne permettant pas de recevoir plus de deux parents avec enfants de manière simultanée ; nous nous sommes de ce fait inscrits en 2015 sur une étude de faisabilité en vue du doublement des temps d'ouverture. Le besoin semble avéré sur le territoire, reste à établir et sécuriser le financement nécessaire.

Le doublement de l'activité a été validé par la CAF et s'est traduit par une augmentation de 100% de l'activité en Septembre 2016.

Enfin, nous avons travaillé pendant l'année 2016 de concert avec la CAF, le projet de création et d'ouverture de l'ARPE du Bessin qui se concrétisera courant de l'été 2017.

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

ANALYSE QUANTITATIVE DES SITUATIONS SUIVIES

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE MINEURS /MJIE	MINEURS ENTRÉS	MESURES TERMINÉES	MINEURS SUIVIS SORTIES + EN COURS AU 31/12
429 mineurs	392	254	392	525

Le SIMAP, autorisé et habilité pour 354 mesures, soit l'équivalent de 429 mineurs, n'a pas réalisé son activité en 2016.

L'activité a été fluctuante avec un premier semestre avec peu de mesure en attente et un second avec une explosion de la liste d'attente.

Les aléas conjoncturel au niveau des ressources humaines (remplacement de 2 chefs de service et plusieurs arrêts maladie) n'ont pas aidé également en terme de délai de prise en charge.

MOUVEMENT DES EFFECTIFS

	NOMBRE DE MINEURS
Sorties de l'année	392 dont 1 et 45
En cours au 31 décembre	133
Ensemble	525

Au 31 décembre 2016, 133 situations de mineurs étaient en cours ou avaient fait l'objet d'un report d'échéance ; ces situations sortiront au plus tard au cours du premier semestre 2017.

ACTIVITÉ MINEURS (SORTIES) ET RÉPARTITION PAR SEXE

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants 2/02/45	Jeunes en danger Art 375 CC	Majeurs 18/02/75	Garçons	Filles
Justice 100%	420	0	392	0	214	178

TRANCHES D'AGE

MJIE - mineurs (sortis)

	Filles	Garçons	TOTAL
de 0 à 1 an	15	27	42
de 2 à 3 ans	31	25	56
de 4 à 5 ans	30	29	59
de 6 à 9 ans	41	65	106
10 à 13ans	36	39	75
14 à 16 ans	21	23	44
17 à 18 ans	4	6	10
TOTAL	178	214	392

La répartition par tranches d'âges des mineurs suivis reste globalement stable par rapport aux années précédentes. Néanmoins, il est constaté une baisse des tranches d'âges des enfants entre 10 et 13 ans et 14 et 16 ans.

MESURES SORTIES PAR CABINET

TEA 1	=	70
TEA 2	=	98
TEA 3	=	121
TEA 4	=	103
Cour d'appel	=	0

ORIENTATIONS PRÉCONISÉES À L'ISSUE DES MJIE

AEMO	=	164
Placement / maintien de placement	=	90
Non lieu	=	43
SEMO	=	25
Mainlevée / dessaisissement	=	2
Mesure d'Accompagnement	=	5
SAMO	=	7
Délégation de compétence	=	7
SPMO	=	5
Majeurs	=	0
Autres	=	32

A l'issue des MJIE, le service préconise majoritairement des mesures d'AEMO en baisse par rapport en 2015. Les demande de placement ou maintien de placement étant légèrement en baisse.

LA REPARATION PENALE

La mesure de Réparation Pénale concerne des filles et des garçons, au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Capacité annuelle	Sorties cumulées (depuis 01/01/2016)	Reste à réaliser	En cours	Bilan activé
130	118	12	14	2

Notre activité de 130 mesures de Réparations Pénales n'a pas été réalisée en 2016 (-12 situations).
Les mineurs concernés sont majoritairement des garçons âgés entre 13 et 16 ans.

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

Activité prévue	Activité réalisée
24	29

Les Juges aux Affaires Familiales prescripteurs ont très souvent recours à ce service, au regard des difficultés rencontrées par certains parents (conflit parental massif, pathologie psychiatrique, errance, désocialisation, addictions diverses...).

En 2016, l'activité de l'ARPE a été dépassée et nous a permis de doubler l'activité prévisonnel (de 12 à 24).

LA MEDIATION FAMILIALE

	Capacité prévisionnelle	Réalisées au 31/12/16	En cours	Liste d'attente
Médiation familiale	42	39	5	8

Médiation familiale	Capacité annuelle augmentée au 01/09/16	Sorties cumulées (depuis 01/01) mesures effectives	Reste à réaliser	En cours	Attente	Sorties info sans suite	Sorties pas d'info	Mise à disposition
Médiations ordonnées	42	6		1	3	7	2	1
Médiations spontanées		25		4	5	36	15	
Double convocation		8		0	0	27	15	0
TOTAL		39		5	8	70	32	1

L'activité présente un léger déficit de mesure que nous n'avons pas pu réaliser jusqu'à son terme.

Nous avons également continué à effectuer des séances d'information collective, afin de promouvoir la Médiation Familiale auprès des partenaires.

PROBLEMATIQUE DES PUBLICS DANS LES DIFFERENTES MESURES

Le SIMAP est un établissement du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, qui regroupe quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement la famille et la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux Affaires Familiales ou à titre plus exceptionnel par le Juge pour Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décision (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements et une baisse également du nombre de mesures en milieu ouvert. En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et associatifs privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

LA RÉPARATION PÉNALE

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en Réparation Pénale est en majeure partie composé de garçons à 80 %, âgés entre 13 et 16 ans à 65 % ; les faits de vol, et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE en 2016, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution

Sur 2016 on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations. Par ailleurs

se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre des parents et des adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE ET LA RÉPARATION PÉNALE

La tenue de tableaux de bord pour réguler et coordonner notre activité et ses flux avec le service public a été renforcée au cours de cette année pour permettre au prescripteur de connaître les délais d'attente et de prise en charge de chaque service.

Ce travail amorcé en 2014 puis en 2015 permet localement une meilleure connaissance entre le service associatif habilité et le STEM0 qui représente le service public et, s'est concrètement traduit par des transferts de mesures, en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et en Réparation Pénale entre ces deux prestataires afin que nous réalisions notre activité sans la dépasser et que nous tentions de limiter les inscriptions sur liste d'attente, préjudiciables aux situations.

Une rencontre entre les Juges pour Enfants et notre service a été organisée avec pour objectif d'échanger sur nos pratiques professionnelles et de recueillir des éléments sur les axes d'amélioration à travailler, au regard de l'attente des Magistrats, concernant la construction et la présentation de nos rapports et nos délais d'envoi.

Il ressort de cet échange que les Magistrats se disent satisfaits du travail accompli par le SIMAP et de la qualité des écrits.

Après avoir expérimenté la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et le renforcement de la pluridisciplinarité dans les instances de régulation, nous avons retravaillé de façon participative les protocoles d'intervention. Ce document est intégré dans notre projet de service qui a été finalisé en 2015/2016.

Concernant la Réparation Pénale, il a intégré les préconisations de l'Audit PJJ, à savoir l'ouverture du Projet de Service aux mesures Préjudicielles et Sentencielles.

La mise en place d'une formation pour l'équipe d'encadrement, en vue d'engager l'évaluation interne, s'est tenue en cours d'année.

Par ailleurs nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS d'Hérouville Saint-Clair, en accueillant chaque année un voire deux stagiaires (Educatrice Spécialisée ou Assistant de Service Social) de 2ème ou 3ème année de formation.

L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'activité de l'ARPE, les mandaterments ainsi que les listes d'attentes montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux usagers, dans un premier temps sur le secteur de Lisieux. Le projet d'augmentation déposé en 2015 a abouti à une autorisation d'une augmentation en 2016 de 100%.

Nous avons travaillé sur le dossier de l'usager et sur nos outils de fonctionnement afin d'avoir une meilleure lisibilité des situations.

LA MÉDIATION FAMILIALE

Le bilan de l'expérimentation de la double-convocation n'a pu être effectué en 2014, comme convenu, en raison d'une absence de disponibilité des JAF du TGI de Lisieux. Pour autant, nous avons repris cette activité, interrompue de février à octobre, dès novembre 2014. Le bilan a finalement eu lieu en 2015 au Tribunal de Lisieux.

Les médiations intergénérationnelles amorcées en 2013 se sont poursuivies en 2014 et les démarches auprès des CLIC pour promouvoir ce travail, ont permis que nous soyons sollicités pour participer au Printemps des CLIC de 2015 et 2016.

Le projet d'augmentation de 30% de l'activité a abouti à une autorisation en Septembre 2016.

Après une mobilisation collective, impulsée par notre Direction Générale, pour permettre la signature, avec les autres établissements oeuvrant dans le champ de protection de l'enfance, de la convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Départemental et la mise en place de l'organisation par Pôle de notre Association, et le déménagement des locaux en 2016, l'enjeu pour 2017 est, de continuer l'accompagnement des équipes, l'inscription dynamique du SIMAP dans le Département Milieu Ouvert, du même champ mais où chacun conserve ses particularités.

Mais l'enjeu majeur en 2017 est la réécriture du projet de service ainsi que l'évaluation interne que nous devons mener.

2017 devrait également voir :

- dans le cadre de la réflexion menée au niveau associatif, au regard des besoins du SIMAP mais aussi d'autres services de l'association, se concrétiser nos projets concernant :
- dans le cadre de l'activité ARPE, la création d'un nouveau secteur « l'ARPE du Bessin » sur Bayeux courant 2017.

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

FOYERS ÉDUCATIFS



33 rue des écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL
Tél. 02 31 35 24 45
Fax. 02 31 35 24 46

Directeur : Jean Luc GODET
E-mail : directeur.dafhe@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Véronique COUSIN
E-mail : directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr
N° CNIL : 1966604

Année de création : Foyer Henri Guibé : 1956
Foyers Jean Eudes : 1976
Département des Foyers Educatifs : 1999
Département Accueil Familial et Hébergement Educatif : 2015

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et CG14 en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement.
Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 internat et 21 internat externé) et 42 places de service extérieur.

POPULATION

Adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les Attachés Territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés personnelles et familiales, nécessitant un hébergement temporaire et/ou un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.

FINANCEMENT

Conseils Départementaux.
Ministère de la Justice.

OBJECTIFS / MISSIONS

Inscrite dans le champ de la Protection de l'Enfance et appuyée sur les axes du schéma départemental, la mission du DAFHE vise, dans un cadre de placement, à un apaisement dans la situation vécue par le jeune, le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle. Elle doit également viser à une perspective de travail avec les familles (naturelles ou de substitution).

ACTIONS

Elles se développent à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant et sécurisant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (internat, internat externé, service extérieur, accueil séquentiel...),
- une intervention éducative de proximité avec des éducateurs référents (individuelle et en groupe) un accompagnement pluri-professionnel (éducateurs, psychologues, médecin psychiatre),
- un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de placement défini qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire...) .

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille est considéré comme un moyen d'aider le jeune et s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein du système familial, la place du jeune au sein de la cellule et le respect de l'exercice de l'autorité parentale,
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaires, d'apprentissage, professionnelles...).

MODE DE PRISE EN CHARGE

- **Internat** : Capacité 46 jeunes (18 garçons et 28 filles). L'internat n'accueille que des mineurs. L'accueil séquentiel est inclus pour une capacité de 5 jeunes.
- **Internat externe** : Capacité 21 jeunes (9 garçons et 12 filles). L'internat externé accueille des mineurs et des majeurs.
- **Service extérieur** : Capacité 42 jeunes (18 garçons et 24 filles). Le Service Extérieur accompagne des mineurs et des majeurs.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Foyers Educatifs accueillent prioritairement des jeunes du Calvados. Ils peuvent être sollicités pour accueillir des jeunes de la région Basse-Normandie dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Foyer Ardenne

5-7, Rue du Commandant A. de Touchet
Caen

Foyer Fleuri

6, Route de Giberville
Mondeville

Foyer Beausoleil

9, Rue Beausoleil
Caen

Foyer Villey

16, Rue de Villey
Caen

Foyer Trouville

54, route de Trouville
Caen

Préambule

37, Rue Hébert
Hérouville St Clair

Foyer Bretagne (mutualisation)

39 Rue de Bretagne
Caen

PEAD

39 rue de Bretagne
Caen

Boost'Ado (Accompagnement de jour)

42 Route de Rocquancourt
Ifs

ACTIVITÉ 2016

BILAN DE L'ACTIVITÉ

GARÇON + MIXITÉ

2016	PRÉVUE	RÉALISÉE	ECART
INTERNAT	17 567	17 073	-494
SERVICE EXTÉRIEUR	4 919	4 584	-335
TOTAL	22 486	21 657	-829

PEAD

2016	PRÉVUE	RÉALISÉE	ECART
INTERNAT	3 514	3 813	299

PRÉ-ADO

2016	PRÉVUE	RÉALISÉE	ECART
INTERNAT	2 460	2 426	-34

DAFHE

2016	PRÉVUE	RÉALISÉE	ECART
INTERNAT	23 541	23 312	-229
SERVICE EXTÉRIEUR	4 919	4 584	-335
TOTAL	28 460	27 896	-564

Après une année 2015 particulièrement difficile en terme d'activité, l'année 2016 a permis de revenir dans une activité conforme aux attentes du Conseil Départemental à savoir être dans une fourchette +2 -2. Le PEAD est monté progressivement en charge pour finir en positif de près de + 300 journées ce qui nous conforte dans la reconnaissance de ce nouveau dispositif dans le Calvados et du sens du travail engagé dans ce projet. Le foyer 11/14 ans se trouve à être quasi à l'équilibre, malgré une première année très compliquée qui a nécessité de repenser le projet et de davantage l'adapter à la demande d'accueillir une population encore en plus grande difficulté.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

	INTERNAT + ACCUEIL SEQUENTIEL			INTERNAT - EXTERNE			SERVICE EXTÉRIEUR		
	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
GARCONS	2 459	2 499	40	1 054	1167	113	4216	3729	-487
MIXITÉ	9 838	10 062	224	4 216	3345	-871	10541	10022	-519
PRÉ-ADOS	2 460	2 426	-34						
PEAD	3 514	3 813	299						
TOTAL	18271	18800	529	5270	4512	-758	14757	13751	-1006
	TOTAL PRÉVISIONNEL			TOTAL RÉALISÉ					
	28460			27896					

ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

DFE

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
CONSEIL GÉNÉRAL - DEF						
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	27	21	21	26	31	31
CONTRATS JEUNES MAJEURS	39	37	38	45	46	48
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	63	66	61	64	48	54
SOUS-TOTAL	129	124	120	135	125	133
ASSISTANCE ÉDUCATIVE PLACEMENTS DIRECTS	23	26	22	27	32	29
TOTAL CONSEIL GÉNÉRAL	152	150	142	162	157	162
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE						
ORDONNANCE DU 2/02/45	1	2	0	1	3	3
PROTECTION JUDICIAIRE J.M.						1
TOTAL PJJ	1	2	0	1	3	4
TOTAL GÉNÉRAL	153	152	142	163	160	166

PEAD

	2016	2015
CONSEIL GÉNÉRAL - DEF		
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	5	4
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	13	10
SOUS-TOTAL	18	14
ASSISTANCE ÉDUCATIVE PLACEMENTS DIRECTS	0	0
TOTAL CONSEIL GÉNÉRAL	18	14

PRÉ-ADOS

	2016	2015
CONSEIL GÉNÉRAL - DEF		
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	1	
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	6	9
SOUS-TOTAL	7	9
ASSISTANCE ÉDUCATIVE PLACEMENTS DIRECTS	1	1
TOTAL CONSEIL GÉNÉRAL	8	10

Après une baisse en 2013 de l'accompagnement de jeunes majeurs, nous constatons depuis trois ans une stabilité qui s'explique par un accord avec le Conseil Départemental de prendre en charge, dans le cadre de notre service extérieur, des jeunes majeurs étrangers isolés dans le but de désengorger les services de Terre d'Asile. La mise en place d'une régulation des places MNA avec tous les acteurs de ce dispositif a permis un meilleur accompagnement et ainsi être mieux réactifs au flux des migrants sur notre territoire.

RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

	Magistrats				Double compétence				DEF	
	AE	JM	Ord 45	TOTAL	AE	TOTAL	AE	JM	TOTAL	TOTAL
FILLES	15		1	16	21	21	8	19	27	64
GARÇONS	7			7	24	24	12	20	32	63
TOTAL MIXITE	22	0	1	23	45	45	20	39	59	127

	Magistrats				Double compétence		DEF			
	AE	JM	Ord 45	TOTAL	AE	TOTAL	AE	JM	TOTAL	
FILLES					6	6	4		4	10
GARÇONS					7	7	1		1	8
TOTAL PEAD	0	0	0	0	13	13	5	0	5	18

	Magistrats				Double compétence		DEF			
	AE	JM	Ord 45	TOTAL	AE	TOTAL	AE	JM	TOTAL	
FILLES	1			1	4	4			0	5
GARÇONS				0	2	2	1		1	3
TOTAL PRÉ-ADOS	1	0	0	1	6	6	1	0	1	8

- 2 jeunes du PRÉ-ADOS sont passés sur le PEAD.
- 2 jeunes du PEAD sont passés sur les foyers mixtes.
- 1 jeune du PEAD est passé sur le PRÉ-ADOS.
- 1 jeune du PRÉ-ADOS est passé sur les foyers mixtes.

La mixité sur l'ensemble des structures reste une véritable nécessité. Une seule structure demeure non mixte (Beausoleil) car les locaux ne s'y prêtent pas. Cela reste néanmoins important que nous puissions l'envisager dans l'année en cours.

De plus, le fait que d'autres foyers éducatifs de l'agglomération caennaise puissent accueillir des jeunes filles nous permet de l'envisager plus facilement, car tant que nous étions les seuls sur cette tranche d'âge, nous étions parfois contraints de répondre à des demandes d'accueil.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE JEUNES MAJEURS

ANNÉE	NOMBRE DE JEUNES SUIVIS	NOMBRE J.M. SUIVIS DANS L'ANNÉE	%
2005	164	51	31,10%
2006	170	50	29,41%
2007	165	46	27,88%
2008	153	41	26,80%
2009	171	43	25,15%
2010	187	44	23,53%
2011	166	49	29,52%
2012	160	46	28,75%
2013	163	45	27,61%
2014	142	38	26,76%
2015	152	37	24,34%
MOYENNE ANNUELLE 2005 - 2015	163,0	44,5	27%
2016	153	39	25,49%

ORIGINE DES DEMANDES

	CALVADOS	AUTRES DÉPARTEMENTS	MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS	TOTAL
MIXITE	100	2	25	127
PEAD	18			18
PRE ADOS	7	1		8
TOTAL	125	3	25	153

* 2 jeunes en tutelle DEF

MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

MOUVEMENT DES EFFECTIFS

DAFHE	2016	2015	2014	2013	2012
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 1ER JANVIER	98	90	108	103	103
JEUNES ADMIS DANS L'ANNÉE	55	62	34	60	57
JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE	50	54	52	55	57
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE	103	98	90	108	103
JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE	153	152	142	163	160

MODALITÉS D'ACCUEIL DES JEUNES PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2014

DFE	EFFECTIF AU 31/12/16	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/15	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/14	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
INTERNAT	35	35	35	35	41	49
INTERNAT EXTERNÉ	12	15	8	15	24	21
SERVICE EXTÉRIEUR	38	42	38	42	25	42
TOTAL	85	92	81	92	90	112

	EFFECTIF AU 31/12/16	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
PRE ADOS	5	7
PEAD	12	10

+1 jeune en SE

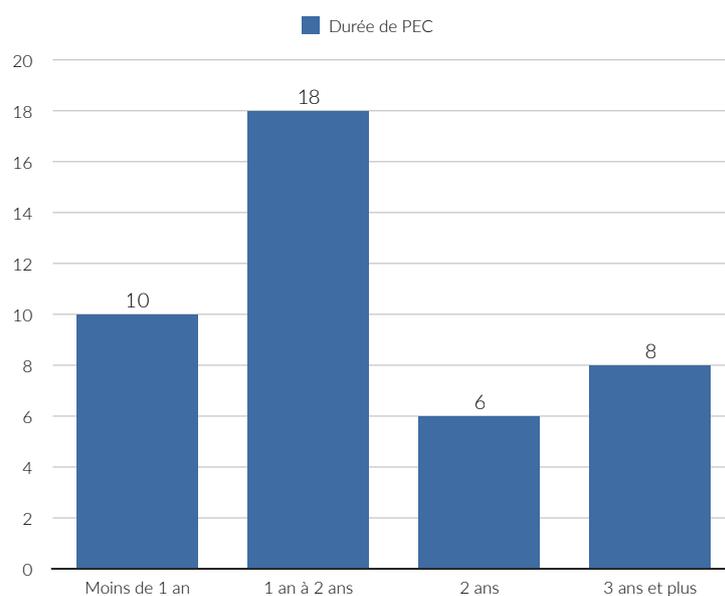
DFE	EFFECTIF AU 31/12/16	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
Internat	52	52
Internat externé	12	15
Service extérieur	39	42
TOTAL	103	109

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

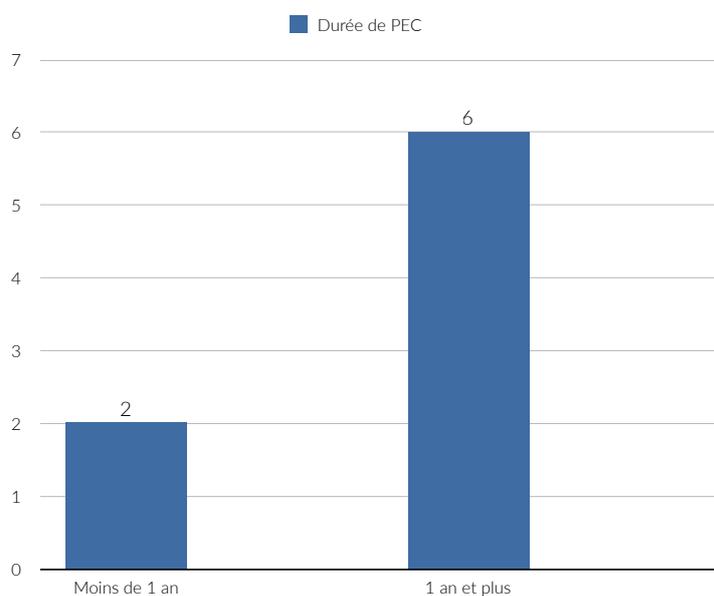
	2016	2015	2014	2013	2012
MIXITÉ	21,48 mois	23 mois	28 mois et demi	20 mois	20 mois

	2016	2015	2014	2013	2012
PRÉ-ADOS PEAD	12,84 mois	21 mois et demi	17 mois et demi	20 mois	19 mois 1/2

DURÉE DE PRISE EN CHARGE MIXITÉ



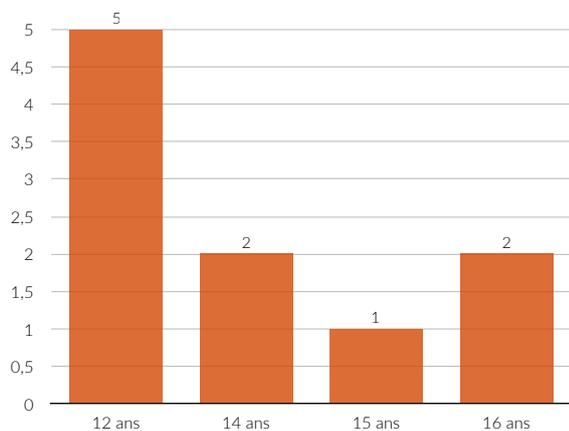
DURÉE DE PEC PEAD ET PRÉ-ADOS



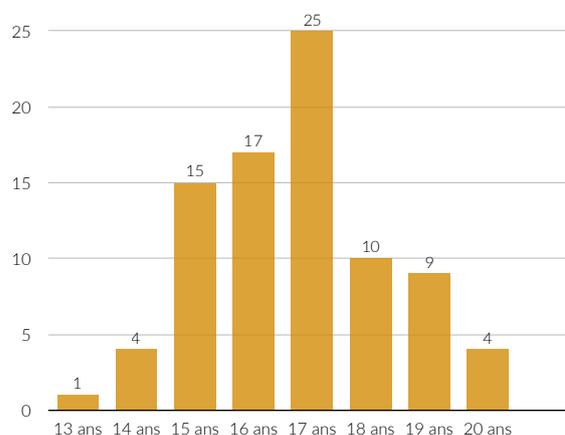
La durée moyenne des prises en charge reste stable depuis 2012, alors que nous aurions pu constater une plus forte baisse des durées des suivis, compte tenu de la politique menée sur le placement.

Ceci peut, peut-être, s'expliquer par la population que nous accueillons qui le plus souvent a déjà usé les dispositifs de droit commun et d'Assistance Educative en Milieu Ouvert, et qui n'a que les Foyers Educatifs comme seule issue avant la majorité.

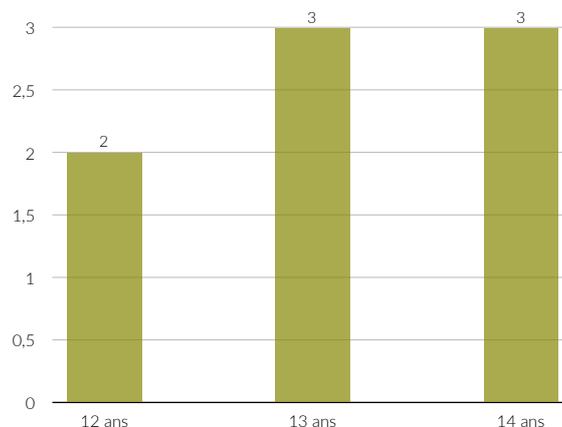
PYRAMIDE DES ÂGES PEAD



PYRAMIDE DES ÂGES MIXITÉ



PYRAMIDE DES ÂGES PRÉ-ADOS



Le rajeunissement de la population des Foyers Educatifs, notamment via le PEAD et le foyer 11/14 ans, permet de prendre plus rapidement en compte des enfants pouvant être en souffrance au domicile parental, mais surtout elle doit permettre de plus rapidement mettre en place un travail spécifique avec les familles afin qu'elles puissent reprendre la place qui leur revient en tant que parent, tiers de confiance, etc...

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	MIXITÉ		PEAD		PRÉ-ADOS	
CAEN	79	62,20%	17	13,39%	6	75,00%
LISIEUX	12	9,45%		0,00%		
BAYEUX	6	4,72%	1	0,79%	1	12,50%
VIRE-FALAISE	3	2,36%		0,00%	1	
AUTRES DEPARTEMENTS	2	1,57%		0,00%		
MINEURS ETRANGERS	9	7,09%		0,00%		0,00%
MAJEURS ETRANGERS	16	12,60%		0,00%		
Total	127		18		8	

% SUR L'ACTIVITÉ TOTALE		
CAEN	102	66,67%
LISIEUX	12	7,84%
BAYEUX	8	5,23%
VIRE-FALAISE	4	2,61%
AUTRES DEPARTEMENTS	2	1,31%
MINEURS ETRANGERS	9	5,88%
MAJEURS ETRANGERS	16	10,46%
Total	153	

L'importance de travailler dans une proximité permet de mieux accompagner les familles. Les projets PEAD et Prédados ont vraiment insisté sur l'intérêt de ce travail de lien avec les familles, d'où l'importance d'axer nos interventions sur l'agglomération caennaise afin de favoriser la participation des familles et l'environnement du jeune quand la problématique le permet.

LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'internat, compte tenu des politiques sur la Protection de l'Enfance, a tendance à devenir le derniers recours de protection. Souvent les jeunes accueillis ont mis à mal tous les dispositifs de droit commun, et l'ensemble des dispositifs de milieu ouvert.

Ainsi, les jeunes que nous accueillons ont vécu de gros échecs successifs en lien avec des difficultés familiales diverses, accompagnées de carences éducatives voire de violences physiques, psychologiques ou d'ordre sexuel. La désorganisation des repères familiaux entraîne le plus souvent une démission parentale et un désinvestissement, du jeune de sa cellule familiale, dans la mesure où celle-ci n'est plus suffisamment contenante et rassurante.

Cette problématique les conduits à avoir des comportements marqués par une certaine immaturité psychoaffective qui peut les conduire à des phénomènes de violence et à avoir des conduites borderline (délinquances, addictions, fugues, mutilation).

Ils peuvent présenter des troubles relationnels voire psychiques très importants qui peuvent les conduire à rechercher des modèles identitaires similaires qui ne peuvent pas leur apporter suffisamment de réassurance.

Il est important, compte tenu de ce parcours le plus souvent très chaotique avant leur arrivée, que l'équipe éducative et l'établissement puissent leur apporter de la bienveillance en respectant le parcours de chacun. Il est donc important que chaque personne, quelque soit la place qu'elle occupe dans l'institution, soit bien chargée d'une mission éducative.

L'accompagnement éducatif que nous menons doit essentiellement s'appuyer sur tous les dispositifs de droit commun et nous nous devons de nous efforcer à conclure des conventions avec tous les partenaires susceptibles de contribuer au maintien des jeunes dans un environnement propre à tout citoyen.

L'internat reste et doit rester un outil de protection et de soutien à la parentalité.

Le PEAD et le foyer 11/14 ans sont venus conforter l'importance du travail avec les familles et le développement des partenariats pour permettre de préserver les jeunes dans les dispositifs de droits commun.

Le SPFS est à ce jour complètement intégré à notre dispositif de Protection de l'Enfance. Il vient nous conforter de l'importance de la diversité dans ce que nous avons à proposer à tous les jeunes accompagnés par le DAFHE.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2017 ET POUR L'AVENIR

Aujourd'hui, le DAFHE a toujours vocation à accueillir des jeunes en grande difficulté et, même si nous disposons d'un panel de dispositifs très intéressants de par leur diversité, il n'en demeure pas moins que l'avenir devra s'orienter vers un développement du travail avec le droit commun mais aussi avec des partenariats des établissements du médico-social, du sanitaire. Le but est de pouvoir mieux répondre aux problématiques de plus en plus complexes que nous sommes amenés à accueillir.

Plusieurs axes pour 2017 :

Nous entrons dans le processus de la démarche qualité afin d'intégrer dans celle-ci la réactualisation de notre projet 2018-2022.

Celui ci devra comporter plusieurs axes :

- Continuer d'adapter nos dispositifs au public accueilli : rajeunir le service extérieur, le PEAD.
- Adapter le Boost'Ado pour un plus grand travail avec le droit commun et rajeunir la population pour s'adapter aux jeunes du 11/14 ans.
- Arriver à ouvrir des conventions avec le médico-social pour faciliter la fluidité des parcours des jeunes accueillis qui sont à la fois dépendants de la Protection de l'Enfance mais qui ont de véritables besoins de prestations médico-sociales.
- Mettre en place un travail plus collaboratif avec des associations d'anciens enfants et jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance. Des contacts sont en cours et une première journée d'étude construite conjointement a permis de partager des moments de formation et de partage d'expériences.
- Poursuivre la formation de nos collaborateurs afin d'affiner le travail d'accompagnement.

Ainsi, plusieurs cycles cette année seront proposés :

- Gestion de la violence
- L'éthique de la sanction
- Comment accompagner la fin d'un PEAD ?
- Laïcité et faits religieux

Enfin, une étude est en cours pour envisager à moyen terme l'accessibilité et la sécurité de l'ensemble de nos établissements accueillant du public.

Le but de cette étude est d'évaluer le coût d'une remise aux normes de l'ensemble de nos structures selon la législation en vigueur et d'engager un plan pluriannuel d'investissement qui permettra d'améliorer l'accueil et la sécurité de tous.

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)



33 rue des Écoles
14000 CAEN

Tél. 02 31 85 01 11
Fax. 02 31 35 24 46

Directeur : Jean-Luc GODET
E-mail : directeur.dafhe@acsea.asso.fr
Directrice-Adjointe : Véronique COUSIN
E-mail : directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503597
Année de création : 1966 (création du SRE)
SPFS : 2007
Intégration au DAFHE : 1er janvier 2015

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 28 Décembre 1984 donnant autorisation.
Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Jeunes accueillis dans le cadre de la Protection de l'Enfance, Article 375 du Code Civil : « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice (...) ».

Ces enfants et jeunes présentent, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue de l'enfant et un soutien à la parentalité.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent une organisation complémentaire à celle du département avec un plateau technique renforcé.

Ces jeunes présentent, pour la majorité d'entre eux des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). Certains ont vécu différents traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels) et justifient d'un accueil spécifique.

Ces perturbations relationnelles occasionnent chez l'enfant une telle souffrance psychique et des troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) qui nécessitent le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire.

FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Offrir à chaque jeune confié un mode d'hébergement sous forme d'un accueil dans le cadre d'un Placement Familial Spécialisé.

Un projet personnalisé est élaboré pour chaque jeune en référence aux objectifs et activités suivants :

- Evaluer, préparer et gérer la séparation parents-enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Favoriser une évolution des liens familiaux.
- Envisager le retour de l'enfant dans sa famille dès l'élaboration du projet d'admission en placement familial.
- Permettre à l'enfant accueilli de rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture.
- Travailler à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale, afin qu'il puisse construire son identité.
- Accueillir l'enfant dans son évolution vers l'autonomie.

ACTIONS

Activités individualisées selon la situation et les possibilités de chacun (associations sportives, clubs de loisirs, maisons de jeunes de quartier, centres aérés, partage des loisirs de la famille d'accueil).

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le service sont majoritairement issus du Calvados.
Peuvent être également admis des jeunes de la région Basse-Normandie et autres départements, dans le cas d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent ou plus rarement sur indication d'un éloignement nécessaire.

ACTIVITÉ 2016

BILAN D'ACTIVITÉ

SERVICES	ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	VARIATION ANNUELLE	MINEURS ENTRÉS	MINEURS SORTIS
SPFS				6	7
FONCTIONNEMENT	21960	22167	207		
HÉBERGEMENT	21960	22167	207		

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

SERVICE	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
SPFS		1	1		1	1		3

PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

CONSEIL GÉNÉRAL - DEF	FILLES	GARÇONS
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	0	4
CONTRATS JEUNES MAJEURS	0	7
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	24	33
TOTAL	24	44
	68	

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

EURE	1
SOMME	1
CALVADOS	61
ORNE	2
MAYENNE	3

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

BAYEUX	8	12%
CAEN	37	56%
LISIEUX	5	8%
MANCHE	3	5%
ORNE	2	3%
VIRE	11	17%
TOTAL	66	

La répartition des lieux de placement sur l'ensemble du département, voire sur les départements limitrophes, n'est pas sans incidence sur les frais de déplacements des assistants familiaux et sur le travail de proximité souvent nécessaire dans certaines situations.

RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	MOINS DE 6 ANS	ENTRE 6 ET 10 ANS	ENTRE 10 ET 13 ANS	ENTRE 13 ET 16 ANS	ENTRE 16 ET 18 ANS	ENTRE 18 ET 21 ANS	TOTAL
GARÇONS		5	14	12	6	7	44
FILLES	2	3	7	5	7		24
TOTAL	2	8	21	17	13	7	68
%	3%	12%	31%	25%	19%	10%	
% CUMULÉS	3%	15%	46%	71%	90%	100%	

CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2016

	P.F.S.
CANDIDATURES PROPOSÉES	10
ADMISES	6

LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SPFS accueille **60 enfants de 4 à 18 ans, présentant, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue dans le cadre d'un placement familial avec un important appui à la parentalité.**

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent des moyens qu'un placement familial classique ne peut apporter (plateau technique pluridisciplinaire, dispositif de SAS, effectif de jeunes par référent éducatif...). Les accueils sur le SPFS s'étendent souvent sur du long terme.

Sur un plan clinique, ces jeunes présentent, pour la majorité, des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). Certains ont vécu différents traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels...).

Ces perturbations relationnelles occasionnent chez l'enfant une souffrance psychique plus ou moins mentalisée (dépressions, troubles de la conduite et/ou du comportement, troubles de la sphère somatique etc...) et des troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social etc...) nécessitant le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire.

Les difficultés pour la DEF de trouver des accueils adaptés pour ce type d'enfants conduisent cette dernière à préconiser du placement familial par défaut.

Nous nous trouvons à adapter en permanence le système d'accueil de ces enfants en favorisant le système de relais pour permettre aux Assistants Familiaux de pouvoir souffler, et en organisant des séjours adaptés à un coût important.

De plus, ces jeunes enfants ont des besoins spécifiques nécessitant des déplacements importants pour les Assistants Familiaux.

Ce service n'est pas suffisamment armé pour arriver à répondre à l'ensemble des problématiques citées ci-dessus et nous devons nous interroger à chaque demande d'admission sur le bien fondé et son intérêt de pouvoir bénéficier de notre accompagnement sans le mettre plus en difficulté.

Après une longue période de transition, le SPFS est intégré dans les locaux du DAFHE depuis octobre 2016. Ce rapprochement permet aux équipes de mieux connaître les spécificités de chacun et tenter de trouver dans certaines situations des solutions en commun. Ainsi, certains enfants du SPFS ont pu bénéficier en 2016 d'activités organisées par les Foyers Educatifs.

Aussi, des orientations d'enfants du SPFS ont pu être étudiées et envisagées pour intégrer les foyers. Cette nouvelle donne permet en tout cas de réfléchir à la fluidité des parcours au sein des dispositifs du DAFHE, cette tendance aura à se développer.

2017 doit permettre de voir la refonte de notre Projet de Service sur lequel l'évaluation externe prévue en juin 2017 pourra s'appuyer.

Si cette évaluation devrait nous aider à améliorer les outils utilisés, elle devrait également nous permettre d'affiner nos orientations à venir et ainsi rentrer pleinement dans la démarche qualité dans laquelle le DAFHE s'est engagé depuis le début de l'année, accompagné par la Direction Générale de l'ACSEA.

Notre projet s'est donné plusieurs axes d'amélioration :

FLUIDIFIER LES PARCOURS DES JEUNES

- o En affinant les diagnostics d'entrée, en anticipant la gestion des crises, en développant la multidisciplinarité,
- o Redonner une juste représentation de nos moyens alloués,
- o En communiquant sur le fonctionnement du service,
- o En s'assurant avant chaque admission de l'existence d'un partenariat adapté à la situation,
- o En communiquant sur l'engagement du service comme partenaire du médico-social tout en ancrant le service comme un dispositif de la Protection de l'Enfance.

DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCUEIL ÉDUCATIF

- o En anticipant les risques de rupture,
- o En favorisant la prise de distance tout en conservant la continuité du lien avec la famille d'accueil,
- o En développant la spécificité des accueils relais,
- o En trouvant d'autres alternatives au placement familial quand celui-ci fait violence à l'enfant.

RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES SECTEURS DE SANTÉ MENTALE ET DU MÉDICO-SOCIAL

- o En développant les accompagnements pluri-institutionnels,
- o En fiabilisant les engagements des différents acteurs et en développant des partenariats.

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU SAS

- o En adaptant les horaires selon les besoins,
- o En développant le SAS comme un espace clinique et d'observation,
- o En professionnalisant davantage la fonction d'accueillant.

RAJEUNIR LA POPULATION ACCUEILLIE

- o Pour mieux répondre aux besoins de protection de nourrissons,
- o En développant le travail avec les parents de nourrissons.

FACILITER LA COHÉRENCE DES ACCUEILS

- o Éviter la séparation des fratries quand celle-ci est dans l'intérêt de l'enfant,
- o Éviter aux familles d'être confrontées à une multiplication des services de placement familial,
- o Faciliter la cohérence des suivis familiaux.

AMÉLIORER LA MISE EN OEUVRE DES DROITS DES PERSONNES

- o Continuer à veiller à la mise en œuvre des outils de la loi 2002-2.

AMÉLIORER LE SUIVI ADMINISTRATIF DES MESURES



PÔLE HANDICAP
AUTONOMIE
ET DÉPENDANCE

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL (IMPRO)



11 rue du Château
14840 DEMOUVILLE

Tél. 02 31 72 37 17
Fax. 02 31 72 81 65

Directeur : Christophe CORNET
E-mail : directeur.impro@acsea.asso.fr
Directeur adjoint : Ludovic BOURDON
E-mail : directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503604
Année de création : 1966

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 19 mai 1993, portant la capacité de l'établissement à 112 places.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant modification des conditions d'agrément de l'IME de Démouville en répartissant la capacité de 112 places de la façon suivante :

- 90 places en section IME,
- 22 places en section ITEP.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant extension de 14 places de l'IMPro de Démouville, soit 126 lits et places réparties en : 88 places (garçons et filles de 12 à 20 ans) en Section IME et 38 places (garçons et filles de 14 à 20 ans) en Section ITEP.

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- Section IME (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH et après décision des parents.
- Section ITEPpro (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH et après décision des parents.
Les élèves sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :
 - 4 Pavillons (Pavillons 1-2-3-5) : Internat séquentiel modulé ou Semi-Internat
 - 1 Semi-internat et Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro)
 - Foyer d'Harcourt
 - Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)
 - SERvice d'Autonomie Sociale (SERAS)
 - Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures. L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants :

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 80 entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

ACTIONS

- Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de l'usager et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ces compétences grâce à nos actions diverses.

- Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage,) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise. La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

- Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'appropriier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation physique et sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

- Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de la Basse-Normandie (Orne et Manche) ainsi que des départements limitrophes (Eure...).

La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics.

LIEUX D'IMPLANTATION

SERAS 8 rue Mauvis 14000 CAEN 02 31 80 48 92	U.S.I. (Unité de Soutien à l'Inclusion scolaire 2 rue Armand Marie 14000 CAEN 02 31 72 70 77
Foyer d'Harcourt 158 rue Caponière 14000 CAEN 02 31 85 23 97	La Cave à Huîtres 24 bis Quai Vendeuvre 14000 CAEN 02 31 75 58 65
U.A.T. (Unité d'Accompagnement vers le Travail) Route de Creully 14610 CAIRON 02 31 43 90 69	

ACTIVITÉ 2016

Nombre de journées : Prévues 23 478
Réalisées 23 570 (dont 1 161 non facturées)

Nombre de situations facturées dans l'année :	Nombre dispositif ITEP :	
Jeunes présents au 1er janvier 2016	124	20
Entrées	40	
Sorties	38	
Jeunes présents au 31 décembre 2016	126	
Total des jeunes suivis	164	

Durée moyenne des prises en charge : 1 an et 11 mois

		DI	TCC		
DI = Déficience Intellectuelle					
TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite					
ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION (JEUNES SUIVIS)					
Calvados	MDPH	94	32		
	MDPH + TPE	11	14		
Eure	MDPH	3	3		
	MDPH + TPE	1	1		
Région parisienne	MDPH	1	2		
Manche	MDPH	2	0		
	TOTAL	112	52		
ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES ADMIS EN 2016					
Education Nationale (UPI-SEGPA-ULIS) + Apprentissage + parcours individualisé		20	2		
Etablissements médico-sociaux (IME/ITEP/SESSAD/Maison d'Enfants)		3	1		
EMS+scolarité en collège/lycée/classe spécialisée		2	8		
Non scolarisés		2	2		
	TOTAL	27	13		
AGE À L'ADMISSION DES JEUNES ADMIS EN 2016					
12 > 14		4	1		
14 > 16		10	4		
16 > 18		10	6		
18 > 20		3	2		
	TOTAL	27	13		
RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)					
		DI		TCC	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
12 > 14		2		1	
14 > 16		13	2	7	
16 > 18		28	8	11	4
18 > 20		35	11	16	1
> 20		12	1	11	1
	TOTAL	90	22	46	6

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE DES JEUNES SUIVIS		
	DI	TCC
CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)		
BAYEUX	6	6
CAEN	76	31
LISIEUX	17	7
VIRE	5	1
TOTAL CALVADOS	104	45
MANCHE	2	0
ORNE	1	1
EURE	4	4
AUTRES RÉGIONS	1	2
TOTAL	8	7

TABLEAU COMPARATIF DES EVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES (ENSEMBLES DEMANDES REÇUES)	105	111	75	105	135
DEMANDES SANS SUITE	23	24	29	87	46
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	52	59	86	116	89
ADMISSIONS TOTALES	44	46	33	39	40
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE	10	12	6	3	-
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	3		2	1	2
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	10	11	4	9	10
EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE		1	-	-	3
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET	6	4	10	9	9
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	5	4	7	1	4
EMPLOI - FORMATION	5	12	10	13	10
TOTAUX	39	44	39	36	38
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	81	84	83	82	84
CONSEIL DEPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
MDPH / JUSTICE	19	16	18	18	16
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	2	3	3	2	1
EN MOIS	10			10	11
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	23 416	23 416	23 478	23 478	23 478
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	24 092	24 092	23 592	23 152	23 570
TOTAL PRÉVISIONNEL - ACTES					
TOTAL RÉALISÉ - ACTES					
TOTAL PRÉVISIONNEL - EN HEURES					
TOTAL RÉALISÉ - EN HEURES					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	676	676	114	-326	92

Cette année 2016, le nombre de journées prévisionnelles attendues s'établit à 23 478. En effet, l'augmentation de 14 places autorisées supplémentaires fin 2014, a généré un accroissement de la capacité de l'établissement de 12,5 %, à postes constants (du fait de postes supplémentaires autorisés mais non financés).

Au terme de l'année de l'année 2016, nous constatons un léger excédent (+ 0,39 %) avec 23 570 journées réalisées.

L'autorisation d'ouverture prévoyait l'accompagnement suivant :

Nombre de places par type de handicap (Déficience Intellectuelle / Troubles du Comportement et de la Conduite) :

- Déficience Intellectuelle (IME) :

88 places (soit 70 % de la capacité de l'établissement)

- Troubles du Comportement et de la Conduite (section ITEPpro) :

38 places (soit 30 % de la capacité de l'établissement)

Nombre de places par mode d'accompagnement (internat / semi-internat) :

- INTERNAT :

55 places (soit 44 % de la capacité de l'établissement)

- SEMI-INTERNAT :

71 places (soit 56 % de la capacité de l'établissement)

Comme l'an passé, nous observons de nouveau une augmentation très importante des demandes d'admissions (+ 30%), à la fois au titre de la déficience intellectuelle et aussi au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite.

Il est à noter que les IME présents dans notre environnement ont créé des listes d'attente avant entrée pour reporter une admission jusqu'à 30 mois.

Pour ce qui concerne l'IMPro, la liste d'attente se maintient à un niveau élevé (90 usagers), et majoritairement pour des accueils avec hébergement de semaine et scolarité interne, tel que notifié par la MDPH.

Durant l'année 2016, 40 admissions ont été prononcées. Nous notons que 84 % de l'origine de ces demandes sont formulés par les parents, via la notification de la MDPH.

Pour 16 % des admissions, cette notification fut doublée d'une demande du Conseil Départemental du Calvados, devant mettre en œuvre une décision judiciaire de protection. Ces données restent stables sur les cinq dernières années.

Le nombre de jeunes usagers accompagnés par l'IMPro varie assez peu en 2016 (avec au total 164 usagers dont 20 au titre du dispositif ITEP).

Pour rappel, l'IMPro a accompagné :

- 172 jeunes en 2015 (dont 12 au titre du Dispositif ITEP)
- 169 jeunes en 2014
- 171 jeunes en 2013
- 165 jeunes en 2012
- 159 jeunes en 2011
- 147 jeunes en 2010

Nous constatons une augmentation importante de suivis au titre du Dispositif ITEP (+ 66,7 %). L'IMPro reste engagé dans le Dispositif, de sorte à ne pas créer de rupture de parcours et de mettre en place la complémentarité des interventions. Aussi, ce fonctionnement génère une grande souplesse de fonctionnement que nous revendiquons, mais il génère des temps supplémentaires de coordination avec nos partenaires, pour des situations dont la complexité est souvent notable.

Le flux de mouvements entre le nombre d'entrées (40) à l'IMPro et de sorties (38) reste donc tout à fait stable.

De nouveau cette année, la durée moyenne d'accompagnement baisse pour se fixer à 1 an et 11 mois. Il s'agit d'une forte diminution pour 2016.

- pour rappel en 2015 : 2 ans et 10 mois
- pour rappel en 2014 : 3 ans
- pour rappel en 2013 : 3 ans et 15 jours

Par ailleurs, la répartition des usagers suivant les types de handicap s'établit de la manière suivante en 2016 : 68,30 % (soit 112 situations) des usagers présentent une Déficience Intellectuelle Légère (DI) comme handicap principal.

- rappel 2015 : 66,88 %
- rappel 2014 : 67,50 %
- rappel 2013 : 66,10 %
- rappel 2012 : 69,10 %

31,70% (soit 52 situations) des usagers présentent des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) comme handicap principal.

- rappel 2015 : 33,12 %
- rappel 2014 : 32,50 %
- rappel 2013 : 33,90 %
- rappel 2012 : 30,90 %

On observe là une situation avec peu de variance au fil des années. Il est quasiment conforme à notre autorisation d'ouverture.

Comme sur les années antérieures, tous les usagers sont admis à l'IMPro, grâce à une notification établie par la CDAPH de leur département, reconnaissant une situation de handicap.

S'agissant de l'âge à l'admission de jeunes accompagnés au cours de l'année 2016, nous observons les données suivantes :

de 12 à 14 ans : 12,5 % (il s'agit d'une augmentation nette retrouvant 2014)

- rappel 2015 : 7,7 %
- rappel 2014 : 12,12 %
- rappel 2013 : 0 %

de 14 à 16 ans : 35 % (il s'agit d'une baisse retrouvant les données de 2014)

- rappel 2015 : 46,15 %
- rappel 2014 : 36,36 %
- rappel 2013 : 47,83 %

de 16 à 18 ans : 40 % (il s'agit d'une légère augmentation)

- rappel 2015 : 35,90 %

- rappel 2014 : 42,42 %
- rappel 2013 : 47,83 %

de 18 à 20 ans : 12,50 % (quasiment stable)

- rappel 2015 : 10,25 %
- rappel 2014 : 9,10 %
- rappel 2013 : 4,34 %

Si nous portons maintenant notre attention sur l'analyse par tranches d'âges des jeunes suivis en cours d'année, les données révèlent les données suivantes pour 2016 :

de 12 à 14 ans : 1,80 % (il s'agit d'une baisse de près de 50 %)

- rappel 2015 : 3,13 %
- rappel 2014 : 0,62 %
- rappel 2013 : 2,34 %
- rappel 2012 : 3,66 %

de 14 à 16 ans : 13,40 % (il s'agit d'une hausse au niveau de 2013 et 2014)

- rappel 2015 : 9,37 %
- rappel 2014 : 13,13 %
- rappel 2013 : 13,45 %
- rappel 2012 : 13,41 %

de 16 à 18 ans : 31,10 % (il s'agit d'une baisse notable)

- rappel 2015 : 37,50 %
- rappel 2014 : 36,88 %
- rappel 2013 : 32,16%
- rappel 2012 : 39,03 %

de 18 à 20 ans : 38,40 % (il s'agit d'une baisse importante)

- rappel 2015 : 48,12 %
- rappel 2014 : 42,50 %
- rappel 2013 : 36,26 %
- rappel 2012 : 32,32 %

20 ans et + : 15,20 % (il s'agit d'une très forte augmentation : niveau 2013)

- rappel 2015 : 1,88 %
- rappel 2014 : 6,87 %
- rappel 2013 : 15,79 %
- rappel 2012 : 11,58 %

Si nous portons notre attention sur la répartition entre les filles et les garçons accompagnés dans l'année 2016, nous notons les éléments suivants :

Filles : 17,10 % (soit 28 usagers)

- rappel 2015 : 16,25 %
- rappel 2014 : 13,13 %
- rappel 2013 : 6,43 %
- rappel 2012 : 7,27 %

Garçons : 82,90 % (soit 136 usagers)

- rappel 2015 : 83,75 %
- rappel 2014 : 86,87 %
- rappel 2013 : 93,57 %
- rappel 2012 : 92,73 %

Bien que le rapport reste un pourcentage largement majoritaire aux garçons, nous observons une poursuite d'une légère augmentation du nombre de filles depuis quelques années.

Les données concernant l'origine géographique des personnes suivies en 2016 sont les suivants :

- 98,17 % des usagers viennent de Normandie (14, 50, 61, 27)
parmi eux 92,55 % viennent du Calvados
parmi eux 9,28 % viennent de la Manche, de l'Orne et de l'Eure
- 1,83 % des usagers viennent d'autres régions (75, 91, 95)

Parmi les usagers calvadosiens, la répartition sur les arrondissements s'établit ainsi :

- **Bayeux : 8,05 % (dont 50 % DI et 50 % TCC)**
rappel 2015 : 10,07 % (dont 50 % DI et 50 % TCC)
rappel 2014 : 9,23 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)
- **Caen : 71,81 % (dont 71,02 % DI et 28,98 % TCC)**
rappel 2015 : 73,38 % (dont 71,57 % DI et 28,43 % TCC)
rappel 2014 : 73,85 % (dont 70,83 % DI et 29,17 % TCC)
- **Lisieux : 16,10 % (dont 70,83 % DI et 29,16 % TCC)**
rappel 2015 : 12,95 % (dont 72,22 % DI et 27,78 % TCC)
rappel 2014 : 12,31 % (dont 81,25 % DI et 18,75 % TCC)
- **Vire : 4,04 % (dont 83,33 % DI et 16,66 % TCC)**
rappel 2015 : 3,60 % (dont 60 % DI et 40 % TCC)
rappel 2014 : 4,61 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)

L'étude de ces éléments révèle une quasi stabilité par rapport aux données des années antérieures pour le département du Calvados.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2016 a permis de poursuivre le développement des axes contenus dans le Projet d'Établissement (2013 - 2018). Le travail continu d'appropriation s'est poursuivi sur chaque Unité de l'établissement, et les nouveaux professionnels ont été sensibilisés aux axes du Projet, permettant de garantir la qualité de nos modes d'accompagnement.

Comme observé dans les données ci-dessus, les accompagnements au titre du Dispositif ITEP se sont considérablement développés.

Ils consacrent notre engagement dans l'expérimentation lancée par la CNSA.

Nous notons que le nombre de jeunes suivant des soins spécialisés augmente rendant notre partenariat avec le secteur sanitaire (Maison des Ados, CHU Service Esquirol, EPSM) tout à fait important.

L'année 2016 a permis de poursuivre notre révision du Projet de l'Unité du Service d'Autonomie Sociale (SERAS) qui est localisé dans un appartement au sein du quartier du Chemin Vert à Caen.

Cette structure permet un travail sur l'inclusion dans la ville pour des jeunes qui affinent leurs compétences sociales pour réussir leur projet professionnel ou scolaire (ou de formation). Nous appuyant sur les dispositifs de droit commun sur l'ensemble des champs (formation, santé, logement, loisirs, culture, courses, démarches diverses), les usagers profitent alors d'un accompagnement par les professionnels de cette petite équipe, dont la souplesse de fonctionnement doit permettre de répondre à une grande variété de situations.

L'année 2016 a permis le déménagement de l'Unité du Foyer d'Harcourt jusqu'à présent situé en ville dans une maison ne répondant plus aux normes réglementaires en vigueur, au profit d'une installation dans le quartier de la Guérinière à Caen.

A partir de plusieurs logements (unité de vie, appartement partagé, studio ou T1), les usagers expérimentent leur autonomie sociale dans tous les registres importants, dans le but d'une installation, à terme, dans un logement autonome. Pour cela, nous avons particulièrement renforcé notre travail en lien avec les bailleurs sociaux.

Notre action vers les usagers majeurs part de leurs besoins, et prend en compte leur situation spécifique. Il peut s'agir de poursuivre l'accompagnement jusqu'à l'entrée dans un autre établissement ou service spécialisé (ESAT, FOA, SAMSAH, SAVS) plus rarement vers l'entreprise ordinaire sur cette Unité.

Cette année encore, nous déplorons que le SEMI-INTERNAT À TEMPS PARTAGÉS PROFESSIONNELS (SITPpro), sous utilisé, ne permette pas à des élèves en situation de handicap, scolarisés en établissement ordinaire, de consolider leur projet, du fait du peu de demandes. Il s'agit d'un outil très souple et adaptable à chaque situation, qui a fait la démonstration de sa plus-value. En effet, les parents d'élèves comme les enseignants pointent l'opportunité du recours à cette forme d'action car elle permet de dépasser les traditionnels clivages bloquant et stériles entre l'Éducation Nationale et le secteur médico-social, en permettant de conjuguer opportunément les deux.

L'Unité d'Enseignement a connu une stabilité des enseignants propice à la réalisation d'un travail de fond, en lien avec les professionnels médico-sociaux, au profit des élèves, à l'occasion de séances de décloisonnement.

Hors de l'IMPro, certains élèves sont scolarisés en établissements scolaires ordinaires, souvent accompagnés par l'Unité de Soutien à l'Inclusion (USI). Cette Unité, proposant un étayage renforcé entre la scolarité et les soins médico-sociaux, attire beaucoup de demandes, auxquelles il n'a malheureusement pas été possible de répondre en totalité, faute de place.

Durant l'année 2016, nous avons accueillis 14 élèves sans notification de la MDPH, à la demande des équipes de l'Éducation Nationale, dans le cadre de Conventions d'Évaluation Partagées, représentant 189 journées, afin d'évaluer leurs compétences et de participer à l'évaluation de leur situation à titre souvent de prévention, car se sont souvent les Ateliers préprofessionnels qui motivent ces demandes.

Les demandes de stage pour des usagers venant d'autres établissements et services de l'ACSEA ou d'autres Associations, ont représenté 42 jeunes (+ 30 % par rapport à 2015), pour 630 journées (+ 20 % par rapport à

2015). Cette dynamique est tout à fait pertinente car elle proscrit des réorientations systématiques, entraînant des prises en charges plus lourdes, là où une courte intervention, au titre de la prévention des ruptures et des décrochages est suffisante. Il s'agit là de reconnaître un Espace de Prévention des Ruptures Scolaires (EPRS) contenu dans le CPOMM 2013 - 2018.

Voilà 4 ans que nous avons lancé le partenariat avec le Lycée Technologique et Professionnel Victor Lépine à Caen, avec l'implantation d'une classe externalisée de l'IMPro pour les élèves ayant obtenu le Certificat de Formation Générale. Les élèves scolarisés au sein d'un lycée professionnel, vivent des inclusions dans des séquences d'apprentissages proposées par le lycée. Les parents continuent à être associés à ces actions, ce qui représente un gage de réussite pour leur enfant.

Dans cette dynamique et fort de cette première expérience, nous avons, à l'issue d'un travail de rapprochement avec le lycée Technologique et Professionnel François Rabelais à Iffs, implanté une nouvelle classe externalisée, à laquelle des éducateurs/formateurs des deux ateliers pré-professionnels (Restauration/Traiteur/Service en Salle et aussi Magasinage/Gestion de stocks) prennent part pour permettre des inclusions dans des apprentissages qu'ils connaissent. Ainsi, les élèves découvrent là le statut de lycéen et bénéficient de temps scolaires accompagnés au sein du lycée auxquels s'ajoutent des apprentissages au sein de l'atelier de l'IMPro.

Le déplacement vers le lycée des jeunes permet au-delà des apprentissages scolaires et de formation professionnelle, des temps d'expériences avec des résultats très intéressants en matière de compétences sociales (autonomie dans les transports, évolution dans un lycée ordinaire...).

C'est pourquoi nous entreprendrons dans les prochains mois, le développement vers d'autres établissements scolaires, pour externaliser d'autres classes, répondant aux besoins des élèves et aux directives de la politique publique en la matière.

S'agissant des apprentissages de situations professionnelles, le Projet de « LA CAVE À HUÎTRES » à Caen, il y a 4 ans, reste tout à fait pertinent, fondé sur l'engagement de l'IMPro et de l'EAC. Ainsi, les élèves mettent en situation leurs compétences dans un espace où il leur faut gérer l'approche du client et le travail avec des « collègues » qu'ils ne connaissent pas. L'implantation au sein de La Cave à Huîtres, d'intervenants de l'IMPro sur la structure est une force. Un travail d'évaluation en lien avec le Projet sera à mener avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre de la démarche qualité lancée à l'IMPro.

Sur l'extérieur encore, l'atelier de ressources et de médiation autour de la musique, s'est poursuivi au sein de la salle des musiques actuelles « LE CARGÖ » où un intervenant de l'IMPro est en situation d'encadrer les élèves de l'IMPro. Sur place, ils cohabitent avec des artistes locaux ou internationaux en répétition, certains pouvant venir les écouter. Nous insistons sur l'importance des lieux de culture, quelque fois vécue comme inaccessible par les élèves en situation de handicap.

Pour favoriser l'intégration au sein des entreprises ordinaires et adaptées, un intervenant de l'IMPro accompagne les jeunes au sein des structures avec un petit groupe d'élèves, ce qui s'est révélé comme un élément positif pour cette phase de premier contact, avant l'expérimentation de l'autonomie.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT) jusqu'à présent implanté sur Cairon (Hameau de Buron) a quitté ses locaux compte tenu de leur vétusté des locaux et leur accessibilité insatisfaisante. C'est ainsi que cette Unité s'est implantée en fin d'année sur le site de l'IMPro, en attendant un emménagement futur, sans doute au sein d'entreprises.

La poursuite d'un chantier important a mobilisé en 2016 les équipes concernant la Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro) (Fiche Action n° 16 du CPOMM). Une réflexion très participative sur une nouvelle organisation, plus réactive et souple permettra de répondre aux besoins des élèves en matière de préformation professionnelle. Ce travail se poursuivra l'an prochain. De plus, nous poursuivons l'inclusion dans les entreprises soutenues par les chargés d'insertion socio-professionnels, grâce à notre réseau diversifié de 92

entreprises partenaires. Dans le même mouvement, nous entretenons des liens étroits avec les différents types de lieu de formation (EREA, CIFAC, CFA, ALFAH...) qui sont primordiaux dans notre approche. Il nous faut demeurer en veille sur les métiers en développement en lien avec les analyses disponibles et les données stratégiques sur notre région.

Parmi les orientations en cours, 2016 a permis de lever les obstacles techniques à la reconstruction de l'atelier préprofessionnel « Restauration / Traiteur / Service en Salle » mobilisé en complément de nos actions au sein du lycée des métiers de bouches à l'ifs. C'est ainsi que ce projet devrait sortir de terre dans les prochains mois.

Comme évoqué plus haut, l'Unité du « Foyer d'Harcourt » a quitté des locaux devenus non conformes à Caen pour s'installer sur le quartier de la Guérinière à l'automne. Parallèlement, la poursuite du travail sur le projet de cette Unité, dont le volet sur les diverses formes d'apprentissage de l'autonomie via le logement, s'achèvera au 1er semestre 2017.

De manière transversale, la dynamique d'externalisation des classes vers les établissements scolaires ordinaires va se développer, en structurant un projet spécifique avec chaque établissement scolaire concerné, et non en calquant un modèle à l'infini.

Globalement, l'augmentation importante de la liste d'attente à l'IMPro, doit nous amener à renforcer nos réflexions visant à proposer des projets correspondant aux besoins repérés mais non satisfaits. En ce sens, la Fiche Action n°4 « Espace de Prévention des Ruptures Scolaires (EPRS) » peut favoriser des actions qui, déclenchées tôt, permettent de prévenir le recours à des prises en charges trop lourdes.

A ce titre, nous avons accueillis 14 élèves au cours de l'année 2016, comme à l'accoutumée, principalement sur les ateliers préprofessionnels. Ceci représente 189 journées sur l'année. Pour des périodes de stages, en provenance d'autres établissements et services médico-sociaux, nous avons accueillis 42 jeunes représentant 630 journées pour l'exercice 2016.

Par ailleurs, grâce à l'intervention du Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPpro) (Fiche Action n° 15 du CPOMM) et de l'Unité de Soutien à l'Inclusion (Fiche Action n° 5 du CPOMM), nous avons accompagné 26 élèves dans leur parcours, prévenant ainsi du décrochage scolaires et l'abandon de projet.

Enfin, il semble important de signaler que notre engagement dans le dispositif ITEP reste total. Avec 20 jeunes accompagnés représentant 346 journées réalisées, on mesure combien nous demeurons mobilisés.

L'année 2017 sera celle de l'évaluation des fiches actions concernant l'IMPro au sein du CPOMM et le début de l'élaboration associative d'axes pour la période suivante 2019 / 2023.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Nous avons poursuivi au cours de l'année 2016 notre investissement sur les 11 fiches actions provenant du plan d'amélioration continue de l'IMPro :

- Fiche 1 : Reconsidération et actualisation de la signalétique (au sein de l'IMPro et pour arriver à l'IMPro)
- Fiche 2 : Amélioration de la procédure d'accueil
- Fiche 3 : Mise en place d'une formation spécifique sur la mise en œuvre des outils et procédures du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Fiche 4 : Développer et renforcer les espaces de concertation et d'échanges avec les parents
- Fiche 5 : Aménagement d'une pièce dédiée à l'accueil des familles
- Fiche 6 : Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux et des extérieurs de l'établissement par une équipe interne

- Fiche 7 : Remise à niveau des équipements défectueux
- Fiche 8 : Mise en place des Projets sur les différentes Unités composant l'IMPro, actualisés avec le Projet d'Etablissement auquel ils sont annexés
- Fiche 9 : Le décloisonnement des activités mené sur le temps de jour, désormais appelé Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro)
- Fiche 10 : Exercice du soin comme une mission transversale de l'IMPro et non exclusive de l'une des parties
- Fiche 11 : Développer la pratique de l'inclusion

Aussi, globalement, nous avons entamé, avec l'aide du nouveau Directeur adjoint, la mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité, sur l'ensemble de nos actions et particulièrement sur les projets en cours :

- Unité « Foyer d'Harcourt
- Unité du SERAS
- SIPFpro et SITPpro

En partenariat avec l'ITEP Champ Goubert, nous avons jeté les bases d'un travail en commun concernant la démarche qualité pour les Unités de Soutien à l'Inclusion, dont les travaux doivent aboutir courant 2017.

Enfin, la mobilisation de l'IMPro reste importante quant aux nombreuses demandes d'admissions qui augmentent nettement et que nous ne pouvons traiter faute de places suffisantes.

Le nombre de situations suivies annuellement et la baisse sensible de la durée moyenne d'accompagnement (1 an et 11 mois) ne suffiront pas à répondre compte tenu d'une liste d'attente située aux environs de 100 situations. Nous devons intégrer cette donnée dans nos réflexions et nos travaux.

INSTITUT DE DÉMOUVILLE

SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)



EQUIPE à Caen (3 unités)
10 rue de la Cotonnière
14000 CAEN

Tél. 02 31 06 10 91
Fax. 02 31 56 21 66

Directeur : Christophe CORNET
E-mail : directeur.impro@acsea.asso.fr
Directeur adjoint : Ludovic BOURDON
E-mail : directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1974821
Année de création : 2002

Equipe à LISIEUX (1 Unité)
2 rue Docteur Degrenne
14100 LISIEUX

Tél. 02 31 62 40 09
Fax. 02 31 62 83 00

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral, en date du 23 avril 2002, autorisant la création du SESSAD pour 50 places.

Arrêté préfectoral en date du 9 mai 2005, portant extension de la capacité du SESSAD de 50 places à 100.

Arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2008, portant extension de la capacité du SESSAD de 100 places à 120.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010 dans le cadre du CPOMM 2008-2012, portant extension de la capacité du SESSAD de 120 places à 140.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de l'agrément du SESSAD :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) - garçons et filles de 4 à 20 ans
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) - garçons et filles de 4 à 20 ans

PUBLICS ET DISPOSITIFS

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotations Globales de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

SECTEURS D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

ACTIVITÉ 2016

Nombre de journées : Prévues 51 240
 Réalisées 51 471 (dont 755 non facturées :
 571 dispo ITEP + 184 obligation de suivi)

Nombre de situations suivies dans l'année..... Dont dispositif ITEP :

Jeunes présents au 1er janvier 2016	140
Entrées	38
Sorties	38
Jeunes présents au 31 décembre 2016	140..... 3
Total des jeunes suivis	178

Durée moyenne des prises en charge : 3 ans et 3 mois

DI = Déficience Intellectuelle

TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite

		DI	TCC		
ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION (JEUNES SUIVIS)					
Calvados	MDPH	100	77		
Autres départements	MDPH 50		1		
ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES ADMIS EN 2016					
Maternelle		0	0		
Primaire CLIS		8	0		
Primaire ordinaire		4	8		
Collège SEGPA		0	1		
Collège ULIS		8	1		
Collège ordinaire		1	2		
ULIS TECH		0	0		
Autre		1	4		
AGE À L'ADMISSION DES JEUNES ADMIS EN 2016					
4 > 5		0	0		
6 > 9		6	2		
10 > 14		13	8		
15 > 19		3	6		
RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)					
		DI		TCC	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
4 > 5		0	0	0	0
6 > 9		7	4	5	2
10 > 14		33	21	35	4
15 > 19		20	15	30	2

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE DES JEUNES SUIVIS		
	DI	TCC
CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)		
BAYEUX		
CAEN	85	50
LISIEUX	13	26
VIRE	2	1
AUTRE DEPARTEMENT		1
TOTAL	100	78

TABLEAU COMPARATIF DES EVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES (ENSEMBLES DEMANDES REÇUES)	98		90	107	
DEMANDES SANS SUITE	13		9	8	
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	205		271	309	
ADMISSIONS TOTALES	37		40	35	
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE					
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	1		1		
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	11		19	19	
EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE	13		17	11	
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET	7		6	4	
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	3		2		
NON RENSEIGNE					
TOTAUX	35	-	45	34	-
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	100		100	100	
CONSEIL DEPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
MDPH / JUSTICE					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3		3	4	
EN MOIS	8			6	
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	51 240	51 100	51 100	51 100	
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	51 471	51 813	51 750	51 236	
TOTAL PRÉVISIONNEL - ACTES					
TOTAL RÉALISÉ - ACTES					
TOTAL PRÉVISIONNEL - EN HEURES					
TOTAL RÉALISÉ - EN HEURES					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	231	713	650	136	

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les données chiffrées de l'année 2016 sont livrées et explicitées ci-dessous :

Pour cette année bissextile 2016, l'activité attendue, correspondant à l'arrêté d'autorisation d'ouverture délivré par l'ARS Normandie, est fixée à 51 240 journées.

L'activité réalisée de manière effective s'est élevée à 51 471 journées, dont 471 journées au titre de l'expérimentation nationale en Dispositif ITEP, et 184 journées au titre de l'obligation de suivi post sortie. Nous rappelons que le SESSAD est engagé dans le dispositif ITEP lancé par la CNSA et la DGESCO.

Enfin, nous constatons un léger excédent d'activité à + 0,45 %.

Pour rappel, les données des années précédentes étaient les suivantes :

- 2015 : + 0,27 %
- 2014 : + 1,27 %
- 2013 : + 1,40 %
- 2012 : + 0,45 %

Nous observons, de manière similaire aux années précédentes, un flux stable du nombre de situations entrantes et sortantes. En effet, 38 situations nouvelles ont été pu être accompagnées tandis que 38 situations sont sorties.

Pour rappel :

- 2015 : 35 entrées et 34 sorties
- 2014 : 40 entrées et 45 sorties
- 2013 : 42 entrées et 38 sorties
- 2012 : 37 entrées et 35 sorties
- 2011 : 38 entrées et 28 sorties

L'année 2016 voit la durée moyenne d'accompagnement s'établir à 3 ans et 3 mois. Il s'agit d'une diminution significative par rapport à l'an passé.

Pour rappel :

- 2015 : 4 ans et 6 mois
- 2014 : 3 ans
- 2013 : 4 ans et 6 mois
- 2012 : 3 ans et 8 mois
- 2011 : 4 ans

Le SESSAD a suivi 178 enfants et adolescents en situation de handicap durant l'année 2016 (174 en 2015). Tous sont originaires de Normandie, dont 1 seul venant du département de la Manche, tous les autres du département du Calvados.

La répartition par zone géographique sur la Normandie est la suivante :

- **Caen : 76 % cette année 2016**

rappel 2015 : 73 %

rappel 2014 : 70,70 %

rappel 2013 : 68,68 %

rappel 2012 : 72 %

- **Bayeux : 0 % cette année 2016.** Le SESSAD du Dispositif ITEP sur Bayeux est effectif.

rappel 2015 : 0,60 %

rappel 2014 : 1,10 %

rappel 2013 : 1,65 %

rappel 2012 : 1,7 %

- **Lisieux : 22 % cette année 2016**

rappel 2015 : 23 %

rappel 2014 : 23,90 %

Rappel 2013 : 27,47 %

rappel 2012 : 24,6 %

- **Vire : 1,5 % cette année 2016**

rappel 2015 : 2,80 %

rappel 2014 : 3,80 %

rappel 2013 : 2,20 %

rappel 2012 : 1,7 %

- **Autre département (MANCHE) : 0,5 % cette année 2016**

Ces données révèlent une poursuite d'augmentation sur Caen et une hors de cette zone. De plus, l'absence de situation sur Bayeux peut s'expliquer par l'activité du Dispositif de l'ITEP Champ Goubert sur cette zone, au titre du SESSAD.

La totalité des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD a bénéficié d'une notification de la CDAPH de la MDPH.

Comme nous l'avons déploré les années précédentes, les situations placées sur liste d'attente faute de capacité d'intervention ont encore régulièrement augmenté pour dépasser les 300 demandes (partagées avec les autres SESSAD sur le département du Calvados), sans capacité de répondre. Ceci entraîne un délai d'attente souvent supérieur à 30 mois. Cependant, nous tentons de demeurer à l'écoute du désarroi des parents qui attendent avec patience et inquiétude, une intervention qui tarde à se mettre en place.

Sur la totalité des 178 jeunes suivis cette année 2016, nous observons les éléments suivants :

Répartition par type de handicap des situations suivies en 2016 :

- **56,18 % au titre de la Déficience Intellectuelle, cette année 2016**

rappel 2015 : 59 %

rappel 2014 : 63,59 %

rappel 2013 : 70,32 %

rappel 2012 : 72,5 %

- **43,82 % Troubles du Comportement et de la Conduite, cette année 2016**

rappel 2015 : 41 %.

rappel 2014 : 36,41 %
rappel 2013 : 29,67 %
rappel 2012 : 27,5 %

Comme nous l'observons régulièrement depuis 5 ans, les accompagnements en direction des enfants et des adolescents en situation de handicap du fait de leurs Troubles du Comportement et de la Conduite sont en légère augmentation.

Répartition par sexe des situations suivies en 2016 :

- **73 % de garçons cette année 2016**

rappel 2015 : 72 %
rappel 2014 : 65,76 %
rappel 2013 : 65,38 %
rappel 2012 : 65,70 %

- **27 % de filles cette année 2016**

rappel 2015 : 28 %
rappel 2014 : 34,24 %
rappel 2013 : 34,62 %
rappel 2012 : 34,30 %

Nous constatons comme en 2015, une augmentation du nombre de garçons par rapport au nombre de filles.

Répartition par tranches d'âges des usagers suivis en 2016 :

- **pour les 4 à 5 ans : 0 %**

rappel 2015 : 0,60 %
rappel 2014 : 1,09 %
rappel 2013 : 0 %
rappel 2012 : 0 %

- **pour les 6 à 9 ans : 10,11 %**

rappel 2015 : 9,10 %
rappel 2014 : 9,78 %
rappel 2013 : 12,64 %
rappel 2012 : 11,40 %

- **pour les 10 à 14 ans : 52,25 %**

rappel 2015 : 63,20 %
rappel 2014 : 57,06 %
rappel 2013 : 53,30 %
rappel 2012 : 57,70 %

- **pour les 15 à 19 ans : 37,64 %**

rappel 2015 : 27,10 %

rappel 2014 : 32,07 %

rappel 2013 : 34,05 %

rappel 2012 : 30,90 %

Ces données révèlent peu de changement pour les 2 premières tranches d'âge (4 à 5 ans sans nouvelle situation et 6 à 9 ans en très légère augmentation). En revanche, une nette diminution est constatée pour les 10 à 14 ans, et dans la même proportion, une franche augmentation sur la tranche 15 à 19 ans, de plus de 10 %.

Les 38 enfants et adolescents admis cette année sont scolarisés :

- **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en écoles primaires : 21,05 %**

rappel 2015 : 25,80 %

rappel 2014 : 17,50 %

rappel 2013 : 28,58 %

rappel 2012 : 38 %

> il s'agit d'une diminution pour 2016, passant d'un élève sur 4 à un élève sur 5

- **Classes ordinaires en collège : 7,90 %**

rappel 2015 : 8,60 %

rappel 2014 : 12,5 %

rappel 2013 : 19,04 %

rappel 2012 : 16,1 %

> la baisse perdure mais de manière plus légère cette année sur cette catégorie

- **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en collèges : 23,68 %**

rappel 2015 : 17,10 %

rappel 2014 : 22,5 %

rappel 2013 : 9,52%

rappel 2012 : 13,5 %

> il s'agit du taux le plus élevé sur les 5 dernières années

- **Classes ordinaires en école primaire : 31,58 %**

rappel 2015 : 20 %

rappel 2014 : 27,50 %

rappel 2013 : 28,58 %

rappel 2012 : 13,5 %

> nous notons une nette augmentation passant d'un élève sur 5 à un élève sur 3 ; il s'agit du taux le plus élevé sur les 5 années écoulées

- **Classes en collège en Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) : 2,63 %**

rappel 2015 : 17,10 %

rappel 2014 : 10 %

rappel 2013 : 9,52 %

rappel 2012 : 8,10 %

> nous notons une très importante baisse à un niveau jamais atteint

- **Classes maternelles ordinaires pour 0 %**

rappel 2015 : 2,80 %

rappel 2014 : 5 %

rappel 2013 : 2,38 %

rappel 2012 : 5,4 %

> c'est la première fois que nous ne suivons aucun enfant en maternelle

- **Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire Technologique (ULIS - TECH) : 0 %**

rappel 2015 : 0 %

rappel 2014 : 0 %

rappel 2013 : 0 %

rappel 2012 : 2,7 %

> pour la 4ème année consécutive, aucun élève des ces classes n'ont été accompagnés par le Service

- **Autres situations scolaires (situation d'apprentissage et formation non scolaire) 13,16 %**

rappel 2015 : 8,6 %

rappel 2014 : 5 %

rappel 2013 : 2,38 %

rappel 2012 : 2,7 %

cette catégorie ne cesse d'augmenter sur les 5 années écoulées avec un accroissement notable cette année

Les 38 enfants et adolescents admis cette année se situent dans la tranche d'âge :

- **pour les 4 à 5 ans : 0 %**

rappel 2015 : 0,60 %

rappel 2014 : 5 %

rappel 2013 : 2,38 %

rappel 2012 : 0 %

> aucune entrée cette année sur cette tranche d'âge

- **pour les 6 à 9 ans : 21,05 %**

rappel 2015 : 9,10 %

rappel 2014 : 25 %

rappel 2013 : 30,95 %

rappel 2012 : 24 %

> nous mesurons des fluctuations importantes d'une année sur l'autre

- **pour les 10 à 14 ans : 55,26 %**

rappel 2015 : 63,20 %

rappel 2014 : 55 %

rappel 2013 : 64,29 %

rappel 2012 : 65 %

cette tranche d'âge demeure à un niveau élevé

- **pour les 15 à 19 ans : 23,69 %**

rappel 2015 : 27,10 %

rappel 2014 : 15 %

rappel 2013 : 2,38 %

rappel 2012 : 11 %

> pour le 2ème année consécutive cette tranche d'âge reste à un niveau élevée

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Service est très sollicité pour intervenir sur les zones géographiques de Caen et Lisieux majoritairement où nos partenariats sont nombreux et actifs, surtout au profit des personnes dont l'âge se situe entre 6 et 20 ans. Nous observons que nous ne sommes plus sollicités sur la petite enfance et qu'un accompagnement n'a été effectué cette année sur cette tranche d'âge.

Par ailleurs, comme déploré les années précédentes, nous avons déploré sur l'année 2016 une nouvelle augmentation de la liste d'attente (partagée avec d'autres SESSAD) dépassant désormais le nombre de 300 personnes pour lesquelles nous avons reçu une notification. Nous reviendrons plus loin sur les réflexions qu'entraîne cette situation, mais signalons que la mobilisation importante des deux chefs de service socio-éducatif, permet aux parents de conserver, s'ils le souhaitent, un contact avec le Service durant cette période d'attente. Néanmoins, nous sommes bien conscients que cette disponibilité, n'est pas suffisante pour les parents nous faisant part de leur désarroi, faute d'intervention.

La capacité du SESSAD à intervenir de manière très flexible, très souple, en terme de rythme, auprès de l'enfant, de l'adolescent, s'appuie sur le projet personnalisé d'accompagnement de chaque mineur, qui est construit avec leurs parents. La période d'observation pluridisciplinaire est un moment dynamique associant très étroitement l'utilisateur et ses parents.

La variété des thèmes sur lesquels nous intervenons (scolarité, formation, santé, loisirs, logement, insertion socio-professionnelle) dépend de chaque situation et fait l'objet d'une évaluation minutieuse, toujours en lien avec les parents des enfants. Nous mobilisons les compétences parentales et valorisons, soutenons, encourageons les dynamiques favorables à la bonne évolution de l'enfant. Nous nous appuyons sur les réseaux pré-existants à notre intervention.

Autant que nécessaire, nous mobilisons notre réseau partenarial pour compléter de manière appropriée nos propres actions. Bien entendu, nos interventions n'ont pas vocation à se substituer à ce qui existe dans le droit commun au bénéfice de tous, mais plutôt à compléter par subsidiarité ce qui nécessiterait compensation.

Cette année 2016, nous notons que dans le cadre du dispositif ITEP, nos interventions se sont nettement développées (471 journées), le SESSAD étant sollicité par d'autres établissements et services médico-sociaux. Nous sollicitons également ces partenaires, dès que nécessaire, dans le même mouvement. Clairement, nous ne nous situons pas de manière toute puissante, avec toutes les réponses au sein du service. Nous créons une dynamique avec l'enfant, l'adolescent et sa famille, de nature à mobiliser, où qu'elles soient, les ressources nécessaires.

Nous observons que nombre d'enseignants s'appuient positivement sur notre accompagnement pour préserver une place constructive à l'enfant malgré quelques difficultés parfois rencontrées. Ce faisant, nous agissons en prévention des ruptures scolaires et plus globalement, pour éviter les ruptures de parcours. Moins isolés, les enseignants sont mieux outillés pour se mobiliser positivement auprès de l'enfant, de l'adolescent. Accompagnés, les parents se sentent davantage reconnus.

Au regard de sa réussite, nous avons maintenu cette année, pour les rééducations orthophoniques, notre réponse diversifiée. Pour rappel, au-delà des séances extérieures que nous finançons en fonction des besoins évalués de la situation des usagers, nous disposons d'un temps interne d'intervention d'une spécialiste intervenant dans le cadre d'un atelier autour de la lecture, avec d'autres professionnels du SESSAD. Cette action correspond tout à fait, à un besoin repéré par les intervenants afin de soutenir les progressions des enfants en matière de lecture, dans un environnement assurément propice.

Nos actions se déroulent dans des lieux évalués comme pertinents pour les mener. Ce peut-être l'école, le collège, le lycée, le lieu de formation, le domicile parentale, le Service, un centre socio-culturel, un centre d'animation, et tous les lieux existants dans l'environnement ordinaire (parc, plage, ville, forêt, quartier).

Les locaux du SESSAD, à Caen comme à Lisieux, constituent des lieux d'intervention de bonne qualité, étant bien adaptés et accessibles. Ils sont des lieux repères pour les jeunes et leurs parents et garantissent une qualité de vie au travail pour les professionnels.

Par ailleurs, la grande variété de supports utilisés (jeux individuels et/ou collectifs, activités physiques et/ou de plein air, informatique, activités culturelles) sur Caen comme sur le Pays d'Auge, permet d'adapter nos interventions à chaque situation.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Les axes du Projet de Service ont été présentés au Conseil d'Administration de l'ACSEA. L'approche préventive et le développement de notre savoir-faire en matière socio-professionnel, ont été observés comme des points importants à renforcer, pour répondre au mieux aux besoins des personnes que nous accompagnons.

De même, la thématique de la liste d'attente avant intervention a retenu l'attention.

C'est en ce sens que le Service va investiguer sur les prochains mois, différentes pistes visant à imaginer des réponses alternatives permettant de tenter de juguler cette croissance vertigineuse et incessante du nombre de situations en attente. Ce travail se mènera en dynamique avec d'autres établissements et services médico-sociaux, partageant eux-mêmes cette problématique.

Par ailleurs, parce que les situations des usagers accompagnés sont diverses, il nous faut poursuivre notre travail de diversifications de nos partenariats sur le département du Calvados, sur l'ensemble des thèmes sur lesquelles nous intervenons.

La formation continue des professionnels, la veille sur l'environnement constituent un gage de bonne qualité de nos prestations. C'est en ce sens que le SESSAD va poursuivre son implication dans ce champ.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Bien que le travail sur la qualité du service rendu à l'utilisateur va se structurer grâce à la démarche associative qui constituera l'an prochain un appui valable, les équipes du SESSAD sont déjà lancées dans cette approche, permettant de réfléchir de manière collective à nos pratiques, à nos actions, à leur impact, et aux effets correctifs à apporter.

Sous l'impulsion des chefs de services, tous les professionnels se trouvent impliqués dans ce mouvement visant à améliorer de manière permanente nos actions en direction des personnes accompagnées et de leur famille.

Sous l'impulsion du Directeur Adjoint du SESSAD, des réflexions quant à la problématique de l'attente avant intervention va mobiliser l'équipe du Service pour réfléchir à des approches sur ce thème. Il s'agit de ne pas laisser les parents sans interlocuteur, alors que nous ne pouvons répondre valablement à la situation de leur enfant reconnu en situation de handicap, mais ne pouvant présentement bénéficier d'une action adaptée.

Comme évoqué dans la nouvelle version du Projet de Service, la mesure de la satisfaction des usagers et de leurs parents constituera un enjeu dans les mois qui viennent.

Enfin, le SESSAD, organisé comme un Service à part entière depuis une quinzaine d'année à l'ACSEA, doit rester à l'écoute des mouvements et des évolutions qui ne manqueront pas d'impacter son action, tant sur le plan du cœur de métier que sur les fonctions supports visant à soutenir son bon fonctionnement. La veille réglementaire, l'évolution des pratiques et des projets dans un environnement mouvant nécessitent la vigilance de tous.

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE CHAMP GOUBERT (ITEP)



14210 EVRECY

Tél. 02 31 80 51 06

Fax. 02 31 80 50 47

Directeur : Didier MARGUERITE

E-mail : directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr

Directeur adjoint : David LEMIÈRE

E-mail : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1974771

Année de création : 1949

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 19 mai 1993, pour 82 places.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant la capacité de 82 places à 78.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de la capacité d'accueil de 78 places à 91, réparties en :

- 37 places en internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 30 places en semi-internat : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 12 places en CAFS : Garçons et Filles de 6 à 16 ans
- 12 places SESSAD : Garçons et Filles de 0 à 20 ans

Arrêté de l'ARS en date du 15 décembre 2015, portant modification des capacités entre les service de l'ITEP :

- 61 places pour la section ITEP (29 places en internat et 32 places en semi internat),
- 12 places en CAFS,
- 18 places SESSAD.

POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en oeuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent des troubles du langage et de la communication, des troubles du comportement, des états psychotiques, des troubles névrotiques évolutifs, des pathologies de la personnalité.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIF / MISSION

La mission essentielle de l'I.T.E.P. consiste à pouvoir :

- Répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés
- Favoriser le maintien de l'enfant dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Selon le projet parental, il met en place des interventions prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

ACTIONS

Dans le cadre de ces missions, l'ITEP en fonctionnement dispositif sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées d'accompagnement selon un principe de subsidiarité. L'objectif étant, dans un souci de prévention des ruptures de parcours, de mettre en synergie des ressources de droit commun et des accompagnements adaptés dans un dispositif qui permet de répondre aux besoins des personnes en fonction de l'évolution de leur problématique.

Il est ainsi possible de combiner les ressources d'enseignements, de culture, de soins, etc... de droit commun et des modes d'accompagnement de type soin spécialisé ambulatoire, éducation spécialisée individuelle en milieu ouvert, éducation spécialisée en collectif de jour, avec ou sans hébergement.

Cette dynamique prend appui sur les objectifs suivants :

- Garantir et valoriser la dimension institutionnelle de notre action d'accompagnement par la structuration du travail interdisciplinaire (triptyque Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- Affirmer nos savoirs faire en ce qui concerne notre expertise au diagnostic de la situation de handicap.
- S'inscrire dans une co construction des projets personnalisés d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires à partir d'une méthodologie repérante.
- Agir toute possibilité d'externaliser les prestations d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur inclusion dans les dispositifs de droit commun.
- Privilégier la logique de l'expérimentation et de valorisation progressive des jeunes accueillis.
- Mobiliser et s'associer au projet des parents dans le processus d'accompagnement de leur enfant.

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté. Les actions supposent la mise en œuvre :

- D'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- D'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- D'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant en accord avec sa famille.

- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- De structures contenantantes à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

DEMANDES D'ADMISSION

55 dossiers ont été étudiés en 2016 (8 pour l'Hébergement - 31 pour le Collectif Jour - 16 pour le SESSAD).

- 11 dossiers n'ont pas eu de suite.
soit après l'étude et en raison de la situation géographique,
soit parce que les enfants ont été orientés dans un autre établissement (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.),
soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles.
- 20 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2016
- 24 enfants ont été admis en 2016

MOUVEMENT DES ENFANTS

Enfants présents au 01/01/2016 :	86 (66 garçons - 20 filles)
Enfants admis en 2016 :	24 (20 garçons - 4 filles)
Enfants partis en 2016 :	16 (9 garçons - 4 filles)
Enfants présents au 31/12/2016 :	94 (74 garçons - 20 filles)
Enfants accompagnés en 2016 :	110 (86 garçons - 24 filles)

ADMISSIONS

24 enfants ont été admis en 2016 :

- 3 en Hébergement (2 garçons - 1 fille). 2 sur le dispositif ITEP Bessin et 1 admission sur le dispositif ITEP Champ Goubert (USI de Fleury sur Orne)
- 10 en Collectif Jour (9 garçons - 1 fille). 5 admissions sur le dispositif ITEP Bessin, 5 admissions sur le dispositif ITEP Champ Goubert dont 1 sur l'USI de Fleury sur Orne.
- 11 en SESSAD (9 garçons - 2 filles) sur le dispositif ITEP Bessin.

DÉPARTS - ORIENTATIONS

16 enfants ont quitté l'institution en 2016 :

- 6 enfants sont retournés en famille
- 6 enfants ont été orientés en établissement médico-social
- 1 enfant a été orienté en structure d'hébergement
- 3 bénéficient d'un accompagnement ou d'un suivi éducatif

DURÉE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SORTIS EN 2016

	HEBERGEMENT	COLLECTIF JOUR	SESSAD
Séjours de moins d'1 an	0	0	0
Séjours de 1 à 5 ans	4	6	1
Séjours de plus de 5 ans	2	2	1
Durée moyenne des séjours	4 ans et 5 mois	3 ans et 8 mois	6 ans et 2 mois*

* pour le SESSAD, les jeunes concernés bénéficiaient d'un accompagnement antérieur en Collectif jour.

Tous les enfants admis en 2016 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur les 110 situations accompagnées sur 2016, les jeunes relèvent des mesures suivantes :

Mesures	CDA	CDA/ DEF mesure administrative	CDA/JE/DEF	CDA/JE	Total
Dispositif Bessin					
Hébergement	5	4	0	0	9
Collectif Jour	9	5	1	0	15
SESSAD	20	6	1	0	27
Dispositif Champ Goubert					
Hébergement	7	1	7	1	16
Collectif Jour	16	2	9	0	27
Accompagnement extérieur	5	2	5	0	12
CAFS Champ Goubert	3	0	1	0	4
Total	65	20	24	1	110

A partir de ce tableau récapitulatif, 44 jeunes soit 40 % de l'effectif global, sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Précisément sur l'ensemble des dispositifs Bessin et Champ Goubert :

- pour l'hébergement 12 jeunes soit 27,27%
- pour le collectif jour 17 jeunes soit 38,63%
- pour le SESSAD 7 jeunes soit 15,90%
- pour les accompagnements extérieurs 7 jeunes soit 15,90%
- pour le CAFS Champ Goubert 1 jeune soit 2,27%

22,72 % ou 25 enfants accompagnés en 2016 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative.

Par ailleurs, 35 jeunes soit 31,81 % bénéficient d'une prise en charge en famille d'accueil du Conseil Général ou lieu de vie financé par ce dernier.

Dans le détail il s'agit de :

10 enfants de l'hébergement soit 28,57%, 12 enfants du Collectif Jour soit 34,28 %, 8 jeunes du SESSAD soit 22,85% et enfin 5 jeunes suivis à l'extérieur du Dispositif soit 14,28 %.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Tous les enfants accueillis, habitent dans le Calvados sauf pour 2 enfants :

- pour le premier, sa famille d'accueil thérapeutique réside dans la Manche
- pour le second, les responsables légaux, vivent respectivement pour l'un dans le Nord et pour l'autre en région Rhône Alpes

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 39 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 56 sur l'arrondissement de CAEN
- 4 sur l'arrondissement de LISIEUX
- et 9 sur l'arrondissement de VIRE

A fin décembre 2016, les 46 jeunes accompagnés par le dispositif ITEP Bessin résident majoritairement sur l'arrondissement de BAYEUX soit 69,56 % ce qui correspond à 32 jeunes. 10 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de CAEN soit 21,73%. 1 enfant dépend de l'arrondissement de LISIEUX soit 2,17% de l'effectif. Enfin 3 jeunes sont issus du secteur de l'arrondissement de VIRE soit 6,52%.

Sur les 20 dossiers d'admission en attente l'origine géographique se décline de la façon suivante :

- 14 sur l'arrondissement de CAEN
- 1 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 1 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 3 sur l'arrondissement de VIRE
- et 1 hors département dans la manche

Scolarité des enfants accueillis dans l'Institution au 31/12/2016 – 94 élèves

Parmi les enfants scolarisés à temps plein ou à temps partiel dans l'établissement et accompagnés par des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale : 52 au total

- Classe interne ITEP Champ Goubert 1er degré : 4
- Classe externalisée école primaire EVRECY 1er degré : 7
- Classe interne ITEP Champ Goubert 2nd degré : 3
- Classe externalisée collège EVRECY 2nd degré : 8
- Classe suivis extérieurs Dispositif ITEP Champ Goubert : 9
- Classe externalisée école primaire Reine Mathilde 1er degré à BAYEUX : 10
- Classe ouverte collège 2nd degré à BAYEUX : 11 compte tenu de la dynamique du projet classe ouverte qui consiste à maintenir les enfants dans l'école ordinaire nous les retrouvons dans la comptabilisation des inclusions scolaires à temps complet ou partiel.

Les inclusions scolaires à temps complet : 42 au total

- 2 en classe de première
- 1 en classe de seconde
- 19 au collège de la classe de 6ème à la 3ème
- 14 en école primaire
- 2 en formation professionnelle (hôtellerie – mécanique et aide à la personne)
- 4 en UEE auprès de l'IMPro de Démouville et de l'IME le Prieuré de St Vigor le Grand

CONTRAT DE JOURNÉES

C.P.A.M.	Hébergement	Collectif Jour	SESSAD	TOTAL
Prévisionnel - BP 2016	6 393	5 508 x 0,8 = 4406,40	8760 x 0,33 = 2890,80	13 690
Réel	4 987	7058 x 0,8 = 5646	8276 x 0,33 = 2731	13 364
			ECART	-326 journées converties
			C.A.F.S. ITEP Champ Goubert	
			2200 x 0,30 = 660	
			1412 x 0,30 = 424	
			ECART	-236 journées converties

EN 2016	
JOURNEES NEIGE	32,2
JOURNEES GREVE	14,2
JOURNEES HOSPITALISATION	147,8
TOTAL ABSENCES	194,2
JOURNÉES IMMERSION	0
JOURNÉES DISPOSITIF ITEP	0

Concernant le CAFS nous avons procédé au regroupement des 3 structures CAFS (Champ Goubert – IME Espoir – ICB) dont nous retrouverons dans un écrit spécifique (rapport d'activité CAFS ACSEA) l'activité globale. Cependant, l'autorisation n'étant effective qu'au 1er janvier 2017 nous avons réaffecté les résultats d'activité au prorata du nombre de dossiers CAFS initialement autorisés dans chaque établissement (pour Champ Goubert 12 places autorisées).

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE (ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/16)

POPULATION GLOBALE	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	1	6	6	13	4	8	12	8	4	4	1	3	0	70	
FILLES	0	2	2	3	2	1	1	3	3	2	1	0	1	0	0	21	94
HEBERGEMENT	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	1	1	1	2	3	3	2	0	0	0	1	0	14	
FILLES	0	0	0	2	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	6	20
COLLECTIF JOUR	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	1	3	5	9	2	4	4	3	2	3	1	1	0	38	
FILLES	0	0	2	1	0	0	1	0	2	1	0	0	1	0	0	8	46
CAFS	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
FILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
SESSAD	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	2	0	3	0	1	5	3	2	1	0	1	0	18	
FILLES	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	6	24

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES (ENSEMBLES DEMANDES REÇUES)	61	41	50	79	55
DEMANDES SANS SUITE	12	15	8	26	11
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	27	14	21	29	20
ADMISSIONS TOTALES	22	12	21	21	24
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE	3	2	4		6
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	1	1	3	3	3
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	13	8	4	10	6
HÉBERGEMENT FOYER DÉPARTEMENTAL + SCOLARITÉ EXT.					1
HOSPITALISATION					
FIN DE PRISE EN CHARGE DEMANDÉE PAR JEUNE ET FOYER D'ACCUEIL	1		2		
PJJ			1		
TOTAUX	18	11	14	13	16
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	61	41	50	79	55
CONSEIL DEPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3	5	3	4	4
EN MOIS	3	5	7	5	5
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	15 019	15 019	14 155	14 310	13 690
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	14 053	14 606	14 368	14 313	13 364
TOTAL PRÉVISIONNEL - ACTES					
TOTAL RÉALISÉ - ACTES					
TOTAL PRÉVISIONNEL - EN HEURES					
TOTAL RÉALISÉ - EN HEURES					
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	- 966	- 413	213	3	- 326

ACTIVITÉ 2016

GESTION GÉNÉRALE

Au 31 décembre 2016, la phase de redéploiement vers le Bessin est terminée et le service CAFS-ACSEA installé. Comme vu précédemment, l'ampleur de ces changements a considérablement impacté la vie institutionnelle mais nous constatons que notre gestion par adaptation régulière aux besoins constatés, a permis de maintenir une activité proche de l'équilibre avec, au 31 décembre 2016 un déficit de journées de - 562,12 converties sur une activité à 100%. Cela représente -3,92% de déficit d'activité. Ce résultat représente un réalisé de 13 787 journées pour un prévisionnel de 14 350.

Cette activité sans taux d'absentéisme ne fait pas état du nombre de jours d'absence pour hospitalisation, neige et grève (194,2 journées converties). Dans ce cas de figure, l'activité correspond à $562,12 - 194,2 = 367,92$ journées converties en déficit d'activité soit - 2,56% de l'activité prévisionnelle.

L'effectif au 31 décembre 2016 est celui-ci :

DIB : 44 accompagnements

14 places collectif de jour (6 sur Isigny sur Mer et 8 sur Bayeux)

6 places d'hébergement

24 places SESSAD

CG : 41 accompagnements

18 places collectif jour (7 module 1, 7 module 2 et 4 USI)

23 places d'hébergement (8 module 1, 8 module 2 et 7 USI)

Après adaptation aux besoins actuels :

DIB : 47 accompagnements

15 accueils en collectif de jour (4 sur Isigny sur Mer et 11 sur Bayeux)

8 accueils en hébergement

24 suivis SESSAD

CG : 44 accompagnements

32 accueils et suivis en collectif jour (12 module 1, 14 module 2 (7 sur site et 7 en accompagnement extérieur, 6 en USI)

12 accueils en hébergement (2 module 1, 5 module 2 et 5 USI)

Ainsi, nous pratiquons une gestion de nos suivis par l'activité et non par l'effectif autorisé ce qui nous permet de maintenir notre activité tout en répondant aux besoins réels : l'activité convertie réelle est la même que l'activité théorique alors que l'effectif diffère.

Une approche par les besoins :

Nos admissions sont opérées de manière faire correspondre la dynamique de l'établissement et les besoins observés :

- désinvestissement du pré-bocage au profit de l'ITEP Vallée de l'Odon et réorientation de notre zone d'admission vers Caen
- montée en charge progressive sur le secteur du Bessin avec un lien privilégié avec la pédopsychiatrie : après une période de manque de demandes, la liste d'attente qui s'étoffe notamment car les partenaires de première ligne ont connaissance de notre arrivée. Nous commençons à gérer les priorités.
- attention particulière aux situations d'urgence et/ou complexe, notamment sur les zones non couvertes (Vire et Falaise)
- travail préparatoire d'information et de mise en lien partenarial pour les notifications ne faisant pas l'objet de démarches spontanées des parents : nous constatons toujours chez certaines familles un manque d'adhésion à la mise en œuvre des droits ouverts et donc un portage partenarial important.
- nous compensons l'absence de demande d'hébergement par une réponse aux demandes de collectif jour.

Nos sorties restent très dépendantes de notre aptitude à accompagner le jeune et sa famille dans une mise en lien entre les compétences de l'enfant, son projet d'avenir et la réalité de l'offre spécialisée ou ordinaire. Nous constatons :

- une difficulté récurrente à réorienter les situations dont la composante DI – déficience intellectuelle - devient dominante : faute de place en IME et sûrement d'une stigmatisation des situations provenant d'ITEP.
- l'accompagnement vers la vie d'adulte se confronte à la difficulté d'adaptation au monde du travail dans un contexte de chômage important, la persistance voire l'aggravation des troubles psychologiques et psychiatriques dans les situations complexes. Au regard de fin de notre accompagnement à 16 ans, nous tentons d'intensifier et d'anticiper nos rapports avec les partenaires idoines.
- une vraie plus-value du travail en dispositif partenarial dans les situations complexes.

La durée de séjour peut mettre en évidence les limites actuelles du système inclusif. L'entrée dans la modalité « collectif de jour » ou « hébergement » avec scolarité interne reste pour la plupart des situations un témoignage de l'installation de la difficulté chez l'enfant mais aussi de la difficulté de son environnement à s'adapter.

Nous portons une attention particulière à étudier les systèmes en amont de l'admission afin de ne pas mettre une œuvre automatiquement la notification mais bien en accord avec les parents et les partenaires. Si les classes externalisées restent un vecteur important de retour vers un système important, elles ne répondent pas à certaines situations qui nécessitent d'autres synergies (Cf. accompagnements extérieurs).

Concernant le SESSAD, nos durées d'accompagnement, assez longues, sont aussi à étudier car si pour l'instant la liste d'attente reste limitée, dans le cas d'une augmentation importante de cette dernière, l'évaluation de la plus-value d'accompagnement au regard des situations d'attente sera cruciale.

Concernant la situation DEF-CDA, nous renforçons nos partenariats, tant dans la transversalité et la diversité de nos interventions (soutien aux professionnels de Champ Goubert notamment) que dans la recherche d'une intervention précoce, pouvant limiter l'installation des troubles.

Le taux d'hospitalisation ne représente que 1% de l'activité. Ces hospitalisations sont globalement effectuées en pédopsychiatrie et psychiatrie : ce chiffre ne nous semble pas représentatif du besoin car les délais d'attente d'environ 6 mois hors hospitalisation d'urgence, génèrent des aménagements coûteux tant financièrement que techniquement à l'ITEP (accident de travail pour violence, accompagnement individuel, inaptitudes aux postes, phénomènes d'usure professionnelle...).

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

HOSPITALISATION

NOM	AGE	HTC temps complet		H. de jour		Suivi amb. CMPEA/CMPP		Rupture scolarité		SESSAD/MDA		DEF		JUGE			
LB	8					x		x									
LM	8					x											
RE	11					x											
DD	9					x						x		x			
DL	8														x		
DN	9					x											
LK	14	x										x		x			
HFV	9					x									x		
LE	13														x		
PA	9					x											
DJ	11											x		x			
CW	11					x						x					
AP	11	x										x		x			
LB	12	x										x		x			
DY	7				x												
GL	10					x									x		
PE	6				x	x											
RM	8					x						x					
BDA	8					x									x		
FA	15									x							
LL	11					x						x		x			
QT	6					x						x					
CM	9					x						x		x			
TL	10														x		
	24	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG		
		3			2	10	5	1		1		8	2	11	2		
2016	5		15		1		1		10		13						
	20,80%		62,50%		4,1%		4,1%		41,6%		54,1%						
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
	22%		23%		100%		61%		5%		5%		30%		14%		35%

On observe comme en 2014 une augmentation important du nombre de jeunes dont les situations relèvent de la protection avec judiciarisation ou non.

Le nombre d'usagers ayant bénéficié d'une hospitalisation de jour ou à temps complet avant l'admission est stable.

Le nombre de ceux qui au moment de l'admission étaient accompagnés par un CMPEA/CMPP est cette année en baisse assez nette.

Le mouvement de rajeunissement de la population et la précocité des admissions s'intensifie, plus de la moitié des admissions se font avant l'âge de 10 ans et seulement 12,5% au-delà de 12 ans. Il s'agit là de repérer les troubles et intervenir au plus tôt et au plus près des besoins. Cette démarche est également soutenue par les interventions d'évaluation préventive.

Les modalités d'accompagnement restent en majorité en temps de jour stabilisées aux alentours de 90%, le rapport SESSAD/Temps de jour est maintenant à l'équilibre. Le maintien dans l'environnement familial étayé par un soutien accru du projet parental permet de maintenir et travailler les liens.

Les troubles psychiques précoces restent très fortement présents dans le tableau clinique des jeunes entrants. Un partenariat avec les services hospitaliers de soin pédo-psychiatrique ainsi que la MDA (Maison des Adolescents « espace de soins et de médiation et Hébergement thérapeutique) est donc une indispensable coopération faisant dispositif.

Les réponses proposées dans ces situations complexes doivent être très individualisées afin de parvenir à une mobilisation psychique favorable.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

24 enfants

		2016	2015	2014
3	Hébergement	12,50%	10%	31%
10	Temps de jour et SESSAD	87,50%	90%	71%
11				

TRANCHES D'ÂGE

24 enfants

		2016	2015	2014
13	âge < 10 ans	54,10%	40%	31%
8	10 ans < âge > 12 ans	33,33%	45%	28%
3	âge > 12 ans	12,50%	15%	42%

ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

INSTALLATION DU DISPOSITIF ITEP BESSIN

Le collectif de jour et l'hébergement du dispositif ITEP Bessin ont poursuivi leur installation et leur montée en charge. Le bilan réalisé avec l'école primaire accueillant la classe externalisée atteste d'une qualité de coopération très importante. Le collectif de jour d'Isigny sur Mer a ouvert ses portes après les vacances de la Toussaint. L'hébergement montre un effectif complet. Faute d'accueil dans un collège de Bayeux, la scolarisation des enfants d'âge correspondant est fait par un binôme éducateur-enseignant qui intervient dans les écoles de rattachement. Les SESSAD fonctionnent avec un effectif complet.

Le travail partenarial se construit progressivement. Au niveau de l'éducation nationale, nous renforçons nos liens avec les collèges au travers de nos accompagnements et nous avons élaboré avec le collège Létot une charte de confidentialité pour encadrer l'échange d'information. Nous participons à divers groupe de travail avec les SESSAD du calvados ainsi qu'avec le GCS à Isigny sur Mer.

Les actions de prévention se réalisent à la demande de nos partenaires (principalement l'éducation nationale). Le

SESSAD a réalisé des bilans permettant de renseigner les décisions de la MDPH. Le binôme de la classe ouverte des niveaux collèges a proposé des séances de remobilisation pour des enfants du collège Létot et reste très disponible à l'échange pour ces partenaires.

ELABORATION DES FICHES DE FONCTIONS

La mise en dispositif favorisant la dynamique d'inclusion et la fluidité de parcours tout au long du parcours ont modifié les logiques d'accompagnement. La nécessité de transversalité interne et externe ainsi que le positionnement en subsidiarité, intimant la précision de l'acte éducatif dans un positionnement en lien avec la compensation du handicap, s'en trouvent accrus. En déclinaison du travail autour du projet d'établissement, l'adaptation des professionnels à ces nouvelles logiques d'intervention s'est construite autour de l'élaboration des fiches de fonction.

La multiplication des besoins et des occasions de coordination du projet personnalité a nécessité la création d'une fonction spécifique permettant d'assurer ces responsabilités. Nous avons donc élaboré le cadre d'intervention de ce nouveau mode d'organisation par le biais d'une fiche de fonction coordinateur de projet personnalisé.

Cette nouvelle répartition des rôles a nécessité une re-définition de la fonction d'accompagnement des familles : la fonction chargée de relation famille (professionnel, interlocuteur privilégié des parents) a évolué vers une fonction de chargé d'accompagnement au projet parental (professionnel permettant l'accompagnement à l'élaboration du projet parental en lien avec la situation de handicap).

Dans les années suivantes, nous continuerons cette structuration en élaborant les fiches de fonction d'éducateur en hébergement, de médiation et en milieu scolaire.

TEMPS INSTITUTIONNELS

Une après-midi par mois est consacrée à des temps de travail autour de thèmes institutionnels. L'année 2016 a été consacrée :

- à la structuration des modes de fonctionnement en dispositif : Elaboration des fiches de fonction, relecture du projet du Bessin, organisation des services
- à la mise en place d'un travail de ré-écriture du règlement de fonctionnement par le biais de temps de formations et de réflexions.
- à l'organisation des actions transversales tels que les séjours d'été
- à la projection sur les orientations de redéploiement de Champ Goubert

REORGANISATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ITEP CHAMP GOUBERT

Adaptation à la demande et à l'effectif :

Durant l'année scolaire 2015-2016, nous avons constaté une baisse progressive de l'effectif des hébergements des modules 1 et 2. Si l'effectif global du Module 2 (collectif de jour et hébergement) restait excédentaire en raison d'une grande difficulté à orienter (après 16 ans) et réorienter les jeunes (vers d'autres établissements plus proche de leur bassin de vie), celui du Module 1 était très impacté par l'absence de candidature sur l'hébergement. La situation, cumulée à la montée en charge progressive du dispositif ITEP Bessin, a généré un déficit d'activité durant le premier semestre 2016.

Parallèlement, au niveau du groupe des 12-16 ans, nous avons connu un accroissement des situations dites « complexes » de jeunes, nous avons constaté que certaines situations complexes d'enfants ne trouvaient pas de réponses adaptées à leurs problématiques par un accueil dans l'établissement : ces situations se caractérisaient par des comportements dangereux récurrents. Mettant en jeu tant leur propre sécurité ainsi que celle des autres jeunes et adultes de l'établissement, nous étions amenés à cesser l'accueil. Ceci a eu pour effet de devoir penser des adaptations organisationnelles à ces nouvelles situations pour maintenir notre suivi et éviter les ruptures. Dans un premier temps ces jeunes du module 2, étaient accompagnés dans leur milieu naturel, par des professionnels du module que nous libérions de la gestion groupe par demi-journées. Durant l'année, les professionnels ont pu évalué que cette organisation ne répondait que partiellement à ces besoins particuliers, tant en quantité qu'en qualité.

Ainsi, à l'occasion de la préparation de la rentrée scolaire 2016, nous avons résolu ces deux problématiques avec les équipes :

- en rassemblant les deux hébergements en un seul, unique et vertical : cet hébergement est encadré par des éducateurs des deux modules afin de maintenir l'organisation institutionnelle.

- en affectant les 2 postes ainsi libérés à une modalité spécifique d'accompagnement en milieu ordinaire des situations de rupture.

Les moyens humains ainsi dégagés par le regroupement de deux hébergements nous ont offert l'opportunité d'expérimenter de nouveaux modèles d'accompagnements totalement ouverts sur le milieu naturel du jeune et en proximité. Cette réponse mieux adaptée se construit pas à pas en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de la situation du jeune (partenaires, famille, jeune lui-même....) et permet aujourd'hui à ces adolescents d'envisager de pouvoir réinvestir un projet au plus près de leurs aspirations du moment. Les points réguliers d'évaluation du projet montrent une adéquation aux besoins de ces jeunes aux situations particulières et nous réfléchissons à pouvoir étendre et coupler, à moyen terme ce mode de réponse à des situations de prévention.

Au-delà des adaptations indispensables aux problématiques complexes, sur le module 2 (12/16 ans) nous avons engagé cette année un renforcement des propositions de médiations préprofessionnelles. En s'appuyant sur les compétences de professionnels d'entreprises, de multiples médiations se déroulent à présent au sein même des entreprises. L'encadrement est assuré en binôme. A la fois par l'éducateur spécialisé pour la fonction éducative et par le professionnel de métier pour l'apport technique. Cette démarche vise à développer chez certains des aptitudes techniques nouvelles, leviers de facilitation de parcours pour leur réorientation vers d'autres établissements médico sociaux (ITEP pro) mais aussi leviers de développement de leur portefeuille de compétences individuelles.

En 2015 sur le site d'EVRECY, les compétences des professionnels avaient été mobilisées de façon plus transversale sur les deux tranches d'âge des enfants accueillis à l'ITEP de Champ Goubert.

En 2016, nous avons de nouveau institué deux modules distincts et mis en place des espaces différenciés d'accueil des enfants, ce qui a permis notamment de créer sur le Module 1 (6-11 ans) une dynamique d'équipe plus en lien avec les problématiques et les besoins spécifiques des plus jeunes.

Un lieu dédié aux enfants du Module 1 a ainsi pu être institué. Il comprend un espace d'accueil ainsi que deux espaces de médiation, et la classe interne.

Cet espace dédié, ainsi qu'une équipe de professionnels mieux identifiés, permettent notamment d'apporter des repères contenant indispensables aux enfants, au regard de leurs problématiques.

Afin de favoriser la dynamique de parcours des enfants du Module 1 par la mise en place d'activités de médiation adaptées, nous poursuivons notre travail de réflexion afin d'impulser plus d'ouverture, de partenariat, de collaboration et de subsidiarité avec le milieu ordinaire.

L'Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire, située à FLEURY-SUR-ORNE a aujourd'hui 5 années d'existence. La mission de l'USI s'inscrit prioritairement dans une logique de prévention des ruptures scolaires ainsi que dans une dynamique d'inclusion.

L'équipe a émis le souhait d'évaluer son action et de la confronter aux objectifs déclinés dans le projet en vue d'améliorer la qualité du service rendu par l'USI.

Un premier travail collectif s'est engagé depuis juin et devrait aboutir à renforcer certains axes de projet :

- Renforcer le soutien scolaire par le développement d'actions en direction des professionnels de l'Education Nationale et développer une coopération inter institutions.
- Accentuer la mise en synergie des expertises professionnelles et d'usage, notamment avec les parents.
- Favoriser la mise en œuvre d'activités de médiation complémentaires à la scolarisation en milieu ordinaire.
- Renforcer notre réseau partenarial afin de fluidifier nos réponses en prévention des ruptures scolaires.

L'âge moyen des jeunes accueillis a nettement baissé cette année, ce qui a permis de redonner sa place à l'USI dans l'offre globale USI proposée sur le territoire, en complémentarité avec celle de Démouville. Ce point va s'envisager dans un renforcement de l'articulation des deux USI qui sera initiée également dans le cadre du travail en commun des deux structures autour de l'évaluation de la fiche action CPOMM les concernant.

REFONTE DU FONCTIONNEMENT DES PÉRIODES D'ÉTÉ

Les séjours éducatifs à l'extérieur, constituant la proposition d'accueil de la période estivale, était organisée par les éducateurs des différents groupes de l'ITEP. Ainsi, les jeunes profitaient de séjours (allant jusqu'à 3 semaines) avec le collectif qu'ils côtoyaient pendant l'année. Les bilans successifs de ces séjours faisaient état de difficultés tant dans l'adhésion des jeunes aux propositions que dans les dynamiques de groupes observées (entre les jeunes comme entre les professionnels).

Nous avons donc construit une nouvelle organisation visant à laisser plus de place à la notion de choix de l'enfant et à la diversité des propositions. Les séjours ont été élaborés de manière thématique par des pilotes de projet et

proposés aux enfants. Les inscriptions étaient évaluées par les équipes pluridisciplinaires qui ont tenté de concilier la demande et la correspondance entre les objectifs personnalisés de PPA. Pour renforcer l'adhésion tant des familles que des enfants, les équipes éducatives ont organisé un forum permettant la présentation des équipes et des projets de séjours.

En dépit d'une organisation très complexe, puisque très personnalisée, le bilan, réalisé en septembre, a fait état d'une plus-value certaine au niveau des enfants et des équipes.

En matière pédagogique, en 2016 nous avons maintenu l'organisation mise en place à la rentrée de septembre 2015. Tous les temps de classe sont effectués par un binôme enseignant-éducateur. L'unité d'enseignement était composée d'une classe interne, de trois classes externalisées et d'un dispositif de classe ouverte. Sur cette période, l'UE a accueilli 65 jeunes.

Tous les jeunes des classes externalisées ont bénéficié de temps d'inclusion. Certains ne faisaient que de l'EPS au collège, d'autres pouvaient être inclus quasiment à temps plein.

À la rentrée de septembre,

- 1 élève inscrit en MFR
- 2 élèves inscrits en primaire
- 2 élèves inscrits en ULIS
- 5 élèves furent orientés ou augmentèrent leur temps en SEGPA
- 13 élèves étaient inscrits au collège en classe ordinaire.

Ceux qui étaient scolarisés sur l'UE, en fonction de leur lieu de résidence et de leur âge, pouvaient fréquenter soit : sur Evrecy : la classe interne, la classe externalisée primaire ou la classe externalisée collège.

sur Bayeux : la classe externalisée primaire de l'école Reine Mathilde ou le dispositif classe ouverte pour les collégiens.

De plus, pour les jeunes qui ne supportent plus le collectif de l'ITEP, un dispositif d'Accompagnement de suivi extérieur a été mis en place. Dans ce cadre, nous proposons des temps de classe en milieu ordinaire (Bibliothèque municipale, Pole information jeunesse, ...).

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Durant l'année 2016 nous avons engagé un travail de réflexion en lien avec les phénomènes de violences et la notion d'autorité.

Pour mener ce travail en lien avec un organisme de formation, nous avons travaillé à la cohérence de nos actions éducatives en prenant appui sur un support symbolique et médiateur qui favorisera nos réponses institutionnelles. Dans ce cadre la réactualisation du règlement de fonctionnement n'est qu'un outil qui permettra dans une dimension collective et partagée de faire référence et cohérence pour l'ensemble de l'établissement.

2017 s'inscrit dans la finalisation de ce travail avec notamment un travail plus axé sur la structuration des réponses institutionnelles en ITEP face aux débordements transgressifs des jeunes à partir :

- du partage collectif du règlement de fonctionnement et son adaptation aux enfants et aux parents,
- de la mise en place en lien avec le même organisme de formation d'un espace collectif de travail autour de la notion d'autorité concernant le cadre que l'on doit poser aux enfants et adolescents. Cet espace de travail accompagné par l'organisme de formation a pour objet d'ouvrir la conflictualité nécessaire autour de ce qui fait autorité dans le lien à l'enfant. L'objet est de travailler collectivement nos représentations, nos attendus et nos modes éducatifs d'intervention à partir de ce qui constitue un cadre contenant qui prend appui sur la bienveillance à l'égard des enfants dont on ne recherche pas « l'obéissance à tout prix par la contrainte » mais l'obéissance choisie à partir de la compréhension des règles. Il s'agit, à partir d'une approche partagée, d'œuvrer au travail éducatif et thérapeutique au sens de « éduquer » qui permet ainsi d'inscrire chaque enfant comme sujet en construction, autonome et en capacité de réfléchir et non pas de le « dresser » en provoquant des comportements réflexes obtenus par la peur ou la récompense,
- un travail spécifique sur la notion de tiers interrogeant dans ce contexte la place du règlement de fonctionnement. Un espace tiers qui favoriserait l'élaboration collective souvent rendu difficile par un quotidien trop accaparant comme tenu de la problématique des enfants,

- une clarification des places et fonctions de chacun des professionnels à partir de la poursuite de notre travail autour des fiches de fonction.

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Contexte :

- Un établissement traversé depuis quelques années par des changements très importants liés à la désinstitutionnalisation qui sont venus bouleverser l'ensemble des repères des professionnels en matière d'équipe et de modalités pratiques d'accompagnement des enfants.
- Une équipe de direction percutée elle aussi, par tous ces changements à mettre en œuvre auprès des équipes avec une mouvance importante sur ces dernières années des personnes au sein des équipes.

Face à ce contexte et comme je le précisais déjà dans mon précédent rapport, cette « désinstitutionnalisation » ce nécessaire rééquilibrage de nos organisations doit s'accompagner d'une grande vigilance à ce qui vient faire « contenance », à ce qui vient « instituer ». En ITEP compte tenu de la problématique spécifique des enfants que nous accueillons, cette question du cadre, de la cohérence éducative, de la contenance pour les enfants se pose avec encore plus d'acuité.

Il ne peut cependant y avoir de cohérence institutionnelle sans cohérence des membres de l'équipe de direction, dans un souci d'exemplarité pour les équipes de terrain bien sûr, mais aussi dans la perspective pour les membres de l'équipe de direction de trouver un espace d'élaboration et d'intelligence collective leur permettant d'être plus à même d'accompagner les équipes au quotidien. Pour ce faire (comme nous le faisons déjà pour l'ensemble des autres professionnels depuis 9 ans) il est indispensable de mettre au travail l'équipe de direction dans une dynamique d'analyse des pratiques au sein d'un espace spécifique qui doit venir donner corps à la cohérence de nos actions au service de la cohérence institutionnelle dans une perspective de bienveillance pour les salariés et in fine en direction des enfants accompagnés.

Dans le précédent rapport d'activité (2015) nous évoquions le travail à engager sur 2016 concernant la définition des différents scénarii liés à la deuxième phase de redéploiement de l'ITEP Champ-Goubert à partir des orientations préalablement définies avec l'ARS.

Ce travail a cependant été stoppé en raison des logiques induites par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Pour ce qui nous concerne, le rassemblement de la Basse et de la Haute Normandie en une seule région a redéfini les périmètres et l'organisation des deux ARS. Dans ce cadre, l'ARS a souhaité se donner un temps de réflexion quant à l'évaluation des besoins et l'ensemble des réponses apportées sur le nouveau territoire et sur les moyens afférents.

Ainsi, courant juillet 2016, l'ARS dans une note d'orientation, a défini l'évolution souhaitée de l'offre ACSEA pour les jeunes avec troubles de la conduite et du comportement, dans le contexte de redéploiement de l'ITEP Champ Goubert.

Le redéploiement de l'ITEP Champ Goubert vient donc s'inscrire dans le contexte d'une commande qui s'articule autour de plusieurs axes :

- un renforcement des coopérations avec les ressources psychiatriques du territoire,
- des modalités d'interventions conjointement conçues par les services d'ITEP et ceux de la protection de l'enfance,
- le repérage, le diagnostic et l'intervention précoce auprès des jeunes enfants comprenant l'appui aux acteurs de la petite enfance,
- étendre l'autorisation de l'ITEP Champ Goubert jusqu'à 20 ans et non plus jusqu'à 16 ans,
- le maintien de l'offre hébergement existante,
- la nécessité de couvrir les territoires en tension dans le cadre du redéploiement : Caen Est, Caen Nord, Hérouville couronne, Pays d'Auge.

Si la deuxième phase de redéploiement de l'ITEP Champ Goubert (actuellement une capacité d'accueil de 30 enfants) doit s'inscrire dans l'ensemble des axes retenus, il est cependant indispensable de définir les différentes temporalités liées à chaque transformation.

De fait, les grandes évolutions induites par la note d'orientation (très impactée par la logique de la « Réponse accompagnée pour tous ») nécessite une reconfiguration globale de l'offre TCC de l'ACSEA qu'il nous faudra construire à partir du croisement des fonctionnements de l'ensemble des établissements recevant ce public. La temporalité nécessaire à la construction de cette nouvelle logique ne peut s'inscrire que dans le cadre de la réflexion et la mise en œuvre des projets définis dans notre CPOMM 3 à venir (2019/2023).

Concernant plus spécifiquement Champ Goubert et sa seconde phase de redéploiement, la reconfiguration se décline dans la temporalité du CPOMM 2 avec une réalisation plus immédiate. Cette temporalité répond à deux réalités incontournables :

- la nécessité d'opérer au plus vite (septembre 2018) le déplacement de l'offre sur le plateau Caennais afin de maintenir les professionnels dans une dynamique porteuse d'accompagnement des enfants en permettant à chacun de se projeter dans un avenir concret,
- opérer au plus vite la vente du château de Champ Goubert afin de limiter les surcoûts de structures générés par la mise en place du dispositif BESSIN et le maintien des dépenses sur le site d'EVRECY utilisé uniquement à 50%.

Dans cette perspective, nous travaillerons dès 2017 à un rapprochement avec l'institut Camille Blaisot pour un travail en commun autour de la mutualisation de nos outils et de nos moyens à partir de :

- la délocalisation de nos UEE (primaire et secondaire)
- la mise en place des activités de médiation éducatives
- l'accompagnement thérapeutique
- l'accompagnement pré professionnel à partir de 16 ans.

Dans un souci de clarté pour les professionnels, les partenaires et les familles, ce travail devra s'accompagner d'une structuration associative du pôle handicap définissant notamment les modalités de dirigeance des territoires ou des établissements.

2017 c'est aussi la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité engagée au niveau associatif et qui nous amènera réenclencher la démarche que nous avons initiée dans le cadre du suivi de mise en œuvre de notre projet d'établissement.

C'est aussi dans le cadre des établissements relevant du CPOMM 2, l'évaluation de leur activité au regard des fiches actions. Concernant l'ITEP Champ Goubert, les évaluations du dispositif BESSIN et de l'USI se feront en lien étroit avec le dispositif du Pays d'Auge mis en place par l'ICB et l'USI relevant de l'IMPRO de Démouville. La méthodologie arrêtée procédera d'une démarche participative des professionnels concernés par les différentes fiches actions.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Pour ce qui est des problématiques des jeunes, elles se départagent entre troubles du comportement relevant de la circulaire sur les ITEP (capacités cognitives préservées mais entravées par un processus handicapant) et déficience intellectuelle (légère à moyenne). La répartition se traduit par un tiers de l'effectif relevant de la déficience et deux tiers des jeunes suivis, relevant des troubles du comportement.

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Introduction quant aux éléments majeurs de l'activité de l'année

Le CAFS-ACSEA s'est mis en oeuvre début janvier 2016 avec les effectifs des trois établissements d'origine, l'IME l'Espoir, l'ITEP Champ-Goubert et celui de l'Institut Camille Blaisot. L'activité du CAFS-ACSEA s'est donc inscrite dans la continuité et dans la co-gestion des projets personnalisés des jeunes accueillis dans ce cadre. L'activité du service s'est aussi limitée à ce périmètre précis. En effet, le CAFS-ACSEA n'a pas pu engager de démarches de présentation et de promotion de son projet, celui-ci étant encore en cours d'écriture et de discussions tant à l'interne de l'association qu'à l'externe (ARS et Conseil Départemental). De plus, ne bénéficiant pas d'une autorisation propre, toute demande d'admission aurait du ou devait transiter par un des trois établissements bénéficiant toujours de leur agrément CAFS.

Au final, si le CAFS-ACSEA a maintenu son activité autour de ce socle de départ de 23 situations, celle-ci a été tributaire du fait que seuls les établissements associatifs ayant une habilitation CAFS, pouvaient solliciter le service.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES EN 2016 : CAFS-ACSEA

Au 1er janvier 2016	Sorties en 2016	Entrées en 2016	Au 31 décembre 2016
23	5	5	23

Le CAFS-ACSEA a démarré en début d'année en regroupant les situations des établissements suivants

- 12 du CAFS ICB
- 7 du CAFS de Champ-Goubert
- 4 du CAFS de l'IME Espoir

Soit un total de 23 jeunes accompagnés en CAFS et donc un déficit de 12 situations dès le démarrage du service, par rapport aux 35 prévues dans le projet dit du CAFS «unique».

En cours d'année, 5 jeunes sont sortis dont 4 conformément à leur projet personnalisé et le cinquième parce que ses troubles nécessitaient un autre cadre provisoire d'accompagnement (ordonnance du 2 février 1945).

En 2016, 5 jeunes sont entrés et ce exclusivement à la demande d'établissements de l'ACSEA (1 de l'IME Espoir, 4 de l'ITEP de Champ-Goubert)

Au 31 décembre 2016, le CAFS-ACSEA accompagnait donc toujours 23 jeunes. Néanmoins le mouvement des entrées et sorties en cours d'année, a modifié au fur et à mesure la représentation des établissements de l'association. Cette représentativité s'est conclue sur :

- 11 de l'ITEP de Champ-Goubert
- 8 de l'ICB
- 4 de l'IME l'Espoir

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2016 : CAFS-ACSEA

ITEP Champ Goubert	ITEP Camille Blaisot	IME Espoir	Global CAFS
4,3 ans	6,4 ans	5,2 ans	5,3 ans

Le CAFS-ACSEA se situe dans une moyenne d'accueil au 31 décembre 2016, de 5,3 ans.

Cette moyenne masque néanmoins des accueils qui ont pu être beaucoup plus longs et qui pour exemple, se situaient entre 7 et 10 ans pour les 5 jeunes qui ont quitté le CAFS en cours d'année. D'ailleurs au 31 décembre 2016, 1/3 des jeunes toujours accueillis au CAFS, cumulent entre 7 et 9 ans d'accompagnement.

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

Jusqu'au 1er janvier 2016, les demandes d'admission provenaient majoritairement des deux ITEP de l'ACSEA ainsi que de l'IME. Cependant, pour 6 jeunes, ce sont des services de la Protection de l'Enfance qui étaient à l'origine de la demande (2 du SRE, 3 du SPFS et 1 de la MDEF) soit 26% de l'effectif en début d'année.

En cours d'année 2016, les établissements demandeurs d'une admission en CAFS-ACSEA, ont été l'ITEP Champ-Goubert pour 4 situations et l'IME l'Espoir pour 1.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS : CAFS-ACSEA

CAEN	9
Agglomération de Caen dans un rayon de 15 kms - Colombelles (2), Hérouville (2), St Germain la blanche herbe (1), Louvigny (1), Reviers (1)	7
BESSIN - Bayeux (4), Luc sur mer (1), Isigny (1)	6
Sud Ouest Calvados (Condé sur Noireau, Pont d'Ouille, Sourdeval)	3
Pays d'Auge Nord (1) et Sud (1)	2
Manche Sud	1

Plus de la moitié des jeunes accompagnés par le CAFS-ACSEA sont originaires de Caen ou de son agglomération dans un rayon de 15 kms. Les trois établissements de l'Association (Champ-Goubert, ICB et IME Espoir) ont d'ailleurs un rayonnement dans ces deux secteurs.

Le Bessin concerne 25% des jeunes accueillis mais où l'Institut Camille Blaisot n'est pas représenté.

Les deux ITEP de l'association accueillent par contre des jeunes originaires du sud ouest du Calvados et du Pays d'auge.

Le jeune dont les parents sont domiciliés dans la Manche, s'il était issu historiquement du CAFS-ICB, bénéficie depuis, d'un établissement de rattachement à Saint Rémy sur Orne. Ce dernier est donc dans une certaine proximité géographique de la domiciliation des parents.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE : CAFS-ACSEA

	6 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 17 ans	18 ans et +
Garçons	1	6	14	3
Filles		1	3	
Total	1	7	17	3

Les 4 jeunes filles accueillies au CAFS-ACSEA représentent 14% de l'effectif global et la moyenne d'âge est de 15 ans.

Les garçons représentent 86% des situations suivies. Le plus jeune a 8 ans, le plus vieux avait 20 ans à sa sortie et la moyenne d'âge de l'ensemble des garçons est de 15,2 ans.

L'âge moyen d'entrée en CAFS en 2016 est de 14 ans.

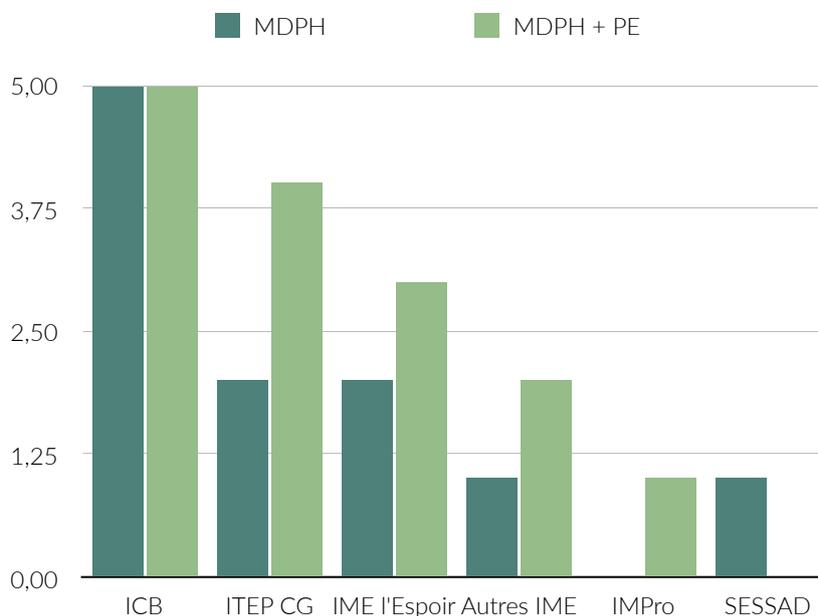
L'âge moyen de sortie du CAFS en 2016 est de 17,8 ans.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Pour ce qui est des problématiques des jeunes, elles se départagent entre troubles du comportement relevant de la circulaire sur les ITEP (capacités cognitives préservées mais entravées par un processus handicapant) et déficience intellectuelle (légère à moyenne). La répartition se traduit par un tiers de l'effectif relevant de la déficience et deux tiers des jeunes suivis, relevant des troubles du comportement.

Des jeunes accueillis en CAFS et parfois «doublement vulnérables»

Le tableau suivant met en évidence que 60% des jeunes CAFS accompagnés par l'IME l'Espoir et les deux ITEP de l'ACSEA, bénéficient conjointement d'une mesure de protection de l'enfance. Il est d'ailleurs important de souligner que les 2 jeunes accueillis sur des IME hors ACSEA et relevant de la Protection de l'Enfance, étaient historiquement suivis par le CAFS de l'ICB. Un jeune de l'IMPro était précédemment accompagné par l'ITEP de Champ-Goubert.



Ces données explicitent en tout état de cause, que le besoin d'accueil familial spécialisé dans une optique de compensation, se conjugue aussi et au quotidien, avec une réalité plus ou moins conjoncturelle de protection. Cela ne fait que renforcer la nécessité de développer un dialogue et surtout une complémentarité entre les services de la DEF et des circonscriptions d'accompagnement social d'une part, et les établissements médico-sociaux et le CAFS-ACSEA d'autre part. Travailler en complémentarité implique en effet une clarification ou un rappel des missions des uns et des autres et un respect des périmètres d'intervention de chacun. Ce travail ne peut se nouer que chemin faisant, au gré des processus d'accueil puis d'accompagnement, par le biais des contacts réguliers entre professionnels de terrain, et de réunions partenariales autour de l'évolution d'un ou d'une jeune, à minima semestrielles.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS.

Le CAFS-ACSEA s'est attaché tout au long de l'année à mener de front, plusieurs chantiers :

1/ S'ancrer dans le quotidien des accompagnements en lien avec les établissements médico-sociaux de rattachement et en partenariat élargi en fonction du projet ou de la problématique de tel ou tel jeune. Ce travail au quotidien a aussi participé au recentrage du CAFS-ACSEA vers les besoins exprimés par, ou à propos des jeunes et de leurs familles et à savoir :

- Permettre l'apaisement des tensions
- Gagner en autonomie dans la vie quotidienne
- Expérimenter de nouveaux modes de relation

A cette recherche de cohérence, s'est ajoutée notre souci de s'inscrire dans une complémentarité avec ce que les établissements médico-sociaux poursuivaient, au travers des projets des jeunes, co-accompagnés.

2/ Concevoir en équipe pluridisciplinaire avec la participation active d'accueillants familiaux, les outils de la Loi 2002-2 comme le Livret d'Accueil, le Règlement de Fonctionnement et le Contrat de séjour. Cette conception a

pu aussi s'appuyer sur l'assistance et l'accompagnement des services supports de la Direction Générale tant dans la dimension juridique que dans celle de communication de ce que le CAFS-ACSEA peut proposer et apporter pour le mieux être des jeunes accompagnés.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAFS-ACSEA

Sa structuration :

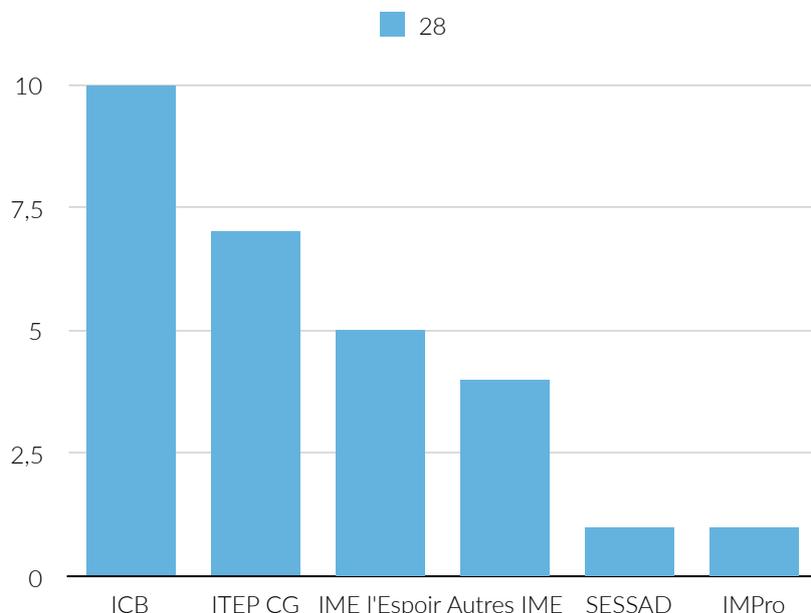
Le CAFS-ACSEA a investi ses nouveaux locaux en janvier 2016 à Hérouville saint Clair, regroupant des professionnels de l'Institut Camille Blaisot, de l'ITEP de Champ-Goubert et de l'IME l'Espoir, le tout sous le pilotage du Directeur adjoint du CAFS jusqu'en avril, mois d'arrivée du chef de service socio-éducatif. Le service a aussi bénéficié du recrutement pérenne d'une secrétaire administrative et éducative dès les premiers de jours de fonctionnement. C'est donc une année dont une large part a été consacrée à la construction de l'équipe, à la mise en synergie des différentes fonctions présentes dans le service, à l'instauration de procédures et de temps de réunions favorisant l'expression et l'émergence d'une intelligence collective.

Parallèlement à ce travail de «faire équipe», le service s'est attaché à se structurer sur un plan administratif et financier. Outre les documents ou supports à créer ou adapter pour mesurer et rendre compte de l'activité du service, il nous a fallu construire les liens de coopération, tant avec le plateau technique de Champ-Goubert qu'avec celui de la Direction générale.

Cette structuration globale et progressive du CAFS-ACSEA s'est développée tout au long de cette première année de fonctionnement. Elle sera à poursuivre et à consolider en 2017.

Son développement :

Si les CAFS d'origine étaient l'IME l'Espoir, l'ICB ou l'ITEP de Champ-Goubert, les établissements médico sociaux de rattachement se sont ensuite étoffés en fonction des projets et évolutions des jeunes, y compris hors ACSEA (IME de Saint Rémy, IME Le Prieuré ou celui d'André Bodereau) En 2016, les établissements médico-sociaux de rattachement avec lesquels le CAFS-ACSEA travaille, sont représentés comme suit :



Parallèlement à ce travail partenarial «intra-associatif», nous nous sommes attachés à établir des premiers contacts avec des établissements médico-sociaux hors ACSEA afin d'élargir et étoffer notre offre de service. Des échanges fructueux ont pu se nouer avec le pôle enfance (IME Elie de Beaumont et Corentin Donnard) de l'APAEI de Caen, d'autant que ce pôle ne bénéficie pas à l'interne, de modalités d'hébergement. Leur intérêt pour notre service s'est ainsi forgé sur les axes de travail suivants :

- Un accueil familial s'intégrant à un projet de compensation piloté par l'IME mais où le CAFS participe à son élaboration et son évaluation sur l'axe précis et ciblé de l'hébergement.

- Un positionnement clair du CAFS-ACSEA quant à la place des parents et un fonctionnement adossé à celui de l'établissement de rattachement.
- Une définition précise de l'assistant familial, de l'environnement familial d'accueil, qui tranche avec «famille d'accueil» et les représentations de substitution ou de réparation quant à des parents défaillants, qui y sont rattachées.
- Une possibilité d'accueils séquentiels où les modalités précises sont définies en fonction du projet parental de compensation de la situation de handicap de leur enfant.
- Un projet CAFS-ACSEA qui peut être une alternative à des situations parentales fragilisées où si rien n'est proposé, le contexte peut dériver sur l'introduction d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance.

Cet intérêt sera mesurable en 2017 puisque ce pôle enfance de l'APAEI de Caen, envisage de nous solliciter pour plusieurs jeunes accueillis dans ses structures. A ces sollicitations d'accueil, les deux établissements nous proposent en parallèle un soutien technique (infirmière, éducateurs) auprès des accueillants familiaux qui les recevraient. Ce sont en effet des jeunes avec des situations de handicap plus complexes et atypiques que celles auxquelles nous étions jusqu'ici confrontées et impliquant des actions éducatives à mener ou soins précis à donner dans le quotidien que nous devons apprendre et nous approprier.

POURSUITE DE LA CONSTRUCTION ET FORMALISATION DU PROJET DE SERVICE

Enclenchée en 2015 par un groupe projet transverse aux trois CAFS des établissements visés par ce regroupement, la réflexion s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 et en parallèle de la structuration progressive du service. Le Projet du CAFS-ACSEA maintient son cap, celui d'être un outil au service des projets parentaux et des jeunes concernés ainsi qu'une déclinaison opérationnelle et ciblée du projet personnalisé d'accompagnement défini par l'ESMS, intégrant lui-même et éventuellement, l'existence d'une mesure de protection parallèle. Cette construction et ce recentrage progressif des accompagnements au regard des objectifs du projet de service, ont engendré nombre de discussions et de négociations quant au périmètre d'intervention du CAFS, tant auprès des établissements de rattachement qu'auprès des services de la Direction de l'Enfance et de la Famille. Cette dernière envisage désormais de s'associer dans la finalisation de notre projet de service et notamment dans ce que nous pourrions apporter en termes d'accompagnements et/ou supports ressources auprès des assistants familiaux travaillant avec le Conseil Départemental.

PROCESSUS DE SPÉCIALISATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX ET DES ÉDUCATEURS RÉFÉRENTS D'ACCUEIL

- Emergence en fin d'année, au niveau du service, de la nécessité de concevoir et d'expérimenter en 2017, un Projet Educatif d'Accueil Familial pour chaque enfant. Cet outil, déclinaison opérationnelle sur le plan de l'hébergement du projet global co-construit avec l'établissement de rattachement, donnerait à l'accueil familial spécialisé, une direction plus concrète et précise, tant au niveau de la destination à atteindre que des chemins adaptés pour s'y rendre.
- Réflexion pluridisciplinaire autour de temps de spécialisation à concevoir et construire en fonction des attentes du projet de service et de la réalité professionnelle des accueillants familiaux. Cette réflexion s'oriente actuellement sur différents modules ou thématiques de spécialisation qui seraient proposés aux professionnels par petits groupes et à raison d'une fois par mois. L'animation serait des allers et retours entre cas pratiques et conceptualisation à partir de ces derniers. Ces petits groupes seraient co-pilotés par un(e) éducateur(trice) référent(e) d'accueil et une psychologue du service. A ce pilotage pourrait aussi s'associer la chef de service en fonction des items ou des premiers retours d'expérimentation. Ces modules pourraient être enrichis par des visites d'établissements médico-sociaux.

Le service s'attache par ailleurs à progressivement constituer des malles ludiques pour les accueillants familiaux et adaptées aux différentes situations de handicap à travailler. Ces malles pourraient être testées et affinées dans le cadre du module sur les activités éducatives afin que les professionnels expérimentent le plaisir et la faisabilité d'y jouer et/ou de les inscrire dans le quotidien partagé avec les enfants qu'ils accueillent.

Si ces modules font l'objet d'une attention particulière et d'un investissement conséquent du service, c'est parce qu'ils constitueront aussi et à terme, l'essentiel des activités ressources que nous proposerons aux services de placement familial de la DEF.

A ce processus interne de spécialisation, s'ajoutent des temps de formation externes, soit à un niveau associatif,

soit par des organismes de formation. Ces actions de formation peuvent être collectives ou plus ciblées en fonction des demandes mais aussi des besoins. Ces derniers ont été identifiés via les entretiens professionnels menés par la chef de service, mais aussi par le recueil conçu et réalisé via des entretiens à domicile, par une professionnelle du service au cours du dernier trimestre 2016 auprès de l'ensemble des accueillants familiaux du CAFS.

UNE ÉVOLUTION DE LA FONCTION D'ASSISTANT FAMILIAL VERS CELLE D'ACCUEILLANT FAMILIAL

Le CAFS-ACSEA a composé et compose encore essentiellement avec des assistants familiaux venant du SRE puis du SPFS. Il travaille donc avec des professionnels conjuguant au quotidien des placements au titre de la Protection de l'Enfance et/ou des accueils au titre d'une compensation notifiée par la MDPH. Pour autant, une différenciation s'opère et oriente progressivement le CAFS-ACSEA vers un travail «d'accueillants familiaux» que nous pouvons caractériser de deux manières :

La première est que le CAFS-ACSEA ne se situe pas sur une notion de placement mais dans la proposition opportune d'un hébergement familial pour des enfants ou des jeunes dont la situation de handicap nécessite une aide ponctuelle ou régulière et où un hébergement collectif en établissement spécialisé, ne serait pas pertinent ou adapté.

La seconde est que le rythme d'accueil est ou sera plus séquentiel, limité à des temps d'hébergement en soirée, ouvrant ainsi la possibilité voire la nécessité pour les accueillants familiaux, de se saisir pleinement d'un processus continu de spécialisation. En effet, ces temps d'accueil plus courts vont aussi se caractériser par une densification des attendus de l'accueil puisqu'ils impliqueront la mobilisation de savoirs être et faire ciblés, pour travailler et faire évoluer la situation de handicap de l'enfant ou jeune accueilli.

L'identité professionnelle originelle doit donc demeurer celle d'assistant familial car le CAFS-ACSEA participe à l'éducation d'enfants et d'adolescents en devenir. Cette fonction d'assistant familial doit néanmoins intégrer les missions afférentes à celle d'accueillant familial, cette dernière se saisissant plus spécifiquement d'une situation de handicap à travailler et faire évoluer, pour permettre à terme, une vie la plus ordinaire possible. Cela implique donc au niveau du CAFS-ACSEA un chantier important en termes d'adaptation à ces nouvelles missions pour les professionnels actuels mais aussi dans les recrutements qui seront à mener, de vérifier l'adhésion et l'adaptabilité des postulants à ce nouveau travail.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'année 2016 a été l'année «O» où plusieurs chantiers ont été menés de front et où hiérarchiser les priorités fut complexe puisque devant intégrer plusieurs impératifs développés plus ou moins succinctement, dans ce rapport.

L'année 2017 sera celle où les premiers recueils quant à la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité auront été renseignés et pourront venir éclairer son rapport d'activité.

INSTITUT CAMILLE BLAISOT

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)



6 rue des Vaux-de-la-Folie
B.P. 5012
14076 CAEN CEDEX

Tél. 02 31 53 40 20
Fax. 02 31 43 96 40

Directeur : Pascal LECLERE
Directeur par intérim depuis le 9 novembre 2016 : Eric KNAUS
E-mail : directeur.icb@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1974806
Année de création : 1966

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 9 juillet 1993 pour une capacité de 153 places.

- Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant modification de l'agrément de l'ITEP pour une capacité totale de 129 places.
- Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de la capacité d'accueil de l'ITEP, de 129 places à 131, répartie en :
 - 72 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat
 - 35 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat
 - 24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en Centre d'Accueil Familial Spécialisé.
- Arrêté de l'ARS en date du 15 décembre 2015, portant extension de la capacité d'accueil de 131 à 141 places, réparties en :
 - 77 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat,
 - 40 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat,
 - 24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en Centre d'Accueil Familial Spécialisé.

Convention avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'accueil de 16 jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance.

Habilitation du dispositif FREIA, en date du 2 novembre 1998, renouvelée le 7 mars 2013, pour 8 places en internat pour mineurs de 16 à 18 ans :

- 4 au titre de l'assistance éducative (rentrant dans le cadre des 16 places conventionnées avec le Conseil Départemental),
- 4 au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Départemental, Ministère de la Justice.

OBJECTIFS

L'enfant ou l'adolescent est accueilli dans l'Institution parce qu'il ne peut pas, ou ne peut plus momentanément l'être dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement.

Accueillir l'enfant ou l'adolescent, c'est le placer dans un climat tel qu'il puisse se libérer de ses peurs en exprimant ses conflits, réapprendre à nouer des relations plus satisfaisantes, à jouer de nouveaux rôles et éprouver le désir de découvrir et d'étendre le champ de ses connaissances et de ses activités, condition minimum nécessaire aux apprentissages scolaires et professionnels.

Par les relations qu'il va nouer avec l'équipe éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale, il s'agit pour l'enfant ou l'adolescent de se libérer de ses difficultés, inhibitions, qui ont perturbé ses relations à autrui, provoqué ses réactions de défense, d'opposition, et entravé son développement.

L'enfant ou l'adolescent devra donc trouver au sein de l'Institution un cadre de vie structurant qui lui apporte une sécurité morale, matérielle et affective. Ce cadre est tolérant, mais en même temps introduit les limites nécessaires à la vie en collectivité, et ceci dans le respect de la loi.

Le projet personnalisé est ce qui va permettre à la fois la cohérence et la lisibilité des différentes approches, éducative, pédagogique, médico-psychologique et sociale.

Le jeune et sa famille y sont toujours associés, autant dans son élaboration que dans son suivi et son évaluation.

ACTIONS

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Institut dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de personnels pédagogiques. Ceux-ci conjuguent ensemble des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques dans le cadre d'un projet personnalisé destiné à chaque jeune.

- **L'éducatif** : l'accompagnement éducatif tant en hébergement que dans la prise en charge de jour consiste à établir avec l'enfant, l'adolescent une relation qui, au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par la médiation des activités éducatives, d'une dynamique collective d'un groupe, les éducateurs vont établir, restaurer une relation privilégiée. Ces temps éducatifs offrent un temps, un espace dans lequel le jeune peut mettre en jeu ce qui fait pour lui un obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités, dans un souci de valorisation de son identité.
- **Le thérapeutique** : les différentes interventions auprès des jeunes en Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique consistent à aider ceux-ci, à modifier la façon dont ils interprètent et expriment leurs difficultés majeures. Ce travail d'élaboration, accompagné notamment par l'équipe médico-psychologique amènera l'enfant, l'adolescent à rechercher, expérimenter de manière singulière et à accommoder de façon plus socialisante ses capacités à se construire en tant que sujet.

- **Le pédagogique** : sans préjudice de fréquenter une école ou tout autre établissement scolaire, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique se doit d'offrir un accueil adapté aux besoins des jeunes confiés. C'est dans cet esprit qu'existe l'école interne à Camille Blaisot. Elle est le produit d'une double appartenance à l'Education Nationale et à l'Institution ; dans ce cadre, elle situe résolument son action dans le champ de l'intégration :
 - En mettant son savoir-faire au service de l'accompagnement des scolarités extérieures.
 - En initiant les retours en école ordinaire des enfants qui y sont prêts.
 - En offrant aux autres qui, momentanément ou plus durablement, ne peuvent la rejoindre, une scolarité adaptée dont les références, contenu et forme, sont celles de l'école ordinaire.

Il s'agit donc, pour les personnels de l'équipe « unité école », de garantir constamment le cadre d'un enseignement visant à permettre à l'élève de trouver ou retrouver une attitude scolaire conforme et à les accompagner dans une démarche réfléchie et réaliste vers les apprentissages. L'unité école assure l'information des familles par l'intermédiaire de carnets de liaison, de rencontres à leur demande et des participations aux synthèses.

- **Le pré-apprentissage** : Les Ateliers de Médiation par le Travail permettent aux jeunes, garçons et filles, d'affronter collectivement et progressivement les problèmes du travail dans le cadre d'une réalité aménagée. L'organisation et le fonctionnement de ces ateliers favorisent au maximum la communication et les actions collectives : choix des chantiers, contacts avec les clients, répartition des tâches et gestion des travaux, sont l'occasion d'échanges et permettent de rendre ces derniers progressivement plus responsables et en capacité de s'adapter aux contraintes des professionnels. Des stages en entreprises sont favorisés. Ces ateliers proposent une section polyvalente et des sections ferronnerie, restauration (cuisine et service auprès d'une clientèle en salle) et horticulture.

SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados avec une implantation des équipes sur 2 territoires :

- Caen et son agglomération
- Pays-d'Auge

Région dans le cadre des 4 places relevant de l'ordonnance du 2/2/1945

LIEUX D'IMPLANTATION

SITE PRINCIPAL DE L'ICB 6 RUE DES VAUX-DE-LA-FOLIE -14076 CAEN CEDEX 5

- Temps de jour Petits et Moyens
- Hébergements Petits et Moyens

- Dispositif Pays d'Auge :

- 20 Rue de la Chaussée Nival – 14130 PONT L'ÉVEQUE
- Rue Pompidou – 14100 LISIEUX

DES LIEUX DÉCENTRALISÉS

- Ateliers de Médiation par le Travail du Chemin Vert - Route de Villons les Buissons – 14000 CAEN
- Temps de jour Grands - Chemin des Carreaux – 14111 LOUVIGNY

- Foyer Prévert - 5 Route de Creully – 14610 CAIRON
- Foyer Albatros – 6 Rue du Calvaire – 14123 CORMELLES LE ROYAL
- Foyer FREIA - 4 Place de l'église – 14790 Verson

NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES ET RÉPARTITION PAR FINANCEUR

FINANCEUR	PRÉVISIONNEL	REALISÉ	ECART	%
CPAM	19 520	18 371	- 1149	- 5,89%
CPAM CAFS	1 320	847	- 473	- 35,82%
SOUS-TOTAL CPAM	20 840	19 218	-1622	- 7,78%
CONSEIL DEPART.	3 680	3 828	148	4,02%
P.J.J	1 387	518	- 869	- 62,65%
TOTAUX	25 907	23 564	- 2343	- 35,82%

- **CPAM** : l'écart de journée constaté correspond à 5 jeunes. Il est lié à la fermeture d'un hébergement sur Caen qui devait se compenser par l'ouverture de l'Espace Relais (hébergement) sur le Pays d'Auge prévu pour compléter l'offre de service du dispositif mais qui a dû être reportée en 2017 au regard des travaux de conformité à effectuer.
- **Conseil Départemental** : l'activité est conforme aux attendus de la convention Protection Enfance Famille 2014-2017
- **PJJ** : le déficit de journées s'explique par la situation du FREIA qui a été fermé de janvier au 4 juillet 2016.

Concernant le CAFS, il faut se référer au rapport d'activité de l'ITEP Champ-Goubert qui, conformément aux orientations inscrites dans le CPOMM ARS-ACSEA 2013-2018 a géré le service toute l'année 2015.

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

MOUVEMENT DES JEUNES	NOMBRE
PRÉSENTS AU 1ER JANVIER 2016	130
ENTRÉS DANS L'ANNÉE	18
SORTIS DANS L'ANNÉE	30
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016	118
JEUNES SUIVIS	148

L'activité (hors CAFS) correspond à l'accompagnement de **148** sur l'année 2016, dont 11 ont été suivis par le dispositif FREIA dont un passage à l'interne. Il y a eu :

- 18 entrées dont 7 sur le dispositif FREIA
- 30 sortis dont 4 du dispositif FREIA

Les 118 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2016 sont répartis de la manière suivante :

- Internes : 37
- Semi-internes : 81

DURÉE DES ACCUEILS DES 30 JEUNES SORTIS EN 2016

	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
NOMBRE	5	3	7	4	3	0	4	4

Si la durée moyenne des séjours des 30 jeunes sortis est de 3 ans et 11 mois, ce tableau nous montre que le temps d'accompagnement est très liée à la situation et au parcours individuel de chaque jeune et qu'il n'est pas possible de dégager une tendance.

ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES 148 JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

ORIGINE DES DEMANDES	GARÇONS	FILLES	EFFECTIFS CUMULÉS
MDPH/CDA	109	4	113
CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEF <i>DÉCISIONS ADMINISTRATIVES</i>	5	1	6
<i>DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENT VIA LA DEF)</i>	22	2	24
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE <i>ORDONNANCE 45</i>	5		5
TOTAL	141	7	148

La répartition des prescripteurs à l'origine des demandes d'accueil est en adéquation avec les autorisations, convention et habilitation qui structurent l'Institut Camille Blaisot.

À noter que sur les 113 jeunes MDPH/CDA, 39 jeunes ont aussi une mesure de protection de l'enfance exercé par un autre service (MECS, circonscriptions...).

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Calvados	137
Manche	8
Orne	1
Eure	1
Finistère	1

Les jeunes sont majoritairement originaires du Calvados (137 sur 148). Les jeunes originaires d'autres départements sont des adolescent(e)s accueilli(e)s sur le Dispositif d'Accueil FREIA et, pour la majorité, dans le cadre d'une ordonnance 45.

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	ENTRE 4 ET 6 ANS	ENTRE 6 ET 9 ANS	ENTRE 10 ET 12 ANS	ENTRE 13 ET 15 ANS	ENTRE 16 ET 17 ANS	ENTRE 18 ANS ET +	TOTAL
GARÇONS		11	27	35	32	36	141
FILLES				2	5	0	7
TOTAL		11	27	37	37	36	148
%	0,00	7,43	18,24	25,00	25,00	24,32	
% CUMULÉS	0,00	7,43	25,67	50,67	75,67	100	

Malgré une autorisation qui nous permet un accueil mixte dès l'âge de 4 ans, nous observons :

- o que peu de filles sont accueillies (nous constatons que nous sommes peu sollicités).
- o que la majorité des jeunes rentre dans la tranche d'âge 13-18 ans et + (74%) dont 50% sur les 13-17 ans.

CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2016

STRUCTURES SOLLICITÉES / CANDIDATURES	INT.	S. INT	DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE	FREIA	TOTAL
PROPOSÉES	28	20	7	16	71
ADMISES	5	3	3	7	18

Sur les 71 candidatures présentées pour l'ensemble de l'établissement dont 16 sur le Dispositif FREIA, 18 ont été admis sur l'I.T.E.P. dont 7 sur le Dispositif FREIA.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les situations des jeunes sont naturellement diverses, et les problématiques s'entremêlent de manière singulière. D'un point de vue global, on observe chez les plus jeunes :

- o des difficultés relationnelles
- o des comportements agressifs composés de violences, de colères, d'oppositions (active et passive), de troubles du caractère,
- o de l'intolérance à la frustration...
- o des vols
- o de l'inhibition, du mutisme, ou de l'instabilité motrice et/ou affective
- o des troubles sphinctériens (énurésie nocturne et diurne, encoprésie)
- o des troubles alimentaires (maniérisme et dégouts électifs, anorexie, boulimie)
- o des troubles du sommeil et de l'endormissement
- o des angoisses, de l'anxiété, de la déprime

A ces troubles du comportement peuvent venir s'ajouter, tour à tour et dans une interdépendance :

- o des difficultés cognitives importantes
- o des phobies scolaires
- o des troubles du langage (dyslexie, dysorthographe, retard de langage...)
- o des troubles psychomoteurs, des troubles de l'organisation spatio-temporelle...
- o des troubles de l'attention, des troubles de mémorisation

Chez les plus âgés (adolescents et jeunes adultes), nous retrouvons des troubles similaires, auxquelles, en fonction du parcours de vie de chacun, viennent s'associer des comportements à risques ou des pathologies supplémentaires :

- o des passages à l'acte délinquants et la pénalisation de ces actes qui engendrent également une « identité pénale » de certains jeunes que nous suivons.
- o des addictions qui s'ancrent réellement à cet âge et qui viennent participer à l'émergence des troubles, ou bien encore de pathologies mentales qui étaient sous-jacentes.
- o enfin il est essentiel de souligner l'accroissement de profils psychiatriques et une montée évidente de la médication des jeunes. Ces profils dits plus psychiatriques sont une réalité qui doit nous interroger sur les partenariats à développer avec le sanitaire. Plus largement, ces jeunes que nous accueillons, nécessitent pour garantir la pérennisation de leur parcours d'accompagnement et d'insertion, de réponses plurielles et portées par plusieurs acteurs.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Sur l'Unité d'enseignement, deux grands projets se sont mis en place très récemment suite à des constats de manque exprimés par les différents professionnels de terrain. Ils sont intégrés aux projets de pôles de l'Institut et ont un effet bénéfique, voire très bénéfique dans l'accompagnement des jeunes :

- o La Création en 15 mois de **trois classes externalisées** (2 en collège et 1 en école primaire) a permis l'inscription de 21 jeunes, ce qui représente plus d'**un tiers des effectifs de l'UE**. Ces créations conformes à la dynamique d'inclusion scolaire recherchée mettent en évidence :
 - une amélioration notable des conditions et des temps de scolarisation.
 - un **effet positif sur le comportement** par effet de modélisation sur l'environnement social des établissements scolaires d'accueil.
 - un effet dynamique pour les jeunes et pour leurs familles.
- o La mise en place de binômes (enseignants et éducateurs) dans toutes les classes en septembre dernier :
 - Permet des temps de scolarisation plus longs.
 - Meilleure sécurité pour les jeunes comme pour les adultes. Trois rapports d'évènements rédigés cette année contre 25 l'an dernier à la même époque.

Pour **l'équipe du « pôle petits »**, la mise en œuvre du binôme scolaire en septembre 2016 a eu un effet bénéfique sur plusieurs points :

- o Une augmentation très significative du temps de scolaire pour chaque enfant.
- o Une meilleure articulation entre l'école et le temps de jour.
- o Un programme éducatif et pédagogique plus repérable pour chaque enfant (fonctionnement en demi-journée).

Ce fonctionnement en demi-journée a permis de développer des activités de médiations éducatives à l'extérieur de l'ICB (musée des beaux arts, centre équestre, bibliothèque, piscine...), et a également engendré un réel décloisonnement entre le semi-internat et l'hébergement (Partage des compétences entre les professionnels).

Cette dynamique a aussi eu pour effet le développement de projets nouveaux associant l'équipe éducative avec la psychologue et la psychomotricienne dans une démarche plus collaborative d'intervention (l'atelier lecture pour la psychologue et l'activité d'équithérapie avec la psychomotricienne).

Depuis un an, l'équipe « **du pôle grands** » expérimente une nouvelle modalité de mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). L'objectif visé est de permettre au jeune et à ses parents d'utiliser le PPA comme un espace d'échange et de co-construction du parcours. Cet espace bienveillant se veut être un espace de confiance. Les objectifs que l'usager vise doivent être centraux et les professionnels n'apportent plus de parcours formaté à l'avance.

Les modalités de préparation et d'évaluation ont été revues : le jeune peut dorénavant dans le cadre d'entretiens planifiés mais sur demande également, venir interroger son projet et faire le point. L'évaluation se fait donc également avec les personnes. Le nombre de professionnels présents durant le PPA a été volontairement limité afin de faciliter l'expression du jeune et de sa famille.

Une nouvelle matrice est donc également expérimentée. Cette dernière est vulgarisée de manière à être mise à portée de compréhension du jeune. Les objectifs énoncés y sont simples, réalisables, et évaluables. Des échéances sont fixées, et les acteurs correspondant aux actions à mener y sont répertoriés.

Afin d'élargir et de dynamiser les possibilités de parcours vers le secteur adulte, un travail spécifique de visite des établissements adaptés, protégés, est proposé aux jeunes.

Par ailleurs, des partenariats avec l'EPSM permettant des protocoles d'admission plus fluides en cas de crises ont été travaillés et portent aujourd'hui leurs fruits.

Concernant le **Dispositif Pays d'Auge (DIPA)**, l'augmentation de l'offre de service initiale de 15 places supplémentaires sur Pont l'Évêque (projet inscrit dans le cadre du CPOMM), a permis d'absorber la majeure partie de la liste d'attente. Cela a en outre permis d'accueillir des jeunes dès l'émission de leur notification, entraînant un abaissement de la moyenne d'âge sur ce service, avec 10 jeunes sur 15 à avoir entre 8 et 12 ans. En revanche, sur le service de Lisieux, 9 jeunes sur 15 ont 17 ans et plus.

Les deux services de jour du DIPA mettent en œuvre des actions de médiations coordonnées afin de permettre l'organisation de groupes cohérents.

Le DIPA reste une articulation entre l'accompagnement en territoire et les besoins de certains jeunes à bénéficier d'un accompagnement plus contenant, ou l'inverse :

Pour 50 jeunes accompagnés depuis 2011, 11 sont passés du DIPA vers un établissement, dont 9 pour profiter d'un accompagnement plus contenant et 2 pour préparer une orientation professionnelle ; 3 d'entre eux sont revenus vers le DIPA pour favoriser leur réinscription sur le territoire. Par ailleurs, si la plupart des jeunes accueillis au DIPA n'ont pas de parcours institutionnel médicosocial antérieur, 7 (dont 3 depuis le 1er janvier 2016) avaient un parcours en établissement et étaient orientés vers notre service dans une logique de poursuite de parcours vers un travail de proximité.

Phénomène nouveau, depuis 2015, le DIPA a travaillé l'accueil et le maintien sur le territoire de 4 jeunes dont la notification initiale préconisait une scolarité interne avec hébergement. Cela a été possible par une coordination importante entre les acteurs du soin, les enseignants référents, les écoles, les services de placements familiaux, les parents et les jeunes concernés.

Depuis septembre 2016, les interventions du DIPA sur des temps scolaires et au sein des écoles sont cadrées par une convention individuelle co signée par l'école, les parents et le service. Cette convention cadre est la même pour chaque jeune et l'expérience de son usage permettra d'en affiner et d'en personnaliser les contours.

Par ailleurs, la psychomotricienne a développé ses interventions en dehors du service. Le rapprochement de cette professionnelle au sein, ou à proximité des structures scolaires a été salué positivement par les parents et les enseignants ; il a en outre permis de limiter l'impact de ses interventions sur l'emploi du temps des jeunes.

Porté conjointement par **le pôle petits et l'unité d'enseignement** et développé dans le cadre d'une convention avec l'éducation nationale, le projet **Dispositif d'Accompagnement Précoce** a été mis en œuvre au début 2016.

Ce projet s'adresse à des jeunes « hors notification » et a pour ambition de permettre :

- o une **action de prévention** en école maternelle.
- o un rapprochement de l'ITEP avec le milieu ordinaire.
- o une mise à disposition de la **fonction d'expertise** de l'ITEP.

À ce jour un jeune a été concerné. L'accueil sur le groupe du temps de jour s'est bien déroulé et l'accompagnement a permis un maintien du jeune dans son école. De l'avis de l'ensemble des acteurs (parents, enseignants, professionnels de l'ICB), l'expérimentation du DAP doit être poursuivie, et d'autres écoles maternelles souhaitent nous solliciter.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Les éléments évoqués dans le chapitre précédent témoignent que des projets et des actions médico-pédagogiques et éducatives ont pu être développées grâce à l'implication et l'expérience de professionnels de l'ICB et sont inscrits dans l'esprit des orientations du CPOMM en matière de territorialisation, d'inclusion et de prévention (le Dispositif ITEP du Pays d'Auge, les classes externalisées, le Dispositif Éducatif de Soutien à l'Inclusion, le Dispositif d'Accompagnement Précoce).

À travers l'élaboration d'un projet global référentiel et de définition d'orientations claires, ces actions pourront trouver leur socle de cohérence et sans nul doute une capacité de développement pour l'avenir. En effet, si l'ICB est cadré par son autorisation « ITEP », l'établissement exerce aussi, à travers la mise en œuvre de la convention cadre ACSEA-CD14, une mission de protection de l'enfance et à travers les places ordonnances 45 une mission de protection judiciaire de la jeunesse. L'existence « simultanée » et, à ce jour, « organisationnellement intriquée » de ces différentes missions engendre une forme d'approche psycho-éducative indifférenciée des situations. Elle rend difficile le discernement entre la mission de « compensation du handicap » et la mission de « protection » et une approche approfondie des spécificités d'intervention.

Au regard de ces enjeux, l'ICB va donc s'engager dans une phase de réflexion globale dès 2017 qui a pour objectif la finalisation de son projet d'établissement à la fin 2018. Au delà de la clarification des missions (ITEP-PEF-PJJ) et des modalités de mise en œuvre de celles-ci, la réflexion sur le projet et la définition des orientations stratégiques de l'établissement s'inscriront en cohérence avec les travaux menés autour de l'élaboration du CPOMM ARS-ACSEA 2019-2024 dont une des orientations centrales sera de clarifier l'offre de service TCC ACSEA et son déploiement territorial.

INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF (IME)

« L'ESPOIR »



3, rue des Cordeliers
14402 BAYEUX

Tél. 02 31 51 66 10
Fax. 02 31 51 66 20

Directrice : Martine FERAY
E-mail: directrice.espoir@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503612

Année de création : 1962

AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 2 décembre 2009, ouverture de 6 places pour jeunes avec autisme, à compter du 9 novembre 2009.

Arrêté en date du 22 octobre 2013, portant extension de 2 places de semi-internat, soit 108 places réparties en :

- **SITE DE CAEN**
 - 40 places en semi internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans
 - 1 place séquentiel pour la déficience psychique

- **SITE DE BAYEUX**
 - 60 places en semi-internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans
dont 6 places « jeunes avec autisme »
dont 25 places en internat
 - 6 places en CAFS pour garçons et filles de 6 à 20 ans
 - 1 place séquentiel pour la déficience psychique

POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne qui peut s'accompagner de troubles tels que des troubles de la personnalité, des troubles comitiaux, des troubles moteurs et sensoriels, des troubles de communication de toutes origines, et des maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 09 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

OBJECTIFS

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux difficultés des jeunes accueillis. Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement a pour objectif de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

L'IME a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ainsi que de faciliter leur intégration à travers la prise en compte de différentes dimensions :

- l'accès à la citoyenneté (droits et devoirs des citoyens),
- l'inscription dans un environnement social,
- l'accès aux dispositifs de droits communs : culture, sports et loisirs, soins, logement, apprentissages scolaire et professionnel, insertion professionnelle, ressources financières.

LIEUX D'IMPLANTATION

• SITES DU BESSIN

- Unité Autisme : 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX
- Semi-internats : 24, avenue de la Drome 14400 VAUCELLES
- Hébergements : 18, bd Sadi Carnot 14400 BAYEUX
- D.A.S.A. :ZA de l'Abbaye - bd Winston Churchill 14400 BAYEUX
- Ateliers : Hameau Quesnay 14400 VAUX-SUR-AURE

• SITES DE CAEN

- Semi-internat :8 rue des vaux de la folie 14000 CAEN
- D.A.S.A. : Le Trifide - 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN

ACTIVITE 2016

ACTIVITÉ GLOBALE ET MOUVEMENT DES EFFECTIFS 2016

Pour 2016, 18 005 journées étaient prévues, nous en avons réalisé 15 926, soit un déficit de 2 079 journées.

ACTIVITÉ 2016	PRÉVISIONNELLE	EQUIVALENT INTERNAT	RÉALISÉE	EQUIVALENT INTERNAT	ECART
INTERNAT	5 150	5 150	4 143	4 143	- 1 007
SEMI INTERNAT	15 656	12 525	14 464	11 571	-954
CAFS	1 100	330	706	376	-118
TOTAL	21 906	18 005	19 313	15 926	- 2 079

Dont 13 jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON (pour 21 jeunes adultes en 2015 et 19 en 2014) soit 961 journées équivalent internat :

- **SEMI INTERNAT :** 972 journées (soit 778 journées équivalent internat)
- **INTERNAT :** 183 journées

MOUVEMENT DES EFFECTIFS

EFFECTIF AU 01/01/2016	97
ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNÉE	12
SORTIES	16
EFFECTIF AU 31/12/2016	93
ECART	- 4

Un déficit concernant les hébergements et le CAFS dont les motifs restent identiques à 2015, en lien avec les projets personnalisés et l'intérêt de l'alternance ainsi que la souplesse des accueils entre l'internat, les retours en famille naturelle ou famille d'accueil.

Un déficit conjoncturel de journées dû aux conditions d'accueil sur le site de Bayeux, peu favorable au niveau architectural pour accueillir de nouvelles admissions au regard de la fermeture de certains locaux, pour des raisons de sécurité et ceci dès septembre 2015, qui correspond en moyenne à 6 jeunes sur l'année.

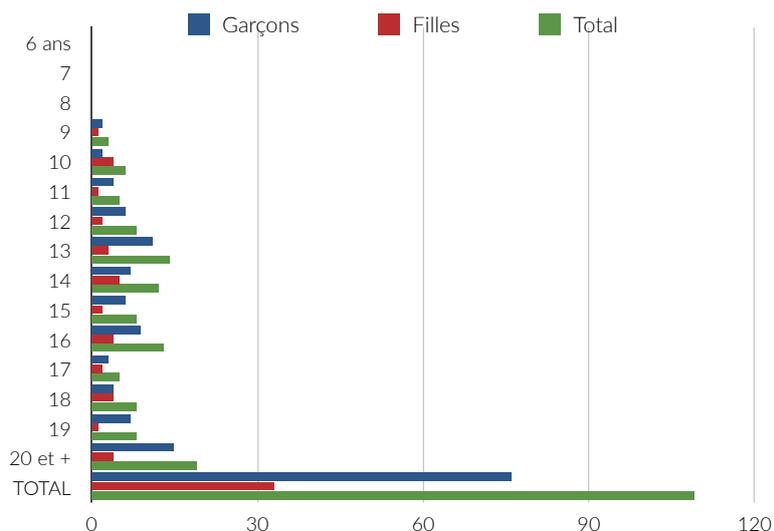
Toutefois, 12 admissions ont été réalisées mais principalement sur le site de Caen. Les accueils prévus en septembre sur le nouveau site de Vaucelles n'ont pu être réalisés du fait du retard pris sur les travaux.

Le déficit global de l'activité s'explique également par un absentéisme lié :

- aux intempéries : 72 journées
- à la maladie : 400 journées
- aux hospitalisations : 159 journées
- aux mouvements de grèves : 199 journées

Soit un total de 830 journées.

LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE 2016



	6 ANS	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 ET +	TOTAL
GARÇONS				2	2	4	6	11	7	6	9	3	4	7	15	76
FILLES				1	4	1	2	3	5	2	4	2	4	1	4	33
TOTAL	0	0	0	3	6	5	8	14	12	8	13	5	8	8	19	109

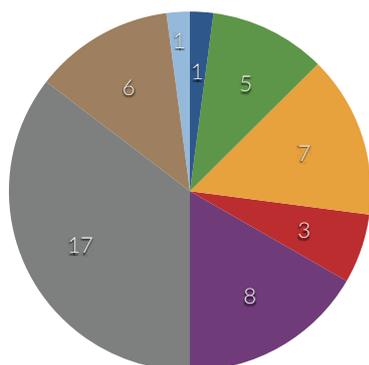
RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

6 - 13 ANS	36
14 - 18 ANS	46
+ 18 ANS	27

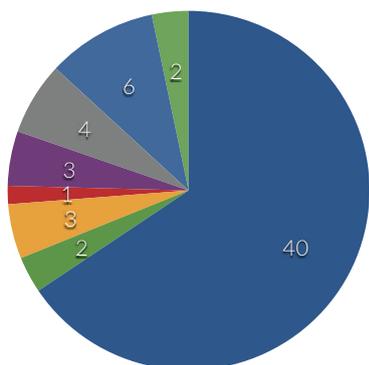
La répartition fille/garçons demeure toujours la même, avec une prédominance du public masculin. Concernant l'âge des jeunes, on observe une répartition par classe d'âge beaucoup plus homogène depuis trois années qui favorise la cohérence des prises en charge, l'homogénéité des réponses éducatives et pédagogiques et qui facilite le repérage des parcours au sein de l'institution.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS

SITE DE CAEN : 48 jeunes accueillis durant l'année répartis comme ci-dessous .



Les jeunes accueillis sont principalement issus de l'agglomération caennaise. Des changements d'adresse en cours d'année (placement en famille d'accueil) ont généré un éloignement géographique de certaines prises en charge et pour lesquelles une réorientation aurait été dommageable pour l'enfant.

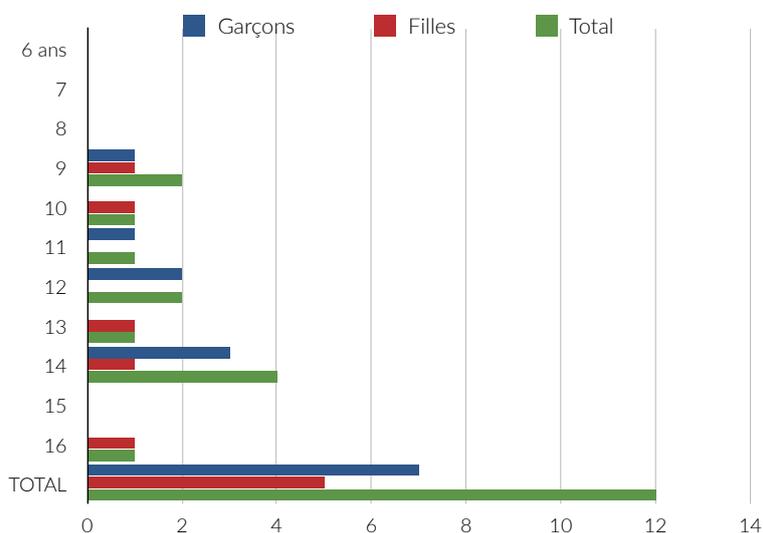


SITE DE BAYEUX : 61 jeunes accueillis durant l'année répartis comme ci-contre.

Les jeunes semi internes sont principalement originaires du Bessin. Pour les internes, la prise en charge correspond aux besoins repérés dans le projet personnalisé de chaque jeune, qu'ils soient originaires du Bessin ou de la région caennaise, le site de Caen ne bénéficiant pas de structure d'hébergement.

On remarque que l'établissement répond aux besoins d'accompagnement de ces jeunes sur chaque territoire.

SITUATION DES 12 JEUNES ADMIS EN 2016



SITUATION ANTÉRIEURE

ULIS	5
HÔPITAL DE JOUR	3
RÉORIENTATION	2
SESSAD	1
ULIS + CMPEA	1

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

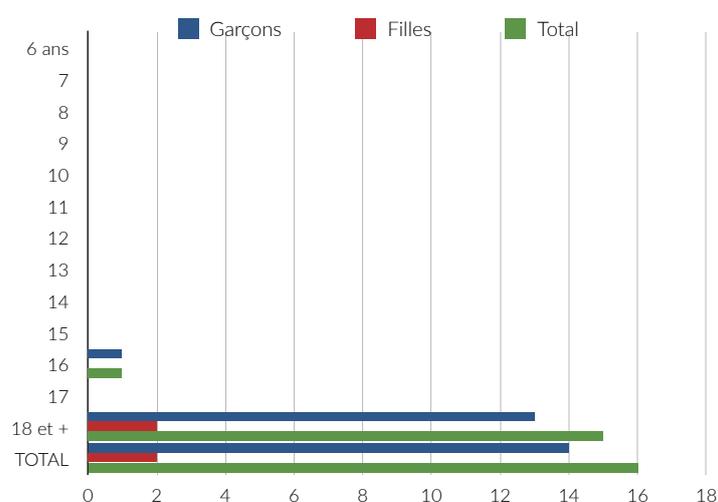
BESSIN	4
CAEN EST	2
CAEN	3
PRÉ BOCAGE	3

ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

CDAPH	12
-------	----

On remarque, comme l'an passé, une volonté d'équilibrer une mixité au sein de l'établissement. Les admissions se maintiennent, comme en 2015, dans la classe d'âge 12/15 ans. On commence donc à repérer l'impact du développement de l'inclusion scolaire, certains enfants, présentant une déficience légère, peuvent être maintenus dans leur scolarité ordinaire et arrivent plus tardivement. L'établissement peut par conséquent être confronté à la fois à un allongement des parcours des enfants en plus grande difficulté et à un raccourcissement pour d'autres. Toutefois, sur 10 enfants admis à l'IME cette année, 3 ont été maintenus en inclusion scolaire à temps partiel. 3 enfants issus de la pédopsychiatrie ont été accueillis dans le cadre des places « déficiences psychiques ».

SITUATION DES 16 JEUNES SORTIS EN 2016



La durée moyenne de séjour : 9,50 ans

ORIENTATIONS

MILIEU ORDINAIRE	3
ESAT	6
FOA	2
FAM	2
AIT	1
RETOUR EN FAMILLE	1
RÉORIENTATION	1

On remarque une légère diminution (0,83 ans) dans la durée moyenne de séjour. Ces dernières années, la durée de séjour est constante et révélatrice d'un blocage manifeste des places en milieu protégé avec hébergement, dont relève la majorité des jeunes de l'IME.

Six jeunes ont été suffisamment autonomes pour entrer en ESAT. On commence à évaluer clairement l'efficacité de la mise en place des Dispositifs d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie (fiche action CPOMM 2013/2018) préparant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes et leur sortie de l'IME.

Deux jeunes, inscrits à l'EPHS de Saint Gabriel de Brécy, ont obtenu un CAPA ouvrier paysagiste et sont en recherche d'emploi en milieu ordinaire. Le diplôme créant la perte de la reconnaissance handicap, il est tout de même difficile pour ces jeunes de trouver un emploi, au regard de leur handicap ou troubles de la personnalité persistants.

Un jeune a été réorienté vers un Institut Socio Educatif Médicalisé (ISEMA) en grande souffrance psychique et présentant des troubles du comportement dangereux pour lui même et le collectif.

Pour rappel, l'an dernier, 4 jeunes majeurs ont dû être orientés hors département et un hors territoire national à savoir la Belgique. En effet, les problématiques particulières présentées par ces jeunes n'ont pas trouvé accueil dans le département, faute de structures adaptées, pour exemple : *autisme sévère, syndrome « Prader Willi », syndrome « Williams Beuren ».*

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES	14	19	12	18	21
DEMANDES SANS SUITE	7	7	5	2	5
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	142	155	171	214	204
ADMISSIONS TOTALES	7	12	7	11	12

DEPARTS ET ORIENTATIONS					
RETOUR EN FAMILLE		1	1	1	1
HÔPITAL PSY		1	3		
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	1		1		
ESAT	5	4	4	2	6
FAM -FIT- FOA FOYER DE VIE	3	4	2	7	4
RETOUR MILIEU ORDINAIRE	1	1		2	3
AIT				1	1
RÉORIENTATION ÉDUCATION NATIONALE					1
TOTAUX	10	11	11	12	16

ORIGINE DES DEMANDES (en%)					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100

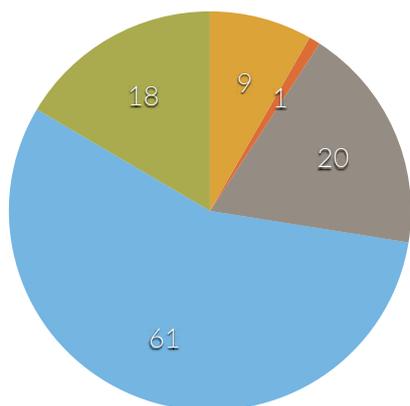
DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	10	11	9	10	9

SUIVI D'ACTIVITE					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	17499	17675	18332	18332	18005
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	17365	17125	17840	17120	15926
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	-134	-550	-492	-1212	-2079

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

TABLEAU DE RÉPARTITION DES DÉFICIENCES DES 109 JEUNES ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE 2016

- Autisme ou TED
- Troubles du langage et de la parole
- Plusieurs troubles associés
- Troubles intellectuels ou cognitifs
- Troubles du psychisme



La complexité des problématiques des enfants accueillis est stable. La déficience s'accompagnant de plus en plus de troubles associés particulièrement dans les troubles psychiques. La réalité de l'accompagnement de ces enfants nous invite chaque jour à différencier ce qui fait soin d'une situation à l'autre et nous oblige à mettre en place des accompagnements éducatifs et thérapeutiques soutenus.

Des situations, présentant une forte instabilité, nécessitent un travail de régulation des comportements ne pouvant s'effectuer que dans le cadre d'un petit collectif voir en prise en charge individualisée. Les accueils à temps partiels sont parfois préconisés. Cette grande diversité des problématiques nécessite une attention particulière dans la constitution des collectifs et groupes d'enfants.

L'analyse des problématiques des publics accueillis porte notre attention sur des constats récurrents tels que :

- Le nombre constant de jeunes enfants présentant des **troubles du psychisme** et dont l'accompagnement s'avère souvent complexe au sein d'une population fragile et très hétérogène. L'accueil de ces enfants dépasse largement les 2 places dédiées en séquentiel sur chaque site.
- Une proportion constante de jeunes adultes relevant de **l'Amendement Creton**, et dont l'avenir en milieu protégé s'avère de plus en plus incertain, faute de places dans les structures d'accueil plus particulièrement quand un hébergement est préconisé.
- **Une liste d'attente** toujours plus importante : 204 jeunes en attente (171 en 2014).
- **Aucune sortie sur la section autiste depuis 2009**. Se posent logiquement les questions concernant l'avenir de ces jeunes :
 - La question des possibilités effectives de sortie, compte tenu du faible nombre de places dans des structures adaptées au niveau départemental ou même régional.
 - La question du renouvellement du public accueilli dans cette section : quant bien même une sortie s'effectuerait, l'entrée d'un plus jeune rendrait particulièrement complexe les dynamiques d'accompagnement du fait des écarts d'âge et de besoins.
- **L'impact de l'inclusion scolaire**, plus particulièrement pour la déficience légère, sur les profils des jeunes à venir qui présenteront des problématiques plus lourdes, nécessitera une adaptation de plus en plus importante dans la diversification de l'offre de soin et donc de moyens supplémentaires en terme d'encadrement et de formations.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous évoquerons ici, deux aspects marquants cette année :

LE PROJET ARCHITECTURAL

La réhabilitation et les travaux de mise en conformité sécurité des bâtiments sur le site de Bayeux avaient été envisagés en juin 2015. Le projet a été abandonné au regard du coût exorbitant des travaux (désamiantage). La fermeture définitive de certaines zones sur site a nécessité la réorganisation fonctionnelle et logistique de l'établissement en septembre, afin de garantir les conditions de sécurité. L'ACSEA s'est rendue acquéreur, en janvier 2016, d'une propriété à Vaucelles de 980 m² sur un terrain de 5000 m².

L'abandon des travaux de réhabilitation sur le site de Bayeux, le changement dans les organisations dès septembre 2015, les déplacements et déménagements des groupes (7/14 ans à Ryes) furent source d'angoisse chez les jeunes et de tensions chez les personnels.

La concertation avec les professionnels, les échanges lors des réunions institutionnelles en particulier, les rencontres avec les parents (CVS, fête institutionnelle, réunion parents) et les réunions jeunes ont ainsi participé à l'entretien d'une dynamique positive dans l'établissement en période de transformation. Ce fut un levier essentiel pour maintenir un climat social suffisamment serein pour construire l'avenir de l'IME. Toutefois, compte tenu de la temporalité, ces événements, qui en soi n'ont qu'une dimension matérielle, auraient pu avoir des conséquences plus importantes sur le comportement des enfants. Déplacer en si peu de temps, des enfants sur de nouveaux lieux d'accueil peut générer des répercussions psychologiques et des pertes de repères cognitifs. Les enfants, les parents ont été accompagnés dans la compréhension de ces changements en positivant l'avenir et l'aboutissement d'un nouveau projet architectural. Les équipes pluridisciplinaires ont été nécessairement omniprésentes dans l'accompagnement à ce changement.

Les travaux, sur Vaucelles pour le temps de jour et Vaux-sur-Aure pour les ateliers techniques, ont débuté le 23 mai 2016. Les chantiers ayant pris du retard, les enfants ont fait leur rentrée dans ces nouveaux locaux le 7 novembre 2016.

Les répercussions d'un fonctionnement sur plusieurs sites :

- La section autiste (6 jeunes et 5 éducateurs) n'a pas changé de lieu ; disposant d'espaces qui lui sont propres, située 3 rue des Cordeliers, en rez-de-chaussée. Afin de limiter un sentiment d'isolement de l'équipe, la Direction, son secrétariat ainsi que le service gestion/comptabilité se sont installés à l'étage. Les professionnels, tels qu'infirmière, psychologue, médecin psychiatre et psychomotricienne interviennent ponctuellement dans la semaine, mais ne sont plus en proximité car intervenant également à Vaucelles.

Initialement dans le projet architectural, la section autiste devait être accueillie également à Vaucelles. A l'élaboration du plan de financement, ce projet impactait considérablement la section d'investissement.

Être sur le même site permettait aux enfants de la section de bénéficier d'espaces de décroisement et d'inclusion de proximité au sein des groupes d'enfants de l'IME, évitant les transports, parfois anxiogènes donc compliqués. Ces temps de décroisement perdurent toutefois dans l'intérêt des jeunes mais ont nécessité une organisation logistique adaptée.

Les équipes éducatives sont en réflexion pour proposer de nouvelles organisations permettant la continuité de ce travail d'inclusion des jeunes autistes au sein de l'IME et évitant l'isolement professionnel de l'équipe.

- **Le site de Vaucelles (semi internat)** offrant une superficie moindre, il fut nécessaire de revoir le fonctionnement et la logistique des activités. Ainsi certains espaces sont mutualisés : salle d'arts plastiques, bureaux, salles de réunion. Les professionnels remarquent que les espaces plus contraints, mutualisés et en proximité de tous les professionnels (éducatifs, thérapeutique, pédagogique, secrétariats, services généraux) sont facilitateurs de surveillance, de cadre et d'apprentissage du vivre ensemble pour les jeunes. Concernant les professionnels, cette organisation faciliterait la communication et la compréhension des missions de chacun.
- **Les ateliers techniques à Vaux-sur-Aure** : Bois, Espaces Verts, Cycles et Motocycles. L'atelier technique des services généraux se trouve également sur ce site. Afin de limiter les déplacements des groupes de jeunes entre Vaucelles et Vaux, un espace Cuisine/salle à manger a été créé pour servir une douzaine de repas, livré par la cuisine centrale de l'ACSEA, l'Entreprise Adaptée de Restauration à Bayeux.
- **Les hébergements à Bayeux ainsi que le DASA (dispositif d'accompagnement et de soutien à l'autonomie) : Pas de changement**

Les sites sont dans un rayon de proximité de 5 kms maximum ce qui limite la perte de temps en déplacement d'un site à l'autre. Cependant, cette organisation sur plusieurs sites nous entraîne à mettre en place le Dossier Unique de l'usager dématérialisé afin de faciliter la circulation de l'information et le travail de chaque professionnel gravitant autour du projet du jeune.

L'ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le nouveau projet a pour fonction principale de reposer clairement l'identité de la structure et de dresser la feuille de route à mettre en œuvre dans les années à venir, à savoir :

- le développement d'une politique inclusive à travers la mise en place de réponses modulaires et territorialisées,
- la nécessité de structurer et de renforcer des réponses dédiées à l'accueil en faveur de transitions adaptées pour les jeunes présentant une déficience psychique mais également pour tous les enfants accueillis à l'IME,
- la structuration des trajectoires ou parcours des jeunes à l'intérieur ou l'extérieur de la structure et leur préparation à la sortie,
- le développement et la structuration de l'accompagnement des enfants autistes,
- le renforcement de la co-construction des réponses avec les parents et les jeunes accueillis.

Sur ce dernier point particulièrement, cette année a vu se mettre en place un groupe de travail dans lequel sont inscrits des parents d'enfants. Ce groupe se questionne sur le degré d'association, de participation et de responsabilisation des parents dans la construction et le suivi du projet personnalisé de leur enfant mais également, sur leur place, aussi bien symbolique que concrète au sein de l'établissement, et ce dès l'admission de leur enfant.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

L'établissement connaît plusieurs évolutions notables :

- l'évolution récente du public accueilli avec notamment des problématiques plus présentes dans le champ des troubles du développement, troubles psychiques et des troubles du spectre autistique.
- l'impact de l'évolution de la politique en faveur du handicap, notamment les politiques inclusives se traduisant par une inscription renforcée de l'établissement dans son environnement.
- la restructuration de l'établissement sur 2 sites distincts (Vaucelles et Caen) amenant des évolutions dans les organisations, les pratiques et les modes de communication des professionnels.

L'inclusion sociale désigne un mécanisme d'accompagnement qui considère de manière dynamique à la fois la personne et son environnement, la mission de l'établissement n'étant plus dès lors uniquement centrée sur la personne à accompagner, mais également sur son environnement social. Dans cette optique, il s'agit non seulement de viser l'accompagnement de la personne, l'aide au développement de ses capacités en vue qu'elle puisse s'insérer socialement, mais aussi d'agir sur la société et l'environnement à l'échelle de l'établissement, en vue d'améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées (le regard, l'accueil, l'adaptation des réponses ...).

L'enjeu est ainsi à la fois la capacité d'adaptation de la personne et le développement de l'accessibilité de l'environnement. Les établissements ne peuvent plus s'auto-suffirent.

En corollaire, ceci interroge la fonction même des réponses que l'établissement doit apporter. Celles-ci ne sont pas à appréhender comme un tout ou une fin en soi, mais correspondent à des compléments indispensables, que l'environnement n'est pas en mesure d'apporter à l'heure actuelle (prise en compte insuffisante des caractéristiques et des besoins des jeunes présentant un handicap, situations d'exclusion...).

Par conséquent, les réponses de l'établissement se doivent d'être modulaires, pour ne pas se substituer à ce qui pourrait par ailleurs exister dans l'environnement, à ce que les familles, ou même les jeunes sont en capacité de réaliser, d'agir, d'utiliser.

En dernier point, l'implantation sur deux sites amène à considérer cette complémentarité de manière relative à chacun des sites : les possibilités offertes par les régions de Bayeux ou de Caen n'étant pas comparables.

L'ensemble de ces aspects amène ainsi à considérer que l'établissement est en train d'évoluer d'une logique de structure localisée vers une logique de dispositifs, associant une diversité de réponses à la fois modulaires et territorialisées (plate-forme de services). Cette perspective peut être relativement lointaine sur certains points car tributaire des capacités de changement de l'environnement (typiquement l'inclusion scolaire). Elle interroge par contre assez fortement le rôle des professionnels qui devront intégrer de plus en plus fortement une partie de leur mission tournée vers l'environnement extérieur.

De telles orientations fixent des caps à tenir sur plusieurs années.

DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) « LA VALLIÈRE »



Hameau «La Vallière»
14250 ELLON
Tél. 02 31 92 80 83
Fax. 02 31 92 32 92

Directeur : Sylvie LEFRANCOIS
E-mail : directeure.dahad@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1964606

Année de création : 1983

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral portant agrément, en date du 13 janvier 1983, pour 25 places d'hébergement.
- Arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2000, portant extension et modification de la capacité à 30 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté préfectoral en date du 29 août 2001, portant extension de 2 places d'accueil d'urgence temporaire en internat, soit 33 places réparties en 32 places d'internat (dont 2 places d'accueil d'urgence temporaire) et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté de l'ARS en date du 12 novembre 2015, portant extension de la capacité de 3 places soit 36 places réparties en 33 places internat, 2 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil temporaire.

CONVENTION

- C.R.A.M. 1er juillet 1983
- Avenant 1er juillet 2000

PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes en situation de handicap intellectuel complexe ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

FINANCEMENT

- Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour.
- Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- En 2013, la MAS d'ELLON a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Prendre en charge et accompagner des adultes en situation de handicap complexe (intellectuel et moteur ou somatique, ou associés) dans les actes de la vie quotidienne, et leur permettre de développer ou maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance :

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin

L'année 2016 a été marquée par l'achèvement tant attendu des travaux architecturaux et l'ouverture des nouveaux locaux.

La MAS peut ainsi accueillir en sécurité et de manière adaptée l'ensemble des adultes. Chacun a désormais sa chambre individuelle et peut bénéficier d'espaces d'accueil aux normes et adaptés.

L'ensemble des locaux et aménagements (salles de bains, toilettes, ...) offrent également de meilleures conditions de travail aux professionnels et participent d'une meilleure prévention de leur Santé au travail, quand aux Troubles Musculo Squelettiques notamment.

L'ouverture de nouveaux locaux, déménagement et emménagement, sont des événements importants pour un établissement, pour les adultes accueillis et les salariés.

Ils suscitent attentes et inquiétudes et demandent une organisation importante.

Ce fut le cas à la MAS la Vallière, le déménagement ayant eu lieu non seulement l'été pendant les congés et l'absence de titulaires, mais également parce qu'il a permis la recombinaison de l'ensemble des groupes d'adultes et des équipes. L'organisation du travail a été également revue à cette occasion, les locaux permettant de travailler par binômes.

Les anciens locaux obligeaient à composer les groupes selon le degré d'autonomie motrice des adultes et ceci génèrait, soit beaucoup d'usure physique des professionnels par la charge quotidienne des manipulations à effectuer pour des adultes ayant une mobilité très réduite, soit beaucoup de tensions dans les groupes d'adultes plus autonomes mais ayant plus de troubles du comportement.

C'est pourquoi, la recombinaison des groupes s'est faite en réflexion avec les équipes, en prenant en compte l'avis des adultes en capacité d'exprimer des choix et celui des tuteurs familiaux ou mandataires.

Il est nécessaire de saluer ici l'investissement de l'ensemble des professionnels, tant dans le suivi des travaux que dans la préparation de cet emménagement. Ainsi que dans l'accompagnement des adultes, dont certains ont subi travaux et déménagement avec angoisse.

Nous avons organisé très rapidement fin 2015 et dans l'attente de la fin des travaux, l'accueil de 4 adultes en journée, l'ARS nous ayant renouvelé notre autorisation et octroyé 4 places supplémentaires (3 + 1 place d'accueil temporaire).

Ces adultes ont été intégrés fin juillet dans la recombinaison des groupes de l'hébergement, passé de 6 à 7 groupes.

L'année 2016 fut également marquée par le décès de deux adultes. L'une en juillet, lors d'une hospitalisation et le second en toute fin d'année, à la MAS et de façon soudaine et inattendue.

Ces départs représentent toujours des moments douloureux pour tous, adultes et professionnels.

Les adultes vivent de nombreuses années à la MAS et des liens forts sont tissés entre tous.

Nous avons accueilli fin 2016, avec une grande satisfaction, un médecin psychiatre. Il est difficile de recruter des médecins psychiatres par leur nombre insuffisant, leur méconnaissance du secteur associatif et par l'intérêt moindre que représente le secteur du handicap adulte.

Pourtant, les besoins relatifs à la Santé des adultes en situation de handicap sont très importants. Traitements souvent lourds, soins somatiques dont ceux liés aux traitements, dépistages, difficulté à effectuer les soins ordinaires (dentaires par ex), hospitalisations, problèmes psychiques, nous obligent à densifier notre réseau partenarial quand à la Santé. Mais il nous est également indispensable de pouvoir s'appuyer sur les compétences et le soutien d'un médecin psychiatre à l'interne. Sa présence facilite également les liens avec les spécialistes et avec l'hôpital, liens essentiels par la grande fragilité des adultes et par leur difficulté à être soignés et hospitalisés.

Enfin, les travaux du nouveau projet d'établissement ont été lancés en fin d'année. Un groupe de pilotage composé d'un administrateur et de salariés et animé par un consultant externe a travaillé à partir des axes stratégiques

définis par la direction.

Ces travaux impliqueront ensuite plus largement les équipes, familles et partenaires, l'objectif étant que le projet soit finalisé mi-2017.

11 834 journées réalisées en 2016.

Le déficit de journées par rapport à l'activité prévue correspond à des journées d'hospitalisation, au temps nécessaire à de nouvelles admissions après le décès des adultes. L'accueil temporaire a été mis également en place de façon progressive selon les demandes. Cet accueil nécessite une organisation particulière, de nombreux contacts en amont et du temps.

Les adultes accueillis viennent très majoritairement du Bessin.

La durée moyenne de l'accueil est de plus de 20 ans (20,79), 56% des adultes ont une ancienneté dans l'établissement de 25 ans et +

La moyenne d'âge est de 49 ans (hommes 50,90 ; femmes 45,90)

Bien que nous observions un très léger rajeunissement de la moyenne d'âge dû à l'accueil de plus jeunes, les adultes de façon majoritaire, continuent de vieillir et demandent une prise en charge de plus en plus centrée sur les soins et le prendre soin.

78,10 % des adultes ont entre 45 et 60 ans (25 adultes/36), 37,5% ont entre 55 et 60 ans.

Les hommes ont une moyenne d'âge plus élevée (51 ans), dont une importante proportion est âgée entre 40 et 60 ans, soit 20 sur un effectif de 23 hommes et 14 femmes /23 ont entre 50 et 60 ans

8 femmes sur 11 accueillies ont entre 40 et 60 ans

L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes s'est réduit par l'accueil de femmes sur les nouvelles places.

L'extension et la place d'accueil temporaire ont amené plus de turn-over dans l'effectif accueilli, alors que l'établissement était habitué à un effectif stable depuis plus de 30 ans.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

L'étude de population menée dans le cadre des travaux sur le projet d'établissement a montré que les adultes accueillis à la MAS sont en situation « complexe » de handicap, tel que défini par l'ANESM. En effet, si le handicap principal est la déficience intellectuelle, seuls deux adultes sont concernés par ce seul handicap.

Vingt deux adultes, soit 68,8% présentent des troubles psychiques, 37,5% (soit 12 adultes) une déficience motrice et 28% (9 adultes) une déficience sensorielle. Ces déficiences se cumulent pour 20 adultes.

62,5% des adultes présentent 2 déficiences associées et 25% présentent 3 déficiences associées.

50% ont une alimentation adaptée (moulignée, mixée, sonde gastrique...), 47% s'expriment non verbalement. 94% ont un traitement médical, 37,5% sont épileptiques.

75% des adultes ont besoin d'une assistance totale pour leur hygiène corporelle.

Ces caractéristiques auxquelles s'ajoutent le vieillissement et la perte d'autonomie qui en découle, nécessitent un accompagnement constant très dense dans les actes de la vie quotidienne et nécessitent de s'adapter, au quotidien.

L'accueil de nouveaux adultes, pour certains hospitalisés depuis longtemps en psychiatrie adulte, et l'accueil d'un jeune homme qualifié de « situation complexe » nécessitent l'adaptation de l'organisation en amenant une dynamique de groupe et des besoins différents, pour des équipes plus habituées à travailler auprès de groupes stables sur de longues années.

Ces changements apportent également plus de mouvement dans l'établissement, plus d'ouverture et demandent aux équipes de peaufiner les projets, de définir de manière plus pointue les objectifs d'accueil, des activités ...

Ils demandent également des évaluations, des écrits, détailler les prestations délivrées, les évaluer, les transmettre : en résumé, une démarche professionnelle intéressante et exigeante.

Une HAD (Hospitalisation A Domicile) est par ailleurs mise en place pour un adulte qui nécessite des soins particuliers. Cette première pour l'établissement a elle aussi demandé de l'adaptation de la part des professionnels, suscitant beaucoup de questionnements et d'interrogations lors de sa mise en place.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous poursuivons la démarche de personnalisation au travers de sorties et d'accompagnements très individualisés. Plusieurs adultes ont bénéficié de séjours adaptés avec des organismes extérieurs, ce qui est une nouveauté à la MAS.

Ces séjours sont très importants pour ceux avec lesquels ce projet est possible, en les sortant de l'établissement, en leur proposant de vivre plusieurs jours avec des adultes et des encadrants qu'ils ne connaissent pas. Ces adultes qui n'ont pas un réseau social très étendu et qui vivent toute l'année et depuis des décennies au même endroit avec les mêmes pairs, peuvent expérimenter ainsi d'autres relations et séjourner dans un « ailleurs ».

Un autre adulte bénéficie d'un accueil temporaire au foyer Odette Rabo à CAEN.

Nous poursuivons également notre démarche de prévention autour de la Santé, en lien avec des partenaires dont notamment le RSVA auquel nous sommes adhérents. Nous avons organisé par exemple l'intervention de Mobidents dans les locaux de la MAS afin que les adultes puissent bénéficier de soins dentaires.

Nous poursuivons également la formalisation et l'amélioration des outils (fiches d'habitudes, protocoles de soins) en lien avec les infirmières et les médecins.

L'arrivée du médecin psychiatre nous permet de réévaluer les traitements, qui pour beaucoup étaient mis en place depuis très longtemps.

A cette occasion, les dossiers médicaux ainsi que les dépistages somatiques liés aux traitements sont mis à jour. Les contacts pris avec les familles et les médecins spécialistes.

Les liens sont facilités avec l'hôpital au bénéfice des adultes accueillis.

Enfin, la présence d'un médecin psychiatre rassure les équipes par le sens mis sur les différents traitements et leurs effets, et par l'écoute et le sens mis sur les comportements des adultes.

Cet ensemble permet une amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de manière générale, ainsi qu'une amélioration de la prise en charge de la santé physique et psychique des adultes.

L'emménagement dans les nouveaux locaux et la recomposition des groupes a eu pour effet pour plusieurs adultes, d'améliorer la qualité de leur accueil ne serait ce que par le fait d'avoir une chambre seul. Les équipes ont noté une amélioration de leur comportement : moins d'isolement pour l'un, un autre qui ne se souille plus, une ambiance sonore nettement moins bruyante.

Les nouveaux locaux proposent plusieurs lieux différenciés qui permettent aux adultes de se disperser, les espaces de déambulation (couloirs protégés) leur permettent également de circuler à l'abri et sans danger.

Tout ceci permet de s'extraire du groupe si besoin et si souhait.

Par ailleurs, des salles d'activité ont été créées, notamment une salle pour le sport adapté.

Nous remercions l'Association La Vallière d'avoir participé à l'achat de matériel et de mobilier pour la salle d'activité Soins/Esthétique, dans laquelle les adultes peuvent bénéficier de soins du corps et de massages, de shampoings ...

Nous avons par ailleurs travaillé sur un plan de travaux des anciens bâtiments, avec par exemple le souhait de créer une pièce pour l'accueil des familles. Cette pièce devrait être finalisée début 2017 et permettra aux parents, familles et amis d'un adulte de passer un moment en toute tranquillité dans les locaux et même si souhaité de pouvoir partager un repas.

Les activités hors établissement (piscine, gym adaptée, patinoire adaptée, Snoezelen, ...) et en partenariat avec d'autres (GEM, Foyer de vie, commune, EPHAD, IME,...) via des événements particuliers tels que le carnaval, continuent de se développer.

Cette année a vu la mise en place d'une activité autour du cheval, des contacts sont pris avec le FAM de Douvres pour une convention autour de leur espace thalassothérapie.

L'Association La Vallière a de nouveau organisé au printemps dernier son Festimas, en lien avec la MAS le Foyer de Vie et la commune d'ELLON. Cet événement musical a connu une belle réussite tant dans son organisation que dans le taux de fréquentation. La manifestation a réuni bénévoles, familles, salariés et adultes dans une ambiance conviviale et festive. La prestation d'adultes du GEM de Bayeux a été appréciée.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni 2 fois dans l'année.

Plusieurs réflexions sont en cours :

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

L'avancée en âge des adultes accueillis à la MAS La Vallière, la proportion d'adultes vieillissants, leur fragilité physique et psychique vont nous amener dans les années à venir, à accompagner de plus en plus d'adultes dans leur fin de vie.

Par ailleurs, la convention HAD permet que ces adultes puissent terminer leur vie dans l'établissement plutôt qu'à l'hôpital. Les études montrent que la durée de vie est ainsi allongée du fait d'être dans le lieu et avec l'entourage familial et habituel et que les adultes ont une fin de vie de meilleure qualité .

Plusieurs questions découlent de ces constats :

- Comment accompagner au mieux ces moments, le décès lui même, et l'après ? Tant pour l'adulte concerné que pour les autres adultes et pour les équipes,
- Quel accompagnement des familles et des proches proposer ?,
- Quels effets ces choix ont sur l'organisation de l'établissement et sur l'organisation du travail ?

Ces questions impactent tous les professionnels de l'établissement sans exclusivité. Humainement d'abord, car l'ensemble des professionnels côtoie les adultes accueillis pour la plupart depuis des années et parce que l'accompagnement au quotidien se fait dans une grande proximité et que des liens affectifs se sont noués au fil des années. Cet accompagnement et ces moments requièrent aussi des compétences particulières, une prise en charge particulière et une autre organisation de l'établissement dans son ensemble.

Les 3 professionnelles mandatées pour proposer un plan d'action ont élaboré leur réflexion autour des 14 besoins fondamentaux de Virginia ANDERSON.

Les travaux de ce groupe seront présentés à l'ensemble des professionnels lors d'une journée de travail sur cette thématique et chacun pourra compléter ces travaux et contribuer à la réflexion.

Nous organiserons ensuite une formation en interne en direction de l'ensemble des salariés en prenant comme base la réflexion collective issue de ces échanges.

LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

La MAS a été lauréate d'un prix CHORUM sur les TMS (enveloppe budgétaire et soutien méthodologique d'un consultant de CHORUM) et a également bénéficié d'une enveloppe de l'ARS, afin de construire un outil d'information et de prévention pour les salariés, stagiaires et remplaçants.

La mise en place de cet outil bénéficiera aux adultes par l'amélioration de la qualité des manipulations et de l'utilisation du matériel dans la vie quotidienne.

Les travaux ont débuté en septembre 2016, l'objectif étant que le document soit finalisé début 2017.

Y figurent les informations sur les TMS, sur les mesures de prévention, mais également sur les circuits et les outils de l'établissement, le rôle du médecin du travail, du CHSCT, de la référente TMS,... afin de faire connaître à tous la démarche globale de prévention de la Santé au travail au niveau du DAHAD (MAS et Foyer). L'idée étant « qu'il n'est pas normal de se faire mal au travail ».

Cette réflexion est riche et a inclus différents métiers représentés au DAHAD, chacun étant concerné. Cela a également permis de travailler sur la clarté des messages pour les rendre accessibles à tous.

En lien avec la prévention des TMS et la réflexion sur les anciens locaux, un autre groupe réfléchit aux travaux de la lingerie et plus largement à sa mise aux normes et au circuit du linge dans l'ensemble de l'établissement. Ceci en lien avec l'ergonome du travail et le CHSCT chargé d'une enquête sur le circuit du linge et donc de l'organisation.

Parmi ces nombreuses réflexions et projets, au cours d'une année particulièrement riche en événements, nous avons lancé fin 2016, les travaux du projet d'établissement.

Les axes stratégiques ont été présentés au Conseil d'Administration : qualité de vie et participation/éthique et

bienveillance/approche globale de l'adulte, poursuite du renforcement de l'approche relative à la Santé et au bien-être / accès aux soins / vie sociale / activités physiques / activités / qualité de l'accueil, développement d'outils de communication adaptée et transmission des savoirs et savoir faire des professionnels lors des départs à la retraite.

Nous réfléchissons également à une offre de plateforme de services à partir du domicile, articulant une palette de moyens permettant d'offrir des formes intermédiaires et développer l'aide aux aidants familiaux.

Comme déjà évoqué précédemment, les travaux intègrent maintenant plus largement les salariés, familles et partenaires.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

LE COPIL ÉVALUATION - DÉMARCHE QUALITÉ AU DAHAD

En 2015, suite à la restitution par les évaluateurs des résultats de l'évaluation externe, nous avons constitué un comité de suivi des plans d'amélioration des évaluations internes et externes commun au DAHAD. Ce comité composé de représentants des adultes, des salariés, d'adultes, d'un administrateur et de partenaires, a pour mission de suivre la mise en œuvre des plans d'amélioration et de faire des propositions.

Les travaux de ce comité participent de l'évaluation continue de la qualité. D'ailleurs Céline BUNEL, « chargée de développement qualité évaluation », est présente à chaque réunion afin de nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

En s'appuyant sur les préconisations faites dans les rapports d'évaluations internes et externes, l'idée première a été de définir ensemble des priorités sur le plan d'amélioration avec des échéances à tenir et le fonctionnement du groupe. Ainsi, nous avons convenu de nous réunir chaque trimestre et de faire en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Les priorités se situent autour de la réécriture et de la diffusion des projets d'établissement des deux établissements, ainsi que la mise en conformité des outils 2002 : réécriture des livrets d'accueil, du règlement de fonctionnement par exemple. Pour chaque action retenue, deux ou trois personnes ont choisi de réfléchir ensemble à la façon la plus appropriée de travailler cela avec les équipes. Le comité de pilotage n'est pas « l'endroit où l'on fait les choses », mais l'endroit où l'on imagine la façon de les faire en y associant potentiellement tous les salariés, parents, partenaires et adultes accueillis.

Chaque réunion est l'occasion d'échanges très riches, et la participation des partenaires et souvent très éclairante. Le représentant des parents apporte également un regard enrichissant sur nos pratiques et nous aident à mieux penser nos actions.

Après une année de fonctionnement, l'instance fonctionne et la démarche est maintenant portée par tous. Les équipes, les parents et les partenaires sont sollicités. Les adultes ne sont pas en reste : par exemple, un groupe d'adultes accueillis au Foyer travaille à l'écriture du livret d'accueil en imaginant une présentation adaptée pour des personnes n'ayant pas accès à la lecture.

DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE FOYER DE VIE « LE MONTMIREL »



14400 ST LOUP HORS

Tél. 02 31 92 37 66

Fax. 02 31 92 90 68

Directeur : Sylvie LEFRANCOIS

E-mail : directrice.dahad@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1964473

Année de création : 1993

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Conseil Général, en date du 25 septembre 1992, autorisant la création d'un FOA de 10 places d'internat et de 11 places en semi-internat,
- Arrêté, en date du 31 mars 1993, portant extension pour 14 places de semi-internat.
- Arrêté, en date du 21 janvier 1997, portant extension pour 11 places d'internat et 24 places en activités de jour.
- Arrêté, en date du 20 février 1997, portant extension pour 12 places d'internat et 24 places en activités de jour.
- Arrêté, en date du 18 septembre 2009, portant extension pour 21 places d'internat dont 1 place en accueil d'urgence.
- Arrêté, en date du 4 juin 2010, portant extension pour 31 places d'accueil de jour (activité de jour) au 1er janvier 2011.
- (Synthèse de la capacité actuelle : 21 places d'hébergement dont 1 place en accueil temporaire, 31 places d'accueil de jour)

PUBLIC

Le Foyer de Vie « Le Montmirel » reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des adultes dont la situation de handicap intellectuel ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire au moment de leur admission. Ils ont besoin par ailleurs d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne.

FINANCEMENT

- Prix de Journée Atelier Conseil Départemental
- Prix de Journée Hébergement Conseil Départemental
- Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale et accompagner leur parcours de vie, en :

- Proposant des activités stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences leur permettant d'être si possible réorientés vers le travail adapté,
- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement et en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité, favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques, adaptés à leur situation et à leurs besoins,
- Accompagnant leur réorientation vers des établissements et services plus adaptés à leur situation et à l'évolution de celle-ci (ESAT, AIT, entreprise adaptée, FAM, MAS, Foyer de Vie pour adultes vieillissants, EPHAD...).

SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin.

ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'année 2016 a été marquée par l'élaboration du nouveau projet d'établissement, élaboration partagée par l'ensemble de l'équipe.

Le Conseil d'Administration a accepté de modifier, sur notre proposition, le nom du Foyer qui est devenu le « Foyer de Vie Le Montmirel ». Ce changement est plus que symbolique car il manifeste la volonté de modifier sensiblement les orientations du Foyer.

Bien que le terme « occupationnel » ne soit pas en soi péjoratif, il renvoie à un type d'accueil et de prise en charge « datés » ne répondant plus, ni aux évolutions attendues sur la personnalisation et le parcours de vie des adultes, ni aux orientations souhaitées par l'Association et la direction du Foyer.

Il ne reflète plus non plus, l'accompagnement proposé aujourd'hui par les professionnels.

En effet, si pendant longtemps les adultes accueillis au foyer étaient pris en charge pour de très longues années sans durée programmée, aujourd'hui l'équipe réfléchit en terme d'accompagnement et de parcours de vie. Ce qui implique objectifs, évaluations et calendrier. La notion du temps est ainsi introduite.

Les adultes accueillis sont pour la plupart orientés à leur sortie d'IME parce qu'ils ne sont pas, à ce moment là, en mesure d'intégrer une structure de travail adapté, type ESAT.

Or, l'évolution d'une personne déficiente est d'une part dysharmonique et peut réclamer d'autre part, beaucoup plus de temps dans certains domaines, notamment en ce qui concerne l'autonomie sociale, avec de grandes différences d'une personne à l'autre, L'accompagnement dans un parcours prends là tout son sens.

Le Foyer peut permettre également l'accompagnement vers une orientation plus adaptée type FAM, MAS ou EPHAD.

L'accompagnement du Foyer a donc aujourd'hui pour objectif d'accompagner, évaluer et préparer si besoin une orientation. Là où cette question ne se posait pas auparavant, parce que l'adulte était admis au Foyer jusqu'à ce que l'accueil ne réponde plus du tout à ses besoins. Cette orientation implique une personnalisation accrue du projet de chaque adulte et des outils d'évaluation pointus repérant l'évolution des adultes. Cette approche est plus exigeante pour les professionnels et représente un vaste chantier, entamé et à poursuivre sur plusieurs années.

Les objectifs globaux sont donc également de renforcer le partenariat avec le milieu du travail protégé et avec les EPHAD.

Nous avons arrêté les 3 axes stratégiques suivants :

- Le développement de la logique d'accompagnement des parcours de vie en développant des outils d'évaluation et en renforçant l'accompagnement de l'accès à un statut d'adulte,
- Le renforcement de la politique inclusive, par la promotion du handicap, par l'appropriation du foyer comme espace de vie personnelle et de vie sociale, par le renforcement de l'inscription et de la participation de l'établissement à la vie locale, par le développement des activités en appui sur l'environnement et par le renforcement des possibilités d'inscription des personnes dans l'environnement local,
- L'ancrage de l'identité et des pratiques, par l'évolution des compétences professionnelles, l'élaboration progressive d'un référentiel d'établissement et la communication institutionnelle.

Nous avons accueilli fin 2016, avec une grande satisfaction, un médecin psychiatre. Il est difficile de recruter des médecins psychiatre par leur nombre insuffisant, leur méconnaissance du secteur associatif et par l'intérêt moindre que représente le secteur du handicap adulte.

Pourtant, les besoins relatifs à la Santé des adultes en situation de handicap sont très importants. Traitements lourds, soins somatiques dont ceux liés aux traitements, dépistages, difficulté à effectuer les soins ordinaires (dentaires par exemple), hospitalisations, problèmes psychiques, nous obligent à densifier notre réseau partenarial quand à la Santé. Mais il nous est également indispensable de pouvoir s'appuyer sur les compétences et le soutien d'un médecin psychiatre à l'interne. Sa présence facilite également les liens avec les spécialistes et avec l'hôpital, liens essentiels par la fragilité des adultes et par leur difficulté à être soignés et hospitalisés.

TABLEAU COMPARARIF DES EVOLUTIONS ENTRE 2012 ET 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif 01/01	29	29	30	30	29
Admission	3	1	1	0	3
Admission accueil temporaire	0	1	0	4	2
Sortie	3	0	1	1	2
Sortie accueil temporaire	0	1	0	1	0
Effectif 31/12	29	30	30	29	30
Effectif accueil temporaire au 31/12	0	0	0	3	2

REPARTITION PAR AGE ET SEXE

Age	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Hommes		1		3		1		1		1								1	1			
Femmes	1			1	1							1					1					
TOTAL	1	1	0	4	1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1

Age	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	TOTAL	
Hommes	1		1	1	3		1			1				1			1					19
Femmes		2									1				1						1	11
TOTAL	1	2	1	1	3	0	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	1	30	

La moyenne d'âge : 38,5 ans

NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES

Mouvements des effectifs

Effectif au 01.01.2016	29
Admissions au cours de l'année	3 + 2 accueil temporaire
Sortie	2
Effectif au 31/12/16	32
	<ul style="list-style-type: none"> • 20 internes hommes et femmes • 10 semi-internes hommes et femmes • 02 accueil temporaire

Origine des demandes de prise en charge : MDPH

Origine géographique des usagers : Calvados

Caen	5
Bayeux	16
Vire	5
Saint Lô	4

811 journées supplémentaires par rapport à l'activité prévue ont été réalisées sur l'hébergement. Cet excédent est principalement dû au nouveau mode de facturation lié au règlement du Conseil Départemental. Ce règlement ayant été modifié, certains adultes restent plus souvent au Foyer (par exemple les week-ends), ne pouvant supporter financièrement d'aller trop souvent en famille ou en séjours hors établissement, voire quasiment plus pour certains.

Si ce nouveau calcul des temps de présence des adultes est « favorable » à l'activité de l'établissement, il pose question quand au libre choix des adultes, au maintien des liens familiaux, au respect des attentes des personnes accueillies et à leur projet de vie. Et met les professionnels en tension par rapport à ce qui est attendu par ailleurs de leur part, quand aux bonnes pratiques professionnelles.

Huit journées supplémentaires ont été réalisées en accueil de jour par rapport à l'activité prévue.

Nous avons reçu cinq adultes en accueil temporaire.

L'accueil temporaire permet à des adultes accueillis en famille ou en établissement (autre établissement ou en accueil de jour au Foyer), soit d'intégrer progressivement l'hébergement du Foyer, soit de bénéficier de périodes hors lieu de vie habituel ; cela étant élaboré dans leur projet personnalisé.

Pour les adultes résidants en famille, il peut s'agir de séjours de répit.

L'accueil temporaire demande beaucoup de contacts, de préparation, d'évaluation ; donc une organisation particulière et du temps.

3 admissions ont été réalisées en 2016, 2 adultes ont été réorientés (FAM et MAS)

La durée moyenne de l'accompagnement est de 15 ans, mais l'écart est important entre ceux présents depuis 23 ans et ceux admis il y a quelques mois.

Les adultes sont tous issus du Calvados et une large majorité est issue du Bessin et du pré-bocage. Cinq adultes viennent de Caen et cinq du sud-Manche. L'établissement répond donc bien à des besoins de proximité.

Cinq adultes venant d'IME (3 de l'IME de St LO et 2 de l'IME L'ESPOIR) ont effectué des périodes de découverte. Ces périodes permettent aux adultes, à leurs représentants et aux professionnels, d'affiner les orientations par une période d'expérimentation sur la journée et l'inscription dans les ateliers.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

La moyenne d'âge des adultes a baissé d'une année depuis 2015 (39 ans), mais les écarts sont toujours importants : le plus jeune a 23 ans et la plus âgée 61 ans.

Nous observons 2 « groupes d'âge » : 16 adultes ont moins de 40 ans et 16 adultes ont 40 et plus. Ce qui représente pour chacun la moitié de l'effectif. Nous distinguons dans ces 2 groupes, 2 sous groupes équivalents entre 20 et 30 ans et entre 40 et 50 ans. (10 adultes < 30 ans, 6 adultes < 40 ans, 10 adultes < 50 ans, 5 adultes < 60 ans et 1 < 65 ans.)

Cela implique donc pour l'établissement d'être en mesure de proposer des activités et un accompagnement varié, adapté à chacun selon ses besoins, ses attentes et son rythme.

Cela nécessite également de préparer d'ors et déjà l'avenir, car nous aurons probablement dans 10 ans, la moitié de l'effectif âgé de 50 à 60 ans, avec des besoins inhérents au vieillissement.

De la même manière, nous observons deux groupes ayant des caractéristiques différentes : les adultes, souvent les plus jeunes, que nous pouvons accompagner par exemple dans un parcours type ESAT (3 adultes ont bénéficié en 2016 de périodes de stage en ESAT et en AIT), ou avec lesquels nous pouvons travailler sur des compétences et une élévation de leur autonomie et de leur autonomie sociale. Et un autre groupe, d'adultes plus âgés, ayant des besoins accrus sur l'accompagnement au quotidien lié à la perte d'autonomie.

Cependant l'âge ne reste qu'un des facteurs parmi d'autres : à la grande hétérogénéité des caractéristiques des adultes accueillis au FOA, doivent répondre des projets très personnalisés. Certains bénéficient pleinement d'activités axées sur la recherche du bien-être, d'autres développent des compétences dans des apprentissages. D'autres encore, bénéficient d'activités d'expression telles que le théâtre ou la musique.

Nous le voyons, les objectifs formalisés avec les adultes et leurs représentants sont très différents d'un adulte à l'autre, ce qui complexifie l'organisation et le vivre ensemble au niveau du collectif.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

PARTENARIAT, ENVIRONNEMENT, PARTICIPATION, ACTIVITÉS

L'ouverture de l'établissement favorisant la participation des adultes à la vie de la cité et leur inclusion sociale se poursuit.

Il est difficile de lister l'ensemble des activités proposées auxquelles s'inscrivent les adultes. Plusieurs ont des activités individuelles dans des associations.

Une convention a été élaborée par exemple avec « les Restos du Cœur » de Bayeux, certains adultes s'intéressant à cette association et pouvant désormais s'y rendre utiles en participant à ses activités.

Nous poursuivons ainsi nos objectifs de valorisation des personnes, de leur participation à la vie sociale et à leur utilité et inclusion sociale, et à l'élargissement de leur réseau.

Des contacts durant plusieurs mois au travers de courriers et d'échanges d'informations, ont permis de préparer l'accueil d'un foyer de vie de VOUZIERS et d'organiser des sorties et une soirée commune au Foyer. Le projet pour 2017, est d'aller à VOUZIERS sur le même type d'échanges.

D'autres adultes participent à un atelier théâtre avec « le Théâtre du Lien ». Ils ont pu ainsi en juin 2016, se produire en avant première d'une représentation théâtrale ouverte à un large public.

Nous poursuivons les conventions déjà établies avec « la Fédération de sport adapté », « La maison du vélo », et poursuivons notre partenariat avec des ESAT, l'accueil temporaire Valognes et le GEM de Bayeux.

L'Association La Vallière a de nouveau organisé au printemps dernier son Festimas, en lien avec la MAS le Foyer de Vie et la commune d'ELLON. Cet événement musical a connu une belle réussite tant dans son organisation que dans le taux de fréquentation. La manifestation a réuni bénévoles, familles, salariés et adultes dans une ambiance conviviale et festive. La prestation d'adultes du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) de Bayeux a été appréciée.

SANTÉ ET VIEILLISSEMENT

Nous continuons à travailler sur les protocoles de soins (infirmières, chef de service et médecin généraliste) et sur le dossier médical, en lien avec le groupe d'infirmiers associatif.

Nous avons également maintenu nos trois axes d'actions concernant la prévention du vieillissement : sports, alimentation et vie sociale.

L'arrivée du médecin psychiatre nous permet de réévaluer les traitements, qui pour beaucoup étaient mis en place depuis très longtemps.

A cette occasion, les dossiers médicaux ainsi que les dépistages somatiques liés aux traitements sont mis à jour. Les contacts pris avec les familles et les médecins spécialistes.

Les liens sont facilités avec l'hôpital au bénéfice des adultes accueillis.

Enfin, la présence d'un médecin psychiatre rassure les équipes par le sens mis sur les différents traitements et leurs effets, et par l'écoute et le sens mis sur les comportements des adultes. Cet ensemble permet une amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de manière générale, ainsi qu'une amélioration de la prise en charge de la santé physique et psychique des adultes.

Le Foyer de Vie adhère au RSVa (Réseau de Services pour une Vie Autonome) afin de bénéficier des outils et des actions de ce réseau. Nous avons pu ainsi organiser un dépistage de santé en lien avec l'IRSA au profit 16 adultes.

L'équipe a également bénéficié d'une formation collective en intra sur l'hygiène bucco-dentaire dispensée par

l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), afin d'avoir plus d'outils à sa disposition pour accompagner les adultes sur ce sujet. L'hygiène bucco-dentaire des adultes en situation de handicap est souvent une difficulté, les soins dentaires complexes à effectuer. Une réelle démarche de prévention est importante à mettre en place.

Nous continuons à être également très impliqués et force de position sur le territoire du Bessin via le GCS et le RSVA, quand à la réflexion autour de la prévention, l'accueil et les soins, en complémentarité avec le secteur sanitaire.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni deux fois dans l'année. Les membres du CVS sont assidus et impliqués. Cette instance est une réelle instance d'information et d'échanges, tant sur la vie de l'établissement que sur les projets en cours.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La réécriture du projet a permis à l'équipe de se réinterroger sur les fondamentaux, de mettre à plat les pratiques actuelles et de définir des objectifs communs pour l'avenir.

Ce projet ayant du être réécrit en quelques mois, la participation des adultes et des familles ne s'est faite qu'au travers du CVS.

L'enjeu a été ensuite de mettre en place un plan d'action garantissant que les adultes, les familles et les partenaires soient informés de ce projet et puissent participer à sa mise en œuvre.

De l'information a été donnée vers des établissements, notamment des IME, par une présentation aux équipes de direction. Des propositions sont faites également de participer à des CVS ou des réunions de parents pour donner de l'information en amont, au moment où l'orientation d'un jeune adulte se pose.

En ce qui concerne les adultes du Foyer, leur famille et les partenaires, il est prévu de présenter le projet sous une forme accessible et participative, via une représentation théâtrale de type théâtre forum.

L'idée étant que les adultes participant à l'activité théâtre avec « le Théâtre du lien » puissent travailler

sur les éléments qui les intéressent dans le projet et les présentent à tous sous une forme théâtrale, lors d'une journée au Foyer, en amenant chacun à participer, à réagir.

Cette idée a eu pour point de départ une suggestion d'un partenaire lors d'une réunion du COPIL évaluation du DAHAD. Idée que nous avons retenue tant elle nous paraît intéressante et adaptée.

DIFFÉRENCIATION DES TEMPS ET DES ESPACES, DES ACTIVITÉS ET DES MOMENTS DE VIE

Nous l'avons vu, les adultes présentent des caractéristiques différentes, quelquefois avec de grands écarts, nécessitant d'adapter et d'être en mesure de leur proposer un cadre qui sorte du « tout » collectif. Cadre qui soit donc personnalisé et qui leur offre, surtout quand la durée d'accueil se chiffre en décennies, des espaces, des temps et des activités différenciés.

Ce point très important du projet nécessite de revisiter l'organisation avec des moyens constants, ce qui est complexe.

Cela touche également aux habitudes prises par les professionnels, et par les adultes souvent très ritualisés

Ce travail est donc à poursuivre de façon constante.

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Trois AMP travaillent toujours sur cette thématique, difficile à appréhender.

Un questionnaire doit être donné aux professionnels prochainement afin de repérer les réponses concrètes données face à des situations rencontrées et de mesurer les écarts, les questionnements, les désaccords, ...

Car si aujourd'hui, les principes fondamentaux rappelés et échangés en équipe quand à la vie affective et sexuelle des adultes, sont connus et partagés, la réalité concrète de situations n'est pas aussi « simple ». En effet, il existe

une tension entre la nécessaire protection des adultes devant être garantie par l'établissement et la liberté d'avoir une vie affective et sexuelle,

Tension également entre le Droit individuel et la vie collective, ainsi que l'ensemble des questions qui se posent sur la notion de « consentement », de compréhension du schéma corporel, ...

LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Le Foyer bénéficie de la démarche de prévention des TMS initiée à partir de la MAS. La MAS a été lauréate d'un prix CHORUM sur les TMS (enveloppe budgétaire et soutien méthodologique d'un consultant de CHORUM) et a également bénéficié d'une enveloppe de l'ARS, afin de construire un outil d'information et de prévention pour les salariés, stagiaires et remplaçants.

La mise en place de cet outil bénéficiera aux adultes par l'amélioration de la qualité des manipulations et de l'utilisation du matériel dans la vie quotidienne.

Les travaux ont débuté en septembre 2016, l'objectif étant que le document soit finalisé début 2017.

Y figurent les informations sur les TMS, sur les mesures de prévention, mais également sur les circuits et les outils de l'établissement, le rôle du médecin du travail, du CHSCT, de la référente TMS..., afin de faire connaître à tous la démarche globale de prévention de la Santé au travail au niveau du DAHAD (MAS et Foyer). L'idée étant « qu'il n'est pas normal de se faire mal au travail ».

Cette réflexion est riche et a inclus différents métiers représentés au DAHAD, chacun étant concerné.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'ensemble des éléments, réflexions, projets cités plus haut, participe de l'amélioration continue de la qualité.

Par ailleurs en 2015, suite à la restitution par les évaluateurs des résultats de l'évaluation externe, nous avons constitué un comité de suivi des plans d'amélioration des évaluations internes et externes commun au DAHAD. Ce comité composé de représentants des adultes, des salariés, d'adultes, d'un administrateur et de partenaires a pour mission de suivre la mise en œuvre des plans d'amélioration et de faire des propositions.

Les travaux de ce comité participent de l'évaluation continue de la qualité. D'ailleurs, Céline BUNEL, « chargée de développement qualité évaluation », est présente à chaque réunion afin de nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

En s'appuyant sur les préconisations faites dans les rapports d'évaluations internes et externes, l'idée première a été de définir ensemble des priorités sur le plan d'amélioration avec des échéances à tenir et le fonctionnement du groupe. Ainsi, nous avons convenu de nous réunir chaque trimestre et de faire en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Les priorités se situent autour de la réécriture et de la diffusion des projets d'établissement des deux établissements, ainsi que la mise en conformité des outils 2002 : réécriture des livrets d'accueil, du règlement de fonctionnement par exemple. Pour chaque action retenue, deux ou trois personnes ont choisi de réfléchir ensemble à la façon la plus appropriée de travailler cela avec les équipes. Le comité de pilotage n'est pas « l'endroit où l'on fait les choses », mais l'endroit où l'on imagine la façon de les faire en y associant potentiellement tous les salariés, parents, partenaires et adultes accueillis.

Chaque réunion est l'occasion d'échanges très riches, et la participation des partenaires et souvent très éclairante. Le représentant des parents apporte également un regard enrichissant sur nos pratiques et nous aide à mieux penser nos actions.

Après une année de fonctionnement, l'instance fonctionne et la démarche est maintenant portée par tous. Les équipes, les parents et les partenaires sont sollicités. Les adultes ne sont pas en reste : par exemple, un groupe d'adultes accueillis au Foyer travaille à l'écriture du livret d'accueil en imaginant une présentation adaptée pour des personnes n'ayant pas accès à la lecture.

Axes d'amélioration		Présentation synthétique du travail d'évaluation réalisé	Participation des usagers, des professionnels et des partenaires
Mise à jour des outils loi 2002-2	Livret d'accueil	A réactualiser pour le rendre accessible (travail en cours)	Groupe de travail mis en place au Copil qui assure le suivi. En activité lecture/ écriture encadré par un AMP.
	Règlement de fonctionnement	En cours, à affiner de façon conjointe entre les 2 établissements pour les « parties communes »	CSSE DAHAD
Création d'outils d'évaluation et de recueil des attentes des adultes, familles, partenaires	Recueil des attentes	Mis en place, dans le dossier des personnes accompagnées.	Chaque rdv, entretien, donne lieu à un recueil signé des personnes présentes. (dans le dossier de la personne concernée)
Communication auprès des différents acteurs sur le Projet d'établissement		Présentation faite auprès de différents établissements	Staff de direction
	Journée « portes ouvertes »	Travail en cours avec les adultes du Foyer (présentation « théâtrale) Une date sera programmée quand les adultes seront prêts (prévision : septembre 2017)	Encadré par un AMP et en partenariat avec le théâtre de Lien (Compagnie de Bayeux).
Vérification des procédures/ processus	Protocoles « soins » infirmiers	Affichés sur les lieux stratégiques et consultables en cas de besoin.	CSSE DAHAD Infirmières



PÔLE PRÉVENTION ET
LUTTE CONTRE LES
EXCLUSIONS

DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJD)



10 rue Frémentel
14000 CAEN
Tél. 02 31 82 56 00
Fax. 02 31 84 80 50

Directrice : Fabienne FORVEILLE
E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1983247
Année de création : 1972

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté interministériel en date du 4 Juillet 1972, et loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, autorisant la création du SAJD.
- Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

POPULATION

- Jeunes majeurs et jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, garçons et filles en difficulté, particulièrement en rupture avec leur milieu naturel et désocialisés.
- Jeunes détenus ou récemment libérés.

FINANCEMENT

- Conseil Départemental du Calvados
- Direction de l'Insertion et du Logement

OBJECTIFS

- **Prévention :** Les jeunes adultes, qui nous interpellent présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.
- **Insertion :** Pour beaucoup d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des modes de prise en charge classiques et institutionnels.

ACTIONS

Le S.A.J.D. est un service de milieu ouvert. Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en oeuvre de l'accompagnement.

Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale puis professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.

Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

Le SAJD accompagne des jeunes 18-25 ans dans le cadre d'un travail de prévention et d'insertion qui nécessite, dans un premier temps, la prise en charge de l'urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif.

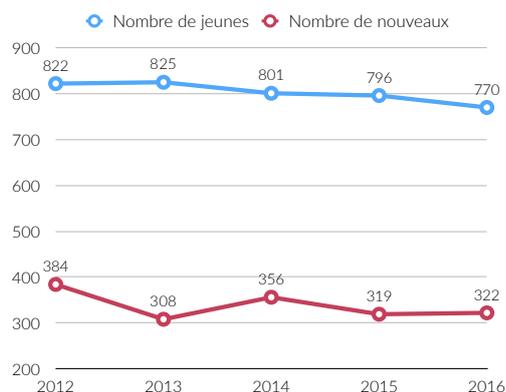
Il s'agit de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

L'équipe du SAJD prend le temps d'analyser avec le jeune sa situation, sa vision de sa situation, ses comportements et attitudes. Il s'agit de réfléchir avec lui sur son parcours, ses qualités, ses compétences, ses dysfonctionnements, ses envies, ses choix et ses non choix, afin de l'aider à concrétiser ses projets, le mettre face à la réalité, l'informer, le conseiller, le protéger si nécessaire et faire « un petit bout de chemin » avec lui/elle.

L'activité du SAJD s'articule autour de la fonction d'accueil et d'orientation si nécessaire, avec la gestion de la domiciliation, la mise à disposition de machine à laver le linge, de douche et la fonction d'accompagnement du projet du jeune.

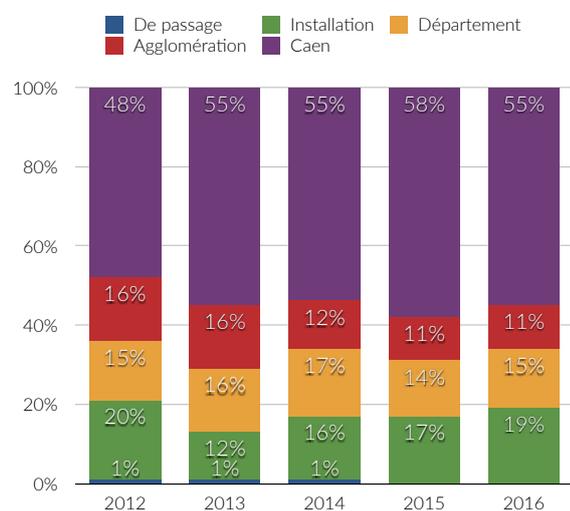
L'action du SAJD s'est inscrite, comme chaque année, dans le cadre d'un large partenariat dans les différents domaines de l'accompagnement proposé aux jeunes se présentant au service : hébergement, logement, insertion professionnelle, santé, aides financières...

ACTIVITÉ 2016 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS



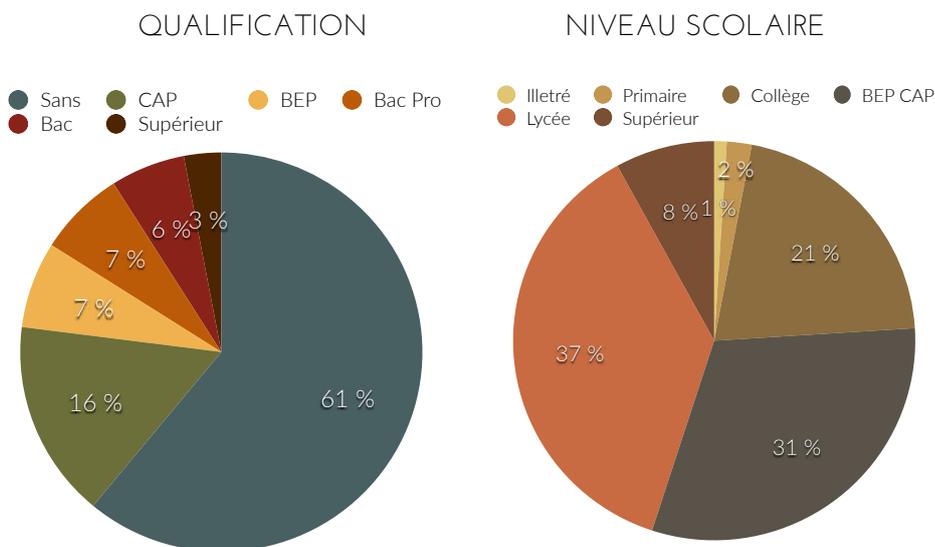
La fréquentation du public diminue légèrement par rapport à l'année passée. Le nombre de jeunes venus au service est de 770. Le nombre de nouveaux usagers reçus est quasiment stable à 322 en 2016.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD EN 2016



Sur 322 nouveaux, 212 sont issus de Caen (66%) et de l'agglomération caennaise. 48 viennent du département (15%). Les jeunes viennent à Caen le plus souvent dans l'espoir de trouver plus facilement du travail. Le nombre de ceux en situation d'installation dans le département est en légère augmentation. Ce sont des jeunes qui, parfois, reviennent à Caen après un séjour dans un autre département. Cela concerne 19% des usagers. Nous n'avons pas reçu, cette année de jeunes « de passage ».

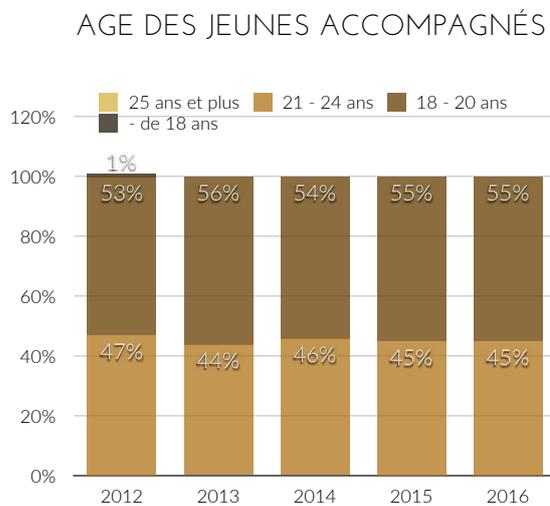
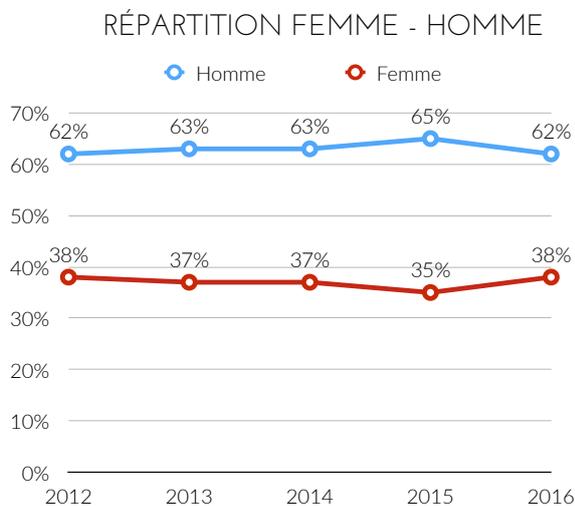
QUALIFICATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD EN 2016



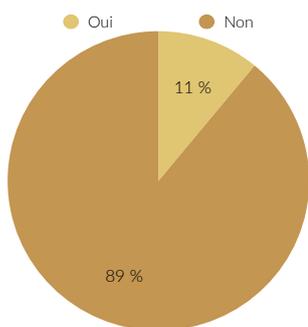
Majoritairement (61%), les personnes reçues pour la première fois au SAJD en 2016 sont sans qualification avec pour 92% d'entre eux, un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau lycée.

L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus au service est bas.

AGE ET SEXE



Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, et diminue très légèrement en 2016. Il correspond à 62% du public accueilli. La situation des hommes seuls est, en effet, particulièrement difficile. La répartition des âges reste similaire à l'année passée.

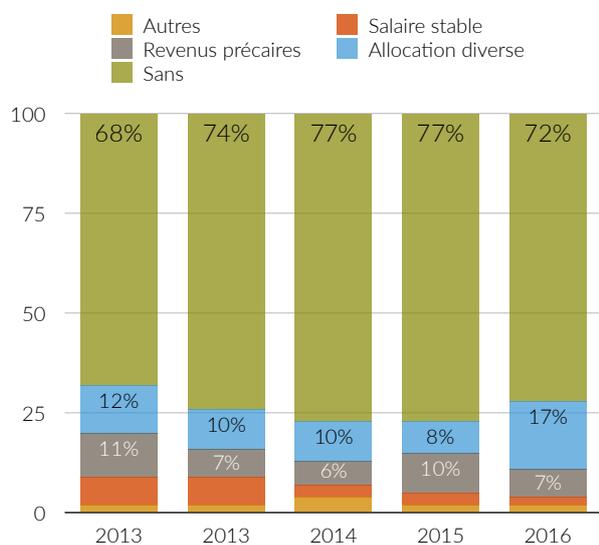


TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE EN 2016

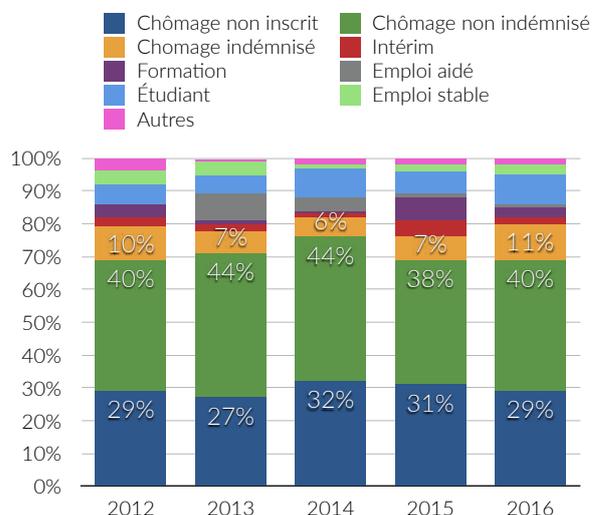
La mobilité reste un frein important à l'insertion sociale et professionnelle. Seuls 11% des jeunes nouvellement accueillis en 2016 sont titulaires du permis de conduire.

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE LORS DU PREMIER ENTRETIEN

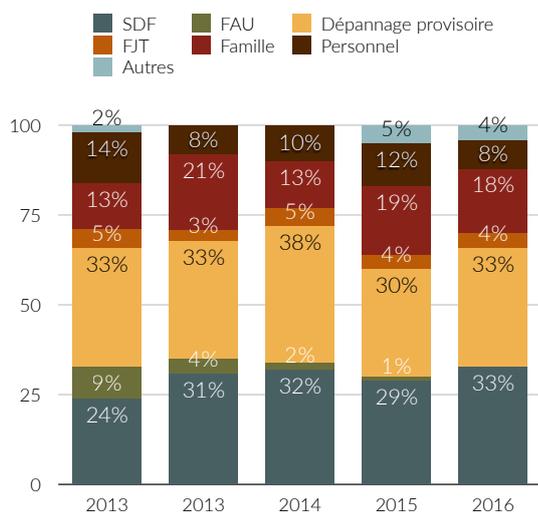
RESSOURCES



SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION



La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que se soit au regard de l'emploi ou des ressources reste toujours aussi précaire. 72% des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, 17% des jeunes reçus au service vivent avec des allocations diverses. Ce chiffre en nette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de jeunes réfugiés accueillis qui perçoivent l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente). 80% des jeunes sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est augmentation par rapport 2015 et s'explique par une diminution des jeunes intérimaires ou en formation.



SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

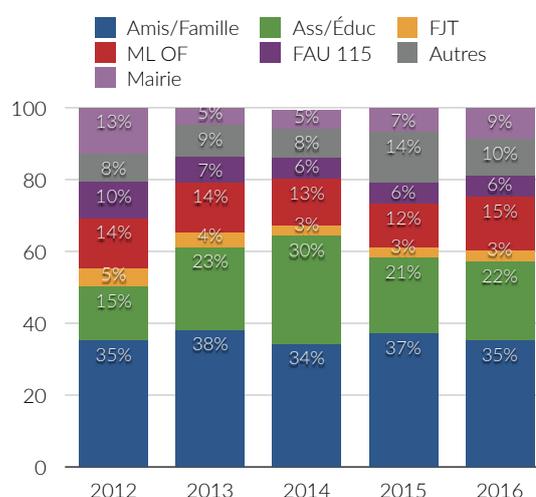
Le nombre de jeunes sans logement est en augmentation. La précarité du logement concerne 66% des personnes à leur arrivée au service (contre 59% en 2015) : SDF, Foyer d'Accueil d'Urgence, 115, dépannages provisoires. Sans emploi et sans ressources, les jeunes accèdent difficilement au logement.

Le nombre de jeunes ayant un logement personnel diminue et passe de 12 en 2015 à 8 en 2016.

ORIENTATION VERS LE SERVICE

65% des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

35% des jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est en légère diminution par rapport à l'année 2015.



ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous amène à consacrer un temps important au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement.

Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire. Cela concerne tout d'abord la mise à l'abri des personnes sans domicile et la mise en place de moyens minimaux de subsistance par le biais, dans un premier temps des différents dispositifs d'aide : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, Mission Protection de l'Enfance, Centre Communal d'Action Social, Associations caritatives.

Une fois ces premières réponses apportées, nous mettons en place un suivi éducatif visant à permettre l'accès à l'autonomie. Pour cela le service développe différents modes d'intervention individuels en s'appuyant sur divers outils.

L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INSERTION

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission Locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, s'ils en relèvent, vers la Mission Locale. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès

aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune majeur dans son parcours d'insertion professionnelle. Le SAJD développe un partenariat avec une épicerie sociale et une entreprise d'insertion qui embauchent, chaque année, chacune trois jeunes en CUI. Ces actions permettent de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle. L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

L'ACCÈS AUX SOINS

Cet axe est travaillé en partenariat avec différents partenaires de droits communs ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychologique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. En lien avec l'accompagnement éducatif, l'accompagnement psychologique permet un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel. Au cours de l'année 2016, 46 jeunes ont pu être suivis. Le bilan est positif puisque le taux de fréquentation est supérieur à 73%.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte présent, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Les logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi.

89 personnes ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 34 jeunes en FJT.

Le nombre de jeunes hébergés est stable. Les sorties de l'ALT restent néanmoins toujours difficiles à mettre en œuvre.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des offices HLM sont déposées. Un dossier auprès de la Commission d'Examen des Situations (CODESI), est également constitué. 36% des jeunes logés par le service ont intégré un logement à la sortie de l'ALT, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2015.

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Malgré cet ensemble de dispositions, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement. Toutes ces raisons sont majorées lorsque l'on s'adresse au secteur privé.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

Au cours de l'année 2016, 40 dossiers d'accès au logement ont été constitués auprès du FSL, contre 35 l'an passé. L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT, solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public reste également difficile.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de famille accédant à un logement personnel ou logé dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

La dissolution de l'Association Les Pistes en 2015, qui constituait un outil de socialisation et d'accès à la citoyenneté par le partage d'activités, a créé une carence dans les outils d'accompagnement collectifs du SAJD.

RÉFLEXION EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2017 sera l'année de la réécriture du Projet de Service. Les orientations stratégiques du Projet pour les 5 années à venir, sont les suivantes :

1. Réintroduire le mode d'intervention collective

- Disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel.
- Réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget...)

2. Développer un partenariat spécifique avec les professionnels du champ du soin psychiatrique

- Instituer le partenariat avec l'EPSM par le biais d'une convention avec une réciprocité/complémentarité dans l'accompagnement des jeunes
- Développer l'appel aux médecins libéraux
- Dissocier l'accompagnement éducatif du soin psychiatrique
- Solliciter la commission d'étude de situation préoccupante/complexe sous l'égide du SIAO et celle de la MDPH pour faire remonter les réels besoins et trouver des pistes de résolution
- Créer un partenariat actif avec l'Équipe Mobile EPSM

3. Adapter le service à l'évolution du public avec l'augmentation des jeunes non francophones

- Développer un outil collectif permettant l'apprentissage du français
- Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français

4. Développer et formaliser les partenariats

- Structurer et sécuriser les partenariats existants
- Permettre des évaluations du partenariat régulièrement
- Développer des partenariats sur de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des jeunes sur le sport, la culture

L'année 2017 sera également l'année de mise en place du financement du SAJD par le Fonds Social Européen, à titre expérimental pour une année. Ce nouveau financement introduit une nouvelle forme de rendu compte de l'activité ainsi que l'utilisation de nouveaux outils de traçabilité. L'exigence de rigueur dans le recueil de données risque dans un premier temps d'augmenter le temps administratif consacré au suivi de l'activité. L'équipe est investie dans la mise en place de cette démarche et le Conseil Départemental via le Service FSE apporte un soutien et des conseils essentiels à la réussite de cette expérimentation.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

La Directrice et la Chef de Service du SAJD participent au Comité Démarche Amélioration Continue de la Qualité (CODACQ) associatif depuis sa mise en place, en 2015. Avec les membres de ce Comité, elles ont contribué à l'élaboration du Guide Associatif puis à la formalisation de la mise en place de cette démarche au niveau du Département Insertion Prévention, dont fait partie le SAJD.

Les axes d'amélioration de la qualité en cours d'élaboration pour l'année 2017 sont les suivants :

- Mettre en œuvre l'association systématique des jeunes dans les activités proposées et le fonctionnement du service,
- Formaliser l'accompagnement éducatif, l'individualisation de sa mise en œuvre et ses effets,
- Mettre à jour les outils loi 2002-2 dont le livret d'accueil,
- Mesurer les impacts de la nouvelle organisation de l'accueil,
- Clarifier les modalités d'échanges et de traçabilité des informations partagées avec les partenaires,
- Sécuriser les dossiers papiers des usagers (classement et contenu, en lien avec le dossier unique de l'utilisateur informatisé).

DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE (SAP)



31 rue des Compagnons
14000 CAEN

Tél. 02 31 34 30 31

Fax. 02 31 34 49 18

Directrice : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

N° CNIL : 022029

Année de création : 1961

AUTORISATION / HABILITATION

- Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 Juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.
- Convention avec les Municipalités :
 - Convention triennale entre le CG14, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 20 octobre 2015, à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015, reconduite annuellement par tacite reconduction.
 - Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (11-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados dans le Cadre de la Convention triennale de Protection Enfance Famille entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA en date du 1er Janvier 2014. Plusieurs villes où le SAP intervient participent en atténuation auprès du Conseil Départemental.

OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental. Elle s'adresse aux jeunes (11-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures. Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation. La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

- « Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.
- « Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants et des associations de quartier.

PRINCIPES D'INTERVENTION

L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :

- s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
- prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.

L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.

L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

LA PRATIQUE

Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'évènements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au coeur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

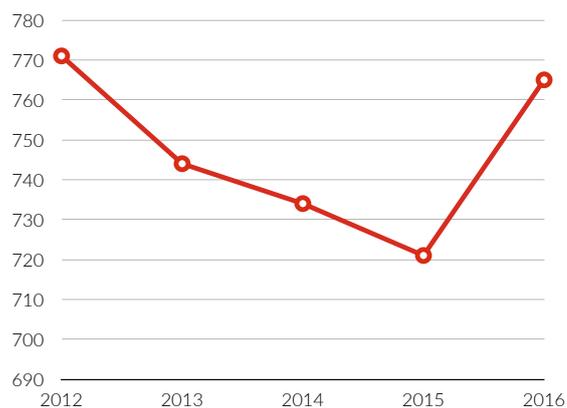
Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Caen :
 - Caen Sud (Guérinière, Grâce-de-Dieu),
 - Caen Nord Ouest (Chemin-Vert, Folie-Couvrechef),
 - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes, Calvaire St Pierre)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

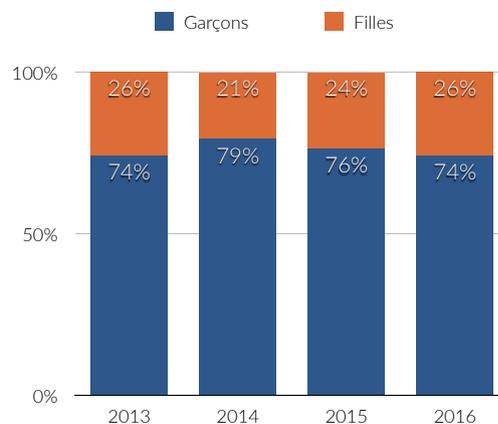
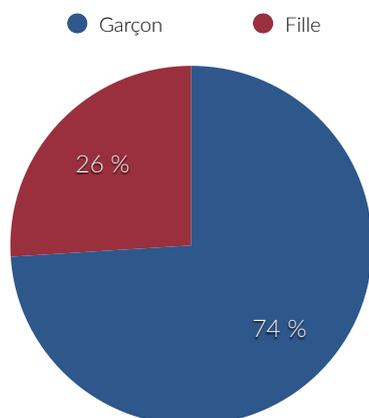
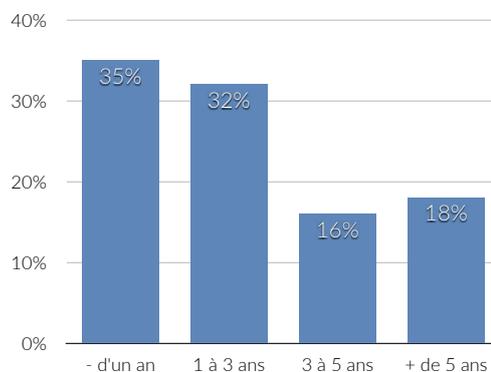
ACTIVITÉ 2016

Pour l'année 2016, l'activité du Service a été soutenue pour retrouver un niveau similaire à celui de 2012 avec 765 jeunes rencontrés durant l'année.



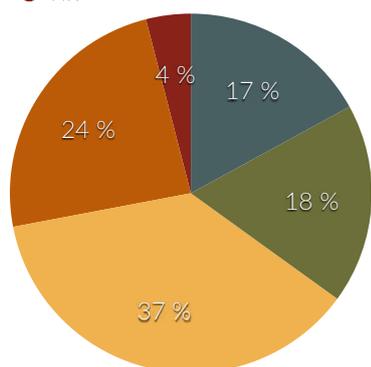
En 2016, sur les 765 jeunes rencontrés, 305 contacts ont été établis (soit 40% des jeunes connus) et 460 accompagnements ont pu être réalisés (soit 60% des jeunes rencontrés).

Pour 35% des jeunes, le contact ou l'accompagnement a eu lieu ou débuté au cours de l'année 2016. 32% des jeunes accompagnés en 2016 étaient connus depuis 1 à 3 ans et 18% de 3 à 5 ans.



En 2016, sur les 765 jeunes rencontrés $\frac{3}{4}$ sont des garçons, $\frac{1}{4}$ sont des filles. Cette répartition évolue peu au cours des années (+ 2% de filles par rapport à 2015).

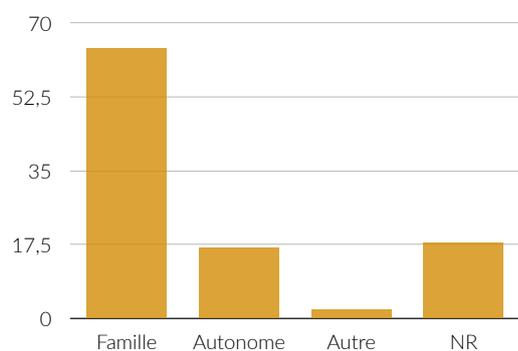
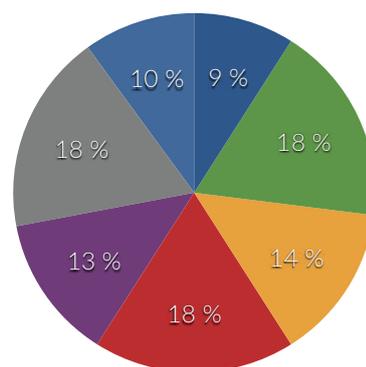
13 - 15 ans 16 - 17 ans
 18 - 21 ans 22 - 25 ans
 NR



Sur les 765 jeunes rencontrés, 17% concernent les plus jeunes et 24% les plus âgés, avec la tranche d'âge 18 – 21 ans représentant le nombre le plus important de jeunes rencontrés et accompagnés.

Les 765 jeunes rencontrés en 2016, ont été rencontrés à 72% sur l'agglomération caennaise dont 59% sur la ville de Caen.

Caen Nord Est Caen Nord Ouest Guérinière
 Grâce de Dieu Colombelles Giberville Mondeville Lisieux
 Bayeux



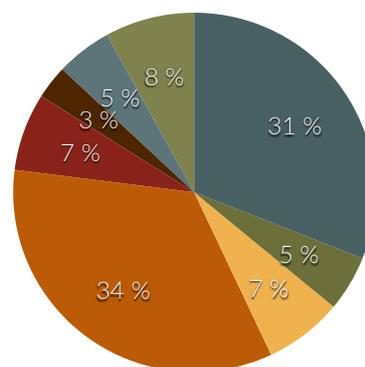
La majorité (64%) des jeunes est domiciliée dans leur famille.

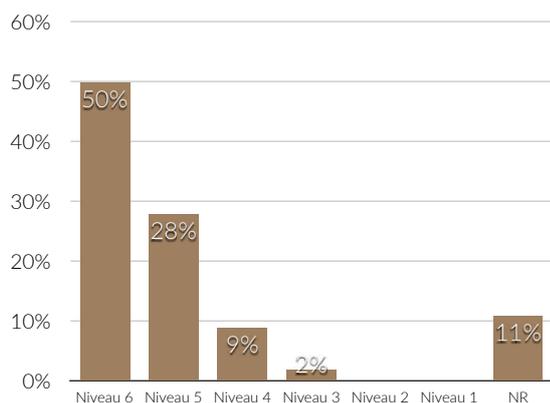
Sur les 765 jeunes, 53% ont une activité :

- 31% sont scolarisés,
- 7% en formation ou apprentissage,
- 7% en CDD, 3% en CDI et 5 % autre emploi (15% ont un emploi)

5% sont en décrochage scolaire et 34% demandeur d'emploi ou sans emploi.

Scolaire Décrochage scolaire
 Formation / apprentissage Demandeur d'emploi / sans emploi
 CDD CDI
 Autre emploi ou intérim NR

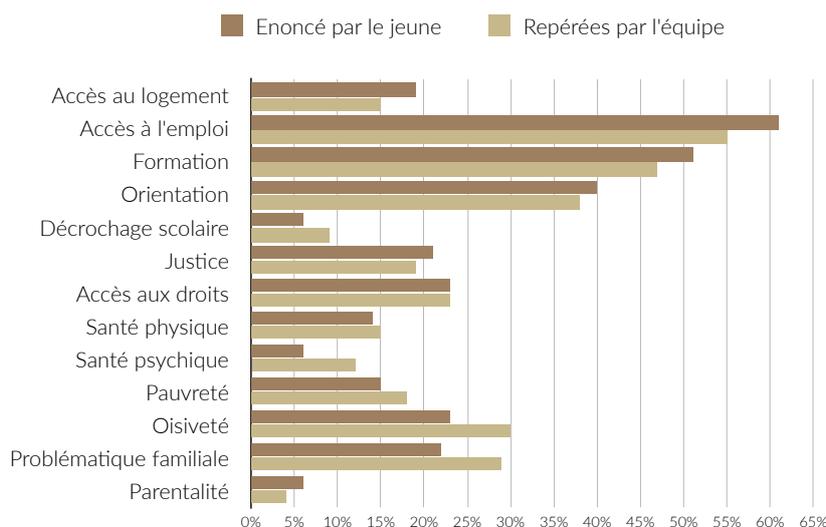




78% des jeunes ont un niveau scolaire 6 (formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire à 16 ans pour 50%) ou niveau 5 (équivalent au CAP, BEP ou au Diplôme National du Brevet pour 28%).

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Le recueil de données a été modifié en 2016, faisant apparaître pour la première année une distinction entre les problématiques évoquées par les jeunes et les problématiques repérées par les équipes.



Ainsi, les problématiques évoquées par les jeunes, souvent thématiques « d'accroche » dans l'accompagnement sont l'accès à l'emploi (61%), la formation (51%) et l'orientation (40%). Ces thématiques sont également repérées par les équipes comme les trois thèmes d'accompagnement des jeunes, les plus importants. Les thématiques repérées par les équipes, qui peuvent être abordées une fois le lien de confiance établi avec les jeunes sont l'oisiveté (30%), les problématiques familiales (29%), l'accès aux droits (23%).

Dans le cadre du renouvellement de la Convention Protection Enfance Famille 2017 - 2021 avec le Conseil Départemental, il est demandé au Service d'Action Préventive d'intervenir auprès de jeunes de 11 à 13 ans.

Cette orientation stratégique du service, intégrée au Projet de Service, va nécessiter d'élaborer un diagnostic partagé (particulièrement avec l'Éducation Nationale) par territoire, afin d'adapter les actions aux besoins identifiés.

Le rajeunissement du public correspond aux orientations définies par le Président de l'ACSEA ainsi qu'aux propositions réalisées dans le Rapport d'Information déposé auprès de la Commission des Affaires Sociales en conclusion des travaux de la mission sur l'avenir de la Prévention Spécialisée (février 2017).

En lien avec l'actualité et le contexte sociétal, les salariés du SAP ont bénéficié d'actions de formation sur la thématique de faits religieux et de la prévention de la radicalisation. Ainsi, ont eu lieu :

- une journée thématique organisée pour l'ensemble des salariés, animée par le cabinet de Dounia BOUZAR,
- 5 salariés ont participé à une Action Collective Régionale d'UNIFAF « Posture éducative et faits religieux »,
- 6 salariés ont participé à Paris à 2 colloques sur cette même thématique.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une mission éducative destinée à permettre aux jeunes, en voie de marginalisation, de rompre avec l'isolement et de retisser des liens avec le reste de la société. Elle s'exerce en :

- **Différents lieux d'intervention** : la rue, le bas d'immeuble, un local, en voiture, chez un partenaire...
- **Différentes situations de communication** : une rencontre, un échange informel, un rendez vous, une réunion...
- **Avec différents interlocuteurs** : un jeune, un groupe, une famille, un partenaire, un financeur, un bailleur social...
- **Par différents types d'actions** : diagnostic d'une situation, orientation, liens avec les partenaires, aide à la rédaction d'un CV, des chantiers éducatifs, entretien avec une famille, participation aux animations de quartier, pratiques sportives....
- **Sur différents registres temporels** : une aide ponctuelle, une sortie hebdomadaire, la préparation d'une année scolaire, un projet de réinsertion...

L'ensemble demande une polyvalence des éducateurs et des compétences spécifiques : capacité à établir une relation éducative, capacité d'adaptation, intelligence des situations, réactivité, sens pratique. L'action du SAP relève du développement local, de l'animation, de l'assistance sociale, du conseil, de la médiation, du soutien psychologique.

Pour chaque territoire, l'année 2016 a été marquée par :

- **Bayeux** : Poursuite de l'aventure démarrée par un premier séjour en 2013 de 3 semaines pour 7 jeunes bayeusains au Burkina Faso. Ainsi un groupe de bobolais a séjourné, à Bayeux, 18 jours, du 7 août 2016 au 24 août 2016. Ce séjour très riche a été l'occasion de la mise en place d'ateliers d'écriture et d'une représentation théâtrale.
- **Lisieux** : Le séjour à Paris, pour 4 jeunes d'un quartier prioritaire qui n'étaient jamais sortis de leur territoire. Cette action s'appuie sur la médiation culturelle, condition d'un vivre ensemble favorisant la mixité et le respect de l'autre au travers d'un séjour récréatif. Il s'agissait de favoriser une appropriation culturelle, historique et artistique et d'offrir un moment de plaisir et de détente à ces quatre jeunes.

La mise en place avec le CIO d'un groupe de paroles pour lutter contre le décrochage scolaire. 7 jeunes en difficulté d'orientation ont participé à ce groupe grâce à un travail partenarial ciblé, efficace et opérant.

- **Colombelles Giberville Mondeville** : La fréquentation en constante augmentation de la salle « Noble Art Culturel » par les partenaires et les jeunes (offre d'activités diversifiées). La salle répond pleinement aux objectifs fixés : favoriser l'accès à des activités socio-culturelles et sportives, créer les conditions de l'émergence du lien social, favoriser la transversalité des territoires, accueillir des jeunes et leur proposer du « faire ensemble » (bricolage, jardinage, etc).

La réalisation d'un chantier d'envergure sur 15 jours à Mondeville afin de rénover un escalier en partenariat avec la Mairie.

- **Caen Nord Ouest** : L'implantation sur le territoire de la Folie Couvrefchef, via du travail de rue important, l'inscription dans le réseau partenarial de ce quartier, une collaboration avec le collège Monod, des chantiers éducatifs sur l'îlot Ribot. Des questions émergent de cette année : peu de jeunes visibles sur l'espace public... ceux qui ont été en relation avec le S.A.P. proviennent plutôt du collège ou des chantiers... besoin repéré de disposer d'un local d'accueil sur ce quartier.

Des actions diverses ont été menées sur le Chemin Vert : partenariat avec le collège Dunois, Chantiers avec Caen Habitat, Chantiers à Vieux la Romaine durant l'été, partenariat important avec la division Futsal de l'ASLCV, mutation de l'utilisation du local en lieu convivial d'accueil de groupe (repas, ...).

- **Caen Sud** : Des actions communes aux deux territoires (Guérinière et Grâce de Dieu) : séjour à Belle île, chantier avec l'association l'Unique, action passation du BSR en contrepartie de petits chantiers, participation au festival Eclats de Rue...

Sur chacun des territoires : chantiers avec Caen Habitat, travail avec les collèges (Court Métrage avec une classe de 4ème du Collège Guillaume de Normandie à la Guérinière, accompagnement des stages de 3ème du Collège Pagnol à la Grâce de Dieu, participation à des temps de vie de classe).

- **Caen Nord Est** : A l'instar de Caen Nord Ouest, l'implantation sur le Calvaire Saint Pierre est l'action principale qui a marqué l'année 2016 : travail de rue important, chantiers éducatifs qui ont permis de capter des jeunes du quartier...

Re-dynamisation du partenariat sur la Pierre Heuzé, avec un renforcement des liens entre SAP, AMVD, et centre socioculturel qui a donné des perspectives d'action pour 2017.

RÉFLEXION EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2017 verra la mise en œuvre de la Convention Protection Enfance Famille (PEF) 2017 – 2021 entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA. Le Service d'Action Préventive a proposé une fiche action dans le cadre de cette convention.

D'autre part, l'écriture du Projet de Service débutée en 2016 va s'achever en 2017 avec la mise en œuvre d'orientations stratégiques en cohérence avec la fiche action de la Convention PEF.

L'élaboration du Projet de Service s'appuie, également, sur les recommandations des évaluations interne et externe menées en 2014 et 2015. Ainsi, dans les 5 années à venir, le Service d'Action Préventive va mettre en œuvre les orientations suivantes :

- **Repositionner l'intervention du service auprès des jeunes de 11 à 25 ans, à travers :**
 - Le développement de l'accompagnement des jeunes de 11 à 13 ans. Le rajeunissement des jeunes rencontrés par les équipes du SAP va supposer un travail de diagnostic partagé avec les acteurs intervenant déjà auprès de ces pré-adolescents (Education Nationale et les équipes pédagogiques des collèges, les acteurs des Programmes de Réussite Éducative Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération – USDA...).
 - Ce diagnostic partagé devra permettre de définir les actions à mettre en place, adaptées aux besoins repérés par territoire.
 - *L'évolution de l'accompagnement des majeurs*
- **Affirmer le SAP comme un acteur de la Protection de l'Enfance, en lien avec la Politique de la Ville et les besoins territoriaux sur le Calvados, à travers :**
 - Le développement de transversalités des intervenants sur les territoires et des équipes du SAP
 - La participation à la prévention des phénomènes de radicalisation
 - La proposition de projets s'appuyant sur un diagnostic de territoire, l'innovation et la créativité, en lien avec les partenaires et les jeunes
 - La participation aux instances et réseaux nationaux, régionaux, départementaux et locaux

- **Agir sur et avec l'environnement, à travers le développement de :**
 - L'observation des publics et des besoins par territoire
 - L'intervention socio-éducative en lien avec les besoins repérés
 - La communication avec les partenaires

Enfin, les jeunes s'étant appropriés les nouvelles technologies et étant présents sur les réseaux sociaux, il est important que les équipes du SAP se saisissent de l'évolution sociétale avec l'utilisation du numérique pour entrer en contact avec les jeunes afin de leur proposer un accompagnement adapté.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Les axes d'amélioration énoncés dans le cadre de l'évaluation externe du service menée en 2015, étaient les suivants :

- Actualiser le projet de service en formalisant les principes institutionnels au sens des objectifs communs de l'accompagnement de la loi 2002-2 et l'évaluer régulièrement pour compléter le rapport d'activité avec un bilan qualitatif annuel,
- Mener une réflexion sur les modalités et les outils adaptés à la mission permettant de confronter l'adéquation des pratiques de terrain à l'évaluation des situations rencontrées et à la compréhension du territoire,
- Conforter ou faire évoluer l'organisation actuelle en fonction des arbitrages financiers en cours (ressources des secteurs, ressources en encadrement),
- Mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité,
- Développer une stratégie et des outils de communication envers les partenaires,
- Renforcer l'implication dans la politique locale de l'enfance pour favoriser les liens avec les élus de proximité et mieux répondre aux attentes des différents élus et du Conseil Départemental du Calvados.

Ainsi en 2016, a débuté le travail d'écriture du Projet de Service qui sera finalisé en juin 2017. La demande d'autorisation à fonctionner sera ensuite déposée auprès des services du Conseil Départemental.

Depuis octobre 2016, la communication interne a été un axe d'amélioration développé avec l'arrivée de la nouvelle Directrice. Ainsi la mise à disposition d'adresses mails professionnelles nominatives a été généralisée afin de transmettre des informations en lien avec la formation, les notes de Mouvements Ressources Humaines, les différents comptes rendus et procès verbaux des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE et CHSCT). D'autre part, sur chaque équipe a été mis en place un classeur afin d'archiver tous les documents relatifs à l'affichage obligatoire ainsi que divers documents d'information.

Pour 2017, les actions d'amélioration continue de la qualité en cours d'élaboration sont les suivantes :

- Développer des outils transversaux au sein du SAP facilitant la communication interne : outils de communication entre les équipes, échanges d'expériences, échanges autour des projets développés par chaque équipe, outils de mutualisation de moyens, projets partagés,
- Développer des actions pour le public féminin,
- Améliorer la démarche diagnostique par le développement de la participation à des instances de réflexion territoriales (regards prospectifs => aller vers des territoires dont les besoins sont non couverts / quitter des territoires dont l'offre socio-éducative est surdéveloppée),
- Formaliser les projets d'intervention territoriaux sur 3 ans,
- Développer les outils de pilotage des budgets «éducatifs» par équipe et global,
- Développer les modalités d'accueil des jeunes dans les locaux sur les territoires,
- Développer les outils de transmission de l'information au sein de l'équipe (cahier de liaison...),
- Formaliser le suivi d'activité (recueil d'information, traçabilité, éléments conservés...)

DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

SERVICE TRAIT D'UNION (STDU)



Entrée du bâtiment : Rue de la Charité - 14000 CAEN

Adresse postale : 31 rue des Compagnons - 14000 CAEN

Tél. 02 31 84 48 93

Fax. 02 31 34 49 18

Directrice : Fabienne FORVEILLE

E-mail : directrice.dip@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1983252

Année d'intégration à l'ACSEA : 2010

AUTORISATION / HABILITATION

- Convention avec le Conseil Général du Calvados en date du 29 avril 1997 pour l'accompagnement social de proximité.
- Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014, autorisant la création du Centre d'hébergement d'Urgence «la Charité» à compter du 1er janvier 2014.

POPULATION

- Population majeure ou mineure, isolée ou en famille, en grande vulnérabilité et présente dans les espaces publics, pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples (voire familles dans le cadre du Plan Hiver) bénéficiant d'une mise à l'abri, pour l'équipe d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité ».

FINANCEMENT

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Conseil Départemental du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).

OBJECTIFS

Le Service Trait d'Union assume en les distinguant et en les reliant, les missions de rencontre, d'accueil, d'accompagnement des populations vulnérables à la rue. Il s'agit de procurer de manière adaptée un appui, une aide, répondant à la reconnaissance de la personne dans sa réalité, et de ses besoins à satisfaire sur le plan alimentaire, d'hygiène, de mise à l'abri, de lien social, de santé, d'accès aux droits,...sans se substituer aux services publics et privés couvrant ces champs et en collaboration avec eux.

Le Service Trait d'Union se caractérise par son haut seuil de tolérance et son bas seuil d'exigence.

L'accomplissement de sa mission fait appel aux valeurs et principes suivants :

- L'inconditionnalité de l'accueil, le non jugement et la non discrimination garantissent un engagement identique quel que soit le parcours de la personne accueillie.

- La patience, la persévérance, ainsi que le refus du fatalisme et du déterminisme portent à reconnaître les capacités des personnes à faire face aux difficultés rencontrées, leurs démarches d'insertion et leur évolution.
- La congruence, la sincérité, le respect du choix, du rythme et de la temporalité des personnes ainsi que la bienveillance et le droit à l'oubli participent à instaurer un rapport de confiance, indispensable à la compréhension de la situation de la personne et de la relation d'aide.
- La réactivité, la créativité et l'adaptabilité pour saisir les opportunités qui se présentent et en tirer parti pour et avec la personne, sont inhérentes à l'action des équipes du Service Trait d'Union.

ACTIONS

Le Service Trait d'Union est organisé autour de deux équipes :

- Une action d'Intervention Sociale de Rue qui va vers les personnes, évalue leur situation, propose un hébergement et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social et de l'accompagnement. L'équipe d'Intervention Sociale de Rue réalise des maraudes tous les jours de 17h à 23h et assure une astreinte 24h/24.
- Une action d'accueil incluant l'hébergement et des accompagnements vers les services sociaux ou de soin, pour garantir la continuité du suivi des personnes.

Le Service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24 et peut développer sa capacité d'accompagnement pendant la période hivernale.

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

ACTIVITE 2016

Globalement, l'année 2016 a été caractérisée pour l'ensemble du Service Trait d'Union par une augmentation très importante de l'activité que ce soit sur l'Hébergement ou sur l'Intervention Sociale de Rue.

INTERVENTION SOCIALE DE RUE

Pour l'année 2015, deux chiffres apparaissent sur chaque item :

- l'activité réelle comptabilisée du 05 mars 2015 au 31 décembre 2015,
- l'activité projetée en année pleine. Il s'agit d'une estimation afin de comparer les deux années 2015 et 2016 en année pleine.

	2015	2016	Ecart	%
NOMBRE TOTAL DE RENCONTRES	20 249 (du 05/03/15 au 31/12/15)	30 536	10 287	
EN ACTIVITÉ PROJETÉE	24 299 (année pleine)	30536	6 237	20,5 %

Le nombre de rencontre réalisé a augmenté de 20 % entre 2015 et 2016.

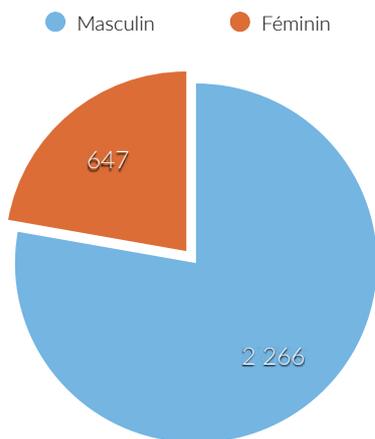
En 2016, l'équipe d'Intervention Sociale de Rue rencontre en moyenne 84 personnes chaque soir (67 en 2015).

	2015	2016	ECART	%
NOMBRE DE PERSONNES ISOLÉES	1 939 (du 05/03/15 au 31/12/15)	2 139	200	
<i>EN ACTIVITÉ PROJETÉE</i>	<i>2 327</i>	<i>2 139</i>	<i>- 188</i>	<i>- 8,8 %</i>
NOMBRE DE PERSONNES EN FAMILLE	294 personnes (92 familles) (du 05/03/15 au 31/12/15)	695 personnes (182 familles)	401	
<i>EN ACTIVITÉ PROJETÉE</i>	<i>353 personnes (110 familles)</i>	<i>695 personnes (182 familles)</i>	<i>342 personnes (72 familles)</i>	<i>+ 49,2 % (+ 39,6 %)</i>
NOMBRE DE MINEURS ISOLÉES	NR	79		
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES RENCONTRÉES	2 233 (du 05/03/15 au 31/12/15)	2913	680	
<i>EN ACTIVITÉ PROJETÉE</i>	<i>2680</i>	<i>2913</i>	<i>233</i>	<i>+ 8 %</i>

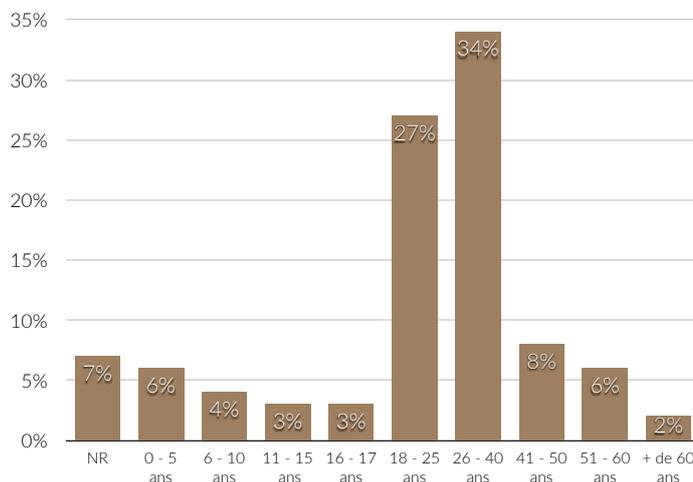
Le nombre de personnes rencontrées par l'équipe d'Intervention Sociale de Rue a augmenté de 8 % avec les constats suivants :

- une baisse du nombre de personnes isolées rencontrées,
- une augmentation très importante du nombre de familles (+ 39,6 %),
- une augmentation du nombre de personnes par famille et donc des familles avec plus d'enfants (+ 49,2 %)

RÉPARTITION FÉMININ / MASCULIN 2016



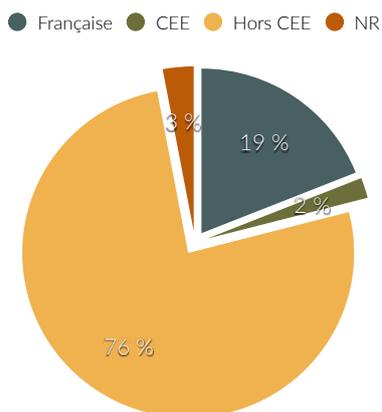
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE 2016



Les personnes rencontrées sont majoritairement des hommes à 78 %.

61 % des personnes déclarent avoir entre 18 et 40 ans. Les mineurs rencontrés dans la rue représentent 16 % des personnes rencontrées (10 % ont moins de 10 ans).

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE 2016

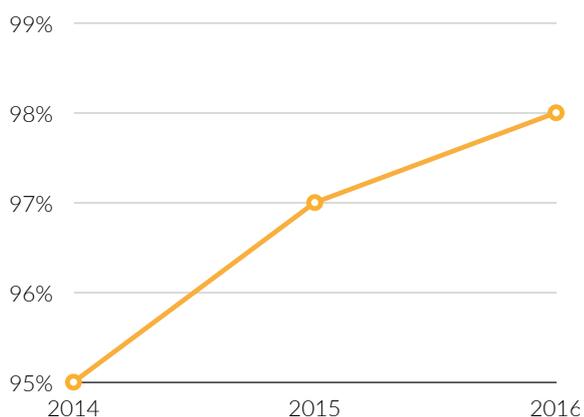


L'origine géographique est pour 76 % des personnes rencontrées hors CEE.

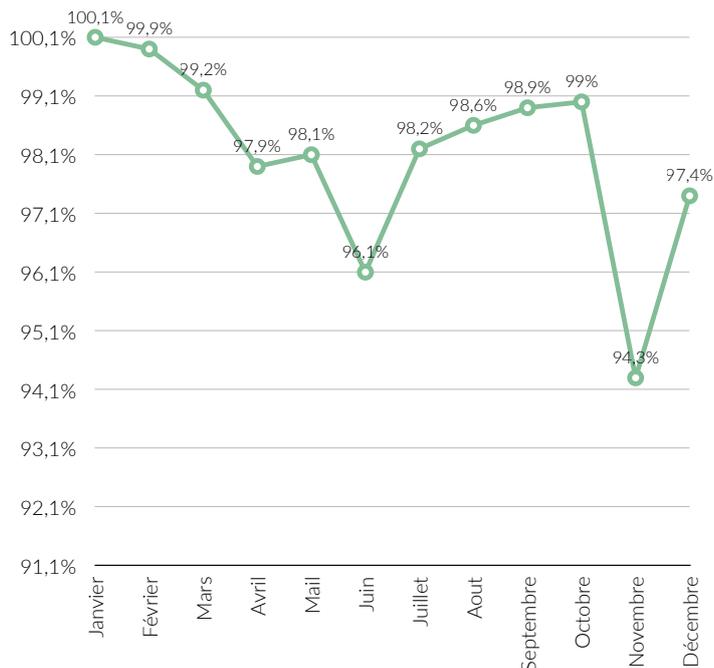
LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE « LA CHARITÉ »

Le taux d'occupation du Centre d'Hébergement d'Urgence continue d'augmenter pour atteindre 98 % en 2016. Il peut arriver certains soirs, que quelques places soient réservées pour des personnes en grande difficulté, connues par les équipes du service et qui ne se présentent pas au Centre d'Hébergement. L'équipe d'Intervention Sociale de rue réalise alors des recherches (dans la rue, hôpitaux, squats, parkings...) afin d'assurer la mise à l'abri de ces personnes très vulnérables.

SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

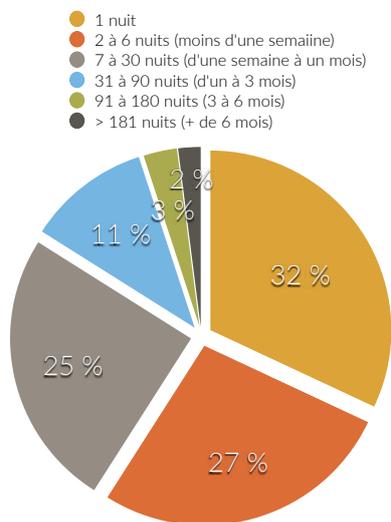


2016

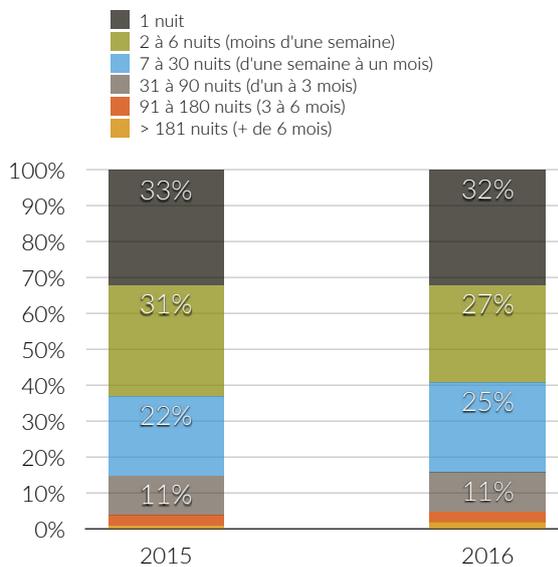


Le Centre d'Hébergement a été occupé à quasiment 100 % sur le début d'année 2016 et la saison hivernale. La demande d'hébergement reste forte l'été.

DURÉE MOYENNE DE SEJOUR 2016



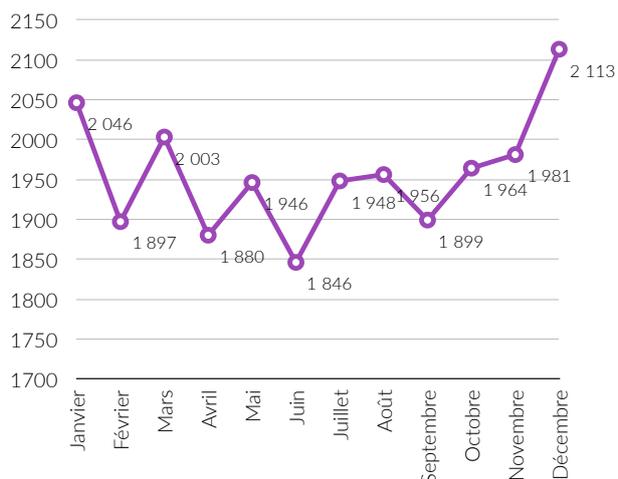
COMPARATIF 2015-2016



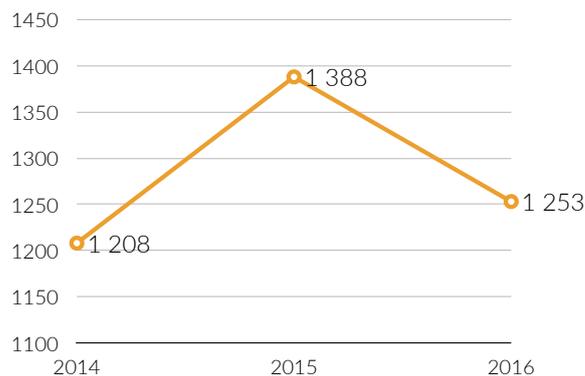
Nous constatons une légère baisse des séjours de moins d'une semaine et une augmentation des séjours d'une semaine à un mois.

Certaines personnes, âgées pour la plupart, sont restées plus de 6 mois sur le Centre d'Hébergement en attente d'une solution dans un dispositif adapté (type EPHAD).

NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES 2016

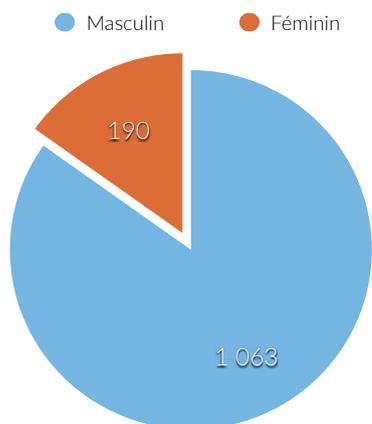


SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

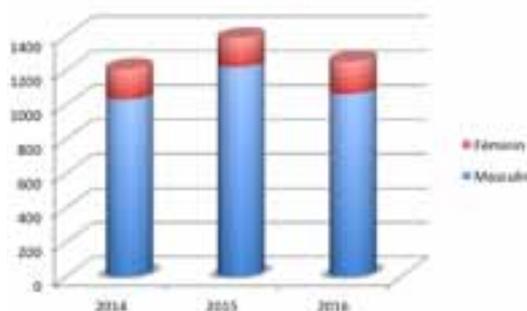


Le nombre de personnes accueillies a diminué en 2016 pour retrouver le niveau de 2014. Les 34 places attribuées par le 115 le sont pour 2 ou 3 nuits (lundi-mardi, mercredi-jeudi, et vendredi-samedi-dimanche). L'effet de rotation sur ces places a été moins important cette année.

NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES ACCUEILLIES EN 2016

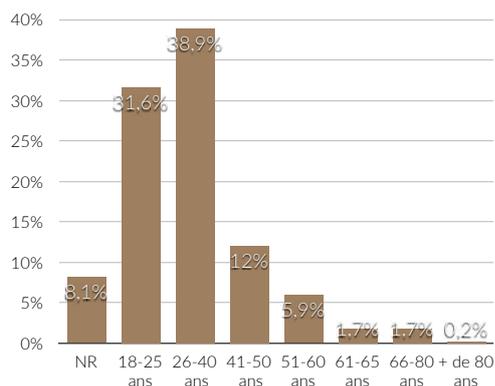


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

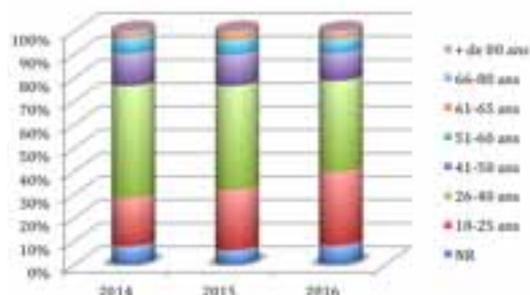


85 % des personnes hébergées sont des hommes en 2016. Cette proportion ne s'est pas modifiée sur les 3 dernières années. Ce chiffre s'explique par le fait que des centres d'hébergement d'urgence et CHRS spécifiques pour l'accueil et l'hébergement du public féminin existent sur Caen.

AGE 2016



SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



70,5 % des personnes hébergées ont entre 18 et 40 ans. Il est à noter cependant que 3,6 % des personnes sont âgées de plus de 61 ans (45 personnes). Celles-ci âgées ou très âgées, parfois en perte d'autonomie, rencontrent des besoins spécifiques liés aux gestes de la vie quotidienne (se délayer, se laver, manger). L'attente pour entrer en dispositif adapté est très longue. Par exemple, une femme âgée de 88 ans a été accueillie plusieurs mois avant qu'une place en EPHAD ne puisse lui être proposée. La mixité des publics sur un même lieu et les locaux actuels (grands marginaux, migrants, femmes âgées isolées...) rendent parfois la cohabitation difficile et ne permettent pas de proposer des conditions d'accueil aussi adaptées que nous ne le souhaiterions.

DISPOSITIFS « PLAN GRAND FROID » ET « MOBILISATION DES MOYENS EXCEPTIONNELS »

Au cours de l'année 2016, à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Service Trait d'Union a augmenté sa capacité d'hébergement :

- pour le Plan Hiver sur 48 jours pour 1 259 nuitées sur le gymnase de la Haie Vigné (qui pouvait accueillir jusqu'à 38 personnes),
- sur une Mobilisation de Moyens Exceptionnels lorsqu'un squat a brûlé sur 6 jours pour 192 nuitées, en juillet,
- sur un collège désaffecté « Espace Lemière » à partir du 16 décembre 2016, pour 791 nuitées. Cet espace pouvait accueillir 60 personnes et était plutôt dédié aux nombreuses familles à la rue. L'objectif était de ne laisser aucun enfant dormir à la rue. Cet objectif n'a parfois pas été atteint, faute de place.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	JUILLET	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	NOMBRE DE NUITÉES	NOMBRE DE JOURS
GYMNASE DE LA HAIE VIGNÉ	174 sur 7 jours	147 sur 6 jours	195 sur 7 jours		597 sur 24 jours	146 sur 4 jours	1259	48
GYMNASE ALBERT 1ER				192 sur 6 jours			192	6
ESPACE LEMIÈRE						791 sur 16 jours	791	16
	174	147	195	192	597	937	2242	70

A chaque fois que la DDCS sollicite le Service Trait d'Union, celui-ci est en capacité de se mobiliser (parfois en une seule journée) afin de mettre en place des capacités d'hébergement supplémentaires, sur un autre lieu que le Centre d'Hébergement d'Urgence la Charité. Cela nécessite une mobilisation générale des salariés du Service ainsi qu'une logistique très importante.

ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Au fil des années, le public rencontré et/ou hébergé par le Service Trait d'Union a évolué et s'est diversifié. Historiquement, ce service a été créé par le Service ATC pour aller à la rencontre puis héberger les personnes dites « grands marginaux ». Les équipes rencontrent aujourd'hui :

- **Des Familles avec enfants** : seules 3 chambres d'extrême urgence dans les autres centres d'hébergement du Calvados sont dédiées aux familles rencontrées dans la rue. En 2016, devant l'afflux de familles sur Caen, l'équipe d'Intervention Sociale de Rue a pu se sentir impuissante devant l'absence de solution d'hébergement malgré un nombre important de chambres d'hôtel géré par le SIAO - 115 et les moyens exceptionnels mobilisés en période hivernal,

- **Des Mineurs Non Accompagnés (MNA) :** fin 2016, l'équipe d'Intervention Sociale de Rue s'est mobilisée allant jusqu'à faire grève afin d'alerter sur la situation paradoxale vécue par ces jeunes. En effet, non reconnus mineurs par le Conseil Départemental, ils ne sont pas pris en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Mais se déclarant mineurs, ils ne pouvaient pas être hébergés par le Service Trait d'Union. Cette situation a connu une issue favorable, le Conseil Départemental acceptant de modifier le libellé du document remis aux jeunes les reconnaissant comme majeurs, ce qui a permis leur mise à l'abri,
- **Des personnes seules, âgées ou très âgées** hébergées (+ de 80 ans) sur le Centre d'Hébergement d'Urgence, en attente d'une entrée dans un dispositif adapté,
- **Des personnes (hommes et quelques femmes) seul(e) s très marginalisé(e) s (addictions fortes) avec un ancrage sur le CHU La Charité.** Un espace de soins ou un sas est nécessaire pour attendre que les personnes soient moins alcoolisées avant d'intégrer le collectif du Centre d'Hébergement. Aujourd'hui elles attendent dehors,
- **Des femmes seules** avec un besoin de chambre adaptée,
- **Des personnes à mobilité réduite** avec besoin d'une chambre en rez-de-chaussée,
- **Des personnes accueillies avec leur(s) animaux de compagnie** (chiens ou autres), ce qui nécessite des chambres individuelles,
- **Des personnes relevant de la psychiatrie.**

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'équipe d'Intervention Sociale de Rue (ISR) a vu le nombre de personnes rencontrées augmenter de 20 %. La gare a été un point de cristallisation des difficultés.

Lorsque la réponse à la demande d'hébergement via le SIAO – 115 est défavorable et devant l'absence de solutions d'hébergement, les référents sociaux des associations partenaires renvoient les personnes à la gare. Les ISR se retrouvent ainsi avec plus de 100 personnes en gare (y compris les familles avec enfants).

Devant cette massification de population, il devient alors impossible de prendre le temps d'écouter chaque personne rencontrée dans ses difficultés et d'évaluer sa vulnérabilité. La concentration de personnes et les enjeux pour obtenir une place d'hébergement, produisent également des tensions et de l'agressivité entre les personnes et/ou avec l'équipe.

Les ISR ont souvent eu l'impression, durant cette année, de faire « du tri d'être humain » et de passer à côté de leur mission essentielle qui est de repréner, aller à la rencontre, entrer en contact et créer un lien avec la personne, évaluer les besoins, susciter la demande, orienter, accompagner et accueillir. L'accueil des personnes rencontrées est articulé entre l'équipe d'Intervention Sociale de Rue et les accueillants des structures d'hébergement.

Les locaux actuels du Centre d'Hébergement d'Urgence ne sont pas adaptés à un accueil sécurisé et différencié des personnes.

Pour autant, l'équipe adapte son accueil auprès des personnes sur la structure. Pour certaines des personnes hébergées ou non et quand la situation l'exige, l'équipe d'Hébergement propose un accueil en journée permettant de se restaurer, de se reposer, d'accéder à l'hygiène et d'être en sécurité, loin des dangers de la rue. Un lien est fait avec l'équipe d'Intervenants Sociaux de Rue qui peut venir en complémentarité de l'équipe d'Hébergement afin de répondre aux besoins des personnes.

Les prestations apportées en continu 24 h sur 24 par l'équipe d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence sont :

- Accueillir et répondre aux besoins élémentaires de subsistance,
- Mettre à l'abri (à la nuitée, en rotation sur deux ou trois nuits, dans la durée en fonction des situations et des besoins),
- Procurer un accès à l'hygiène et/ou à des soins immédiats,
- Accompagner le vivre ensemble,
- Favoriser la participation des personnes accueillies,
- Accompagner vers les partenaires.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

En 2016, diverses actions d'amélioration continue de la qualité ont été réalisées soit directement au bénéfice des personnes accueillies soit indirectement car en direction des deux équipes du Service Trait d'Union.

Vers les personnes accueillies :

9 concerts ont été réalisés sur le Centre d'Hébergement d'Urgence durant l'année avec la participation d'un collectif d'artistes dont l'objet social est de permettre une activité socio-culturelle, en organisant des ateliers ou événements utilisant la culture comme média. Ces temps musicaux ont permis de créer la rencontre et l'échange avec différents partenaires culturels, musiciens ou associations. Les personnes accueillies ont ainsi pu apprécier diverses musiques allant de la fanfare, au celtique, en passant par la clarinette et l'accordéon et par des musiques plus actuelles. Des personnes hébergées sur d'autres structures caennaises ont pu se joindre à ces moments festifs.

Pour la première fois en 2016, **des contrats d'hébergement individualisés ont été élaborés** pour 9 personnes accueillies sur le Centre d'Hébergement d'Urgence. 40 contrats ont ainsi permis que des personnes :

- soient hébergées plusieurs jours de suite dans la même chambre et rentrent par elles même à un horaire défini,
- qu'une personne soit accueillie avec son chien « mordant » (personne exclue de toutes les autres structures d'hébergement) (3ème expérimentation à La Charité) en faisant du lien avec l'association La Gamelle pleine, afin d'aider le maître à dresser son chien, pour leur permettre à tous les deux d'être mis à l'abri,
- bénéficient d'une pause « sanitaire » d'une semaine (épuisement physique),
- viennent seulement se doucher (exclusion temporaire d'un accueil de jour),
- attendent « au chaud » leur entrée en foyer logement.

L'année 2016 a été aussi marquée par **l'accueil en journée de familles** ayant besoin de se poser, de se reposer, de prendre un repas en attendant un rendez-vous avec un service médical et/ou social. En attendant la création d'un accueil de jour sur Caen, les Intervenants Sociaux de Rue ont accompagné sur la structure La charité, après accord du Chef de Service, des familles sur les jours de la semaine pour se poser. Le week-end, des accords ont été donnés pour que des familles vivant en squat, viennent se doucher. Cela a concerné 23 familles.

La Commission d'Etude des Situations Préoccupantes (CESP) du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a été saisie pour 5 personnes afin d'aborder leurs situations complexes et envisager les actions à mettre en place afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

En direction des professionnels du Service Trait d'Union :

Chaque équipe du service **a pu rencontrer l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité** en 2016. L'objectif est de permettre aux salariés des deux équipes d'échanger sur des situations de personnes reçues et/ou rencontrées (8 rencontres avec les ISR ; 9 rencontres avec les accueillants).

La formation des salariés s'est poursuivie en 2016 :

- 1 salarié a obtenu la certification de maître de maison et 2 salariés leur certification de surveillant de nuit,
- 3 salariés ont commencé la formation de maître de maison en 2016.

(Rappel : en 2015, trois salariés ont été certifiés maîtresse de maison et surveillant de nuit)

L'équipe des Intervenants Sociaux de Rue est très impliquée dans les travaux sur les équipes mobiles / maraudes / Samu Social de la Fédération des Acteurs de la Solidarité - FAS (anciennement FNARS). Ainsi :

- Participation de deux salariés à 4 rencontres afin d'élaborer un référentiel d'évaluation utilisable par l'ensemble des équipes mobiles,
- Participation de l'équipe à l'enquête flash de la FAS. Les maraudes et les Samu Sociaux jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des sans-abri, pour aller vers les personnes à la rue et initier un parcours d'insertion. Leurs actions et leurs missions nécessitent d'être mieux valorisées Cette première enquête nationale visait à :
 - Proposer un outil commun d'observation de l'activité des maraudes et des Samu sociaux,
 - Donner de la visibilité sur l'activité des maraudes et les publics qu'elles rencontrent,
 - Disposer d'éléments de connaissance sur le profil des personnes à la rue rencontrées par les maraudes, leurs parcours, leurs demandes, et les réponses qui leur sont apportées,
 - Consolider l'observation sociale pour améliorer qualitativement les dispositifs de prise en charge des personnes à la rue et adapter quantitativement l'offre sur les territoires,
- Participation de l'ensemble de l'équipe à la deuxième rencontre des Samu Sociaux et équipes mobiles.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Le Service Trait d'Union n'a jamais eu de Projet de Service. La démarche d'élaboration de celui-ci a débuté en 2014, le document sera finalisé en 2017.

Les orientations stratégiques du projet sont les suivantes :

- **Mettre en œuvre un accueil et un accompagnement différenciés en fonction des besoins des différents publics :**
 - Accueillir et accompagner en journée sur l'hébergement
 - Orienter et faciliter le lien avec les référents sociaux
 - Accueillir des personnes vieillissantes dites « grands marginaux » ayant une addiction sévère, sur une petite structure spécifique et particulière avec des règles de fonctionnement souples et adaptées
 - Préparer l'opportunité d'une ouverture de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), ou de Lits Halte Soins Santé
 - Ouvrir l'hébergement aux familles dans le cadre de l'extrême urgence
- **Elaborer et mettre en œuvre un projet architectural, qui permette un accueil adapté et différencié en fonction de l'évolution du public**
 - Améliorer les conditions d'accueil au Centre d'Hébergement d'Urgence
 - Héberger les personnes dans un lieu sécurisé et respectant leur intimité
 - Créer un sas sécurisé pour les personnes alcoolisées
 - Créer un espace dédié aux soins
 - Permettre aux salariés de travailler dans un lieu sécurisé et sécurisant

- **Élaborer des outils de la Loi 2002-2 adaptés aux différents publics :**

- Elaborer des outils compréhensibles en fonction de l'origine et des compétences des publics
- Garantir la participation des personnes accompagnées à la démarche d'évolution de la structure d'hébergement
- Favoriser l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement en lien avec l'intervention sociale de rue et l'accueil-hébergement.

DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE CALVADOSIEN (SATC)



Chemin aux Bœufs
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
Tél. 02 31 29 43 43
Fax. 02 31 29 43 30

61 route de Port en Bessin
14400 BAYEUX

Tél. 02 31 51 14 14
Fax. 02 31 51 75 75

Directrice : Valérie PATRIX
E-mail : directrice.atc@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1982612

Année de création : ATB : 8 octobre 1976
ATC : 13 décembre 1985
SATC : 1er janvier 2010

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, portant autorisation de fonctionnement du service «mandataires judiciaires à la protection des majeurs» et extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Convention d'habilitation à l'aide sociale départementale des services d'accompagnement social personnalisé avec le Conseil Général du Calvados, en date du 2 novembre 2010 fixant la capacité maximum d'intervention à 120 mesures (MASP).

POPULATION

- **Mesure judiciaire :** toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.
- **Mesure administrative :** toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil Départemental pour les mesures administratives.

OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Départemental, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

ACTIONS

- **Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Départemental** : la Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisé d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Départemental, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

- **Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles**
 - Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
 - Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
 - Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
 - Curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
 - Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
 - Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.
- **Soutien Info Tutelles** : Engagement à promouvoir l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanences hebdomadaires selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP

SECTEURS D'INTERVENTION

- Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.
- Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

Durant l'année 2016 les équipes du SATC ont poursuivi, à un rythme soutenu, leur dynamique de réflexion participative dans le cadre de groupes de travail. En effet, après l'écriture en 2015 du projet de service, le début de l'année 2016 a été marqué par la finalisation de notre première évaluation interne.

Parallèlement, l'engagement associatif dans une démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec la mise en place d'une méthode et d'outils au service des services et établissements et l'accompagnement par « la chargée de développement qualité évaluation » nous a permis de nous inscrire, sans rupture, dans cette démarche continue.

A presque 10 ans de la date anniversaire de la réforme du 7 mars 2007 sur les majeurs protégés, la Cour des Comptes et le Défenseur des droits ont publié deux rapports complets sur la protection juridique des majeurs. Alors que le rapport de la Cour des Comptes qualifie cette réforme d'ambitieuse mais relève une mise en œuvre défailante, le Défenseur des droits cite toutes les évolutions nécessaires pour que les droits fondamentaux des majeurs protégés soient mieux reconnus.

Le contenu de ces rapports enrichissent notre évaluation interne et viendront nourrir les actions de notre plan d'amélioration continue de la qualité.

En matière d'investissement immobilier, l'objectif 2016 était, pour notre site de Bretteville sur Odon, l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés, de meilleures conditions d'accueil des majeurs et la sécurisation des locaux. Le coût de ce projet, supérieur à la capacité d'investissement, cumulé à des contraintes en terme de nuisance durant les travaux (bruit, impossibilité d'accueillir le public) nous ont conduit à le repenser et à nous orienter à moyen terme vers un projet de construction.

En 2016, notre inscription dans une démarche de travail en multibancarité s'est poursuivie et nos conventions bancaires sont aujourd'hui au nombre de six.

Notre action concernant le SIT (Soutien Info Tutelle), information à destination des tuteurs familiaux menée en partenariat avec l'ATMP et l'UDAF sur les territoires de Caen, Vire et Lisieux, a continué à se développer en 2016.

L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

NOMBRE DE MESURES SUIVIES - SERVICE ATC

	1ER JANVIER	ENTRÉES	SORTIES	31-DÉC
2012	2366	178	183	2361
2013	2361	195	194	2362
2014	2362	220	181	2401
2015	2401	215	213	2403
2016	2403	268	225	2446

Au 31 décembre 2016, le service ATC enregistrait une nette augmentation d'activité, toutes mesures judiciaires confondues, de plus 43 mesures pour un total de 2446 situations.

La courbe d'activité marque une progression notable avec une moyenne de 22 nouveaux dossiers par mois confiés au SATC par les Juges des tutelles contre 18 en 2015.

Le mois de février est celui qui a enregistré le nombre le plus important de mesures, à savoir 31, alors que seulement 6 ont été enregistrées au mois d'août.

Au delà du solde des mesures au 31 décembre, il est important de relever une augmentation constante des flux d'entrées et de sorties des mesures, générant toujours une forte activité. En effet, ce flux était de 401 en 2014, de 428 en 2015 et de 493 en 2016.

NOMBRE DE SITUATIONS SORTIES EN 2016 PAR MOTIFS

DÉCÈS	152
MAINLEVÉE	13
DÉCHARGE	40
CADUCITÉ	20
	225

Les différents motifs de sorties des mesures sont le décès, la mainlevée (le majeur a récupéré ses capacités ou la mesure est inopérante), le dessaisissement (changement de mandataire), ou la caducité (la mesure est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée).

De manière constante, la répartition entre les différents motifs de sorties reste identique d'une année sur l'autre. Elle est marquée dans une forte proportion par les décès qui représentent 67% des motifs de fin de mesure, 1% de moins qu'en 2015.

Le nombre de sorties pour mainlevée est en légère baisse en 2016 (16 en 2015 pour 13 en 2016), mais le nombre de sortie pour caducité est lui en forte augmentation, il passe de 11 à 20. Cette augmentation s'explique par l'orientation prise par le service, pour certain public en demande de mainlevée et d'un commun accord, de mener la mesure à son terme mais de ne pas faire de demande de renouvellement s'ils ont recouvré suffisamment de capacité pour gérer leur quotidien.

En ce qui concerne les dessaisissements, au nombre de 42 en 2015 et de 40 en 2016, ils sont le résultat d'un déménagement hors département (31), d'une demande de transmission vers un autre service suite à des difficultés relationnelles avec le protégé (une seule situation cette année qui a été confiée au gérant d'établissement de l'EPSM), à des demandes du majeur ou de sa famille que la mesure soit exercée dans le cadre familial (8) ou de la voir confiée à un mandataire privé (0).

Parallèlement, le service a été désigné suite à la décharge d'un autre service du département pour 15 mesures, à la décharge des familles pour 21 mesures, à la décharge de mandataire privé pour 4, pour des mesures hors département pour 6 et suite à l'échec des MASP pour 4 mesures ; soit un total de 50.

DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

36 MOIS ET MOINS	68	3%
60 MOIS	1299	53%
120 À 360 MOIS	838	34%
420 À 540 MOIS	166	7%
600 À 660 MOIS	50	2%
700 MOIS ET PLUS	25	1%
	2446	100%

La répartition des mesures par durée moyenne de prise en charge est identique d'une année sur l'autre. Cette répartition en durée doit être croisée avec la nature de la mesure. En 2016, 55 % des mesures exercées par le service ont une durée de 60 mois et sont plutôt des mesures de curatelle, 32% ont une durée comprise entre 120 et 360 mois et sont plutôt des mesures de tutelle, seulement 3% ont une durée courte de moins de 36 mois et sont majoritairement des sauvegardes de justice dont la durée ne peut excéder un an renouvelable.

NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRIBUNAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
CAEN	1723	1732	1757	1742	1745
LISIEUX	406	388	393	405	448
VIRE	231	239	245	247	246
AUTRES DÉPTS	1	3	6	9	7
	2361	2362	2401	2403	2446

La répartition des mesures judiciaires par Tribunaux d'Instance reste stable d'un exercice à l'autre avec une forte proportion de mesures qui émanent du Tribunal de Caen (71%). Néanmoins, sur cette question l'événement marquant de l'année 2016 est une augmentation notable du nombre de mesures confiées par les Tribunal d'Instance de Lisieux avec plus de 50 mesures supplémentaires par rapport à 2015. Cette augmentation correspond dans notre organisation à un temps plein de mandataire judiciaire.

NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Bessin	569
Caen	943
Falaise	82
Pays d'auge Nord	242
Pays d'auge Sud	258
Bocage virois	349
Hors départ.	3

A compter de cette année 2016, pour plus de précision, il a été décidé pour la présentation de l'activité du SATC par secteur géographique, de calquer globalement notre découpage sur celui du Conseil Départemental avec pour repère les circonscriptions.

Le département se trouve donc découpé suivant les sept secteurs géographiques suivants :

- le Bessin
- le Bocage Virois : réunissant le Bocage et le pré-Bocage
- Caen : comprenant Caen ouest, Caen Est, et les USDA Caen.
- Falaise
- Pays d'Auge Nord
- Pays d'Auge Sud (comprenant Lisieux)

L'implantation sur le territoire de Caen du nombre de majeurs protégés suivis par le SATC est importante puisqu'il représente 38 % des mesures exercées. Au regard de l'augmentation du nombre de mandatement par le Tribunal de Lisieux et donc de notre présence plus marquée sur le pays d'Auge Nord et Sud, si cette courbe croissante se confirme l'organisation du service devra en tenir compte.

NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES ET PAR SEXE

	FEMMES	HOMMES
- de 20 ans	6	9
20 - 30 ans	49	99
30 - 40 ans	65	129
40 - 50 ans	155	250
50 - 60 ans	205	372
60 - 70 ans	202	316
70 ans et plus	401	188
	1083	1363
	44%	56%

- de 20 ans	21	8%
21/40 ans	43	16%
41/60 ans	68	26%
61/80 ans	68	26%
81 et plus	66	25%
	266	100%

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, arrêté pour la période 2015-2019, indique concernant les services tutélaires que « les bénéficiaires sont majoritairement des hommes (54,5%) et se situent plutôt sur la tranche d'âge 40-59 ans (43%).

Au SATC, comme les années précédentes le nombre de mesures judiciaires par tranches âges et par sexe est conforme aux répartitions du schéma.

En 2016, les bénéficiaires sont des hommes pour 56%, comme l'année précédente et la tranche d'âge des hommes de 40-60 ans représente 46%.

Concernant le public féminin, l'élément prégnant est la proportion de femmes de plus de 70 ans qui s'élève à 37 %, dans cette même tranche d'âge les hommes ne sont que 13%.

Suivant les chiffres de l'INSEE au 1er janvier 2016, la France compte 66,6 millions d'habitants. Avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des générations du Baby-boom, le vieillissement de la population se poursuit et les plus de 65 ans représentent 18,8% de la population. Au SATC, les personnes de plus de 65 ans, bénéficiant d'une mesure de protection, sont proportionnellement plus importantes puisqu'elles représentent 34% du nombre total des personnes accompagnées.

Nous relevons qu'en 2014, 11 personnes de plus de 95 ans étaient accompagnées par le service, elles étaient 18 en 2015, elles sont 24 en 2016, dont la plus âgée a 104 ans.

En 2016, la spécificité de la situation des jeunes majeurs de moins de 20 ans au jour du prononcé de la mesure, sans ressource et souvent en rupture, reste d'actualité puisque 21 situations sont concernées contre 13 en 2015.

L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE - MASP

NOMBRE DE MESURES SUIVIES EN 2015 - SERVICE ATC - MASP

	1ER JANVIER	ENTRÉES	SORTIES	31 DÉCEMBRE
2013	113	49	54	108
2014	108	34	51	91
2015	91	36	37	90
2016	90	43	42	91

Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Départemental et une personne titulaire de prestations sociales, pour laquelle le Conseil Départemental nous a délégué la gestion budgétaire.

C'est un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur des personnes dont la santé et/ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales (innovation de la loi de 2007).

L'année 2016 s'achève avec une activité en MASP de 91 mesures, soit un maintien par rapport à 2015 (90). La particularité de l'exercice est une activité réalisée de 93 ou 94 mesures sur certains mois.

Au delà du solde de l'activité au 31 décembre 2016, l'activité MASP a connu une nette croissance de ses flux (85), par l'arrivées de 43 mesures et la sortie de 42, contre en 2015 (73), 36 arrivées et 37 sorties.

Les trois principaux motifs de sortie de MASP caractérisent l'adéquation des problématiques des publics accompagnés avec ce dispositif.

En 2016, 40% des mesures ont pris fin par une arrivée à échéance et un retour à l'autonomie, 21% des mesures ont été orientées vers des mesures judiciaires et 21% ont pris fin pour absence de coopération.

Pour chaque situation, un travail en étroite collaboration avec les responsables de circonscription ou d'USDA et leurs équipes est mené pour tenter de contourner les difficultés de mise en œuvre ou de maintien de ces mesures.

NOMBRE DE MASP PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE

	FEMMES	HOMMES
- de 20 ans	0	0
20 - 30 ans	9	3
30 - 40 ans	12	4
40 - 50 ans	18	14
50 - 60 ans	12	14
60 - 70 ans	0	5
	51	40
	56%	44%

Dans le cadre des mesures d'accompagnement social personnalisé et comme en 2015, 56% des bénéficiaires sont des femmes. La tranche d'âge la plus importante est les 40-50 ans (32%) pour les deux sexes.

La seule tranche où le nombre d'hommes accompagnés est supérieur à celui des femmes, est les 60/70 ans, 5 hommes aucune femme.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2016 sur la protection juridique des majeurs regrette l'absence d'une base de données nationales fiabilisées permettant de mieux connaître la population protégée et préconise la mise en place d'un observatoire. Au même titre, il n'existe pas au SATC, pour les mesures judiciaires, de base de données permettant une analyse objective et quantifiée des différentes problématiques des publics que nous accompagnons.

La seule caractéristique établie émane de la loi qui requiert une altération médicalement constatée, soit des facultés mentales, soit des facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté.

L'importance de cette altération se traduit par la nature de la mesure prononcée. Une mesure de tutelle, implique une altération lourde puisqu'il s'agit d'une mesure de représentation, une mesure de curatelle l'est moins puisque nous restons dans le cadre d'une assistance. Le focus sur ces deux mesures sur trois ans nous indique une stabilité de la répartition entre les tutelles environ 33% et les curatelles environ 67%.

Afin de pouvoir analyser au delà de cette altération les problématiques associées qui conduisent au prononcé d'une mesure de protection, nous avons construit sur 2016 une fiche « Statistique ouverture », fiche anonyme permettant d'identifier l'origine de la mesure et la problématique sociale de la situation. Ce document, mis en place à compter de janvier 2017 et complété par les juristes et la déléguée sauvegarde de justice au moment de la consultation du dossier au tribunal, nous permettra une meilleure analyse dans les années à venir.

En 2015 nous relevons l'augmentation du nombre de situations liées à de mauvaises conditions de logement de

type « Syndrome de Diogène ». Situations où souvent les majeurs refusent notre intervention et où parallèlement l'environnement s'épuise et attend de notre désignation plus que ce que nous sommes en droit ou en mesure de faire. En 2016, ce type de problématique reste d'actualité et mobilise et inquiète beaucoup les professionnels. C'est pourquoi il a été décidé que, parallèlement à un recensement du nombre de situations, en 2017, un groupe de travail allait réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de ces situations complexes.

Le service accompagne toujours 3 majeurs avec des handicaps psychiques ou physiques lourds accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique, faute de place ou de structures adaptées en France.

Ces situations de gestion à distance ne nous agréent pas, mais pour certains cas nous nous sommes vus opposer des refus de décharge vers des associations limitrophes à la Belgique, pour d'autre nous conservons les mesures car nous accompagnons le majeur dans ses démarches pour revenir en France. Cet accompagnement passe, entre autre, par la saisine de la commission des situations critiques de la MDPH.

Les difficultés, heureusement ponctuelles et non généralisées, rencontrées par les salariés du service d'épisode d'agressivité ou de violence de la part de certains usagers restent d'actualité.

L'analyse en 2016 des « rapports d'incidents » révèle que l'agressivité n'émane par toujours du majeur accompagné mais parfois des conjoints.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

En service tutélaire la qualité de l'accompagnement implique entre autre :

- Des professionnels bien formés. C'est pourquoi une politique globale de formation est développée au sein du service et plus particulièrement dans le champ de la protection des majeurs. En 2016, trois mandataires sont partis en formation pour obtenir le certificat national de compétence (CNC) et trois assistantes ont suivies la formation « assistante mandataire ». Il est précisé que les cadres et la direction du service sont aussi, bien que la loi ne l'exige pas, titulaires du CNC.
- Un accompagnement juridique interne. Les postes de juriste mis en place ces dernières années sont parfaitement intégrés dans le déroulé de l'exercice des mesures et permettent un renforcement de la sécurisation du volet juridique et judiciaire des mesures.
- Des délais d'ouverture rapide. La création des postes de Délégué à protection des majeurs « sauvegarde de justice » et de secrétaire transversale permet une prise en charge plus rapide des mesures de sauvegarde et une meilleure saisie de la base du dossier informatique du majeur protégé. Concernant les autres types de mesure, la consultation au tribunal du dossier dans les huit jours de sa notification par les cadres juridiques permet une meilleure réactivité.
- Des outils de contrôle sur les actes obligatoires liés aux mesures. En 2016 une première étape a été lancée concernant le suivi des inventaires, des DIPM et des assurances.
- Une implication en qualité de représentant légal au sein des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux où sont accueillis les majeurs protégés : MAS ACSEA, FOA ACSEA, MAS Hôpital de Bayeux, ESAT Mac Dougall des Foyers de Cluny ; EHPAD d'Aunay sur Odon, EHPAD du centre hospitalier de Vire, MAS du Cottun à Vire.

RÉFLEXIONS EN COURS - PERSPECTIVES 2017

Courant 2016 beaucoup de projets ont été mis en mouvement pour une mise en œuvre en 2017. Les perspectives de 2017 s'inscrivent donc dans la continuité et l'amélioration de ce qui est engagé.

Au delà de ces actions, en 2017, nous poursuivrons le développement de notre outil informatique avec une expérimentation de travail en « nomadisme » et un diagnostic pour la mise en place d'une Gestion Electronique des Données.

Au regard des dernières réformes, un travail sur la CNIL et la sécurisation des données devra également s'engager. De même nous serons en veille sur toutes nouvelles actions à destination des tuteurs familiaux.

Le SATC a engagé, dès la restitution de son évaluation interne, sa démarche d'amélioration continue de la qualité et une première réunion du comité de pilotage s'est tenue le 3 mars 2016, composé des mêmes acteurs que celui de l'évaluation interne.

Dans la démarche arrêtée, le comité de pilotage agit à la fois au niveau décisionnel et technique, avec la présence de la directrice. Le niveau opérationnel se situe au niveau des groupes de travail pilotés par au moins un membre du comité de pilotage. Tous les groupes sont composés des différents corps de métier du service et ont vocation à s'ouvrir vers les partenaires et les majeurs. Cette organisation a permis à la démarche d'être rapidement opérante.

C'est à partir des orientations stratégiques du projet de service d'une part, et du plan d'amélioration de l'évaluation interne encore récente que cinq thèmes de travail ont émergé, trois ont été lancés formellement en 2016 :

- **L'accueil** avec l'ambition d'établir un socle commun de fonctionnement pour mieux accueillir la personne et prendre en compte sa demande. Des actions ont été menées pour uniformiser les paramètres téléphoniques et améliorer matériellement l'accueil physique et téléphonique.
- **La participation des personnes protégées et accompagnées** avec la volonté de permettre au majeur protégé d'être acteur de sa mesure et de participer au fonctionnement du service.
 - Un groupe a travaillé sur les moyens à développer pour une mise en œuvre effective du DIPM (document individuel) ; après le constat que le document existe, que l'obligation légale est respectée, le groupe travaille sur le déploiement du document en plusieurs versions adaptées à l'altération de la personne protégée.
 - Un autre groupe réfléchit sur « Comment informer, consulter et impliquer le majeur ». Ces actions se portent, dans un premier temps, sur l'élaboration d'une procédure de consultation par le majeur de son dossier mais surtout sur l'invitation d'un collectif de majeurs au sein du service pour participer à la réflexion.
 - Le troisième groupe qui travaille sur ce thème l'aborde en s'interrogeant sur « Comment développer des formes de participation collectives et individuelles ». Les travaux engagés réinterrogent la procédure de suivi des plaintes des majeurs et l'exploitation de leurs doléances, organisent une consultation générale par le biais d'une enquête de satisfaction repensée et expérimentent une boîte à idées avant d'envisager une journée porte ouverte.
- **La communication externe**, pour améliorer le travail en partenariat et dynamiser les échanges avec les membres
 - Un groupe aborde « Comment intégrer l'exercice de la mesure dans le réseau de la personne accompagnée ». Après avoir souligné l'importance que la mesure de protection ne gomme pas les maillages existants autour du majeur, le groupe travaille sur une méthode pour recenser le réseau du majeur et les outils pour fluidifier les relations entre le service et ses partenaires.
 - Un second groupe a pour mission de lancer une démarche pour faire connaître les missions du service et pour mieux travailler ensemble. Le groupe a dynamisé, dans un premier temps, l'utilisation des outils existants pour ensuite travailler sur une rencontre partenaire au sein du service. Une première rencontre est en préparation pour réunir les partenaires du pôle prévention lutte contre les exclusions de l'ACSEA.

Les actions d'amélioration à fin 2016 sont en cours d'élaboration et donc pas encore évaluées. Par ailleurs, à l'aide des outils associatifs, le COPIL doit encore peaufiner ses outils de planification et de remontées d'information.

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ACSEA FORMATION



57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060
14102 LISIEUX cedex
Tél. 02 31 62 62 00
Fax. 02 31 62 08 13

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Dominique BORDET
E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

N° CNIL : 4544ID7

Année de création : 1982

AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture de Basse-Normandie, enregistrée sous le n° 251 400 27 514.

POPULATION

- Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés / Les Salariés en reconversion.
- Les Bénéficiaires de minima sociaux.

FINANCEMENT

- Tarification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
- Subventions globales par action, en fonctionnement.

OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation ou des accompagnements dont les finalités sont d'amener les personnes à la qualification professionnelle ou l'emploi. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions. Nos principaux objectifs sont :

- Accompagner et/ou former les personnes au regard de leur projet professionnel.
- Inscrire nos actions de formation au sein d'un territoire et agir en interaction avec l'environnement local.
- Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

PARTENAIRES

La Région Normandie / Pôle Emploi / le Conseil Départemental du Calvados / LADOM / Mission Locale / Comités Locaux d'Insertion / PLIE MEFAC / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi.

ACTIVITÉS

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : des formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement (amont de la qualification)

- REUSSIR
- Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Français Langues Etrangères
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Programme de Formation de Base.

Actions de pré qualification et de qualification professionnelle

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier, Maçon, Peintre, HOB0.
- Commerce et Distribution : Employé de Commerce, Vendeur Conseil en Magasin, Employé Commercial en Magasin.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Services Hôteliers, Employés d'Étages, Cuisine, Service en salle, Anglais.
- HACCP, PRAP, Tuteur Ambassadeur, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises, Assistante de vie et aux familles.

SECTEURS D'INTERVENTION

- 4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX
02 31 22 29 29
- 10 Rue de la Cotonnière 14000 CAEN
02 31 83 23 44
- 4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR
02 31 88 85 90
- 57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX
02 31 62 62 00
- 10 Place Fournet 14100 LISIEUX
02 31 31 14 16
- 33 Rue Rose Harel 14100 LISIEUX
02 31 62 62 00
- 2 Rue Jean-François Millet Hauteville
14100 LISIEUX - 02 31 32 35 66
- Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville
14350 TROUVILLE - 02 31 14 83 88

ACTIVITÉ 2016

Au cours de l'année 2016, l'organisme a accueilli 3182 personnes et réalisé 293578,98 heures de formation. Par secteurs d'activité, la répartition de l'activité est la suivante :

ACTIVITÉ	NB HEURES STAGIAIRES 2015	NB HEURES STAGIAIRES 2016	ECART 2015/2016	NB STAGIAIRES 2015	NB STAGIAIRES 2016	ECART 2015/2016
Hôtellerie Lisieux	46 235	59 605	22%	326	322	-1%
Hôtellerie Trouville	27 475	32 489	15%	174	167	-4%
Hôtellerie Caen	40 555	42 748	5%	244	267	9%
Vente Lisieux	19 129	17 872	-7%	76	94	19%
Bâtiment Lisieux	17 341	24 170	28%	81	98	17%
AFB Lisieux, Honfleur, Trouville	36 571	45 554	20%	230	221	-4%
Accompagnement Caen, Bayeux, Vire, Lisieux	56 249	8 136	-591%	1 095	764	-43%
Orientation/insertion Pays d'Auge, Caen, Bayeux	114 569	22 392	-412%	690	1 048	34%
Sanitaire et social Pays d'Auge, Caen, Bayeux	30 391	40 614	25%	94	201	53%
TOTAL	388 515	293 579		3 010	3 182	

LA DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre individus ne reflète pas la réalité des différentes actions.

Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 8 à 20 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 420 à 1260 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 800 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1000 heures.

Les usagers sont accueillis pour des actions de quelques semaines à deux ans nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

L'ORIGINE DES DEMANDES DES PRISES EN CHARGE

Les usagers accueillis sont orientés par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi - Mission Locales - Cap Emploi - LADOM), par les entreprises et ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCA.

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Sur les 3 182 personnes accueillies, 60 étaient hors région, dont 26 personnes venant des DOM-TOM.

LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60% de femmes accueillies et 40% d'hommes, sur l'ensemble des sites.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale demande des personnes accueillies est liée à leur projet de formation et/ou de qualification.

Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale et conjugale, expérience professionnelle, durée de chômage. Cependant les personnes doivent répondre aux critères définis par le financeur de la formation qui définissent les publics ciblés. En illustration de cela, les personnes intégrant une formation financée par la Région Normandie doivent être âgées de 16 ans minimum, être sorties du système scolaire depuis au moins 9 mois et doivent être inscrits à Pôle Emploi. Chaque formation proposée définit les prérequis nécessaires pour entrer en formation.

Les formations auprès des demandeurs d'emploi nécessitent souvent un accompagnement individualisé qui prend en compte les problématiques personnelles et installe les relais nécessaires pour lever les freins éventuels à la formation. Logement, santé, mobilité, sont autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

L'augmentation des accès numériques aux services publics (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, ...) nous amène à accompagner toutes les personnes en formation vers une compétence numérique socle, permettant à chaque bénéficiaire de formation de tendre vers ce que l'on pourrait qualifier « d'autonomie numérique ».

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

NOS ACTIONS DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT »

● REUSSIR

- Spécificité de l'action : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. REUSSIR s'adresse aux personnes non qualifiées rencontrant des difficultés d'apprentissage et d'insertion et souhaitant obtenir une qualification.

- Les trois étapes du dispositif :

Information (une demi-journée) - Vérification de la pertinence de la formation au regard du parcours du candidat et des objectifs visés,

Diagnostic (11 heures) – 4 rendez-vous individuels et 2 ateliers collectifs, pour identifier les problématiques nécessitant des relais hors formation ou un accompagnement individuel au cours de la formation. Au bout de cette phase, le candidat et son référent, décident d'une entrée ou non sur le parcours REUSSIR.

Parcours REUSSIR de 6 mois renouvelable 2 fois – Formation avec alternance, possible à temps partiel le parcours de chaque candidat est co construit avec son référent pédagogique et a pour objectif l'entrée en formation qualifiante.

- **Financement** : Conseil Régional Normandie.
- **Sites** : Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.
- **Stagiaires accueillis** : 227 personnes auront été accueillies sur la phase diagnostic en 2016 sur les 3 sites REUSSIR Pays d'Auge (Lisieux, Touques, Honfleur) et 159 personnes auront démarré leur parcours de formation. 203 personnes sur le lot de Caen/Villers Bocage et près de 90 pour le lot du Bessin.

- **Français Langues Etrangères** : Nouvelle convention de la Région Normandie, cette action modulaire de 400 heures à raison de deux jours par semaine avec 70 heures en entreprise, doit permettre à des demandeurs d'emploi de langues étrangères d'améliorer leur autonomie vis à vis de la langue française au bénéfice d'une insertion professionnelle durable.

- **Site** : Lisieux
- **Financement** : Région Normandie
- **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi
- **Accompagnements des bénéficiaires du RSA**, financement département et Fonds Social Européen
 - **Accompagnement Individualisé Vers l'Emploi** – Accompagnement de 4 mois pour la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi. Cette prestation permet de travailler sur le volet social et le volet emploi du parcours du bénéficiaire. Site de Lisieux, Touques, Honfleur.
 - **Accompagnement Social Individualisé** – Accompagnement de 6 mois, cette prestation permet de travailler sur le volet social uniquement. L'objectif est une mise en dynamique des personnes permettant de résoudre certains freins à l'insertion en recréant notamment du lien social. Site de Lisieux, Touques, Honfleur.
 - **Action de Promotion Sociale** - Action collective permettant de mobiliser sur un projet créatif, un groupe de 10 personnes en difficulté d'insertion sociale et ce sur une période de 12 mois. L'action mobilise un groupe de 10 personnes sur 3 ½ journées par semaine pendant 1an. Les objectifs visés sont tout d'abord du domaine du développement personnel au service du lien et des capacités sociales retrouvées et nécessaires à toutes démarches d'insertion. Site de Lisieux.
 - **Expression Théâtrale** : Outil d'insertion – Action du PLIE de Honfleur, Financement du Fond Social Européen. Cette action de 4 mois avec un groupe de 8 personnes travaillent avec une comédienne, metteuse en scène, la construction d'un spectacle qu'ils co écrivent. En lien avec l'équipe du PLIE de Honfleur, les ateliers théâtre hebdomadaires, permettent de reprendre confiance en soi et de réapprendre à communiquer avec l'autre. En parallèle avec un travail sur le projet d'insertion mené conjointement entre un CIP ACSEA Formation et un CIP PLIE, l'action vise à mettre en place une première étape au service du projet du bénéficiaire.
- **Programme de Formation de Base**
 - **Spécificités des actions** : Le PFB (Programme de Formation de Base) poursuit son activité de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage ou de (ré) apprentissage des connaissances fondamentales et accentue cette prestation en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.
 - Français Langues d'intégration : Formation sur Lisieux – groupement départemental (EPE – Enefa).
 - FOAD (formation ouverte et à distance)
 - **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental et Entreprises.
 - **Sites** : Lisieux et Honfleur.
 - **Stagiaires accueillis** : 160 personnes. Parité homme et femme quasi équilibrée.
 - **Partenariats** : Pôle Emploi et Missions Locales, Cap Emploi : prescription, toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

ACTIONS DE FORMATION QUALIFIANTES ET PRE-QUALIFIANTES

- **Bâtiment**
 - **Spécificités des actions** : Actions préqualifiantes et qualifiantes Conventions triennales.
Pour l'action qualifiante : 3 métiers préparés « Carreleur », « Peintre », « Plaquiste » et « Maçon ». « Action Bois » – Action pré-qualifiante.
 - **Titres préparés** : Titre Professionnel « Plaquiste », Titre Professionnel « AEB ».
 - **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Entreprises.
 - **Sites** : Lisieux.
 - **Stagiaires accueillis** : 97 personnes, avec majoritairement du public masculin. Pour l'action préqualifiante, public jeune à 80%, lexovien à 73% et originaire plus globalement du Sud Pays d'Auge à 95%. Pour l'action qualifiante, public adulte à 69%, lexovien à 47% et originaire plus globalement du Sud Pays d'Auge à 84%.

- **Partenariat** : AFPA (recrutement, ingénierie pédagogique, évaluations, suites de parcours), Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises augeronnes.
- **Sanitaire et Social**
 - **Spécificités des actions** : Assistante de vie aux familles, Préqualification « Métiers des services à la personne ».
 - **Financements** : Conseil Régional de Normandie, formation de salariés OPCA.
 - **Sites** : Lisieux, Trouville et Bayeux.
 - **Stagiaires accueillis** : 94 personnes sur Lisieux, Trouville et 24 sur Bayeux. 40% du public accueilli est âgé de moins de 26 ans et 60% de plus de 26 ans. (chiffres en cours de reprise)
 - **Titres préparés** : Titre Professionnel « Assistante de vie aux familles »
 - **Site** : Trouville, Bayeux, Lisieux.
- **Commerce et Distribution**
 - **Spécificités de l'action** : Actions préqualifiantes et qualifiantes.
 - **Titres et diplômes préparés** : CAP Employé de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Vendeur Conseil en Magasin », Titre Professionnel « Manager d'Univers Marchand ».
 - **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Fongécif, OPCA, Contrat de professionnalisation.
 - **Site** : Lisieux, Honfleur.
 - **Stagiaires accueillis** : 95 personnes, sur le Pays d'Auge. Public accueilli à 88% - 26 ans et 12% + 26 ans.
- **Hôtellerie/Restauration**
 - **Spécificités des actions** : Actions qualifiantes et préqualifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Employé d'Etages, Agent de Propreté, Cuisinier, Serveur en salle, Café-Brasserie, HACCP, Anglais.
 - **Titres et diplômes préparés** : CQPIH Serveur en restauration, CQPIH Commis de cuisine, CAP Restaurant, CAP Cuisine, CQPIH Gouvernante, CQPIH Réceptionniste, CQPIH Assistant d'Exploitation, CQPIH Employé d'Etages, Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel ».
 - **Financements** : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, LADOM, Fongécif, OPCA, FAFIH, Employeurs, Pôle Emploi.
 - **Sites** : Lisieux, Caen et Trouville.
 - **Stagiaires accueillis** : 621 stagiaires accueillis sur Lisieux, Trouville et 48 sur le site Caen

Une dynamique partenariale (POLE EMPLOI, UMIH, ACSEA, Association Petits Plats) a permis aux acteurs locaux d'aborder plusieurs problèmes spécifiques au secteur de l'Hôtellerie, tels que l'image des métiers, responsabilité sociale de l'entreprise, logement des personnels et a permis également de mettre en place des solutions à court et moyen termes dans divers salons.

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

- Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.
- Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les usagers une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Dans un deuxième temps, le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

Le principe d'une mise en œuvre du projet individualisé dépasse donc pour le formateur, le simple acte d'apprentissage au cours du face à face pédagogique. Il est acteur d'un dispositif plus en phase avec son environnement social et

professionnel.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS POUR LES ANNÉES À VENIR

Depuis 2014, le Département Emploi Formation Insertion (DEFI) tire profit d'une synergie interne à ses quatre établissements, fortement impliqués dans des secteurs concurrentiels nécessitant réactivité et anticipation. Ce regroupement affirme également combien la formation et l'emploi sont des domaines extrêmement liés, et des complémentarités de réflexions et d'actions sont développées.

Pour autant, il ne s'agit pas pour le département d'être replié sur lui-même, coupé de son environnement.

Au contraire, les interactions avec d'autres établissements de l'ACSEA doivent encore se développer, par exemple en lien avec l'IMPro de Démouville en direction des jeunes usagers handicapés, mais sans doute aussi en croisant des réflexions et des formations communes.

Un enjeu pour ACSEA Formation sera de mieux faire connaître son savoir-faire. En effet, des progrès importants en matière de communication sont à opérer rapidement, à la fois stratégiquement et également en terme de supports adaptés.

De même, alors que l'établissement bénéficie d'une répartition équilibrée sur le département du Calvados, une réflexion doit porter sur l'immobilier mis à disposition des équipes et des stagiaires de sorte à assurer une bonne qualité de travail et donc de formation.

Ainsi, en 2016, nous avons investi de nouveaux locaux à Caen, regroupant ainsi ACSEA Formation, ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » et DEFI. A Lisieux, de nouveaux locaux ont également été ouverts afin d'y accueillir nos formations « Bâtiment » et « Commerce ».

Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons dès l'an prochain analyser nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale. La pérennité de notre organisme passe à la fois par la qualité de ses intervenants et leurs compétences, mais il faut prendre garde à toute dérive qui mettrait en cause notre équilibre économique.

Par ailleurs, nous serons très attentifs à l'évolution de l'organisation des collectivités territoriales, au moment où les fusions entre Régions sont actées et aussi les compétences des différents échelons du maillage administratif de notre pays.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Dès le mois de Juin 2017, tous les organismes de formation doivent s'inscrire sur le DATA DOCK pour justifier des 6 critères qualité définis par les OPCA. C'est pourquoi, ACSEA Formation s'inscrira dans ce projet afin d'être en conformité avec les exigences du décret qualité, mais aussi à la réglementation applicable aux organismes de formation professionnelle : programmes, procédures d'évaluation, contrôle de l'assiduité, tarifs/facturation, conditions générales de vente...

Par ailleurs, dans un souci d'acculturation, la « Chargée qualité » du Siège est intervenue auprès des Chefs de service, afin de présenter la démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accueillies et accompagnées.



DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE (ESAT)

« HORS LES MURS »

10 Rue de la Cotonnière
14000 CAEN

Tél. 02 31 08 23 21
Fax. 02 31 53 09 94

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.esat@acsea.asso.fr
Directrice adjointe : Dominique BORDET
E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

N° CNIL : 4544ID7

Année de création : 2008

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.
- Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Population mixte de jeunes adultes, principalement maintenus au titre de l'amendement « Creton », présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, capables d'autonomie personnelle et d'évolution vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

OBJECTIFS

Les objectifs visent :

- A emmener dans un délai de 5 ans à 7 ans, des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou à défaut, leur permettre une insertion en entreprise adaptée par l'acquisition de capacités sociales et professionnelles.
- A offrir une palette de travail directement en milieu ordinaire afin de préparer au mieux l'insertion professionnelle.
- A permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 10 rue de la Cotonnière - 14000 CAEN.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion Professionnelle, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour les actions menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération caennaise, intervenant dans des domaines d'activités différents :

- **Entreprise U-LOG plateforme Logistique système U Nord-Ouest à Iffs**
Activité de logistique.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.
Métiers et compétences développés : Agent logistique/Préparateur de commandes/Réceptionnaire.
- **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne**
Activité de fabrication de poids lourds.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.
Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, soudure Mag, petits travaux de maintenance.
- **Entreprise Legallais**
Activité de conditionnement et d'expédition de produits de quincaillerie industrielle.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.
Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.
- **Entreprise Hamelin SAS**
Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.
Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Conditionnement, Préparateur de commandes, Cariste, Agent de Quai.
- **Autres Entreprises**
Personnes en détachement sous forme de stage d'évaluation et de mise en situation ou sous forme de contrat de mise à disposition individuelle en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.
Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les usagers sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, les accompagne dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité permet de développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.

ACTIVITÉ 2016

NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (EFFECTIFS AU 31/12/2016) : 33

SYSTEME U

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2016	10	1
Entrées	0	0
Sorties	2	0
Effectifs au 31/12/2016	7	1
Nombre de stagiaires accueillis en 2016	10	

RENAULTS TRUCKS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2016	6	1
Entrées	3	0
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2016	9	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2016	9	0

LEGALLAIS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2016	4	4
Entrées	1	2
Sorties	2	2
Effectifs au 31/12/2016	5	4
Nombre de stagiaires accueillis en 2016	8	4

HAMELIN

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2016	3	2
Entrées	2	1
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2016	4	3
Nombre de stagiaires accueillis en 2016	10	2

(2 hommes intégrés à l'équipe suite à changement de site de production)

(1 homme a changé de site en cours d'année pour intégrer l'atelier Packaging de Legallais)

DÉTACHEMENT, CONTRAT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2016	0	0
Entrées	0	0
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2016	0	0
Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2016	3	1
Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2016	4	1

AGE	HOMME	FEMME
de 18 à 25 ans	19	7
de 26 à 30 ans	4	1
de 31 à 35 ans	1	0
+ de 35 ans	1	0
TOTAL	25	8

TYPES DE HANDICAPS DES SALARIÉS ESAT (EFFECTIFS AU 31/12/2016)

SEXE	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	DÉFICIENCE MOTRICE	DÉFICIENCE PSYCHIQUE
HOMMES	22	0	3
FEMMES	8	0	0

SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ

Sur l'année 2016, après huit ans d'exercice, nous avons accueilli 39 personnes en contrat de soutien et d'aide par le travail. Nous avons accompagné la sortie de 6 usagers de l'ESAT I HLM. L'un d'entre eux a accédé à un emploi à temps partiel du milieu ordinaire de travail dans le cadre d'une entreprise adaptée ; 4 autres ont été admis pour travailler durablement en ESAT sur un autre type d'activité professionnelle suite aux stages préalablement réalisés et 1 personne a démissionné pour qui un relais a été effectué pour une prise en charge dans le cadre d'une structure de soins spécialisés.

Du fait des sorties et entrées permanentes et des délais nécessaires pour concrétiser une admission, nos effectifs ont varié sur l'année écoulée entre 26 et 33 usagers. L'objectif poursuivi étant de compléter nos équipes à hauteur de 38 usagers, ce qui est bien engagé sur le début d'année 2017.

Sur cette même année, nous avons concrétisé l'admission de 9 nouveaux usagers après une période d'évaluation, 3 ont intégré l'atelier maintenance de Renault Trucks, 3 l'atelier Packaging de Legallais et 3 l'atelier logistique de Hamelin SAS.

A noter également, le changement de site opéré pour 2 usagers en cours d'année afin d'éviter une rupture de parcours et de proposer un poste aménagé mieux adapté à leur niveau d'autonomie et de compétences.

Un programme de soutien et de formation a été mis en œuvre sur 2016 en direction des usagers :

- Soutien par un Atelier de Formation de Base pour 12 personnes (50H + 30H)
- Formation et présentation à l'examen pour la conduite de chariots autoportés pour 2 personnes qui ont obtenu leur licence cariste au sein de « Campus Formation ».
- Evaluation dynamique des capacités d'apprentissage pour les 9 personnes admises en vue d'un programme de soutien en aides cognitives sur le premier semestre 2017.

En 2016, 23 partenaires du champ médico-social ou d'organismes de droit commun nous ont sollicités pour la mise en place de périodes d'évaluations et de mises en situation professionnelle, des personnes qu'ils accompagnent, sur nos sites de production hors murs.

Nous pouvons noter que nous sommes davantage sollicités par les services sociaux des établissements ou services de santé mentale (EPSM, Esquirol, CMP, Maison des Adolescents) pour l'accueil d'un public en situation de handicap psychique.

Nous avons accueilli, sur cette année, 40 nouvelles personnes en stage de découverte et d'évaluation (pour rappel 30 en 2015), 12 sur le site Hamelin, 12 sur le site Legallais, 10 sur le site Renault Trucks et 11 sur le site U-LOG. Cette activité d'évaluation devient au fil du temps de plus en plus importante pour l'établissement qui est repérée sur cette dimension par nos différents partenaires.

LE SITE DU GROUPE HAMELIN

L'année 2016 a été marquée par une activité de reconditionnement forte tout au long de la période hivernale.

Au cours de l'année écoulée, 9000 colis ont été traités, 1200 palettes et 2000 présentoirs destinés à la grande distribution ont été préparés. Ils représentent à eux seuls les 2/3 de l'activité.

L'équipe est affectée sur 3 postes répartis sur deux bâtiments :

- préparation de commandes sur un convoyeur
- préparation de commandes avec bipper
- reconditionnement et transformation de marchandise

Un projet de construction d'atelier totalement dédié à nos activités de sous-traitance verra le jour courant avril 2017 et sédentera définitivement notre espace de travail au sein des ateliers Hamelin.

Le début d'année a démarré en effectif réduit avec 4 usagers. Le recrutement de 3 personnes en cours de saison a permis d'atteindre une équipe au complet sur la fin d'année soit 6 usagers au total.

L'acquisition de nouvelles compétences d'un usager a pu se faire par la mise en place d'un stage en préparation de commandes à la vocale sur un autre service dans les conditions d'un poste en milieu ordinaire.

Notre atelier a accueilli 11 personnes en stage d'immersion professionnelle.

LE SITE DE SYSTÈME U

L'équipe PLM de U-LOG se constitue d'une équipe de 12 travailleurs en situation de handicap qui occupent des postes de préparateurs de commandes en produits frais associés pour certains à une activité de réception. 8 places ont été occupées sur cette année. Une personne a quitté l'ESAT pour intégrer un emploi en entreprise adaptée du milieu ordinaire de travail.

Nous avons accueilli 10 personnes en stage d'évaluation et de mise en situation professionnelle sur le service.

Le service a traité 643 155 colis sur 2016, soit 8628 colis en moins comparativement à 2015, cela correspond à environ 15% de baisse d'activité.

Le service ne prépare plus les colis destinés à la plateforme logistique de Nanteuil depuis juin 2016 (60 magasins en moyenne).

Le redressement de la marchandise préparée reste stable entre 0,08% et 0,13% en sachant que les exigences attendues sur ses entrepôts U-LOG est de 0,08%.

Le détachement de 3 travailleurs de l'équipe PLM sur le service BCVTS les mardis a perduré cette année. Sur le quatrième trimestre, nous avons expérimenté le détachement de 2 personnes par roulement de 16h00 à 18h00 sur ce même service de façon quotidienne afin de compenser le moindre niveau d'activité sur le service PLM depuis l'arrêt de la préparation pour Nanteuil.

Ce changement a eu pour effet de pouvoir mieux lisser l'activité sur la journée avec moins d'impératifs horaires à respecter et crée un contexte de travail plus serein pour l'équipe. La qualité des préparations s'en trouve améliorée (moins d'erreurs et de casse).

LE SITE DE LEGALLAIS

L'atelier Packaging (atelier de conditionnement et de protection de produits) est implanté au sein de la plateforme logistique Legallais basée à Saint André sur Orne (42 000 références de produits de quincaillerie industrielle traitées sur la plateforme). Il est relié au service réception qui l'approvisionne au quotidien.

L'équipe Packaging est composée de 8 agents de conditionnement de l'ESAT et de 2 salariés de Legallais reclassés sur ce service du fait de leur restriction médicale.

Il y a eu beaucoup de mouvements sur l'équipe de travail au cours de l'année. 3 usagers ont fait aboutir leur projet d'intégrer un autre ESAT en vue d'un changement d'activité professionnelle correspondant à leurs aspirations, 1 autre a démissionné et 1 salarié de Legallais affecté au service est parti à la retraite.

Ces départs ont été compensés au cours de l'année par l'accueil de 2 usagers affectés auparavant à un autre site de production qui demandaient à changer d'activité professionnelle au regard de leurs difficultés et par l'intégration de 3 nouveaux usagers ainsi que par le remplacement du salarié Legallais mis à disposition sur le service.

Le service Packaging reconditionne en moyenne 3000/3500 produits jour.

L'équipe a conditionné 373 049 produits sur l'année 2016 contre 352 229 en 2015 soit une hausse d'activité de +5,9% sur l'année.

Des nouveaux produits de plomberie et d'électricité ont été référencés par Legallais en 2016.

Nous avons également développé notre champ d'intervention sur la plateforme par l'entretien du convoyeur et des lieux de stockage en Mezzanine.

L'ensemble des usagers de l'ESAT et salariés de la plateforme a bénéficié de formations de sensibilisation en interne de l'entrepôt sur des aspects comme la sécurité, le déplacement, les gestes et postures...

L'atelier a été rééquipé d'assis-debout à notre demande, le matériel à disposition restant le même pour effectuer la prestation qu'en 2015.

Dans le cadre de l'accompagnement des projets des usagers, deux stages d'évaluation et de mise en situation professionnelle (milieu ordinaire) sur l'entrepôt ont été effectués pour deux membres de l'équipe, l'un en préparation de commandes, l'autre en tant que magasinier au service expédition.

LE SITE DE RENAULT TRUCKS

Sur le site de Renault Trucks à Blainville Sur Orne, l'atelier de métalliers/soudeurs de l'ESAT Intermédiaire "Hors les Murs" a, au travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 1589 interventions. Ce qui représente 801 contenants réparés (50%), 369 conceptions et réalisations de structures d'après plans (23%), 378 modifications de contenants (24%), nettoyage (32%) et manutention (1%) (voir graph. page 2).

L'équipe est aujourd'hui en capacité de réaliser du travail à partir de plans, réaliser des conceptions et créations de contenants, ce qui permet à l'usine Renault trucks, une fois les prototypes validés en interne, de lancer la fabrication en série au sein de l'atelier de l'ESAT ainsi qu'avec des entreprises extérieures.

Nous travaillons toujours avec les services tels que l'UD ou l'UC (usine unique).

L'atelier ESAT « hors les murs » est de plus en plus sollicité par d'autres services, notamment afin de faire force de propositions, quant à la modification de contenants.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur des missions tournantes, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion de la peinture, gestion des commandes. Nous avons remis en action la « chasse aux risques ».

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Pour l'analyse des caractéristiques du public accueilli, nous retenons la période 2010/2016.

62 personnes ont bénéficié d'un contrat de soutien et d'aide par le travail. Parmi ces personnes, 28 ont quitté l'ESAT au 31 décembre 2016. 10 pour une insertion en milieu ordinaire, 8 pour une insertion dans un autre ESAT, 9 ont rompu leurs parcours avant son terme (rupture période d'essai ou démission) et 1 personne est décédée

De par l'origine du projet de l'établissement, nous accueillons une majorité de jeunes adultes issus essentiellement d'établissements ou de services médico-sociaux et ayant bénéficié d'une scolarité spécialisée le plus souvent en milieu scolaire ordinaire.

Nous accueillons une majorité d'hommes, ce qui peut s'expliquer par la nature des activités professionnelles proposées à ce jour (logistique et métallerie).

Nous pouvons noter que beaucoup d'entre eux ne sont pas autonomes sur le plan du logement voire également sur le plan de la maîtrise des actes de la vie quotidienne. Parfois, l'entrée en foyer habitat jeune est effectuée dans le même temps que la proposition d'admission au sein de l'ESAT I HLM.

Nous relevons également l'absence d'appui possible dans leur environnement familial et une situation précarité présente pour beaucoup d'entre eux à l'admission.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous avons renouvelé et mis en œuvre 25 projets personnalisés d'accompagnement au cours de l'année. Deux

ont dû être reportés (congé maternité et arrêt de longue durée) sur 2017.

L'ensemble de ces projets personnalisés co-construits à partir d'une évaluation partagée guide notre action en direction des usagers.

Comme chaque année, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2016. Celui-ci a été renouvelé dans sa composition pour trois ans suite à l'organisation d'une nouvelle élection en fin d'année. Chaque site de production est représenté au Conseil.

Un programme de soutien visant l'appropriation et le transfert des compétences professionnelles par l'apprentissage des savoirs de base a été mis en œuvre sur l'année.

12 usagers ont participé au 1er module obligatoire de 50h00 et 8 ont poursuivi, à leur demande, un second module de 30h00.

Au cours de cette année, nous avons rencontré de nouveau nos partenaires institutionnels initialement inscrits et acteurs de notre projet d'établissement afin d'évaluer les besoins de ces établissements au regard de nos projets.

Nous avons également rencontré l'ARS et la MDPH pour mieux identifier leurs attentes au regard de notre futur projet d'établissement.

Nous avons aussi organisé des informations collectives pour présenter l'établissement et ses activités auprès de groupes de jeunes ou adultes en recherche d'orientation.

DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement professionnel est un élément important pour les usagers de l'ESAT. En effet, cela leur permet de faire évoluer leur projet professionnel et d'affiner leurs compétences. Voici quelques chiffres de l'année 2016 où nous répertorions une sortie en milieu ordinaire, quatre sorties en ESAT et un abandon de poste.

Dans le cadre des parcours professionnels de nos usagers, neuf stages ont été mis en place. Trois stages ont permis des admissions dans des structures externes, il s'agit d'un stage à l'ESAT de Bellevue à l'ADAPEI 64, un stage à l'ESAT de Dozulé à l'atelier espaces verts et un stage à l'ESAT de Lébisey. Afin d'identifier les capacités de nos usagers et de les amener vers leur projet professionnel, un stage à l'ESAT Dozulé en atelier métallerie et un stage à l'ESAT de Lébisey en espaces verts ont été établis. A cela se rajoute, un stage en milieu ordinaire dans la société de métallerie Asima.

Nous recensons deux stages en interne sur l'entrepôt de Legallais afin de tester l'autonomie des usagers en milieu connu et un stage en interne à U-LOG sur le service du BCVTS.

Pour affiner les compétences de nos usagers, un CACES 1 et un CACES 3 ont été financés par l'ESAT et des actions de soutien en Atelier de Formation de Base ont été mises en place, ceci permettant de renforcer leurs connaissances dans l'entreprise.

Parmi les sorties, nous avons deux conventions d'appui en cours pour des usagers partis en 2015.

Et enfin, six envois de questionnaires de sortie ont été envoyés dont quatre envois à six mois et deux envois à deux ans.

DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'assistante de service social agit et participe avec les personnes en situation de handicap et les différents partenaires à une meilleure intégration sociale et professionnelle.

L'assistante de service social se rend disponible auprès des ateliers pour répondre aux préoccupations des travailleurs mais aussi pour répondre aux difficultés que rencontrent les moniteurs avec certains usagers. L'équipe d'accompagnement est donc en permanence au plus proche des usagers.

Les besoins ou les problématiques abordées sont de différentes natures : logement, mobilité, autonomie, santé, loisirs, familial, administratif. Cela nécessite de l'écoute, des conseils, du soutien et un accompagnement dans les démarches à réaliser.

Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les foyers habitat jeunes, l'AISCAL, la CAF, la CPAM, les mandataires judiciaires, les CMP mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS, les SAMSAH et la MDPH.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement

professionnels.

Les projets individuels sont le principal outil de suivi de l'accompagnement médico-social.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Une analyse, tenant compte de notre évaluation interne réalisée en 2013 et des problématiques rencontrées au regard du projet d'établissement initial revu en 2010, est menée en y associant nos partenaires pour aboutir à l'écriture et la présentation des axes stratégiques au conseil d'administration de l'ACSEA fin 2016, avec un calendrier permettant la réécriture de notre projet d'établissement pour juin 2017.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La démarche d'amélioration continue de la qualité va être intégrée dans notre projet d'établissement qui est actuellement en phase de réécriture.

Dans un souci d'acculturation, la « Chargée qualité » de l'ACSEA est intervenue lors d'une réunion d'équipe, afin de présenter la démarche à l'ensemble des salariés.

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ENTREPRISE ADAPTÉE CONCHYLICOLE (EAC)

« LA CALVADOSIENNE »



Chemin des Roquettes
14960 ASNELLES-MEUVAINES
Tél. 02 31 21 33 52
Fax. 02 31 21 33 33

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.eac@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Dominique BORDET
E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503613
Année de création : 1991

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 27 décembre 1990, accordé à titre provisoire.
- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.
- L'E.A.C est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.
- L'E.A.C a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.
- L'E.A.C a signé avec la DIRECCTE Basse Normandie un contrat d'objectifs triennal valant agrément pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

FINANCEMENT

- Vente de produits de l'élevage ostréicole.
- Prestations de services en direction des professionnels.
- Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi.

OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles-Meuvoines s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur. Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvoines.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

ACTIONS

- **Production** : la production brute de l'élevage est de l'ordre de 203 tonnes d'huîtres. La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.
- **Prestations de services** : réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.
- **Commercialisation** : la commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.
- **Accueil** : L'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer « les Tamaris », « les Tourelles » et le Centre de loisirs de Char à Voile.

L'EAC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Inspection Académique, propose des visites dans le cadre :

- des Fermes découvertes pour enfants,
- des visites techniques du Jeudi (Période Estivales),
- des Fermes Pédagogiques.

L'établissement accueille environ 2 500 visiteurs par an dont 1 500 scolaires.

LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, l'effectif est de 21 travailleurs handicapés (pour 20 postes, deux mi-temps Travailleurs Handicapés), dont 3 personnes affectées sur la Cave à Huîtres à Caen.

REPARTITION DU PERSONNEL EN POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV et TH)

TYPES DE POSTES	TYPOLOGIE DE MÉTIERS	EN POSTE EFFECTIF		
		H	F	
DIRECTION ET FONCTION COMMERCIALE	Directeur	1		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Comptable		1	
ENCADREMENT TECHNIQUE	Cadre de production	1		
	Adjoint ouvrier de production	1		
	Responsable Expédition		1	
	Agents d'expéditions (TH)		2	
	Responsable de site la cave	1		
PERSONNEL DE PRODUCTION	Ouvrier de production ostreicole (th)	7		
	Magasin la cave a huitres (th)	1	2	
	Employés à l'expédition (th)	7	2	
	Employé ventes marchés		1	
VENTE/ANIMATION	Vendeuse magasin Asnelles		1	
21 TH pour 20 postes / 8 TV/		19	10	29
				postes

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20 postes 21 TH

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	16	5	21

Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
- de 30 ans	0	0	0
de 30 à 49 ans	12	4	16
de 50 à 55 ans	2	1	3
+ de 55 ans	2	0	2
TOTAL	16	5	21

Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

AGE	NBRE DE POSTE				TOTAL
	DE 0 À 3 ANS	DE 4 À 5 ANS	DE 6 À 10 ANS	+ 10 ANS	
- de 30 ans	0	0	0	0	0
de 30 à 49 ans	2	0	3	10	15
de 50 à 55 ans	2	0	0	2	4
+ de 55 ans	0	0	0	2	2
TOTAL	4	0	3	14	21
DONT HOMMES	2	0	2	12	16
DONT FEMMES	2	0	1	2	5

Origine : Bessin (principalement)

Types de handicaps : Sensoriels / Mentaux légers / Mentaux moyens

* : 5 TH bénéficient de l'aide d'une curatelle

L'agrément DRTEFP pour 2016 est de 19,89 postes de travailleurs handicapés, dont 3 postes pour le projet de la Cave à Huîtres.

PRODUCTION/COMMERCIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET PRESTATIONS DE SERVICES

- **Production :** Le phénomène de mortalité, évoqué lors des années précédentes, reste toujours présent avec un peu plus de 50% de perte du naissain. La commercialisation de 2016 est de 300 tonnes, les ventes sont en légère baisse, par rapport à 2015 avec 351 tonnes vendues.

Le chiffre d'affaires est pratiquement identique à l'an passé. Il atteint cette année 1 938 k€.

Depuis le 15 Décembre 2012, la Calvadosienne a ouvert un restaurant « La cave à Huîtres », espace de vente et de dégustation d'huîtres et de fruits de mer sur le port de Caen au 24 bis quai Vendeuvre.

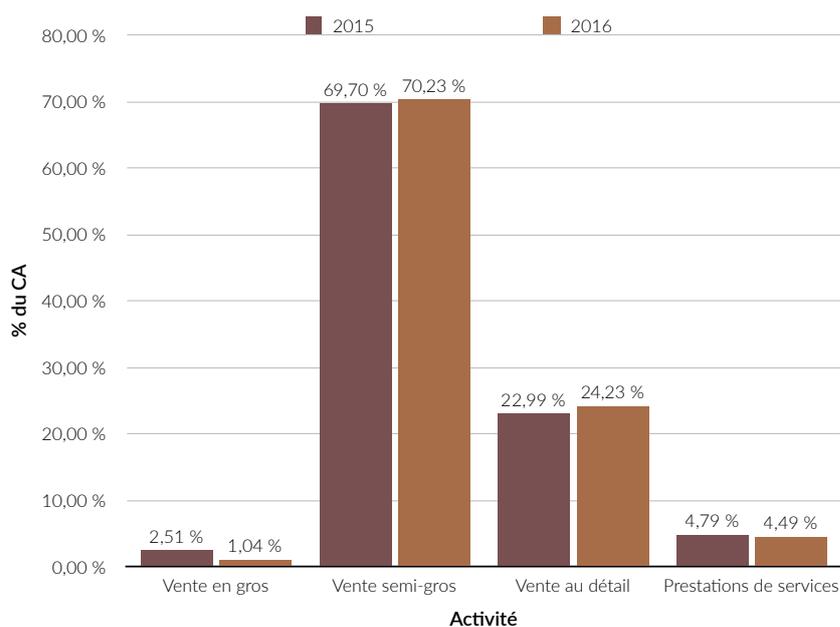
Ce projet de l'économie sociale et solidaire trouve ses bases sur les axes suivants :

- Développer une activité inscrite dans les circuits courts et la production locale.
- Développer l'emploi des personnes handicapées dans un secteur en pénurie de main d'œuvre.
- Renforcer l'insertion des personnes handicapées.

- o La commercialisation de « La Calvadosienne » se partage en 3 secteurs :
 - Gros : au total 9 tonnes, pour 20 k€
 - Demi-gros : au total 277 tonnes pour 1 361 k€
 - Détail : au total 65 tonnes pour 470 k€
 - **Prestations de service : 87 100 €**

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2016-2015

CHIFFRE D'AFFAIRES	2015				2016			
	VALEUR	%	TONNAGE	%	VALEUR	%	TONNAGE	%
Vente en gros	49 570,00 €	2,51%	22 160 T	5,89%	20 123,00 €	1,04%	9 010 T	2,57%
Vente Semi-Gros	1 375 562,64 €	69,70%	290 755 T	77,33%	1 360 969,77 €	70,23%	276 890 T	78,96%
Vente au détail	453 766,99 €	22,99%	63 080 T	16,78%	469 565,75 €	24,23%	64 757 T	18,47%
Prestations de services	94 526,33 €	4,79%	00 T		87 097,58 €	4,49%	00 T	0,00%
TOTAL	1 973 425,96 €	100%	375 994 T	100%	1 937 756,10 €	100%	350 657 T	100%



DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS POUR 2017

Sur le plan de la production et le commercial, les objectifs sont ciblés sur l'amélioration de la productivité, une augmentation des marges commerciales tout en conservant nos très bonnes relations commerciales avec les GMS.

Sur le plan de la gestion du personnel, des formations sont prévues pour :

- 8 travailleurs handicapés : Renforcement des compétences transversales (21 h)
- 1 cadre : La gestion du personnel (21 h)
- 4 encadrants : La connaissance du handicap (7 h)
- 2 encadrants : La fonction de coordination (7 h)

DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION (EAR)

« L'ACCUEIL! »



Z.A. de Bellefontaine
14400 BAYEUX
Tél. : 02 31 22 10 00

Directeur : Stéphane TYPHAIGNE
E-mail : directeur.defi@acsea.asso.fr
Directrice Adjointe : Dominique BORDET
E-mail : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503613

Année de création : 1991

AUTORISATION / HABILITATION

Contrat d'objectifs triennal avec la DIRECCTE valant agrément pour la période du 17 Août 2015 au 31 Décembre 2017.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'E.A.R. « L'Accueil ! » salarie 16 personnes, dont 10 personnes en situation de handicap, reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

MISSION

L'Entreprise Adaptée Restauration :

- s'appuie naturellement sur la définition qui a été inscrite dans la circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 relative aux Entreprises Adaptées et Centres de Distribution de Travail à Domicile et qui précise « qu'une Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle même ou vers les autres entreprises ».
- est pensée conformément aux principes dégagés par l'économie sociale et solidaire :
 - D'une part, elle est avant tout au service d'un projet collectif en direction de l'Humain, qu'il s'agisse des salariés en situation de handicap concernés par le projet, des usagers qui vont profiter de repas, des entreprises, associations, coopératives partenaires tant dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle que dans celui de l'approvisionnement.
 - D'autre part, elle entend privilégier le service rendu plutôt que le profit dégagé. Par la création d'une cuisine centrale à même de servir des repas en liaison froide, aux personnes accueillies par des établissements médico-sociaux.

ACTIONS PROPOSÉES

- **Activité Cuisine Centrale** : La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour servir les établissements de l'ACSEA :
 - l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Champ Goubert, sur Bayeux (projet dispositif ITEP) et sur Evrecy,
 - l'Institut Médico-Educatif l'Espoir sur Bayeux,
 - la Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière », sur Ellon,
 - le foyer de vie « Le Montmirel » ; sur Saint Loup Hors et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services. Après une première étude des besoins quantitatifs, le nombre total de repas s'élèverait à environ 80 000 par an.

- **Activité Restauration d'Entreprise** : le restaurant a une capacité de 90 places assises, et, dans un esprit de non concurrence, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement (sur une moyenne de 110 repas/jours). Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité, aux salariés des entreprises implantées à proximité, à travers :
 - Des modes de distribution variés : sur place ou à emporter.
 - La promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat, avec les entreprises de proximité.

- **Activité portage de plateaux** : En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation sera développée, sur un nombre prévisionnel initial de 20 plateaux-repas livrés en moyenne par jour sur 220 jours, soit 4 400 plateaux repas annuellement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Bessin et livraison de repas jusqu'à l'Agglomération Caennaise.

ACTIVITÉ 2016

Les salariés de l'EAR « L'Accueil ! » ont pu, lors cette première année d'exploitation, trouver leur place au sein de l'organisation de l'établissement, en fonction de leurs compétences et handicaps.

Cette année leur aura également permis de consolider leurs bases techniques propres à l'activité exercée, et également s'adapter à leur environnement de travail.

Du côté de la cuisine centrale, la montée en charge prévue initialement a été effective, dès janvier. Les échanges entre les structures livrées et l'E.A.R., au cours de l'année 2016, se sont axés sur l'adaptation de la prestation, en fonction du public de convives accueilli, ainsi que sur l'amélioration continue de la qualité. Il est à noter également, l'attribution définitive de l'agrément sanitaire.

L'année 2016 a permis, par ailleurs, d'affiner l'offre du restaurant en fonction des attentes de la clientèle. La fréquentation a subi une évolution positive tout au long de l'année passée.

L'E.A.R. a également développé son implantation dans le tissu économique local au cours de l'année 2016, via des partenariats avec des prestations auprès des entreprises locales, aussi bien en tant que fournisseur qu'en tant que client.

Il est à noter également la mise en place d'actions écocitoyennes permettant la réduction des déchets, via l'utilisation de composteur.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Malgré l'accompagnement préalable à l'ouverture de l'établissement, l'année 2016 a vu la réorientation d'une partie du personnel, suite à une incompatibilité de leur poste avec leur handicap.

L'expérience, parfois courte, de certains salariés de l'E.A.R. a permis de confirmer les orientations des projets professionnels.

ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Dans le cadre de l'intégration, une formation qualifiante de 700 heures a permis une première approche des compétences requises à l'exercice des fonctions de cuisine et service en salle.

Depuis l'ouverture, la formation par le geste au quotidien est dispensée par les 4 encadrants et le responsable de site.

En 2016, les entretiens professionnels permettront d'individualiser le parcours de chaque salarié.

La formation continue par le geste au quotidien est réalisée par l'encadrement. Certains savoirs de bases (Lecture, écriture, calcul simple, repère dans le temps et l'espace) sont également abordés lors du travail quotidien.

Face au renouvellement important du personnel en 2016, il sera important de prévoir les formations initiales (HACCP ...) qui avait été dispensées, lors de la création de l'établissement en 2015.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Pour 2016, l'E.A.R. a continué la montée en charge des livraisons de repas, par le développement de nouveaux contrats, hors périmètre associatif. Il conviendra également de vérifier la capacité à augmenter le nombre de repas servis le midi en brasserie, ainsi que la livraison de plateaux. Pour ce faire, nous comptons sur le développement de la zone d'activité de Bellefontaine.

Sur la cuisine centrale, un objectif d'amélioration du service rendu aux établissements motive la mise en place de temps d'échanges entre les personnels chargés de la restauration, dans chaque établissement et le personnel de l'E.A.R.. Parallèlement, le responsable de site de l'E.A.R. participe aux commissions « Menu » des établissements et à leur demande.

Pour 2017, à la vue des éléments organisationnels actuels, la recherche de nouveaux contrats de fourniture de repas est envisageable et souhaitable. Le développement du nombre de convives accueillis à la brasserie est également aux objectifs de 2017.

2017 verra également la poursuite des échanges avec les différents établissements en vue de l'amélioration du service.

L'inscription de l'établissement dans une démarche de développement durable est également en réflexion.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le service rendu aux établissements de l'ACSEA fait l'objet de rencontres, à travers des commissions « Menu », organisées de façons régulières.

Elles permettent d'ajuster la prestation, d'une manière générale.

Bien entendu, en cas de difficultés plus importantes, l'équipe de l'EAR reste en vigilance, analyse le problème et propose des actions correctives.

L'établissement de restauration peut également s'appuyer sur une instance coordonnée associative.



PÔLE SANTÉ

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE DE GUIDANCE



- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

CMPP / BAPU
4 rue Jean de la Varende
14000 CAEN

Tél. 02 31 86 49 38
Fax. 02 31 86 94 19

Directrice : Véronique DESRAME
Médecin Directeur : Fabrice ZANELLO
E-mail : directrice.guidance@acsea.asso.fr

N° CNIL : 45511D20

Année de création : 1963

CMPP
18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

Tél. 02 31 21 51 36

AUTORISATION / HABILITATION

Le Centre est régi par le décret du 19 février 1963 et la Circulaire du 16 avril 1964.
Il fonctionne sous le régime de la Sécurité Sociale, par convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie à compter du 01 janvier 1963 et conformément aux textes suivants :

- Avenant n°1 du 30 juin 1980 (BAPU),
- Avenant n°2 du 18 août 1986 (transfert paiement diagnostic par CRAM) prenant effet le 01 janvier 1986
- Avenant CRAM du 30 janvier 1992 prenant effet le 01 janvier 1991
- Extension du CMPP par création d'une antenne à Isigny (ARS - Arrêté du 23 janvier 2013)
- Renouvellement d'autorisation du CMPP et du BAPU « La Guidance » de Caen à compter du 04/01/2017 pour 15 ans.

POPULATION

- Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu' à 21 ans dans le cadre du CMPP
- Et, 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie.
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

OBJECTIFS

Au titre de CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage.

Au titre de BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents ou des jeunes adultes BAPU.

Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres, pédiatre et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale. Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, psychologues, psychanalystes, orthophonistes, psychomotriciens,

Les assistantes de Service Social peuvent intervenir soit comme conseil, soit en accompagnement au cours des traitements pratiqués.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP et d'un BAPU, même si un patient peut avoir affaire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens collaborent avec les professionnels extérieurs autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre.

Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

L'information et l'accord des deux parents ou représentants légaux sont recherchés. Le délai d'attente est signifié.

Les premières consultations sont réalisées soit par un psychologue ou un pédopsychiatre au CMPP soit par un pédopsychiatre au BAPU, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

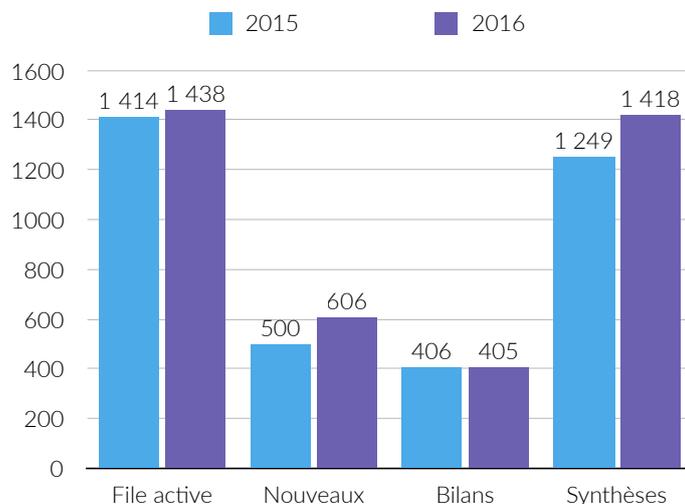
Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 20 h du lundi au vendredi au CMPP/BAPU de Caen et de 08h45 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h45 à 14h00 au CMPP d'Isigny.

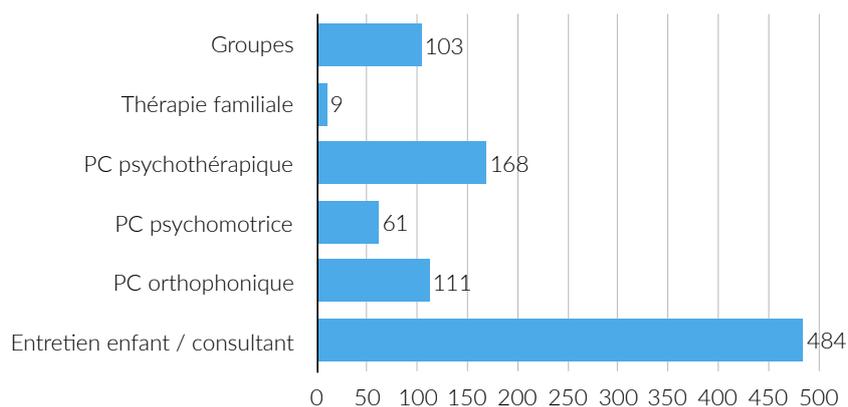
SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

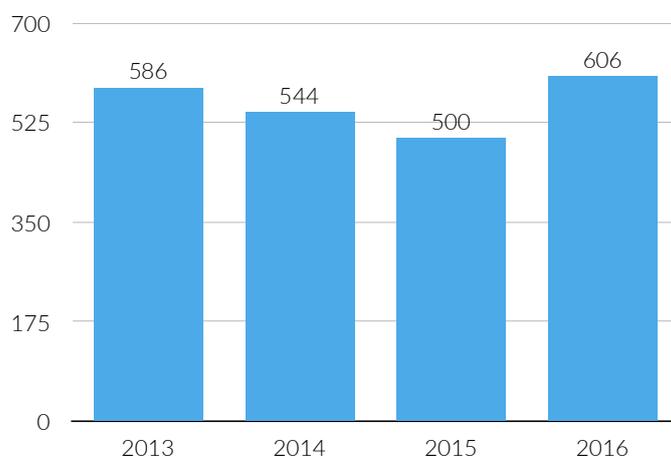
ACTIVITE CMPP/BAPU



TRAITEMENTS CMPP/BAPU



NOUVEAUX ENTRANTS CMPP/BAPU



Nous observons une augmentation de la file active corrélée à un nombre accru de nouveaux entrants, le plus élevé depuis 2013.

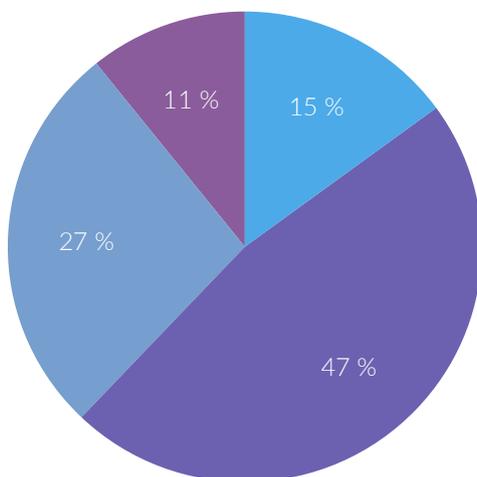
Concernant les traitements, précisons qu'un enfant peut bénéficier de plusieurs prises en charge.

POPULATION ACCUEILLIE : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Le Centre de Guidance reçoit les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes (avec une limite à 28 ans pour les étudiants) susceptibles de présenter des troubles psychoaffectifs ou de la personnalité, avec répercussions socio-scolaires et familiales.

EVENTAIL DES AGES CMPP-BAPU

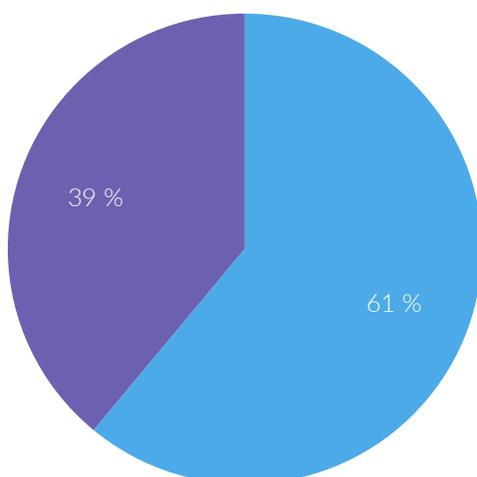
● 0 à 6 ans ● 7 à 11 ans ● 12 à 18 ans ● 18 ans et +



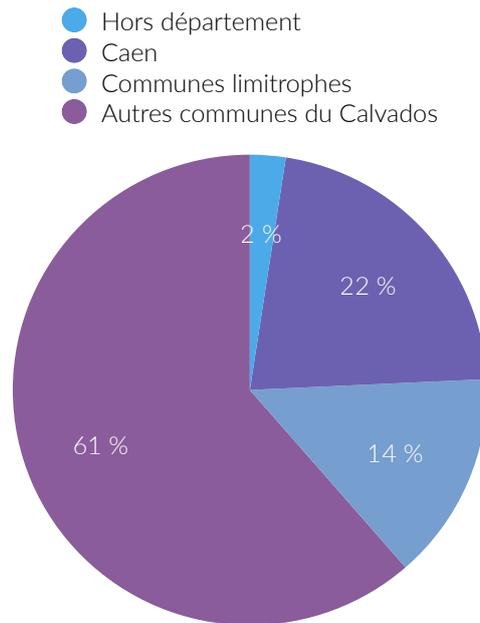
Nous pouvons émettre l'hypothèse que le rapprochement du centre de Guidance et de la MDA 14 par la création du DPS (Département Prévention Santé) facilite les liens et les modalités de travail entre ces deux structures.

REPARTITION FILLES/GARÇONS CMPP-BAPU

● Garçons ● Filles



ORIGINE GEOGRAPHIQUE CMPP-BAPU



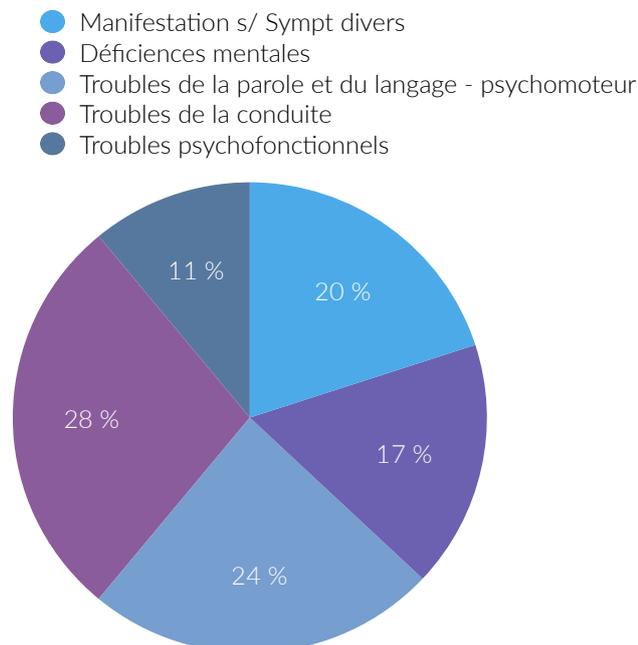
Les proportions par rapport aux années précédentes restent inchangées. La dimension départementale du centre de Guidance est bien représentée.

ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

Nous présentons une série de tableaux indicatifs des motifs de consultation et des troubles répertoriés selon les grands axes diagnostiques de la Classification Internationale des Maladies et de Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent.

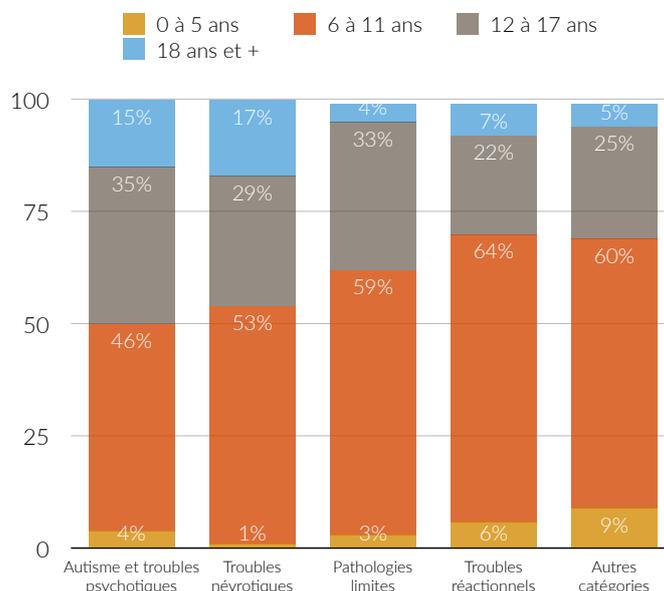
Ces « Troubles Mentaux » caractérisent notre public d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Selon une conception à la fois multidimensionnelle et plurifactorielle des troubles psychiques, dont résulte notre approche clinique pluridisciplinaire, leur diagnostic détermine les objectifs et les moyens thérapeutiques ou rééducatifs de notre accompagnement.

AXES CMPP-BAPU

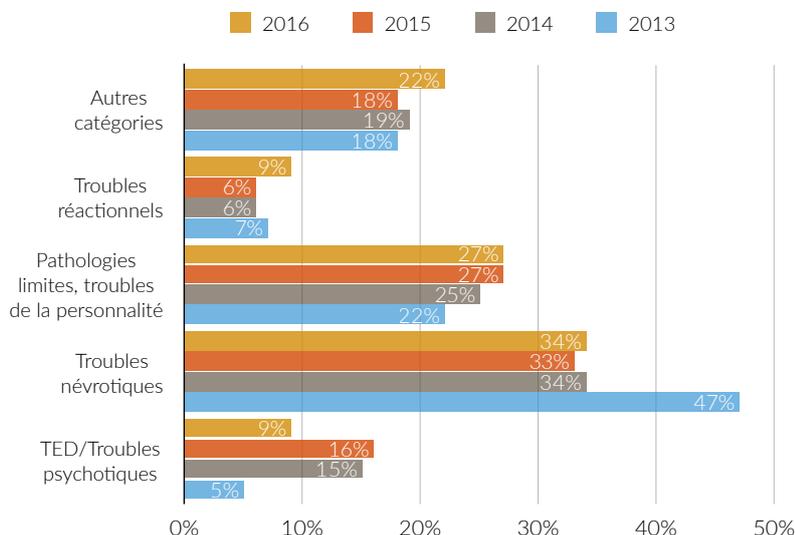


Cette année, dans les « autres catégories des axes diagnostiques », les écarts constatés concernant les troubles psychofonctionnels et les troubles instrumentaux (langage et psychomotricité), s'expliquent par une meilleure appropriation de la grille de cotation de la CMI10, en plus de la CFTMEA, qui est plus descriptive et apporte une plus grande précision.

AXES PAR AGE CMPP-BAPU



AXES CMPP-BAPU 2013-2016

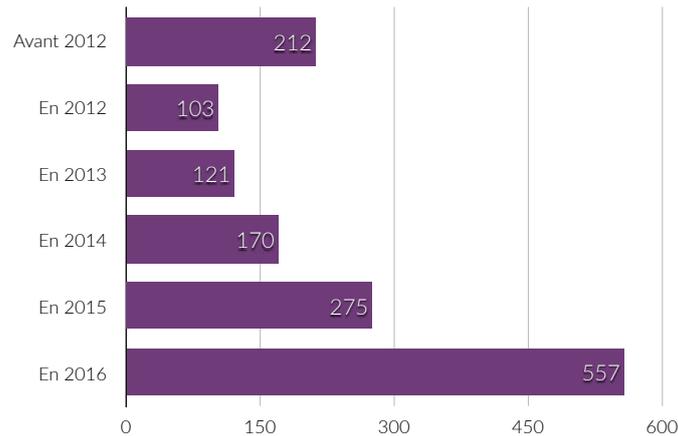


Nous constatons une relative permanence des troubles selon les différentes catégories diagnostiques depuis 2013, avec une codification plus affinée en 2016.

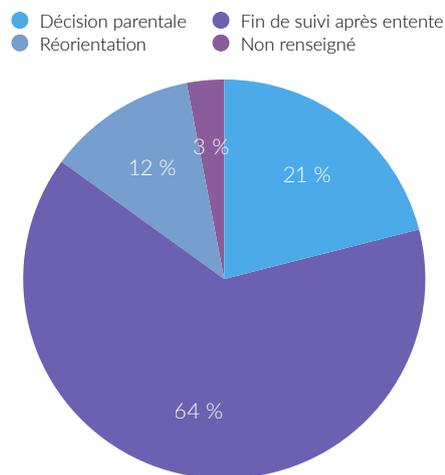
Nous proposons deux tableaux qui précisent l'évolution de la file active. Le premier tableau est indicatif de la durée du parcours de soin au Centre de Guidance à partir de la date d'entrée. Comme en 2015, nous observons une durée moyenne de trois ans et le renouvellement d'au moins un tiers de notre file active. Le second tableau nous renseigne sur les motifs d'arrêt et les orientations en fin de prise en charge.

Cette année, le travail de réorganisation du centre de Guidance a été axé sur les demandes et l'admission des enfants et jeunes adultes. En 2017, nous devons poursuivre notre travail sur les fins de prise en charge et les délais de clôture afin de mieux cerner les durées de prises en charge qui sont représentées sur le graphique « parcours de soins » car les écarts ne sont pas représentatifs.

PARCOURS DE SOIN CMPP-BAPU



ARRETS PC CMPP-BAPU



ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

Au cours de l'année 2016, en regard des préconisations de l'évaluation externe, nous nous sommes attachés à formaliser la procédure d'accueil et d'admission au centre de Guidance et à définir les critères d'analyse et les éléments d'appréciation des demandes d'admission.

Une réunion hebdomadaire d'études des premières demandes a été mise en place. Elle est composée de la direction (médecin directeur, directrice), un pédo-psychiatre, la secrétaire de direction et des assistantes de service social. Toutes les admissions de la semaine écoulée y sont évoquées et donnent lieu à une réponse individualisée par la secrétaire de direction ou les assistantes sociales ; Ces dernières intervenant plus spécifiquement sur les situations pour lesquelles d'autres services sont déjà engagés.

L'information aux détenteurs de l'autorité parentale est effectuée ainsi que la recherche de leur accord. Nous leur précisons également le délai d'attente et les modalités d'accueil.

A l'occasion du 1er rendez-vous, les familles sont accueillies par la secrétaire de direction qui, à cette occasion, leur remet les documents prévus par la loi 2002 dont le document individuel de prise en charge (DIPC) qui recevra des amendements correspondant à l'évolution du projet d'accompagnement.

En 2016, nous constatons le doublement de la tranche d'âge des enfants de moins de 6 ans. Cette augmentation corrobore une tendance que nous observons depuis 2013-2014 et qui, déjà, nous engageait à faire évoluer notre offre de soins vers l'accueil des plus petits.

A titre d'exemple, nous expérimentons, pour les enfants entre maternelle et CP, un accueil thérapeutique sans délai d'attente que nous avons intitulé le « GATO », Groupe d'Accueil Thérapeutique Ouvert. Ce sont des enfants en situation de crise, d'exclusion en raison de la sévérité de leurs troubles, que nous accueillons dans notre groupe directement sur proposition du consultant. Ces enfants, au moment où nous les rencontrons, sont sans diagnostic validé et sans projet de soin. Cette « installation » repose sur 4 praticiens qui, pour deux d'entre eux reçoivent les parents, les deux autres reçoivent les enfants, dans une salle adaptée.

Début 2016, les enfants du premier groupe constitué relevaient tous de troubles appartenant aux TSA (Troubles du Spectre Autistique). A noter que deux d'entre eux ont intégré une classe « Unité d'Enseignement Maternelle », la 1ère UEM créée dans le département.

A la rentrée de septembre, tirant les leçons de l'expérience précédente, nous avons fait le choix d'accueillir des enfants « sans TED » (Trouble Envahissant du Développement), tout en conservant le projet de renouveler l'expérience avec des enfants TED, qui appelle une approche plus adaptée à leur singularité.

RÉFLEXIONS

L'évolution des demandes, aussi bien leur nombre (allongement inexorable des listes d'attentes qui se traduit par une absence de soins effectifs et par des ruptures de continuité des soins) que les besoins qu'elles expriment (écoute de ce qui inquiète, déconcerte et insinue le trouble ; dépistage et diagnostic pluridisciplinaire des psychopathologies de l'enfant ; mise en œuvre de réponses thérapeutiques) oriente notre réflexion vers une reconfiguration de nos modalités d'accueil et de notre organisation interne pour mieux répondre à ce qui nous est adressé. Notre offre de soin pourrait proposer trois « services » :

Un accueil pluridisciplinaire pour les petits (entre maternelle et CP) reposant sur la proposition de temps d'observations pluridisciplinaires, selon les symptômes allégués, en présence des parents et se concluant par un entretien de restitution avec éventuellement une préconisation de soin ou d'orientation.

Une consultation psychothérapeutique, quand la demande est celle-là, autrement-dit lorsqu'elle n'appelle pas la mobilisation des moyens de toute l'équipe pluridisciplinaire. Des accompagnements familiaux et individuels (soutien psychologique, entretiens familiaux, psychothérapies) pourraient en résulter au delà des premières séances, à l'intérieur d'une durée limitée respectueuse de la temporalité clinique et des processus de changement qui s'amorcent.

Des situations d'enfants en attente d'une prise en charge type SESSAD.... ou dont la problématique familiale semble prégnante.

L'admission au CMPP pour une évaluation diagnostique, comportant la réalisation de bilans, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet de soin dans ce cadre pluridisciplinaire, « médico-psycho-pédagogique », spécifique. Un nombre de places garant de cette spécificité « CMPP » pourrait être défini. Une durée de l'accompagnement, par exemple limité à deux demandes de renouvellement de la prise en charge, pourrait être envisagée sous certaines conditions en référence à la notion de parcours de soin.

Cette réflexion en cours occupe sous diverses formes de travail les temps de réunion institutionnel et donne lieu à quelques galops d'essai, ainsi qu'évoqué plus haut à propos du « Gato », suivis de réajustements.

Ce travail de réflexion va également permettre de différencier les modalités de fonctionnement pour les jeunes BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire) afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Enfin, la mise en place des DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) et avenant en 2016 devra permettre de limiter la durée des prises en charge par la signification des arrêts de prises en charge.

- La garantie des droits : mise en place du DIPC et des avenants pour développer la participation et l'appropriation par les usagers
- Renforcer l'information au patient (comme fixé dans le cadre de l'évaluation interne) :
Elaboration d'une procédure de demande et d'accueil avec remise des outils selon la loi 2002-2 aux usagers et entretien avec la secrétaire de direction pour les informer de leurs droits.
Elaboration de plaquettes de présentation du centre de Guidance, du CMPP et du BAPU.
- Favoriser la prise en compte des éléments concernant la famille et l'environnement du patient : mise en place du nouveau logiciel permettant une meilleure actualisation du dossier du patient (Evaluation interne)
- Favoriser la pluridisciplinarité notamment sur l'antenne d'Isigny : création d'un poste de secrétariat à l'ensemble des praticiens de l'antenne d'Isigny (Evaluation interne)
- Continuité de l'inscription du centre dans les réseaux existants : le centre de Guidance participe au GNCEA et aux réunions de réseau d'Isigny sur Mer.
- Ouverture de l'établissement sur son environnement institutionnel avec les actions de coordination de réseau des assistantes sociales permettant le travail avec les partenaires extérieurs (Evaluation interne), ou par des interventions sollicitées par des partenaires. A titre d'exemple, une psychothérapeute est intervenue à la demande du CMPEA de Bayeux lors d'une journée organisée sur « Le rêve », ou encore, d'autres collègues, sur le thème « Actualité de la recherche et des pratiques » au colloque « Enfance, Adolescence, Famille et Vulnérabilités » qui s'est tenu à Caen.
- Réorganisation du secrétariat.

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

CENTRE DE GUIDANCE



- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

Tél. 02 31 21 01 23

Directrice : Véronique DESRAME

Médecin Directeur : Fabrice ZANELLO

E-mail : directrice.guidance@acsea.asso.fr

N° CNIL :

Année de création : 2013

AUTORISATION / HABILITATION

Création d'un CAMSP à Isigny par arrêté de l'ARS du 24 juin 2013, pour une durée de 15 ans, à compter du 1er janvier 2014, rattaché au centre de Guidance.

POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans

FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale.
Le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil départemental pour 20%.
Aucune participation financière directe n'est demandée aux familles.

OBJECTIFS

En tant que CAMSP, à Isigny, il réalise, auprès des enfants de 0 à 6 ans, le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation.

ACTIONS

Le CAMSP propose des actions de prévention, d'observation, de soutien à la parentalité et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.
Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, pédiatre, psychologues, orthophonistes en libéral par convention, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants.

Le CAMSP assure une fonction de dépistage et d'aide aux parents à la compréhension des difficultés. Les professionnels sont en lien avec les différents acteurs de l'environnement de l'enfant afin de favoriser l'approfondissement du diagnostic, la mise en œuvre des soins complémentaires et la coordination nécessaire.

Dans sa fonction de guidance et d'accompagnement des familles, le CAMSP mobilise un éducateur jeune enfant permettant un soutien parental et un accompagnement physique dans les environnements usuels de l'enfant

Le CAMSP s'inscrit dans le réseau de santé du Bessin à travers le Groupement de Coopération Sanitaire et le Groupement Normand de Coopération pour l'Enfance à l'Adolescence. Il développe différentes actions et intègre le réseau du territoire avec l'ensemble des partenaires s'occupant de la périnatalité : la périnatalité, la PMI, l'AEMO...

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits par leurs parents ou leurs représentants légaux auprès du secrétariat. Le secrétariat accueille et enregistre les demandes en effectuant un premier recueil d'informations qui apporte des données cliniques (motif, contexte de l'urgence) et administratives.

Un temps d'accueil enfants parents libre et sans inscription est proposé mensuellement.

Les médecins examinent toutes les nouvelles inscriptions et un premier rendez-vous est proposé dans le délai le plus adapté au regard des éléments recueillis.

Les premières consultations sont réalisées par un pédopsychiatre ou un pédiatre au CAMSP. Elles ont pour but de faire connaissance avec l'enfant et la famille, d'accueillir la demande et d'aider à formuler les préoccupations qui les amènent à consulter. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés - dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les professionnels extérieurs, qui interviennent ou qui sont intervenus, pourront être sollicités avec l'accord des parents, dès que cela s'avère nécessaire, pour l'observation et/ou le projet de soins proposé.

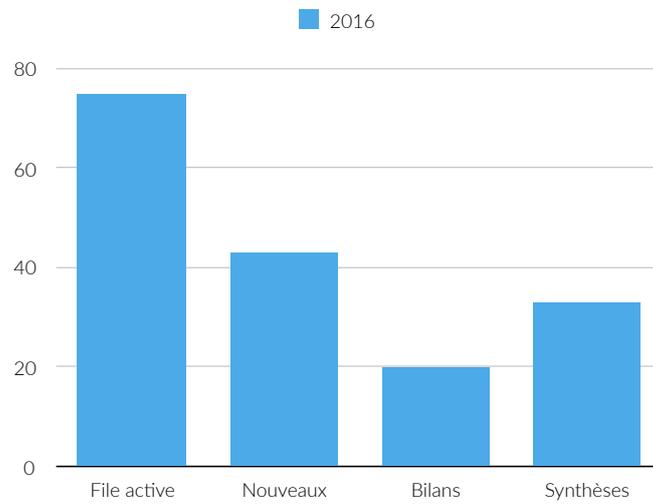
Très vite, l'orientation, si cela s'avère nécessaire, est évoquée et travaillée avec la famille afin d'éviter toute rupture de parcours.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h45 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h45 à 14h00.

SECTEUR D'INTERVENTION

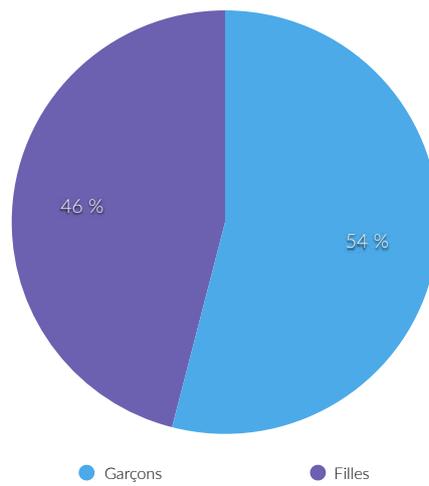
Territoire du Bessin

ACTIVITE CAMSP

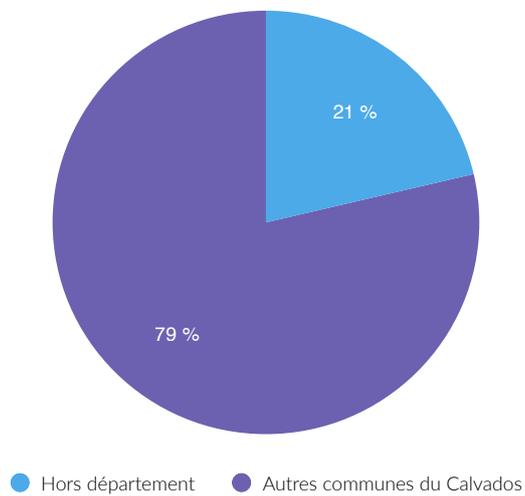


POPULATION ACCUEILLIE

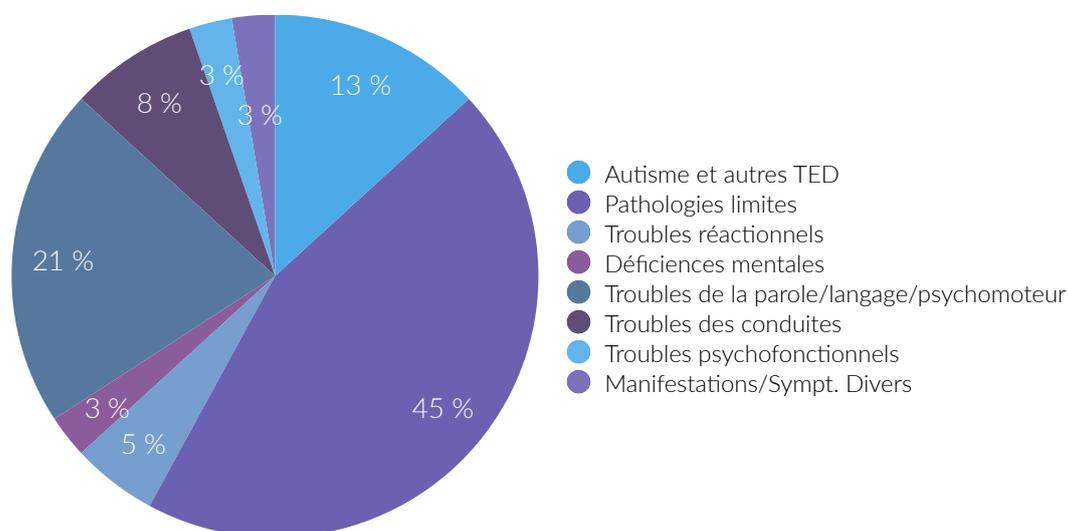
Répartition filles / garçons CAMSP



Origine géographique CAMSP



AXES CAMSP



L'ouverture récente du CAMSP - moins de deux années de fonctionnement- met d'ores et déjà en évidence le poids des carences chez les enfants que nous rencontrons. Il se manifeste de manière générale par des Pathologies Limites (les dysharmonies évolutives) et des TED non autistiques (« autres TED »), associés à des retards sévères de développement. Cette donnée prévalente sur l'état de santé des enfants ne peut être traitée séparément d'une approche sociale et d'une analyse sociologique des conditions dans lesquelles elle est observée. Elle doit être mise en regard de la surreprésentation des troubles spécifiques des apprentissages - et de l'échec scolaire - chez les enfants que nous voyons à l'antenne du CMPP d'Isigny. Le rapprochement des professionnels du CMPP et du CAMSP rend possible une mise en commun de compétences spécifiques (psychologiques, médicales, éducatives) et concourt à proposer les réponses les plus adaptées aux besoins des enfants.

Sur une file active de 75 enfants, nous notons que 5 enfants ont reçu un diagnostic d'autisme.

Les maîtres mots ici en matière de santé du bébé et du petit enfant sont donc ceux de guidance parentale auquel il faut ajouter ceux d'accompagnement social et médico-social. La reconnaissance et la compréhension des besoins de l'enfant, son éveil, sa stimulation, sont les tâches prioritaires auxquelles est attaché ici tout projet de soin et les objectifs qui en résultent pour chaque intervenant. Les complémentarités et les solidarités sont réelles entre les acteurs de terrain, en revanche la volonté de décloisonnement apparaît ailleurs beaucoup plus équivoque (par exemple les CAMSP et les CMPP ne sont pas associés à la réflexion des GHT avec l'ARS sur l'organisation de l'offre de soin !). Réseaux et partenariats fonctionnent sur le territoire mais ils butent sur la stagnation des parcours de soin: on annonce deux ans d'attente pour une consultation au CMPEA, autant pour une place en hôpital de jour, deux à trois ans d'attente après notification (qui s'ajoutent aux huit mois de délai pour le traitement du dossier par la MDPH) pour une place en SESSAD, deux ans d'attente encore chez les orthophonistes d'Isigny.

Les liens avec le réseau de périnatalité (Caen, Bayeux, Saint Lô, Cherbourg) sont à renforcer avec les uns et à tisser avec les autres. La nouveauté de l'offre de soins du CAMSP rencontre la faible mobilité d'un public habitué à peu, voire à ne rien demander dans ce domaine qui touche au besoin de l'enfant.

L'accueil au CAMSP, moment déterminant de la rencontre avec les familles et les enfants, est donc avant tout une démarche et une pratique d'ouverture :

- Ouverture à l'extérieur : les petits réveils du CAMPS qui propose un espace de rencontre et d'échange sans rendez-vous avec l'équipe pluridisciplinaire pour les enfants de 0 à 4 ans et leurs famille.
- Ouverture sur l'extérieur : Intervention de l'Educatrice Jeunes Enfants du CAMSP dans les locaux de la PMI avec la puéricultrice de ce service
- Temps d'observation des enfants scolarisés à l'école maternelle
- Accompagnement au sein de la médiathèque de certaines famille en collaboration avec l'intervenante de ce lieu.

DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS (ENTITÉ ACSEA)



9 place de la Mare
14000 CAEN
Tél. 02 31 15 25 38
Fax. 02 31 15 25 39

Hébergement Thérapeutique

10 Route de Creully
14610 Cairon

Directeur Médical : Dr Patrick GENVRESSE
Directrice : Véronique DESRAME
E-mail : directrice.dps@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503607

Année de création : 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 11 mai 2007, autorisant la Maison des Adolescents du Calvados, à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

Arrêté de l'ARS en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, pour une durée de cinq ans.

La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

L'Association des Amis de Jean Bosco a intégré l'Association Maison des Adolescents et met à disposition 2 ETP d'Éducateur Spécialisé.

POPULATION

- o Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- o Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 11 mai 2007, autorisant la Maison des Adolescents du Calvados, à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

Arrêté de l'ARS en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, pour une durée de cinq ans.

La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

L'Association des Amis de Jean Bosco a intégré l'Association Maison des Adolescents et met à disposition 2 ETP d'Éducateur Spécialisé.

POPULATION

- o Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- o Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

OBJECTIFS

Sur le plan institutionnel

- o Décloisonnement, complémentarité et mutualisation : offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.
- o Un réseau départemental de l'adolescence : la Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au coeur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer. Son coordinateur de réseau a pour mission :
 - l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
 - la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
 - le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

Sur le plan technique, éducatif : l'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place «particulière» de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en «modèle universel» tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

ACTIONS

- **L'Espace Accueil (sans rendez-vous) :** Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.
- **L'Espace Consultation :** l'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.
- **L'Espace de Soins et de Médiation socioéducative (ESM) :** L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.

- **L'Espace Réseau Ressource (ERR) :** Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels.

L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- **L'Hébergement thérapeutique :** Il est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans. Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide». Il est implanté à Cairon.

SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

Le dispositif "Maison des Adolescents du Calvados" propose, sur le principe d'un guichet unique, l'Espace Accueil. Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents et les professionnels, peuvent y être reçus pour toutes informations et formes de demande ou parce qu'ils sont confrontés à quelque difficulté que ce soit. Des entretiens individualisés, sans rendez-vous, donnent lieu à une évaluation, un soutien éducatif ponctuel et/ou une orientation, soit en externe, vers les partenaires les plus proches de leur domicile, soit, en interne.

La Maison des Adolescents du Calvados propose par ailleurs des réponses éducatives et soignantes, de jour ou de nuit, en direction des adolescents, conçues en complémentarité du projet du jeune et des accompagnements ou soins déjà engagés par des professionnels ou structures intervenant auprès de l'adolescent. Elles sont mises en œuvre à l'Espace Consultation, l'Espace de Soins et de Médiation et à l'Espace Hébergement Thérapeutique. Les parents et les différents acteurs de l'environnement du jeune sont de ce fait pris en compte dans les actions proposées.

Par ailleurs, la Maison des Adolescents du Calvados développe sur les différents territoires du département des actions collectives, d'information, de soutien à la parentalité, de prévention et de formation, pour les parents et l'ensemble des professionnels des différents secteurs d'intervention en lien avec l'adolescence. Certaines actions peuvent être bas normandes. Elle propose également des réseaux « Adolescents » territoriaux, et thématiques en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

En 2016, le dispositif Maison des Adolescents a proposé 329 jours d'ouverture au public.

Ce rapport rend compte uniquement de l'activité médicosociale du dispositif "Maison des Adolescents du Calvados" qui fait l'objet d'une convention d'association avec l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen, l'Association des Amis de Jean Bosco et l'association « Maison des Adolescents du Calvados- Passado14 ».

COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

L'Espace Accueil déploie son activité dans les différents bassins de population du département, à partir de sa permanence Place de la Mare à Caen :

Ainsi, 3 antennes d'accueil sans rendez-vous (Lisieux, Bayeux, Vire) sont proposées et une équipe mobile effectue, sur demande des partenaires locaux, des interventions d'évaluation et de soutien clinique sur l'ensemble du département.

Pour cet espace, 3502 entretiens d'évaluation ou de soutien éducatif (dont 89 concernent des situations reçues en fin d'année 2015) ont été réalisés. L'activité de soutien éducatif s'est déployée depuis fin 2015 : à ce titre, 240 entretiens de soutien éducatif concernant 79 situations et 38 participations à des médiations de groupe ont été réalisées.

Au total, 1517 adolescents ont été reçus en 2016, dont 1426 nouvelles situations.

En 2016, l'activité de l'Espace Accueil reste importante en file active et en nombre d'entretiens. La constante augmentation observée depuis l'ouverture a nécessité, avec l'ensemble de l'équipe, un travail d'analyse et d'adaptation du projet, permettant le respect strict de la règle des 3 entretiens maximum d'évaluation et amenant une réorganisation des plages d'ouverture sans rendez-vous au bénéfice d'une offre de soutien éducatif individuelle ou groupale. Ainsi, on observe une légère diminution du nombre moyen d'entretiens d'évaluation (2,46 en 2016 contre 2,5 en 2015).

Parmi ces 1426 nouvelles situations, on recense :

- 52 situations pour 123 entretiens à la permanence de Lisieux (3 heures hebdomadaires)
- 51 situations pour 129 entretiens à la permanence de Bayeux (3 heures hebdomadaires)
- 25 situations pour 92 entretiens à la permanence de Vire (2 heures hebdomadaires)
- et enfin, 103 situations pour 221 entretiens pour ce qui concerne l'équipe mobile généraliste qui est en forte progression puisqu'elle a doublé en 2016 son activité. À nouveau, c'est le territoire du Bessin qui est sollicité le plus (52 sur 103 situations).

L'affectation d'un professionnel référent, éducateur spécialisé, pour cette activité externalisée, semble répondre aux attentes des professionnels des territoires et amène notamment un développement de l'activité de l'équipe mobile généraliste, prise en compte dans le prochain projet du dispositif.

Les démarches des jeunes vers l'Espace Accueil restent majoritairement initiées par leur environnement usuel : établissements scolaires pour un quart, entourage proche (famille au sens large, amis...) pour 19,4% des situations. Notons que le nombre de jeunes ou de parents qui reviennent demeure significatif (17,9%) ; indicateur qui rend

compte de l'adaptation de ce type d'offre d'accueil sans rendez vous aux besoins des publics adolescents et parents.

L'investissement de cet espace par les 2 publics prioritaires, adolescents et parents, reste confirmé : les jeunes reçus avec leurs parents ou venant seuls sont toujours prédominants aux 1ers entretiens : respectivement, 54,1% (en diminution cependant) et 24%.

Le rayonnement départemental est efficient : plus de la moitié des jeunes viennent du département hors agglomération caennaise (46,1% en 2015). La présence des permanences territoriales et de l'équipe mobile concourt à la progression constatée pour ce qui concerne la répartition géographique.

Concernant la ville de Caen, 30,2 % sont originaires des quartiers prioritaires. Les quartiers les plus représentés sont : le Chemin Vert, la grâce de Dieu et la Folie Couvrechef qui représentent plus des 2 tiers des jeunes issus des quartiers. Le travail de réseau important engagé dans les différentes instances « politique de la ville » et auprès des différents partenaires, établissements scolaires, institutions, services de proximité accueillant un public préado et adolescent, permet de toucher dès cet espace un public pourtant reconnu moins mobile.

	SEXE		AGES					ORIENTATION		
	Masc	Fém	<12 ans	12-14 ans	15-18 ans	19-21 ans	>21 ans	Sans orientation	Interne	Externe
Accueil - 2016	46,60%	53,40%	8,90%	37,90%	46,40%	5,80%	1%	22,4%	29,3%	36,7%
Accueil - 2015	50,20%	49,80%	7,50%	38,50%	47%	5,70%	1,40%	27,8%	28,1%	44,1%
Accueil - 2014	54,90%	45,20%	8%	41,40%	44,80%	4,80%	1%	30,3%	29,0%	40,7%
Accueil - 2013	46%	54%	7,50%	38,40%	46,50%	6,20%	1,40%	36,8%	25,8%	37,3%
Accueil - 2012	44,50%	55,60%	5,60%	37,60%	43,80%	6,90%	6,10%	19,7%	22,2%	29,3%

Après une année revenue à l'équilibre en 2015, la proportion des filles redevient majoritaire (53,4% contre 46,6%).

Cette année, la tranche d'âge 15-18 ans reste, mais de peu, prépondérante, 46,4%, mais la part des 12-14 ans et des moins de 12 ans atteint cette année 46,8%. Intervenant dès les premières années du collège, l'Espace Accueil semble pouvoir intervenir précocement. Cela reflète également la précocité d'apparition et d'intensité de certains troubles ou difficultés des adolescents.

	ACTIVITÉ			QUI ADRESSE?			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE			
	Nouvelles situations	Nbre d'entretiens	Nbre moyen entretiens	Lycée / Collège	Entourage	Déjà venus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14
Accueil - 2016	1426	3502	2,5	24,50%	19,40%	17,90%	315	325	734	6
Accueil - 2015	1438	3569	2,5	21,84%	21,84%	18,22%	325	370	663	10
Accueil - 2014	1342	3538	2,6	25,20%	24%	16,40%	311	248	726	18
Accueil - 2013	1297	3143	2,4	24,60%	26,00%	15,40%	271	353	623	29
Accueil - 2012	1322	3107	2,4	29%	23,90%	13,40%	302	342	641	37

En effet, les difficultés au sein de l'établissement scolaire sont l'occurrence la plus exprimée par l'adolescent (dans plus d'1 cas sur 3). Viennent ensuite les troubles de la relation et de l'estime de soi (31,3%) et les problèmes de relations intra familiales (16,7%).

Notons quelques disparités importantes entre ce qui est spontanément évoqué par l'adolescent et son entourage et la problématique principale évaluée par l'accueillant, pour ce qui concerne:

- o la famille en général, comme les problèmes de relations intra-familiales et les difficultés éducatives,
- o Les troubles relationnels et de l'estime de soi et les troubles dépressifs,
- o Les difficultés du couple parental, qui sont retenues 3 fois plus par l'accueillant.

Enfin, notons également que pour 7 tentatives de suicide évoquées spontanément par l'adolescent lors du 1er entretien, 33 sont décelées par l'accueillant lors de l'évaluation. Viennent s'ajouter 41 jeunes évoquant des idées suicidaires, alors que les accueillants en repèrent plus du double (85).

Cette détection est essentielle en tant qu'elle participe à la prévention de la récurrence.

Notons que sur 218 adolescents, soit 15,2%, pour lesquels un suivi existe, un peu moins d'un tiers concerne un suivi psychologique et dans les mêmes proportions, un suivi protection de l'enfance. Cette proportion confirme que l'espace Accueil représente pour le grand public un recours de première intention à leurs demandes et besoins.

Dans 21,6% des situations évaluées, aucune orientation n'a été préconisée car l'adolescent ou la famille a pu trouver à l'Espace Accueil un apaisement ou une réponse adaptée à leur demande. Cette proportion est en légère diminution cette année, certainement en lien avec l'offre de soutien éducative proposée en 2016. Cette proportion, qui reste conséquente, est certainement à mettre en corrélation avec la venue des adolescents et des parents qui semble plus spontanée et précoce du fait d'un bon repérage de la Maison des Adolescents par ces publics.

Dans l'année, plus de 88,3% des nouvelles situations sont allées jusqu'au terme du processus d'évaluation avec une indication d'orientation, de mise à disposition et de non orientation. Concernant les orientations proposées, précisons que certaines situations nécessitent une double orientation pour l'adolescent. Les orientations sont proposées en interne vers l'Espace Consultation dans 29,3% des situations évaluées et à l'externe dans 36,7%.

Concernant les parents, pour 25,7% d'entre eux, une orientation est également proposée par l'accueillant, dont environ un tiers vers des structures ou des professionnels du soin.

S'agissant des orientations à l'externe pour les adolescents, un peu plus de la moitié concerne des professionnels du soin (CMP, CMPP, psychologues et psychiatres libéraux, médecins libéraux, Maisons des addictions, services hospitaliers...). Précisons que 12 situations ont nécessité une orientation vers les urgences pédo-psychiatriques.

Même si la nécessité de proposer une orientation en proximité du lieu de vie de l'adolescent légitime en partie ces orientations, soulignons que pour certaines, il s'agit également d'une réorientation vers un suivi existant (16,6% pour les adolescents, 15,2% pour les parents).

L'espace Accueil contribue ainsi à préserver les accompagnements ou prises en charge déjà initiés, mis à mal par la dynamique adolescente. Des liens avec les structures sont établis afin de prévenir un risque de rupture. Les orientations proposées peuvent également bénéficier, avec l'accord de l'adolescent et des parents, d'un échange téléphonique, d'une mise à disposition ou de la rédaction d'un courrier ou rapport.

Par ailleurs, 13 adolescents ont été vus, dès l'accueil, par l'enseignant spécialisé pour un bilan pédagogique dans le cadre de l'orientation. Des orientations en interne sont également proposées par les accueillants, vers l'équipe mobile ou vers la juriste- CIL: cela concerne 105 adolescents.

Concernant cette dernière, il s'agit d'une permanence mensuelle tenue à l'Espace Accueil par la conseillère juridique de l'ACSEA. Cette année, elle a été interpellée pour 14 situations, nécessitant chacune 2 à 3 entretiens. Les indications relevaient du droit de la famille ou du droit pénal.

Globalement, l'activité 2016 de l'Espace Accueil montre qu'il remplit de façon efficiente ses missions d'accueil généraliste, en favorisant l'accès aux soins lorsque cela s'avère nécessaire, en orientant et accompagnant les situations qui le nécessitent, et en privilégiant le maintien et la cohérence des parcours d'accompagnement des adolescents développés par l'ensemble des champs professionnels.

Il permet également de réduire les demandes et orientations lorsqu'un apaisement peut être trouvé in situ et participe donc au désengorgement des différentes structures de soin ou éducatif du département.

Il favorise également l'orientation en respectant le cadre des 3 entretiens pour mener l'évaluation.

Il co construit l'orientation des jeunes et de leurs parents en prenant en compte systématiquement leurs(s) demande(s), et celle(s) de leur(s) parent(s), et privilégie ainsi une orientation à laquelle ils adhèrent. La nouvelle offre permet de prendre en compte des besoins de soutien, éducatif et à la parentalité, évalués et restant sans réponse.

L'espace Accueil a un lien important avec l'Espace Consultation qui sera renforcé dans le nouveau projet du dispositif 2017-2022. L'activité externalisée de cet espace prenant de plus en plus d'importance, il est convenu de la renforcer et de la différencier de l'Espace Accueil en créant un Espace Mobile.

L'Espace de Soins et de Médiation est une unité de prise en charge de jour, éducative, pédagogique et thérapeutique, à temps partiel pour des adolescents de 12 à 18 ans, présentant des troubles importants. La capacité d'accueil à la demi-journée varie de 8 à 10 jeunes, sur 9 demi-journées par semaine.

57 jeunes ont été accueillis pour une prise en charge éducative et de soins dont 3 uniquement au décours d'une hospitalisation à l'EPSM.

Pour la première année, l'ESM n'a pas proposé de permanence pour les périodes creuses des vacances scolaires, diminuant de ce fait le nombre de journées d'ouverture mais optimisant l'offre aux besoins des adolescents. Au total l'ESM a proposé 223 journées d'ouverture.

Au total, 3141 demi-journées ont été réalisées dont 46 pour les jeunes hospitalisés. A cela, s'ajoutent 99 temps d'accueil d'auto-prescription en direction des jeunes déjà sortis de l'ESM.

Cette activité correspond aux bornes hautes d'activité fixée dans le cadre du projet MDA14 2012-2017 : 3000 demi-journées, même si elle est en baisse significative par rapport à l'an dernier.

Cette baisse d'activité est à mettre en lien avec le nombre important de jeunes sortants (29 pour 16 l'an dernier).

La file active est supérieure à celle de l'an dernier (57 versus 50) et tend à nouveau vers la borne haute fixée en 2012. Le turn-over est plus important (23 admissions soit 40% pour 28% en 2015).

Ce dernier a un impact sur le taux d'occupation moyen, passant de 88,8% pour 94,5% en 2015.

Par ailleurs, pour certaines situations, nous constatons à nouveau un allongement de la durée maximale de prise en charge et ce, à défaut d'autre orientation satisfaisante pour le jeune (de 36 à 56 depuis 2012).

L'activité médico sociale, calculée cette année au réel, est cependant en hausse : 1809 pour 1747 l'an dernier, imputée pour moitié à l'ACSEA.

	PRISES EN CHARGE ASSOCIÉES INTERNES									PRISES EN CHARGE EXTERNES					
	Soin et de médiation	File active	Dont file active ambulatoire	1/2 journées	Dont Médico social	Entrées	Sorties	Consultation	Dispositif Marche	EHT	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
2016	57	57	3240	1809	23	29	63%	7%	7%	16%	33%	49%	4,00%	4%	
2015	59	50	3494	1791	14	16	68%	5%	5%	7%	27%	31%	7%	3,50%	
2014	66	55	3418	-	25	19	64%	1,50%	6%	15%	18%	24%	4,50%	3%	
2013	56	51	3455	-	21	20	68%	2%	9%		21%	32%	5%	2%	
2012	81	57	3384	-	24	28	42%	-	5%	18%	17%	32%	6%	4%	

Les demandes restent majoritairement issues des services de soin et celles en interne restent prépondérantes même si elles se stabilisent.

44 demandes d'admission ont été enregistrées en 2016. Ce nombre important chaque année nécessite un travail conséquent d'étude car parmi elles, des demandes ne peuvent aboutir car l'indication est inadéquate, le demandeur ne donne pas suite ou le jeune refuse l'accompagnement proposé. Cependant, le nombre de demandes refusées ou non abouties a diminué cette année passant de 58% en 2015 à 31%. Précisons que pour 31 rendez vous de pré admission réalisés, 23 ont aboutis à une admission.

L'âge moyen à l'admission reste similaire soit à 15,7 ans et les 15-17 ans sont majoritaires et représentent 86% des jeunes reçus cette année.

Le sexe ratio reste à l'avantage des garçons et même à nouveau en augmentation pour atteindre 2 pour 1 fille.

La tendance amorcée depuis 2011 concernant l'augmentation des jeunes repérés en souffrance psychique et bénéficiant déjà de prises en charge psychiques antérieures est confirmée : 82% des jeunes reçus à l'ESM et soit 39%, ont des antécédents d'hospitalisation en (pédo)-psychiatrie.

De même, 25 d'entre eux bénéficient d'un traitement psychotrope sur plusieurs semaines et 12 ont nécessité une hospitalisation dans l'année.

Les jeunes bénéficiant d'un suivi socio éducatif antérieur sont en augmentation, passant de 48% à 68%.

Parmi eux, 49% relèvent de la Protection de l'Enfance, 33% du secteur du Handicap. Les jeunes bénéficiant de 2 prises en charge partagées (DEF et CDA) sont en forte augmentation, passant de 12% à 23% des situations. Alors que 4% des jeunes relèvent de la PJJ, notons qu'ils bénéficient également au moins d'une notification de la CDA, voire également d'une mesure Protection de l'Enfance.

Concernant une prise en charge soignante, 16% en bénéficient à l'extérieur et 77% des jeunes de l'ESM, sont également reçus à la Maison des Adolescents du Calvados. En effet, les jeunes pris en charge ont, pour la majorité, la caractéristique de présenter des troubles importants, avec des symptomatologies principales qui tendent à s'équilibrer : troubles de l'adaptation, troubles de séparation dont le refus scolaire anxieux et troubles psychotiques et enfin troubles du comportement.

Nous constatons que les jeunes présentant des troubles du comportement sont très souvent absents et attaquant du travail mis en place auprès du groupe et nécessitent de leur proposer des prises en charge individuelles.

Les jeunes provenant de Caen et de l'Agglomération représentent 61 % des jeunes reçus en 2016 pour 44% en 2015. Cependant, la dimension départementale de cet espace demeure.

	SEXE		ÂGE			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE			PRINCIPALES SYMPTOMATOLOGIES				
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et plus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles du comportement et de l'adaptation	Troubles de l'adaptation sans troubles du comportement	Symptômes psychotiques
Soin et de Médiation 2016	67%	33%	12%	86%	2%	31%	30%	37%	2%	25%	19%	25%	25%
Soin et de Médiation 2015	66%	34%	22%	74%	4%	24%	20%	54%	2%	24%	24%	22%	
Soin et de Médiation 2014	65%	35%	25%	62%	13%	22%	15%	62%	0	29%	27%	22%	
Soin et de Médiation 2013	63%	37%	14%	76%	10%	20%	20%	61%	0	24%	24%	22%	
Soin et de Médiation 2012	58%	42%	18%	71%	11%	21%	32%	47%	0	23%	33%	18%	

Au décours de leur accompagnement, alors que 22 ont été scolarisés temps plein, 23 sont déscolarisés dont 1 qui suit des cours au CNED et 6 bénéficient d'une scolarité en interne, 2 sont intégrés au dispositif Marche. Enfin, 3 bénéficient d'une scolarité à temps partiel en raison de leurs troubles et 8 d'une scolarité dans le cadre d'un établissement médico social.

Enfin, notons que même si 42% des jeunes reçus ont été déscolarisés dans l'année, ce critère d'observation est en baisse (67% en 2012) ; Ce qui semble démontrer que l'accompagnement proposé dans cet espace avec l'enseignant spécialisé intègre de plus en plus précocement cette dimension dans le projet proposé.

Enfin, notons que la durée de prise en charge la plus longue est de 56 mois.

L'Hébergement Thérapeutique est le dernier espace de la Maison des Adolescents du Calvados, proposant à l'interface du sanitaire, du social et du médico-social, une réponse éducative et soignante d'hébergement. Sa mission est de prendre en charge des adolescents en souffrance psychique pour lesquels une inscription dans le social est encore possible. S'il ne se substitue en rien à une unité d'hospitalisation et aux différentes structures sociales et médico sociales, il a pour objectif de proposer des temps de séparation, de soirée et de nuit, à des adolescents et leur environnement usuel, pour toute forme de problématique et, ce, à des fins éducatives et thérapeutiques.

La structure bénéficie de 8 places et 2 places d'accueil rapide. Les accueils sont contractualisés pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Ouvert fin 2012, cet espace ne peut présenter des données que sur 3 années.

De plus, alors que le projet théorique ne proposait que des accueils de nuit et une fermeture en journée, nous avons été amenés à diversifier les conditions d'accueil et le calendrier de fonctionnement. En effet, nous avons du prendre en compte les demandes des partenaires et des parents, les problématiques des adolescents ainsi que les différents statuts des professionnels de cet espace et le non remplacement des agents hospitaliers absents pour congés.

Nous avons privilégié les moments de forte activité, période scolaire, en tentant d'accueillir 10 jeunes durant la semaine et de proposer des séjours temps plein sur une partie des vacances.

L'activité théorique est de 2920 journées pour 8 places, sachant que la structure est autorisée pour 365 jours de fonctionnement.

	NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE 2014				NOMBRE JOURS D'OUVERTURE	PRISES EN CHARGE ASSOCIÉES INTERNES			PRISES EN CHARGE EXTERNES				
	File active	Actes	Entrées	Sorties		Consultation	Dispositif Marche	ESM	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
Hébergement Thérapeutique 2016	39	2401	24	26	300	59%	2,60%	10,25%	94,90%	25,60%	20,50%	28,20%	2,5%%
Hébergement Thérapeutique 2015	58	2940	18	11	308	53,40%	3,40%	5,20%	36,20%	20,70%	41,40%	24,10%	3,40%
Hébergement Thérapeutique 2014	37	2909	25	19	317	32,40%	5,40%	10,80%	37,80%	16,20%	43,20%	24,30%	2,70%

39 jeunes ont été accueillis cette année pour une file active théorique fixée à 40.

24 jeunes ont été admis dans l'année alors que 26 sorties ont été travaillées.

L'activité totale représente 2401 actes se décompose ainsi : 1800 nuitées, 603 journées (réparties en 351 journées et 504 ½ journées). L'activité de jour développée répond essentiellement à la nécessité de compléter le temps de jour existant, à capter l'adolescent lorsque la séparation de nuit s'avère difficile, ou vise à soutenir l'adolescent lorsqu'il met sa scolarité ou projet à mal. En effet, l'enjeu clinique de séparation, souvent présent dans les problématiques, ne permet pas de solliciter les parents ou le lieu usuel : l'équipe est amenée à accueillir l'adolescent et le contenir psychologiquement. Par ailleurs, les journées temps plein correspondent essentiellement aux séjours thérapeutiques organisés lors des vacances scolaires. En effet, même si le projet théorique proposait des activités de jour extérieures à la structure lors des périodes de vacances, l'organisation mise en œuvre développe, au regard des besoins des adolescents reçus et des demandes des partenaires, des séjours temps plein proposant des médiations éducatives et soignantes, séjours thérapeutiques dans le cadre d'accompagnements déjà existants ou séjours à visée d'évaluation, répondant à la demande du service demandeur. Pour autant, nous observons que les weekends et les vacances scolaires sont des périodes où l'absentéisme est important, venant impacter fortement l'activité.

Le nombre de jours d'ouverture a diminué cette année mais nous avons dû tenir compte des droits à congés des agents hospitaliers, des demandes des partenaires, des besoins en formation de l'équipe en lien avec les problématiques des jeunes (cette année, 9 jours de fermeture sont liés à une formation « Mentalisation » dont a bénéficié l'ensemble de l'équipe) et enfin du calendrier de vacances scolaires peu favorable à l'organisation de séjours.

Si nous tenons compte des 300 jours d'ouverture réalisés, nous obtenons malgré tout une moyenne de 8 jeunes reçus par journée d'ouverture.

	SEXE		ÂGE			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE			PRINCIPALES SYMPTOMATOLOGIES			
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles comportement et de l'adaptation	Troubles anxio-dépressifs	Troubles réactionnels
Hébergement Thérapeutique 2016	21	18	12	26	1	20,50%	30,80%	48,70%	38,50%	35,90%	12,80%	0
Hébergement Thérapeutique 2015	26	32	17	41		34,50%	36,20%	27,60%	6,90%	31%	15,50%	18,90%
Hébergement Thérapeutique 2014	20	17	11	25	1	32,40%	35,10%	32,40%	28%	46%	24%	19%

Un peu plus de la moitié des adolescents viennent de Caen et de son agglomération (51,3%), le nombre de jeunes originaires du reste du département est en forte progression. Les garçons sont cette année plus nombreux et les adolescents entre 14 à 17 ans sont majoritaires même si 30,7% ont entre 12 et 14 ans.

Les 3 principales symptomatologies sont les troubles du comportement et de l'adaptation (38,5%), les troubles du comportement et de l'adaptation dans les mêmes proportions et enfin les troubles anxio-dépressifs (12,8%). Les troubles réactionnels ne sont pas représentés cette année. L'ensemble des adolescents bénéficie d'une prise en charge associée et dans 95% des situations (90% en 2015), elle relève du soin, sanitaire ou médico social de type CMPP. Un accompagnement socio éducatif est parallèlement existant pour 48,7% (65% en 2015) des jeunes et médico social dans 25,6% (21% en 2015) des situations avec notification CDA. Notons qu'un jeune relève d'un suivi PJJ.

Notons que 28 jeunes, soit 72%, sont également suivis en interne de la Maison des Adolescents du Calvados (23), principalement à l'Espace Consultation mais aussi à l'Espace de Soins et de Médiation (4) et dans le cadre du dispositif Marche (1).

Alors que 39 d'entre eux ont une scolarité temps plein, 3 sont déscolarisés, 1 est inscrit au CNED, 3 sont accueillis en scolarité en interne à l'Espace de Soins et de Médiation et 2 au CLE dans le cadre du dispositif Marche.

L'Espace Hébergement Thérapeutique a un bon niveau d'activités d'accueil de nuit et de journées sur un calendrier d'ouverture cependant réduit. Nous l'avons vu les réalités de terrain et de la demande effective contraignent à adapter le projet initial.

La jeunesse du projet nous a amené également à favoriser la montée en compétences des professionnels de l'équipe ainsi que le travail de réflexion nécessaire à la réécriture du projet.

En effet, l'année 2016 a été dense pour ce qui concerne la démarche évaluative, puisque nous avons finalisé l'évaluation interne et menée dans la continuité l'évaluation externe du dispositif.

Enfin, un travail préparatoire à l'écriture du projet a également été mené au sein de chaque espace afin de permettre la finalisation du projet 2017-2022 fixée début 2017.

Des enquêtes de satisfaction ont également été réalisées dans chaque espace avec un taux de satisfaction important : elle porte sur l'accueil, l'organisation, la relation proposée par les professionnels et l'utilité ressentie de nos actions. Des commentaires libres sont recueillis. Cette année encore, les enquêtes réalisées se sont également attachées à interroger les services partenaires qui accompagnent également les adolescents présents dans nos différents espaces cliniques. Les temps d'admission, de synthèses et de bilans, et de rendez vous avec les parents sont conséquents à l'Hébergement Thérapeutique comme à l'Espace de Soins et de Médiation.

Globalement, le rapport d'activité 2016 de la Maison des Adolescents du Calvados confirme l'intense activité de nos espaces, son rayonnement départemental mais aussi sa forte inscription dans l'offre éducative et de soins départementale. Les demandes d'action de formation et de prévention sont également en forte augmentation. En effet, le travail d'animation de réseau « adolescents », sur les différents territoires, et thématique est fortement engagé depuis 2015 par le coordinateur de réseau. Les équipes mobiles (généraliste, prévention radicalisation et décrochage scolaire) ont été également développées sur l'année.

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AED	Aide Educative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AER	Action Educative Renforcée
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants Département de milieu ouvert
ARS	Agence Régionale de Santé
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCE	Comité Central d'Entreprise
CD	Conseil de Direction
CDQE	Comité Démarche Qualité et Evaluation
CE	Comité d'Etablissement
CEO	Comité Economique Opérationnel
CIL	Correspondant Informatique et Libertés
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COFIL	Comité de Pilotage
CORH	Comité Opérationnel Ressources Humaines
CP	Commission Permanente
CPOMM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés
CSAF	Chef de Service Administratif et Financier
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAF	Directeur Administratif et Financier
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCS	Direction départementale de la Cohésion Sociale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DG	Directeur Général
DG	Direction Générale
DP	Délégué du Personnel
DRD	Directeur Recherche et Développement
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DUD	Document Unique de Délégation
EAC	Entreprise Adaptée Conchylicole
EAR	Entreprise Adaptée de Restauration
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS	Economie Sociale & Solidaire
FE	Foyers Educatifs
FOA	Foyer Occupationnel pour Adultes

GRH	Gestion des Ressources Humaines
IME	Institut Médico Educatif
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instance Représentative du Personnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OETH	Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEF	Protection Enfance Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
RGE	Réunion Générale de l'Encadrement
RGF	Règlement Général de Fonctionnement
RH	Ressources Humaines
RIA	Règlement Intérieur Associatif
RPS	Risques Psychosociaux
RSI	Responsable des Systèmes d'Informations
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés
SAP	Service d'Action Préventive
SATC	Service ATC (tutelle)
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SESSAD	Service d'Education Spécialisée
SIMAP	Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales
SPFS	Service de Placement Familial Spécialisé
SPMO	Service de Placement en Milieu Ouvert
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SYNEAS	Syndicat Employeurs
TCC	Troubles de la Conduite et du Comportement
TH	Travailleur Handicapé
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDES	Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire
UNIFED	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaire et social
URIOPSS	Union régionale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaire et social
USI	Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire)
VAD	Visite Au Domicile